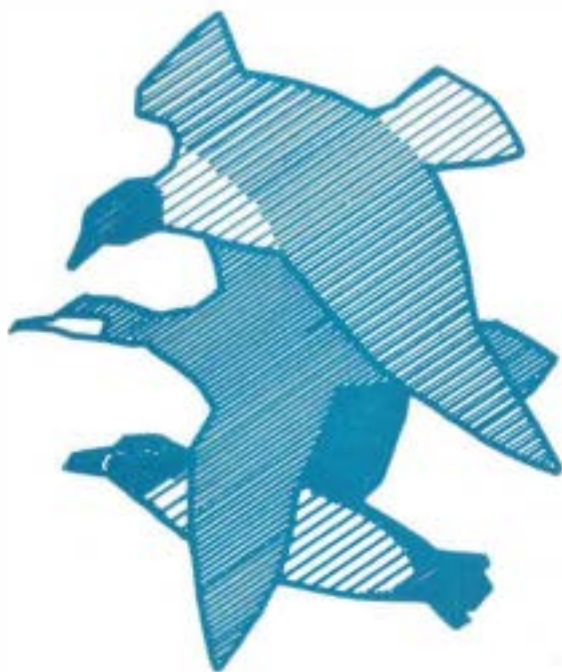


**SOCIETE POUR
L'ETUDE ET LA
PROTECTION
DE LA NATURE
EN BRETAGNE**

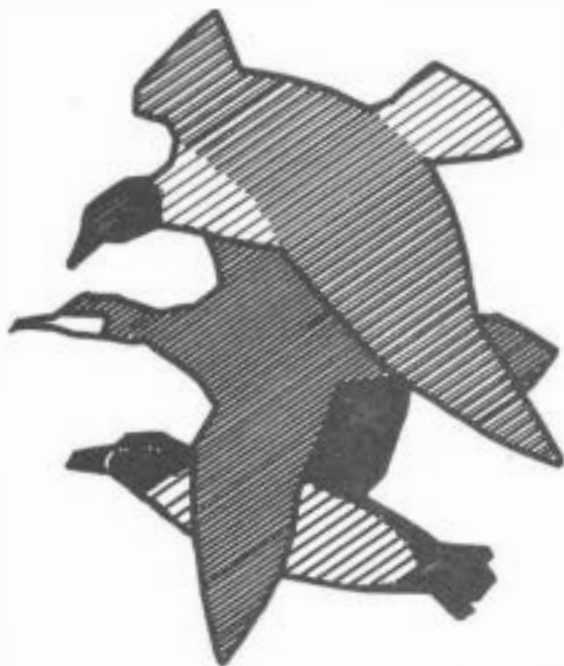
RAPPORT D'ACTIVITE



-1985-

**SOCIETE POUR
L'ETUDE ET LA
PROTECTION
DE LA NATURE
EN BRETAGNE**

RAPPORT D'ACTIVITE



-1985-

SOMMAIRE

Chapitre I - L' Association, structure et fonctionnement	p. 13
I. Les sections locales	p. 15
II. Les adhérents	p. 16
III. Le Conseil d'Administration et le Bureau	p. 18
IV. Les personnels	p. 20
V. Les moyens	p. 22
Chapitre II - L'activité régionale	
I. Les réserve de Bretagne	p. 27
II. L'animation-formation	p. 35
III. Le Domaine de Bois-Joubert (L.Atl.)	p. 59
IV. Le Conservatoire Botanique de Brest	p. 69
V. Etudes et recherche	p. 73
VI. Les actions de protection de la nature	p. 83
VII. Communiqués de Presse	p. 93
VIII. Actions juridiques	p.117
IX. Editions - Centre de Documentation -Expositions	p.123
X. Colloques - Séminaires - Manifestations régio- nales	p.137
XI. Le rôle social de la SEPNB	p.145
XII. La SEPNB et le tissu associatif régional et national	p.151
XIII. La participation institutionnelle et l'action sur le niveau national	p.157
Chapitre III - L' activité des sections	p.161
I. Section Nord-Finistère	p.163
II. Section Quimper-Pays Bigouden/section Cap Sizun	P.167
III. Section Concarneau	p.169
IV. Section Monts d'Arrée	p.173
V. Section Rennes	p.174
VI. Section Fréhel	p.183
VII. Section Ploërmel	p.187
VIII. Section Lorient	p.191
IX. Section Vannes	p.197
X. Section Saint Nazaire	p.205
XI. Section Nantes	p.217
Chapitre IV - Compte-rendu de l'Assemblée générale de Rennes	p.225



A ERIC GRANDSERRE

tragiquement disparu le 19 août 1985

"... votre peine est aussi la nôtre.

Depuis qu'Eric était à Brest nous l'avions connu et apprécié comme étudiant à l'Université. Il aimait la Bretagne. Il aimait la nature bretonne. Tout naturellement, il nous avait rejoint mettant au service de l'association ses compétences de jeune naturaliste. Il avait souhaité effectuer son service civil national à la S.E.P.N.B., développant durant cette période l'animation pédagogique dans Brest avec beaucoup de succès auprès des enfants, contribuant de manière déterminante aux recherches du Groupe des Mammifères marins, collaborant au projet brestois de Maison de la Mer, etc...

Eric était actif. Il faisait bien ce qu'il faisait....

... Avec sa tragique disparition, nous perdons un collaborateur de qualité ..."

extraits de la lettre adressée aux parents
d'Eric, par la S.E.P.N.B., le 7.9.1985.

Jean-Pierre Gourmelon

Maire de TREMAOUEZAN

- - - -

AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES HABITANTS,

VOUS PRESENTE SES MEILLEURS VOEUX

POUR L'ANNEE 1986.

Et vous remercie encore de
votre appui.



le 2 juillet 1985

Madame Huguette BOUCHARDEAU
Ministre de l'Environnement,
en visite dans le Finistère.

En Baie d'Audierne, donnant le coup d'envoi des premiers actes de protection du milieu naturel (achat de terrains par le Conservatoire du Littoral et des Espaces Lacustres et premiers aménagements de gestion de l'espace)

A Ouessant, visite du Centre de Recherches Ornithologiques et d'Etudes du Milieu Insulaire

Madame La Ministre dit "C'est la mer qu'il faut protéger de l'homme".

Elle rappelle par ailleurs le rôle moteur essentiel joué par la S.E.P.N.B. dans ces projets...

Si, bien normalement, cette journée fut orchestrée par l'administration et les élus, la S.E.P.N.B. pense pouvoir l'inscrire en bonne place dans son rapport d'activité.

Au Bendy La mer reprend possession des lieux



La destruction d'une partie du parking du Bendy a commencé jeudi dernier. Présents quotidiennement sur les lieux, les écologistes veillent à ce que la mer retrouve tout son territoire passé.

Après plusieurs années de procédure et quelques semaines d'hésitations, le parking du Bendy est en cours de démolition. C'est en 1978 que la commune avait décidé le comblement de la vasière. Ceci par appropriation pure et simple du domaine public maritime. Le préfet aurait dû intervenir pour empêcher ce comblement.

Le tribunal administratif lui reproche d'ailleurs cet attentisme à la suite d'une plainte déposée par la SEPMB (Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne).

Depuis jeudi, un engin de travaux publics est sur place. Il devrait rendre à la mer les 4 000 m²

dont elle avait été dépossédée. Ces vasières et zones humides ont un intérêt écologique essentiel. Les micro-organismes qui y vivent sont les premiers maillons de la chaîne alimentaire. Voilà pourquoi la destruction d'une partie du parking du Bendy est jugée exemplaire par les écologistes.

OUEST-FRANCE

C'EST PEUT-ETRE A TRAVERS DE TELS EVENEMENTS QUE L'ON PEUT APPRECIER LES RESULTATS DE NOTRE ACTION ... A MOYEN TERRE ... CETTE INFORMATION ETAIT IMPENSABLE IL Y A DIX ANS ...

Dans le Finistère encore, un Préfet, nouvellement nommé, propose à quelques associations (AIFSB, TUS, Fédération des pêcheurs, SEPMB) une réunion afin de discuter des problèmes d'environnement dans le département en relation avec l'Agriculture. Nous pourrions franchement nous nous attirer les foudres du DDA présent.

Cela aussi est bien nouveau !

**Protéger la nature aujourd'hui
c'est aussi préserver
l'économie de demain !**

Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne

**Almer le nature
c'est la respecter**

S.E.P.N.B.

**La nature est un monde
en équilibre !
Il n'y a ni espèce utile
ni espèce nuisible !**

Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne

PRÉSERVONS LES DUNES

Les dunes nous protègent naturellement de la mer.
Milieu mouvant, le tapis végétal les fixe. Protégeons les dunes en préservant le tapis végétal : pas de circulation automobile, pas de « moto verte », pas de camping, pas d'extraction de sable...

Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne

PLAISANCIERS...

Respectez les réserves biologiques et leur réglementation !
Evitez les débarquements en période de nidification.
Evitez les brassées de fleurs des îles.

Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne

**L'eau est une ressource vitale
et irremplaçable
Il faut la garder pure
et l'économiser**

Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne

CHASSEURS...

Ne tirez jamais sur un animal impartialement reconnu !

Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne

PÊCHEURS A PIED...

Prenez votre plaisir aujourd'hui en protégeant la nature.
Ne retournez pas les rochers !
N'ayez pas le plus grand que le ventre !

Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne

ouest
france

CHAPITRE I

L'ASSOCIATION,

structure et fonctionnement

L'ASSOCIATION, structure et fonctionnement

I - SIEGE ADMINISTRATIF REGIONAL

S.E.P.N.B.
186, rue Anatole France
B.P. 32
29276 BREST CEDEX
Tél. 98-49-07-18

II - SECTIONS DEPARTEMENTALES ET LOCALES

ILLE ET VILAINE - Section RENNES-Ille et Vilaine (section départementale)
Maison de la Consommation et de l'Environnement
48 Bd Magenta - 35000 RENNES
Tél. 99-30-35-50

COTES DU NORD - Section FREHEL-Rance
Michel GUET - Le Pré Chauvin - 22550 MATIGNON
Tél : Florence GULLY/ST JACUT - 96-27-75-00

FINISTERE - Section Nord-Finistère et groupe local "Beva et Gwitalmeze"
186, rue Anatole France - B.P.32 - 29276 BREST
Tél. 98-49-07-18

- Section Monts d'Arrée
Ecole de Botmeur - 29218 HUELGOAT

- Section QUIMPER-PONT L'ABBE (Pays Bigouden)
Jacques GARREAU - 1, rue du Roussillon - 29000 QUIMPER
Tél. 98-52-93-58

- Section CONCARNEAU - TREGUNC
Charles LEROUX - Pendruc-Trégunc 29128
Tél. 98-97-62-48

- MORBIHAN**
- Section VANNES-Morbihan (section départementale)
Sous-sol F.1 - Cité radieuse B.P.209 - 56006 VANNES
Tél. 97-40-92-95
 - Section LORIENT
Maison du Moustoir, rue du Prof.Mazé. 56100 LORIENT
Tél. 97-83-17-29
 - Section PLOERMEL
Nicole MABILAIS - Vieux Bourg - Taupont - 56800 PLOERMEL
Tel.97-93-60-25

- LOIRE ATLANTIQUE**- Section Nantes-Loire Atlantique (section départementale)
- Maison des Associations - La Manu - 10 Bis Bd de
Stalingrad - 44000 NANTES
Tel. 40-29-36-50
- Section SAINT NAZAIRE
Comité Local Saint Nazaire Presqu'île - Maison
du Peuple - Place Salvadore Allende - 44600 ST NAZAIRE
Contact téléphonique : M.BIORET 40-70-90-97

■ Voir chapitre III les jours et heures des PERMANENCES

III - LES ADHÉRENTS

Au 31/12/1985

Adhérents :	1913
Abonnés :	1767
Echange PAB:	171
Services gratuits	157

Nombre d'adhérents Loire-Atlantique	: 327
Morbihan	: 348
Côtes-du-Nord	: 124
Ille-et-Vilaine	: 220
Finistère	: 523

Par rapport à 1984 : adhérents + 76 soit + 4%

ASSOCIATIONS ADHERENTES A LA S.E.P.N.B.:

PRO SI MAR - Centre socio-culturel - 44380 PORNICHET
A.P.N.C.V.S.- Association Prot.Nature et C.de Vie rue du Bocage
Les Sorinières 44400 REZE
Groupe Ornithologique de L.Atlantique - 6, rue d'Audierne -44300 NANTES
Environnement et avenir de Saffré - Mairie de SAFFRE - 44390
Centre Equestre Celte du Lac - 44860 ST AIGNAN DE GRANDLIEU
Classes Vertes de Brasparts - 29190 PLEYBEN
A.S.A.P. Amis Ste Anne du Portzic - 29200 BREST
RENOUVEAU - Beg Meil - 29170 FOUESNANT
A.F.P.E.E. - Penquer Bian - 29220 LA FORET LANDERNEAU
BEVA E BRO DAOULAS -ALDE - 29224 DAOULAS
A.F.F.O. Ass. Faune Flore de l'Orne - 61000 ALENCON
A.S.P.R.O.L.I.B. Sav Heol Le Havre de Rothéneuf - 35400 ST MALO
MAYENNE NATURE - La Michelotière - Louvigné - 53210 ARGENTRE
Comité Défense Enfironnement. El Retirou - Le Plessis Allais -44210
LE CLION S/MER ,
ORSAY NATURE - Faculté des Sciences - 91405 ORSAY
A.B.R.I. - 3, rue des Portes Mordelaises - 35000 RENNES

Important : Les membres de ces associations adhérentes ne sont pas comptabilisés dans le nombre d'adhérents de la SEPNB, chaque association adhérente comptant pour UNE unité.

La S.E.P.N.B. est membre de

ASSOCIATION BRETONNE DES RELAIS ET ITINERAIRES (A.B.R.I.)
CENTRE DE RECHERCHES ORNITHOLOGIQUES ET D'ETUDES DU MILIEU INSULAIRE (C.R.O.E.M.I.)
ASSISES PERMANENTES DE L'ENVIRONNEMENT EN BRETAGNE (A.P.E.B.)
FEDERATION REGIONALE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EN PAYS DE LOIRE (F.R.A.P.E.L.)
FEDERATION DES SOCIETES DE PROTECTION DE LA NATURE (F.F.S.P.N.)
FONDATION "SAUVONS L'AVENIR" (F.S.A.)

IV - CONSEIL D'ADMINISTRATION

* Composition du Conseil d'Administration issu de l'A.G.de RENNES (avril 1985)

BEAUFRETON Paskal	- Médecin- 1 Bd Gaston Doumergue- 44200 NANTES
BEUCHER Michel	- Assistant IUT - Impasse des 3 Mâts 29110 CONCARNEAU
BIORET Frédérique	- Etudiant- 70,rue des Jacinthes-44600 ST NAZAIRE
BONO Gabriel	- Cont.Laitier-Le Lesnot-Chapelle Carot-56460 SERENT
DANAIS Michel	-Chargé d'Etudes- 63 Bd J.Mermoz-35000 RENNES
DEMAURE J.Claude	-Maître Assistant-116,rue des Hauts Pavés-44000 NANTES
GARNIER Michel	-Professeur- 56, rue J.B.Marcet - 44000 NANTES
GILSON Thierry	-Architecte-Paysagiste, 13,rue St Euman- 28000 CHÂRTRES
GUERIN Odile	-Chargé d'Etudes - 53 bis rte des Plages-22560 TREBEURDEN
HILY Anne	-Biologiste- 51, rue Mathieu Donnard - 29200 BREST
JONIN Max	-Maître Assistant-L'Ormeau- 29212 PLABENNEC
JULLIEN Raymond	-Professeur-444 Cité radieuse Corbusier-44400 REZE
LE DEMEZET Maurice	-Professeur- 1, rue Le Gréco - 29200 BREST
LE DUC Jean-Pierre	-Assistant Muséum-Labo Evolution des Systèmes- rue G.St Hilaire - 75231 PARIS CEDEX 05
LE GARFF Bernard	-Maître Assistant-Labo Biologie Animale-Av.G.Leclerc 35042 RENNES CEDEX
L'HER Maurice	-Chercheur- 19, rue Goya - 29200 BREST
LE PENNEC Marcel	-Maître Assistant- La Vallée Penfeld-29243 BOHARS
LINARD Jean-Claude	-Professeur- 4, rue de Roubaix -29200 BREST
MAHEO Roger	-Maître Assistant- Laboratoire maritime de Bailleron 56860 SENE
MONNAT Jean-Yves	-Maître Assistant- 7, rue Le Gréco - 29200 BREST
MOURRAIN M.Françoise	-Documentaliste- Rés. Gwened 2 Bt G-56000 VANNES
PRIGENT Philippe	-Etudiant médecine- 1, av. Charrier- 56290 PORT LOUIS
SALAUN Jean	-Ingénieur- Le Stang - 29224 DAOULAS

* Dates des réunions du C.A.

27 janvier	16 juin
24 mars	6 octobre
20 mai	1 décembre

les comptes-rendus de ces réunions sont diffusés à toutes les sections

* Composition du Bureau

Président	: Jean SALAUN
Vices-Présidents	: Jean-Claude DEMAURE Jean-Yves MONNAT Michel DANAIS
Secrétaire Général	: Max JONIN
Secrétaires adjoints	: Anne HILY Maurice LE DMEZET
Trésorier	: Maurice LE DMEZET
Trésorier adjoint	: Maurice L' HER
Rédacteur	: Marcel LE PENNEC

* Dates des réunions de Bureau

24 Janvier /

18 avril

9 mai/ 23 mai/ 6 juin/ 20 juin / 4 juillet

5 septembre / 3 octobre / 17 octobre / 31 octobre

14 novembre / 28 novembre / 19 décembre

Depuis le printemps 1985, le principe d'une réunion toutes les deux semaines, environ, est adopté

V - LES PERSONNELS.

* SIEGE ADMINISTRATIF

Secrétariat	Marie MANAC'H
Comptabilité	Nicole KELHETTER
Permanence	
Audio-visuel/Documentation/ Stages	Philippe VINCENT Pascal LE GUEN
Animation-Photothèque	Eric GRANDSERRE
depuis l'automne 1985	
Photothèque	René Pierre BOLAN 6, rue de Guérin 35470 BAIN DE BRETAGNE

Le siège est ouvert du 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

* RESERVES NATURELLES

Coordination-Responsabilité	Alain THOMAS
Réserve Michel-Hervé Julien	René BOZEC puis Pierre LE FLOC'H
Animateurs saisonniers	Pierre LE FLOC'H Eric THOUMELIN Laurent GAGER
(+bénévoles et étudiants)	Michel GUET

T.U.C. :

Réserve Cap Sizun	Ann Karin PERROT 3mois
" de Falguérec	Pascal REGNIER 3mois
" de Groix	Michèle CALLOCH 3mois

* CELLULE ANIMATION-FORMATION

Animateurs permanents	Bruno BARGAIN Yves CHEPEAU Brigitte VADIER
Animateurs à temps partiels et bénévoles	Bénédicte BOUCHERIT

* ETUDES

Etudiant en thèse de Doctorat	Lionel LAFONTAINE (Blaireau)
Chargé d'étude	Patrick FIFRE (Bilan des sites du Finistère)

Chargé d'étude

Thierry LODE (C.St Sébastien L.Atl.)
Laurent GAGER (C.Bodillo 29S)
Pascale RIO (C. Aquaculture)

* CONSERVATOIRE BOTANIQUE

Conservateur	Jean-Yves LE SOUEF
Chargé de gestion	Daniel MALENGREAU
Documentaliste	Nicole ANNEZO
Responsable des cultures	Fanch LE HIR
Jardiniers objecteurs :	Jean-Paul BRELIVET Gilbert CABON Franck LE HOUX Patrick CHAUVIN Philippe LETOURNEL Yvon LE ROL Yves COSTES Christophe LE PICARD Serge TALARMIN
Jardiniers TUC :	Stéphane HIGNARD Eric DERRIEN Joelle DOURMAP Eric APPRIOUAL Pierre Claude BERGOT Catherine GUILLAUME Denis LAURENT Ghislaine DIROU
Secrétariat TUC :	Florence L'HOSTIS

* BOIS JOUBERT

Gestion, accueil	{ Régis FRESNEAU Yann GOURRAUD Luc GUIHARD Jacques BERNARD
Ferme -(Objecteurs)	
Fermier	
P.A.J.	
T.U.C :	Betty BOURSE Nadège TAINE

* SECTIONS LOCALES : Permanences, animations, gestion, études,...

Ille-et-Vilaine - Rennes	Bruno GAUDEMER (objecteur de conscience)
	Yves CONSTANTIN -
Lorient	Jean-Pierre FERRAND -
TUC	Christine LE HOUEDÉC

Ploermel	Marc BONO	(objecteur de conscience)
Vannes	Daniel HUMBERT	-
Saint Nazaire	Philippe INIZAN	-
Nantes	Paskal BEAUFRETON	-
	Didier PRIMARD	-

En fin d'année 1985, la SEPNB procure du travail à

- 11 permanents
- 19 objecteurs de conscience

En 1985, la SEPNB a accueilli

- 9 T.U.C. 12 mois
- 5 T.U.C. 3 mois

VI - LES MOYENS

Un bilan financier est bien sûr élaboré chaque année et communiqué sur demande.
Les moyens nécessaires au fonctionnement de la SEPNB proviennent :

auto financement 50,03 %	{	- des cotisations de ses adhérents - des abonnements à la revue PENN AR BED - des ventes de matériels divers, de l'auto collant au livre.. - des entrées payantes à la Réserve Michel-Hervé Julien - des produits des animations - des contrats d'études
prestations de service 38,55 %	{	- de conventions de gestion passées avec le Ministère de l'Environnement et la Communauté Urbaine de Brest pour la gestion du Conservatoire Botanique - de convention de gestion avec le Ministère de l'Environnement pour la gestion des Réserves Bretonnes.
Subventions 11,42%	{	- de subventions sollicitées pour des actions bien précises sur dossiers et avec rapports d'utilisation (Ministère de l'Environnement, D.U.P., D.R.A.E., D.D.J.S., D.R.J.S., P.N. R.A.,...)

- des postes FONJEP (4)
- des subventions de fonctionnement attribuées par des collectivités locales (mairies, conseils généraux,...)
- des avantages en nature : mise à disposition gratuite de locaux (Brest, Lorient, Nantes, Rennes)

CHAPITRE II

ACTIVITE REGIONALE

LE RESEAU DE RESERVES BIOLOGIQUES

DES EQUIPES D'ADHERENTS MOTIVES ET EFFICACES

GOULIEN

Réserve ornithologique du Cap Pierre Le Floch, nouveau permanent

Suite à la démission de Pierre Bozec, et pour son remplacement, lors du conseil d'administration du 16 juin dernier, la SEPNB a nommé un pontécruzien de 31 ans, Pierre Le Floch, comme nouveau permanent à la réserve ornithologique de Goulien.

Ornithologue confirmé, passionné par l'étude des oiseaux et des plantes, Pierre Le Floch travaillait déjà depuis quatre ans comme saisonnier pendant les cinq mois d'ouverture de la réserve. Ses nouvelles fonctions consistent en période d'ouverture à effectuer un travail d'animation et le reste de l'année, à assurer la surveillance du site, suivre l'évolution des colonies d'oiseaux et à veiller au maintien du Climax, point naturel d'équilibre des espèces animales.

Des moutons pour la survie des craves

Les chances de survie de la colonie craves sont liées au maintien des landes et des pelouses rases où les oiseaux trouvent leur nourriture. Celles-ci se raréfiant à cause d'un abandon progressif de l'exploitation agricole de nombreux champs, les responsables de la réserve ont décidé de mettre des moutons en pâture sur le site, afin de favoriser son développement. Dans un premier temps, une dizaine de moutons seront lâchés en liberté sur un terrain clos, et si l'expérience se montre concluante d'autres suivront. L'élevage des moutons n'est en aucun cas le but que s'est fixé la SEPNB leur présence sur le site permettra aux ornithologues d'enrichir leurs connaissances par l'étude des répercussions entraînées sur la faune et la flore de la réserve.



Pierre Le Floch.

DF 4785

En 1985, la SEPNB a publié :

- l'ANNUAIRE DES RESERVES bretonnes et normandes 1984 (134 pages) :
rapport d'activité détaillé des réseaux de réserves de la SEPNB et du GON (données administratives, bilans ornithologiques, bilans d'animation, bilans des aménagements, des équipements, etc...).
- Les RAPPORTS D'ACTIVITE 1984
 - de la réserve naturelle François Le Bail/GROIX
 - de la réserve Michel-Hervé Julien/CAP SIZUN
 - de la réserve de l'Archipel de MOLENE
 - de la réserve de FALGUEREC
- Le Tome III des TRAVAUX DES RESERVES (95 pages) :
publication regroupant des données originales, naturaliste, géographique, ethnologique, historique... concernant les réserves de de Bretagne.
- Un compte rendu "Les nouvelles des réserves" dans la revue PENN AR BED.

Hormis cette revue, ces publications, de diffusion restreinte, peuvent être obtenues selon des conditions à demander au siège de la SEPNB.

Selon le rythme adopté depuis plusieurs années, la "Commission réserves" s'est réunie à deux reprises à Lorient. Ses membres ont pu se retrouver en plusieurs occasions, notamment à l'occasion de stages de formation (Lichens,...) et de l'assemblée générale de la Conférence Permanente des Réserves Naturelles (CPRN).

Le réseau des réserves n'a pas vu de nouveaux postes se créer mais quelques mouvements ont été enregistrés. Ainsi René BOZEC a quitté en milieu d'année la réserve du Cap Sizun, étant remplacé dans ses

L'îlot de la Colombière enfin protégé

Des vacances familiales pour les sternes

Les sternes de l'îlot de la Colombière vont enfin pouvoir élever leurs poussins en paix. Le préfet maritime de Brest et le commissaire de la République des Côtes-du-Nord viennent en effet de signer conjointement un « arrêté de protection de biotope ». Désormais, du 15 avril au 31 août, les oiseaux de mer

L'intérêt pour l'îlot ne date pas d'hier : le site a été classé dès 1953. Mais il aura fallu attendre plus de trente ans pour que le département en fasse l'acquisition grâce à la taxe sur les espaces verts. Il était temps : les sternes

commençaient à avoir chaud aux plumes. Le dossier a été instruit par le bureau des périmètres sensibles (BPS) de l'Équipement avec la bénédiction de la commune de Saint-Jacut-de-la-Mer. Les enquêteurs se sont appuyés en particu-

seront les seuls animaux à sang chaud autorisés à s'abattre sur ce « caillou » de 120 m de long sur 30 m de large, situé à quelques encablures de la pointe de Saint-Jacut. C'est la première fois que la procédure de l'arrêté de protection de biotope est utilisée dans le département. Un exemple à suivre.

lier sur le travail mené depuis bientôt vingt ans par la société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB) à qui la gestion de la réserve vient d'être confiée officiellement. La sterne pierregarin, la sterne caugak et la très rare sterne de Dougall constituent ici l'une des trois colonies les plus importantes de Bretagne.

aussi, une gêne importante pour ces oiseaux timides. Que des pêcheurs à pied, des plongeurs ou des plaisanciers s'approchent trop près du « caillou » et c'est l'envol immédiat des adultes. Les œufs et les poussins abandonnés, pour peu que les importuns s'attardent, souffrent de la faim et du soleil. Ils deviennent une proie toute trouvée pour les goélands en mer. Il fallait écarter cette menace.

Les goélands et les hommes

Curieusement, l'implantation de cette colonie d'oiseaux de mer est relativement récente. Les premières caugaks ne se sont installées qu'en 1967, suivies, deux ans plus tard, par les pierregarins. En 1972, la colonie mixte comptait déjà 441 couples. Au milieu des années soixante-dix, les sternes commencent à souffrir des incursions agressives des goélands argentés qui finissent par occuper presque totalement l'îlot. Quand le goéland règne en maître, les sternes n'ont plus qu'à chercher un autre site de nidification, ce qui n'est pas facile.

Dès 1977, les ornithologues de la SEPNB décident de lutter contre l'imprévisibilité des goélands : destruction des pontes, empoisonnement des adultes. Sur l'île « libérée », les sternes se réinstallent progressivement : 300 couples en 1982, 472 l'année suivante. Depuis, les effectifs sont fluctuants. Cette année, les ornithologues ont compté 72 couples de caugaks, 90 couples de pierregarins, 2 couples de dougall.

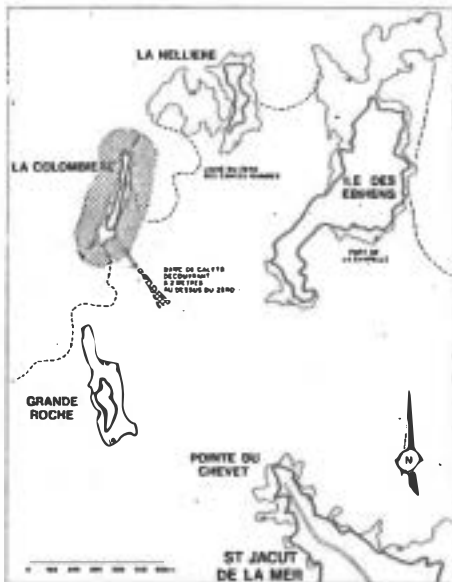
C'est que l'homme constitue, lui

Des interdictions temporaires

Désormais, dans un rayon d'un peu plus de 100 m autour de l'îlot et du cordon de galets qui le prolonge sont interdits, depuis l'arrivée des premiers nicheurs jusqu'à l'envol des derniers petits : l'accès par terre ou par mer aux parties émergées, la navigation et le mouillage de tous les engins navigables, la baignade et la plongée sous-marine. Est bannie d'une façon plus générale toute activité de nature à porter atteinte à la tranquillité de l'île et des oiseaux. Ces interdictions, limitées à quelques centaines de mètres de rivage, d'ailleurs accessible légalement aux grandes marées d'équinoxe, sont le prix à payer pour le maintien des colonies de sternes.

L'arrêté protègeant la Colombière devrait inciter d'autres communes, d'autres associations à réclamer une protection identique pour d'autres îlots du littoral. Pour maintenir leurs effectifs en Bretagne, les sternes ont besoin de tout un chapelet d'îles-reluges, du Mont-Saint-Michel à Pornic.

André FOUQUET.



Des contraintes temporaires sur un périmètre limité.

L'arrêté de protection de biotope

Cette procédure nouvelle, issue de la loi de protection de la nature en 1976, ne consiste pas à préserver directement une plante ou un animal, mais le milieu de vie (biotope) d'une espèce déjà protégée. L'arrêté peut être pris très rapidement

sur la proposition de la Région, d'un particulier avec ou sans l'accord du propriétaire du terrain concerné. Dans le cas de la Colombière, et c'est une première, les restrictions concernent non seulement des terres émergées mais le domaine public maritime. C'est pourquoi le préfet maritime a

fonctions de permanent par Pierre LE FLOC'H. Eric THOUMELIN et Laurent GAGER ont assisté ce dernier pendant la période d'ouverture au public (emploi saisonnier). Au Cap Fréhel, après plusieurs saisons d'animations, Lionel LAMBERT a laissé la place à une équipe renouvelée et coordonnée par Michel GUET.

Alain THOMAS assure toujours la coordination du réseau.

. Nouvelles réserves :

Après achat par le Département des Côtes-du-Nord, l'îlot de La Colombière est officiellement devenu une réserve SEPNB.

A Pleumeur Bodou (22), une équipe SEPNB-LPO a pris en charge la réserve de l'île Losquet pour sa première année d'existence.

Dans le Finistère, la création de deux nouvelles réserves dans les Monts d'Arrée et dans le Léon (landes et marais littoral) est en projet.

. La SEPNB et les réserves naturelles de Bretagne :

La SEPNB a été nommée au sein du Comité de gestion de la réserve naturelle des Sept-Iles (L.P.O.). Mais pour des raisons inconnues, le Préfet a repris son arrêté.

. Promotion des réserves de la SEPNB :

L'exposition "Réserves de Bretagne" a circulé dans les cinq départements bretons (groupes scolaires, hypermarchés, centres culturels,...). A retenir particulièrement sa présentation à la Maison de la Chasse de Quimper, et dans la voiture-animation de la SNCF sur les lignes Brest-Paris et Quimper - Paris en août durant deux semaines et enfin au siège régional du Crédit Mutuel de Bretagne.

Plusieurs émissions de FR3 ont fait état des réserves de la SEPNB et notamment "Fragments du Bout du Monde" (consacrée à l'archipel de Molène).

. L'animation estivale :

. Six réserves ont été le cadre des animations estivales traditionnelles La pointe du Grouin (Ile des Landes 35), le Cap Fréhel (22), le Cap Sizun (29), la réserve naturelle de Groix, Falguérec et Koh-Kastell/Belle-Ile (56).

Dans les anciens marais salants

L'échasse blanche de Falguérec attend que vous veniez l'admirer

Depuis trois ans, pendant les mois de juillet et août, la réserve biologique de « Falguérec » ouvre ses portes aux visiteurs.

Située sur la commune de Séné (à 6 km de Vannes), elle s'étend sur 14 hectares d'anciens marais salants. C'est d'ailleurs cette caractéristique qui fait sa spécificité. On y découvre une faune et une flore typiques de ces milieux où la terre et la mer se confondent. Les limicoles (sous distinction des échassiers) sont les hôtes habituels de l'endroit. La réserve de Falguérec offre une hospitalité privilégiée : aux échasses blanches (9 couples nichant sur la totalité des marais de Séné ont été recensés cette année), avocettes (23 à 24 couples), chevaliers gambette (35 à 40 couples) ; plusieurs variétés de vanneaux, ils y nichent en quantité, d'année en année plus importante. C'est d'ailleurs parce que l'échasse blanche se reproduisait dans ces marais, dont l'exploitation était abandonnée dans les années 1940, que la réserve fut officiellement constituée en 1980.

C'est au moment de la migration, qui bat son plein à Falguérec de la mi-juillet à la mi-août qu'il est possible d'observer la faune, pas toujours facile à identifier pour les non initiés, mais deux membres de la SEPNB : Erwan

Lecomte et François Aussonaie, vous aideront à reconnaître les différents oiseaux s'activant sous vos yeux et vous expliqueront leurs modes de vie. Vous aurez notamment le plaisir de voir évoluer avocettes et échasses, espèces peu courantes en France.

Gérée par des bénévoles

On l'aure compris : il est nécessaire de faire un maximum pour protéger ces zones inondables et la faune qui les peuplent : c'est un milieu particulièrement fragile. Leur attrait n'est pas toujours évident pour le simple curieux, mais la richesse de ses lieux, si elle venait à disparaître, ne pourrait plus être reconstituée. Il ne faut pas perdre de vue.

A Falguérec, gérée, rappelons-le, par des bénévoles, la SEPNB a besoin de votre aide pour continuer à vivre. Vous encouragerez l'œuvre entreprise ici en lui rendant visite. La réserve est ouverte au public du 1^{er} juillet au 31 août, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h,

sauf le lundi. Des longues-vues installées sur un mirador sont à la disposition des visiteurs pour leur permettre une meilleure observation. Alors, ne restez pas bronzer idiots !...

M.S.



Pour l'aider dans sa tâche, la SEPNB met en vente un macaron au profit de Falguérec.

- 23 animateurs, en dehors des permanents, ont assuré ce programme après avoir participé au stage de mise à niveau à Goulien (29) aux vacances de Pâques.
- 75.000 personnes environ ont bénéficié de ces animations (légère baisse de fréquentation au Cap Sizun - 49.000 visiteurs -, échec relatif à Falguérec).

• Les réserves accueillent TUC et stagiaires :

- 3 jeunes TUC ont été engagés pour des périodes de 3 ou 6 mois à Falguérec, Groix et au Cap Sizun.
- 5 stagiaires étudiants sont passés par la réserve du Cap Sizun (Université d'Aix-La-Chapelle - ENITH d'Angers - Lycée Agricole de Suscinio).

• Faits marquants de la saison :

- Fin juillet, un commando nocturne s'attaque à la réserve de Falguérec : stand d'accueil éventré par un véhicule, panneaux arrachés ou peints, etc... Y-a-t'il un lien avec le coup de colère des chasseurs locaux de gibier d'eau furieux de voir le Maire de Séné répondre favorablement à la SEPNB en interdisant la chasse d'été sur la commune ?
- Il a fallu trois ans pour que la Société Téléo-Union ("La Chasse au Trésor" /A2) soit condamnée pour ses atterrissages d'hélicoptères sur Er Lannic en pleine saison de nidification des sternes.
- Sur le plan faunistique, tout d'abord, retour de la plupart des oiseaux marins sur l'île des Landes (35) après l'exode de 1984. Le Grand Cormoran s'installe sur le Grand Chevet (35) et en baie de Morlaix (29). A Clesseven (22), plus de Courlis cendré mais de la Loutre et de la bécassine nicheuse. Record pour les sternes sur l'île aux Dames (29) avec 600 couples et timide retour sur Trevorc'h (29). Nouveau bébé phoque dans l'archipel de Molène (29). Au Cap Sizun (29), nouveau recul des mouettes tridactyles comme à Koh-Kastell (56). Une ponte d'Eider dans l'archipel d'Houat (56) et 10 couples d'avocettes à Falguérec (56) où un bécasseau tacheté (oiseaux américain) est observé. Aux Hauts-de-Villeneuve (44), bond en avant des aigrettes garzettes avec plus de 100 couples !

. Etudes nouvelles :

Citons principalement :

. L'étude sur le régime alimentaire des Grands cormorans de l'île des Landes a été rendue par Christine PAILLARD pour l'obtention d'un D.E.A.

. Jean-Pierre FERRAND a réalisé un rapport sur les "Réserves d'Association" en France

. Yves LE DONGE a étudié durant l'été les sites d'alimentation des craves à bec rouge sur la réserve du Cap Sizun.

. Publications :

Deux nouveaux autocollants ont été édités : Falguérec et Koh-Kastell/Belle Ile.

Grâce au soutien du Crédit Mutuel de Bretagne, deux nouveaux dépliants ont été conçus : version anglaise pour celui du Cap Sizun et réactualisation de celui de Falguérec.

. Colloques et conférences :

Des membres du réseau ont assuré des communications ou participé aux manifestations suivantes :

- "Nature en réserves, nature en conserves"/AJNE-Paris
- "Gestion et protection des Landes de Bretagne/CIE-Fréhel
- "Premières assises internationales de l'animation scientifique"/ANSTJ-Toulouse

. C.P.R.N.:

La SEPNB a organisé l'assemblée générale de la Conférence Permanente des Réserves Naturelles à Lorient du 12 au 14 septembre. Max JONIN, représentant la SEPNB, a été élu président de cette structure.

ANIMATION

FORMATION

ANIMATION - FORMATION

Bilan 1985

o
o o

Depuis 1981, ce secteur s'est progressivement développé dans l'association grâce tout d'abord à une aide gouvernementale à la création d'emploi puis à l'attribution de postes FONJEP soit au titre de l'Environnement soit au titre du Temps Libre.

TROIS EMPLOIS PERMANENTS ont ainsi été créés.

Le concours occasionnel d'objecteurs de conscience et, bien sûr, de bénévoles de l'association vient renforcer cette équipe régionale.

o
o o

1 - FINISTERE

1 - Stages de Formation continue

MARAIS SALANTS	GUERANDE 24-28 Juin 14 stagiaires
ORNITHOLOGIE	OUessant 5-9 Août 9-13 Septembre 21 stagiaires

2 - Weeks-ends nature

GEOLOGIE	MONTs D'ARREE 16-17 Mars 15 stagiaires
ECOLOGIE DES FALAISES	CAP SIZUN 11-12 Mai 9 stagiaires
LES ALGUES	MOLENE 1-2 Juin 14 stagiaires

Suivons la trace

Votre chaussure, fraîchement cirée, s'écrase voluptueusement dans une crotte de chien, aussi volumineuse que malodorante. En pareille circonstance, quelle est votre réaction ?

Sans doute faites-vous partie de cette catégorie de personnes qui vouent aux flammes de l'enfer éternel, tous les chiens de la terre, et qui couvrent leurs propriétaires indéclicats, d'insultes salées.

Mais qui sait, vous faites peut-être partie de ces êtres curieux que tout émerveille, et qui sortent à tout instant une loupe de la poche du veston. Peut-être vous lancez-vous dans des affirmations de ce type : « Voyez-vous chère amie, cette adorable crotte parfumée a été déposée il y a 47 minutes par son propriétaire. Ce dernier était un épagneul breton, tenu en laisse par une grande femme brune ». Merci dear Sherlock !

Humblement, je dois l'avouer, c'est dans la première partie qu'il faut me classer. Mais attention, les choses vont peut-être évoluer. Pour une raison que je préfère garder secrète (on n'est pas au confessionnal tout de même), je

viens de m'inscrire à un stage de la SEPNB (Société d'étude et de protection de la nature en Bretagne) qui a pour titre les « traces d'animaux ». « En deux jours, vous apprendrez à lire les signes de la nature », explique la brochure. Deux jours à passer le nez plongé dans les petites crottes, dans les traces de pattes d'oiseaux, dans les brins d'herbe foulés. Deux jours sur la trace des chauves-souris, des castors des monts d'Arrée, des rapaces... Deux jours de safari pour 200 F, de quoi snorber ceux qui reviennent les poches vides du mont Kenya. Deux jours pour apprendre à sourire quand on marche dans une crotte. Deux jours pour changer la vie !

Marcel QUIVIGER

Le stage débutera le 31 août. Rendez-vous à l'école de Botmeur, dans les monts d'Arrée. Renseignements et inscriptions aux numéros suivants : 49.07.18 (SEPNB, 186, rue Anatole-France à Brest), ou au 87.73.54 (Bruno Bargein, Trenvel, Tréogat).

CASTORS	BOTMEUR 15-16 Juin 12 personnes
TRACES D'ANIMAUX	MONTS D'ARREE 31 Août-1er Septembre 6 personnes
LICHENS	CROZON 19-20 Octobre 11 personnes

3 - Randonnées naturalistes en Baie d'Audierne

Nouvelle animation mise en place cet été avec le concours du Syndicat d'Initiative de Plonéour-Lanvern-Tréguennec, du Crédit Agricole de Plonéour, de la DRAE-Bretagne

7 randonnées assurées pour 150 personnes.

70% d'adultes 30% enfants et adolescents

Public local: 30%

Notre partenaire, Syndicat d'Initiative local, est content de cette animation qu'il souhaite reconduire en 1986.

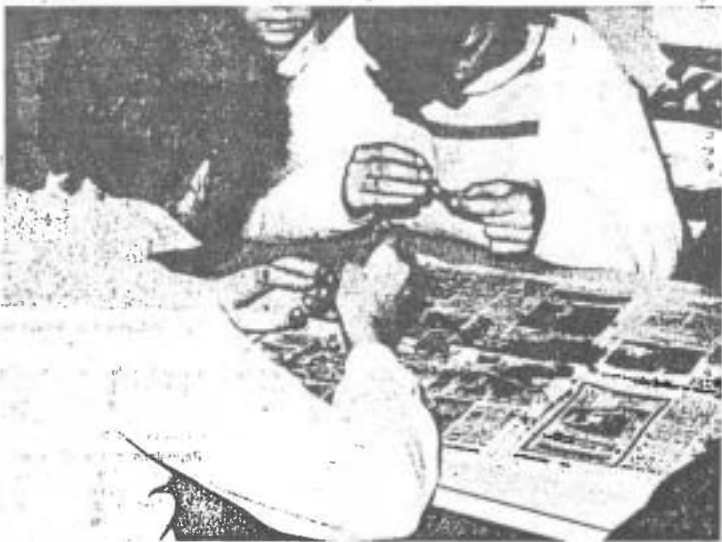
4 - Animations ponctuelles

- 16 janvier : Etude du régime alimentaire de la chouette effraie au Centre du Moustoir à Lorient
- 28 janvier : Animation sur les oiseaux hivernants dans le cadre d'un PAE avec collège St Martin des Champs-Morlaix
- 18.19.21 Février: Programme d'animation avec CE RATP Bénodet; projection Ero Vili, sortie en baie d'Audierne, et en rivière de Pont l'Abbé
- 27 Mars : Projection montages oiseaux et mammifères marins à OCCAJ Douarnenez
- 28 Mars : Projection montage mammifères marins à la maison communale de Bénodet
- 1.2.5. Avril : Programme d'animation avec CE RATP Bénodet, projection montages oiseaux et mammifères marins, sortie au Cap Sizun et marée à Lesconil
- 3 Avril : Sortie au Cap Sizun avec Renouveau Loctudy
- 4 Avril : Projet d'école Plovand et Peumerit
- 9 Avril : Baguage, découverte d'une mare, exposition...

CLUB NATURE DU MOUSTOIR

L. 14 17.1.85

Chouette-effraie et micro-mammifères...



Souvent associée à la sorcellerie, la chouette-effraie est en fait un rapace nocturne ami de l'homme. Elle choisit comme repaire les greniers des maisons et les chapelles. Ses attitudes et le son de son cri ont souvent fait craindre la présence de fantômes sous les combles.

Hier après-midi au centre social du Moustoir, le club nature n'organisait pas une séance de spiritisme mais une étude des pelotes de réjection de la chouette-effraie.

Les pelotes de réjection sont des petites boulettes de poils et d'os de petits mammifères, comme les musaraignes, les mulots et les campagnoles.

Une dizaine de jaunes de 10 à 15 ans se sont appliqués avec des pinces à épiler et des petites brosses, à retirer des pelotes les crânes des micro-mammifères. Une fois cette tâche accomplie, les chercheurs en herbe identifiaient les différents « aliments » du repas de la chouette. Un représentant de la SEPMB, ainsi que l'animatrice du club les ont aidé à utiliser une loupe binoculaire, afin d'étudier les

machoires et les dents des micro-mammifères.

Cet après-midi a aussi été l'occasion de démontrer que la chouette n'est pas un volatile nuisible pour l'homme. Elle joue un rôle non négligeable dans la nature : elle dévore 2 500 micro-mammifères par an !

Un professeur de la faculté de Brest leur a transmis un dossier présentant les caractéristiques de chaque petit animal. En fin d'après-midi, 3 sotes de musaraignes, deux types de mulots et 4 de campagnoles avaient ainsi été découverts.

Les pelotes proviennent

d'une maison en ruine à Coët-Crann en Landévant. Selon les animateurs de cette journée, il est très facile d'en trouver. D'ailleurs d'autres oiseaux déposent aussi ce genre de restes de festin. Il en est ainsi du goéland et du cormoran.

Cette étude est pour ces organisateurs l'occasion de faire de l'« écologie active ». Les enfants cessent d'être des spectateurs pour participer véritablement à la recherche. « On dépasse ainsi le stade d'observation ». Ainsi, l'étude de la nature n'est plus l'appanage des seuls scientifiques et universitaires.

- 9 Avril : Les oiseaux échoués avec GPAS Brest
- 10.11.12 Avril : Formation de Scouts de France au Cap Fréhel: écologie des falaises et oiseaux marins
- 20 Avril : Projection montage mammifères marins au C.N. Brigneau pour école Courbevoie
- 7 -13 Mai : P.A.E. avec école de Kérargaouyat- Brest
- 3 juin : marée au Tinduff et projection mammifères
- 23 Mai : Projection mammifères marins à l'hôtel de la Plage à Audierne
- 4 Juin : Formation des gardes du Conservatoire du Littoral à Fouesnant
- 7 Juin : Animation sur le cours d'Ajot avec C.U.B.

Au total, 835 personnes concernées

- 12 Juin : Projection Ero vili à l'hôtel de la Plage Audierne
- 20 Juin : Sortie en baie d'Audierne avec école de Concarneau
- Concours Bretagne -Andalousie
- Projection Ero vili, découverte de la baie d'Audierne, réalisation d'un montage...
- 21 Novembre : Scouts de France
- Conférence au colloque international de Plestin Les Grèves sur le thème "écologie"
- 28 Novembre : Information sur les richesses naturelles des marais de Moustierlin au centre de classes de mer/C.E.ORTF Beg Meil
- 17 Décembre : Etude du régime alimentaire de la chouette effraie par les pelotes de réjection au collège d'Audierne

5 - Animation estivale

- Guides de France : 1 journée de découverte du milieu marin à l'Aber Vrac'h
- Hôtel de la Plage Audierne : 2 projections (Ero vili - oiseaux)
- MPT Ergué Gabéric : 1 journée découverte du milieu marin à Crozon
- RATP Bénodet : 1 ½ journée écologie des falaises au Cap Sizun
- 1 journée marée à Penmarc'h
- CCAS Trégunc : ½ journée baguage à Trenvel
- Scouts de France : 1 ½ journée randonnée au Cap Sizun et baie d'Audierne
- Village Renouveau Loctudy : 1 journée écologie des falaises au Cap Sizun
- 4 journées randonnées dans les Monts d'Arrée
- 7 demi-journées baguage à Trenvel

Plovan

Le Télégramme
12.6.85

Double exposition à l'école publique Préhistoire et nature

Deux expositions ouvertes à tout public, élèves en sortie pédagogique de fin d'année par exemple, se dérouleront du 17 au 22 juin inclus, dans deux salles de l'école publique de Plovan (Finistère-Sud).

La première traite de la préhistoire par des panneaux-photos sur les sites préhistoriques : menhir de Laspurit; dolmen de Penquellennec, site de fouilles de Kergalan, l'amas coquillier de La Torche, compte rendu de visite au musée préhistorique de Pors-Carn, des objets prêtés par les familles, des travaux d'élèves, dessins, poteries, reproduction de peintures rupestres, diaporama, bibliographie, maquettes, silex exposés en vitrines prêtées par la ville de Pont-l'Abbé, provenant de fouilles effectuées par l'éminent chercheur, archéologue et préhistorien du CNRS Pierre Gouletquer.

Ses conseils éclairés ont permis de réaliser cette exposition pour rendre compte aux parents, intervenants, élus et administration du travail effectué par les élèves des deux petites écoles rurales de Peumerit et Plovan, qui ont collaboré dans cette étude.

La seconde exposition présentée dans une autre salle de l'école de Plovan comporte un grand aquarium d'eau douce, prêtée par le Groupe aquariophile de Quimper, des panneaux sur les oiseaux migrateurs, des photos de l'étang de

Kergalan que connaît bien Bruno Bargain, de la SEPNE, qui a initié les enfants à l'étude de ce milieu.

Une grande et magnifique maquette réalisée en bois permet de voir en relief la géographie du Pays bigouden, le littoral, les cours d'eau, les étangs, les vallées... comme une vue globale aérienne de la région.

Une double exposition qui mérite le déplacement et la visite de tous : scolaires et adultes en excursion.



En vitrines, outils préhistoriques.



La classe de cours moyen de Mme Le Roux, à Peumerit, qui a participé à l'élaboration de l'exposition.

Village Renouveau 4 projections/débat
 Beg Meil : 3 demi-journées baguage à Trenvel
 Maison communale
 Fouesnant : 4 randonnées dans les marais de Moustierlin
 Randonnées de découverte naturaliste en Baie d'Audierne

Au total 1180 personnes concernées.

6 - Animations diverses

Stage de formation des instructeurs non permanents de l'association régionale UFCV (15 personnes)

Cette session s'est déroulée à la Toussaint au centre de classes de mer de Tréffogat

Programme d'animation sur l'écologie des rivières avec la Maison du Moustoir à Lorient.

Ce programme porte sur dix mercredis, pour un groupe de 20 enfants environ qui font partie d'un club nature dynamique. Le travail réalisé par les jeunes pourrait être regroupé sous la forme d'une exposition à Lorient au printemps prochain

7 - ANIMATION PERMANENTE sur la Communauté Urbaine de Brest

7.1. Animation nature

Durant les premiers mois de l'année, un service gratuit de découverte naturaliste des espaces de nature urbaine de la Communauté Urbaine de Brest était à la disposition des écoles et éducateurs, comme en 1984.

Nous souhaitons sensibiliser nos partenaires à la création d'un emploi que l'expérience conduite depuis deux ans a montré souhaitable.

7.2. Cycle d'expositions au Pavillon d'accueil du Conservatoire Botanique de Brest

Intitule de l'Exposition	Dates	Nombre de Visiteurs
"Les réserves du Massif armoricain"	du 4/07 au 2/09/1984	2 850
"La Terre entre vos mains" (programme M.A.B)	du 5/09 au 2/12/1984	3 306

« N'en jetez plus »

OF 30-3-85

Une tonne de déchets rejetés par an, pour une famille de quatre

personnes. Soit 16 millions de tonnes, pour le pays tout entier,



S.E.P.N.B. : une exposition sur la récupération des déchets

OF 1-3-85

La S.E.P.N.B. présente une exposition réalisée par l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, intitulée « N'en jetez plus ». Cette exposition est ouverte du mercredi au dimanche, de 14 h à 18 h, au pavillon d'accueil du conservatoire botanique du Stangalarch.

sauquelles s'ajoutent les 150 millions de tonnes de déchets industriels, les 400 millions rejetés par notre agriculture.

Ces chiffres, publiés par l'A.N.D.R.E.D. (Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets), figurent sur les quelques vingt panneaux de l'exposition « N'en jetez plus », qui se tiendra, jusqu'au 30 avril au pavillon d'accueil du conservatoire botanique de Stangalarch (ouverture du mercredi au dimanche de 14 à 18 h).

Cette exposition, c'est aussi l'occasion de découvrir les techniques de recyclage, de réemploi de récupération des déchets. De dévancer les problèmes d'accumulation des ordures en envisageant d'autres façons de consommer.

D'évaluer, au fil des panneaux, les enjeux économiques et écologiques du phénomène. Enfin, d'aborder avec les permanenciers de la S.E.P.N.B. le problème au niveau local, alors que, la déchèterie du Spemot devant arriver à saturation dans les trois années à venir, les appels d'offre pour le choix du procédé de recyclage à Brest doivent être déposés pour le 15 avril.

"Les dunes en Bretagne" et "les oiseaux des falaises"	du 5/12/84 au 9/01/85	377 *
"Les oiseaux d'eau et les zones humides" (expo de l'ONC)	du 16/01 au 8/03/1985	731
"N'en jetez plus" (expo de l'ANRED)	du 8/03 au 21/04/85	703
"Les grands projets du Président" (expo d'Architecture)	du 1/05 au 2/06/1985	415
"La vie privée des abeilles" (Expo INRA)	du 1/06 au 30/06/85	31 classes sont venues au pavillon.

Du 1er juillet au 31 : Fermeture-Congés

"L'oeuvre Naturaliste de Mathurin Méheut" (expositions de dessins et peintures)	du 14/08 au 6/10/85	3 773
"L'oiseau migrateur" (exposition S.E.P.N.B)	du 14/10 au 10/11/85	1 642
"Architecture Finlandaise l'oeuvre d'Alvar AALTO" et "Les églises romanes en Corse"	du 13/11 au 20/12/85	563

* Fermeture lors des vacances de Noël

8 - Animation à GOULVEN - Kéremma

En juillet, à la demande du centre aéré de Lesneven, le programme d'animation réalisé en 1984 sur le milieu dunaire de Kéremma a été reconduit

9 - Découverte des Castors des Monts d'Arrée

Cette animation estivale a été reconduite grâce à la participation du Parc Naturel Régional d'Armorique.

Deux rendez-vous hebdomadaires durant les mois de juillet et août.

420 personnes participèrent à ces découvertes
en 21 sorties

II - MORBIHAN

1. Weeks-ends nature pour adhérents SEPNB

- Mont St Michel (ornithologie)	09 et 10/02	17 participants
- Milieu marin - Bailleron	27 et 28/04	12 -
- Détective de la Nature - Morbihan	18 et 19/05	10 -
- Belle-Ile en vélo	08 et 09/06	10 -
- Baguage de passereaux - Bailleron	21 et 22/09	4 -
- Découverte des Grands migrateurs Golfe du Morbihan	09 et 10/11	20 -
- idem	14 et 15/12	20 -

2. Stage SEPNB - DDJS

- Malle écologie: utilisation du contenu des malles et découverte de la nature	01 et 02/06	11 -
--	-------------	------

3. Journées et demi-journées pour adhérents et tout public

- Ile de Houat au printemps	05/05	23 -
- La forêt de Camors: découverte et gestion (ONF)	23/06	8 -
- Les fruits sauvages et leur utilisation	29/09	20 -
- Les champignons	20/10	19 -
- Dunes - Plouharnel	12/07	12 -
- Dunes - St Pierre	23/07	12 -
- Milieu marin - Pointe du Conguel	17/07	6 -
- Oiseaux hivernant dans le Golfe du Morbihan	17/11	11 -
- Oiseaux hivernant en Rivière de Pénerf	01/12	16 -

4. Animation en milieu scolaire

- Participation à des Projets d'Action Educative

Les oiseaux du littoral / Collège de Quiberon

Oiseaux du bocage

Oiseaux des jardins / Collège de Malansac

- Projections de films et de montages Photographiques

10 interventions : C.F.A. Vannes

Colonie de l'Aisne

Colonie de l'Allier

Ecole de Billiers

- Sorties "découvertes de la nature"

(½ journée) : 11

Participants

- oiseaux du Golfe du Morbihan	05/02	I.R.E.O. Arradon	30
- oiseaux du littoral	19/02	Ecole publique de Larmor Baden	20
- Milieu marin - Penvins	24/04	Club nature de Lamotte Beuvron	12
- Dunes - Plouhinec	09/05	Ecole Loquenin-Plouhinec	28
- Dunes - Plouhinec	09/05	Ecole Poulpry-Plouhinec	27
- Haie - St Jacut Les Pins	30/05	Lycée rural St Jacut les Pins	19
- Milieu marin - Damgan	03/06	Ecole d'Ambon	31
- Dunes - Etel	06/06	Ecole d'Etel	30
- Dunes - Damgan	13/06	Centre Kermor Damgan	27
- Oiseaux hivernant dans le Golfe du Morbihan	26/11	Ecole St Pierre-Thaix	40
- idem	19/12	Lycée rural- St Jacut Les Pins	50

(1 journée) : 1

- Belle-Ile	29/05	Lycée rural St Jacut Les Pins	24
-------------	-------	-------------------------------	----

- Découverte de la Réserve biologique de Falgüerrec

18 animations pour le C.F.A. de Vannes, les Collèges de Créteil, Malensac, Sarzeau, Bruz, les écoles de Ménéac et Notre-Dame-Nancy, le lycée du Petit Séminaire de Ste Anne d'Auray, le V.V.F. de Lanester Hennebont, la colonie de Ker-Anna Larmor Baden

participants 475

5. Animations pour associations et organismes divers

Participants

- Milieu marin - Penvins	30/10	Centre social de Kercado Vannes	10
- Oiseaux hivernant dans le Golfe du Morbihan	12/02	Stage D.R.A.E.	15
- Randonnée nature-Quistinic	18/02	Maison de quartier de Bois du du Chateau Lorient	14
- Falguérec	21/04	Hopital de Lorient	50
- Falguérec	04/05	Ecole nationale de Beg Rohu-St Pierre Quiberon	7
- Dunes - Kerjouanno	05/07	Maison du port du Crouesty	15
- Milieu marin Petit mont	12/07	"	18
- Presqu'île de Truscat	19/07	"	16
- Falguérec	26/07	"	25
- Dunes Kerjouanno	02/08	"	23
- Milieu marin Petit Mont	09/08	"	30
- Zones humides -Cap Coz	14/08	Maison communale de Fouesnant	1
- Presqu'île de Truscat	16/08	Maison du port du Crouesty	25
- Falguérec	23/08	"	25
- Dunes Kerjouanno	23/08	"	9
- Champignons - Forêt de Camors	22/10	Centre social de Lanester	54
- Oiseaux hivernant dans le Golfe du Morbihan	06/02	Personnel Office National des Forêts	11
- Falguérec + Golfe du Morbihan	13/05	Groupe Suisse	25

Projections en soirées

- Entre terre et mer	15/07	Maison du port du Crouesty	115
- Montage : dunes du Morbihan	26/07	Centre culturel St Pierre Quiberon	20
- Films DRAE : Zones Humides	14/08	Maison communale de Fouesnant	7

6. Animations pour villages de vacances

Sorties ½ journée : 5

- Dunes & marais de Suscinio	11/07	Camping de la Madone	20
- Milieu marin - Penvins	24/07	"	22
- "	08/08	"	25
- Dunes & marais de Suscinio	13/08	"	20
- Falguérec	19/08	"	15

Soirée de projection : 2

- Dunes	17/09	Village vacances PTT-Kerjouanno	50
- Dunes	10/10	"	30

7. Animations pour colonies de vacances

Sorties de découverte (½ journée) : 15			Participants
- Falguérec	04/07	Guides de France - Baden	22
- Mare-Muzillac	09/07	Colonie Les Bruyères-Muzillac	30
- "	10/07	"	20
- Milieu marin - Penvins	11/07	Camp des familles ploermellaises	30
- Falguérec	22/07	Colonie d'Aubervilliers-Arradon	10
- Dunes - Kerjouanno	22/07	CCAS - Port Navalo	32
- Dunes - Etel	23/07	FOL- Grenoble	13
- "	25/07	"	11
- Falguérec	26/07	Colonie d'Aubervilliers-Arradon	10
- Dunes- Kerjouanno	13/08	CCAS - Port Navalo	15
- Milieu marin - Petit mont	16/08	"	20
- Forêt - La Trinité	19/08	Colonie de Bagneux	13
- Dunes - Kerjouanno	20/08	CCAS - Sarzeau	12
- "	20/08	"	12
- Milieu marin - Petit mont	22/08	"	12
Projection montage diapos : 1			
- Dunes du Morbihan	08/07	Centre aéré de Pluvigner	50

SOIT en MORBIHAN :

Weeks-ends	:	8
Journées et demi-journées	:	84
Soirées	:	11

pour 2.445 personnes concernées

III - LOIRE ATLANTIQUE

1 - Animations "GRAND PUBLIC" : elles s'apparentent au loisir éducatif

a) STAGE COURTS : 1 jour et demi, en week end : 6 stages

		Personnes
- Connaissance des traces d'animaux, Forêt de Viora,	2-3 Mars	6
- Le chant des oiseaux, Brière, (Bois Joubert)	11-12 Mai	17
- A l'affût de la faune sauvage, Brière (B.Joubert)		
(initiation à la photo animalière)	1-2 Juin	11
- Le chant des oiseaux, Brière, Bois Joubert	8-9 Juin	13
(week-end supplémentaire, identique à celui des 11-12/05		
- Connaissance des rapaces, Pays de Retz	15-16 Juin	20
- Oiseaux de l'hiver, Pays de Retz	14-15 Décembre	15

TOTAL : 82 journées et 1/2 de W.E. pour 61 personnes

(journées-participants) sur 1 à 3 W.E./pers.

- Amicale Laïque de Varrades (44)	sortie	2 Janvier	11
- sortie ornithologique en soirée le		12 Juin	
dans le cadre de l'opération "Vous avez dit Nature" (section 44)			19

TOTAL : 4 journées et 5 soirées pour 249 personnes

b) PRESTATIONS PONCTUELLES :

- Amicale Laïque Lycée Vial (Nantes)-	sortie	17 Février	12
- Groupe nature de Treillières (44)- projection-débat		28 Mars	42
- A.L.A.C.(44)	sortie	8 Décembre	12
(Association Loisirs et Animation de Carquefou)			
- Comité de défense de l'environnement de la			
côte de Jade (44)	-projection-débat	22 Juillet	21
	"	7 Août	83
	"	19 Août	14
- Association "L'écho Buissonnier" -	"	11 Août	35
et Mairie de Treffieux (44) à			
l'occasion de la "Fête des			
oiseaux"			

2 - Formation continue des salariés : 1 stage

- Stage "Découverte des Marais Salants de Guérande"	24-28 Juin
Ecologie et économie d'une zone naturelle exception-	
nelle : situation présente et avenir	
(stage organisé et animé en collaboration avec	
Bruno Bargain)	

3 - Formation de Cadres CVL (Centres de Vacances et de Loisirs): 1 Stage

- Stage de spécialisation en "Animation-nature" dans	
le cadre de la préparation au B.A.F.A (Brevet d'Apti-	
tude à la Fonction d'animateur) du	9-14 Avril
en Brière (Bois Joubert) : stagiaires	18

4 - Animations en milieu scolaire et en centres de vacances (enfants)

a) encadrement de classes de découverte :

Cette activité se poursuit sans faiblir avec les écoles primaires de REZE (44) au Centre de "La Pinelais"/St Père en Retz (44), dans le cadre de la convention signée en 1981 avec la ville de REZE

4 séjours de 6 à 10 jours, concernant 132 enfants

(1 de 10 j., 3 de 6 j.) du CP au CM2 + 1 classe intégrée
(enfants trysoniques)

b) animations scolaires concertées :

- Projection du film "Entre Terre et Mer" et réponses aux questions des enfants dans les écoles primaires et secondaires de DONGES (44)

les 10 -11 et 24 janvier, 2 ½ journées et 1 journée

opération réalisée avec le concours de l'Office Socio-culturel de DONGES 655 enfants en ont bénéficié

- Programme d'animations audio-visuelles sur les oiseaux (connaissance et protection) pour les écoles primaires et collèges d'ORVAULT (44)

du 25 Novembre au 7 décembre, 8 ½ journées

914 enfants en ont bénéficié

cette opération a été organisée par
l'association des habitants de La Bugallière -ORVAULT

c) prestations ponctuelles en milieu scolaire : demi-journées

- Ecole primaire de la Martelière/ST SEBASTIEN S/LOIRE (44)
commentaire de l'expo "La Loire, La Nature, et Les Hommes"
le 5 mars 60 enfants

- Lycée agricole de ROUILLON (72)
sortie en Brière, le 25 Avril : 21 élèves

- Collège "Ste Anne" de QUIMPER(29)
le 22 Mai au centre de Kerguernec 75 élèves
à GUERANDE - projection-débat

- Collège "St Paul"/REZE (44) 11,15
et 17 octobre-sorties de biologie
marine 60 élèves

6 ½ journées pour 216 élèves

d) prestations ponctuelles pour institutions spécialisées :

- Centre ST JEAN DE DIEU/ LE CROISIC (44), les 8 et 22 juillet : 20 personnes
- sorties et projections de films commentées 2 journées
- Institut d'Education motrice "La Grillonnais"/BASSE-GOULAIN (44)
sortie et projection de diapositives 1 journée le 7 Octobre : 12 "

Total : 3 journées : 32 personnes

e) prestations ponctuelles en Centres de vacances :

- A.L.A.S. (Association Loisirs et Animation de SUCE S/ERDRE)
sorties - le 3 et 5 juillet, 1 journée ½ : 20 enfants
- O.L.E. REZE (44) - Colonie de La Pinelais
le 10 juillet, 1 journée - sortie : 10 "
le 11 juillet, 1 soirée de projection de diapositives : 35 "

Total : 2 Journées ½ + 1 soirée; 65 enfants

V - DOMAINE DE BOIS JOUBERT

1/ Stage FFSPN - 27-28 Avril 1985

"Chantier environnement" co-organisé par la SEPNB et la FFSPN pour montrer que intervenir sur le milieu naturel n'est jamais sans risque; les travaux ont permis de remettre en eau un port de Brière.

2/ Echange Bi-Gouvernemental Franco-Neerlandais - 16 au 21 Juin

10 Néerlandais, tous permanents d'associations d'environnement en Hollande, ont été accueillis par la SEPNB à Bois Joubert, pour un voyage d'étude consacré à la lutte contre les pollutions et à l'éducation à l'environnement en France (objectifs, démarche, moyens résultats). Nos collègues néerlandais se sont déclarés satisfaits dans leur demande d'information.

Effet secondaire intéressant de ce type d'opérations : elles

nous obligent à faire le point sur notre action.

Cet échange se prolongera en 1986 par l'accueil de 10 français en Hollande.

3/ Chantier Franco Québécois : 4 au 24 Août

Sous le patronage de l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse et grâce au relais de "JEUNES ET NATURE", 12 jeunes québécois ont participé au chantier de sauvegarde du patrimoine naturel de Bois-Joubert.

Bilan très positif, tant sur le plan du chantier, que sur le plan des objectifs traditionnels de tout échange international.

V - LES CAMPS D'ÉTÉ

Ces camps d'été ont concernés 62 enfants ou adolescents (14 à 16 participants par stages)



SEPNB

4 CAMPS NATURE

**pour les 10-12 ans
12-14 ans
14-16 ans**

été 85

1. Du 4 au 24 août au Moulin du REUN DU dans les Monts d'Arrée.

Pour 15 filles et garçons de 12 à 14 ans.

l'équipe de six animateurs

Dans un pays de légendes, au pied d'une haute colline, au confluent de deux ruisseaux, nous allons installer notre campement dans un vieux moulin en ruine, entre la forêt et les landes de l'Arrée. Dans cette nature sauvage qui reste à découvrir, à pied, à vélo ou à cheval, vous serez comme des explorateurs, en plein air, des explorateurs.

2. Du 30 juin au 20 juillet

Maison de la Nature de Bois Joubert / Parc de Brière



Au cœur du parc, le point de vue de la Maison de la Nature de Bois Joubert porte sur la Brière, un espace naturel unique. À pied, à vélo, à cheval, nous vous proposons des randonnées et d'exploration pour découvrir la nature, ses richesses (sa flore, ses oiseaux et sa faune d'eau douce, les effets du vent et du soleil), et les hommes, à comprendre par des jeux et des activités naturalistes et scientifiques sa complexité et sa richesse.

Pour garçons
et filles de
10 à 12 ans.

Equipe de 6
animateurs.
20 places.

3. Du 28 juillet au 3 août

Maison de la Nature de
Bois Joubert

DE L'ÉPI AU
SAIN

Nous découvrons les richesses, les différentes
étapes de la fabrication du pain, du blé à la farine, puis
une famille, nous allons à la boulangerie pour
avoir le plaisir de manger du pain, de faire des
pâtisseries faits de nos mains, de découvrir le
pain indien et de ses fibres, de découvrir la
gestion de la nature.

Pour 15 filles et
garçons de 10 à 12
ans

4. Du 21 au 27 juillet en

Brière et Pays guérandais

RANDONNÉE

Pour 15 filles et
garçons de 14 à 16
ans

A pied, à vélo, à cheval, dans la tranquillité,
généralisée, un voyage qui nous mènera au fil
de l'eau, jusqu'au centre de la Brière-murée.
A vélo, nous aborderons les marais de Guérande
à la découverte des paludiers moissonneurs de sel,
des oiseaux hauts en cris et en couleurs.
Au terme d'une semaine entre terre et eau, nous
regagnerons le manoir de Bois Joubert.

VI - "MARAIS - VASIERES- ESTUAIRES"

Animation estivale DRAE BRETAGNE - SEPNB

Au cours des mois de juillet et août, à la demande de la DRAE de Bretagne, l'exposition "Marais-Vasières-Estuaïres" a été mise en circulation dans les centres de vacances C.A.F. de Plestin-Les-Grèves (22), Loctudy, Combrit, Fouesnant (29).

Parallèlement à l'exposition des projections et des balades naturalistes étaient proposées aux vacanciers.

VII - AUTRES ACTIONS DE FORMATION en collaboration et/ou avec participation

- Stage sur les zones humides littorales au
Centre Inter-régional de formation professionnelle de Nantes 16-18 janvier
 - Aménagement de l'estuaire de la Loire par J.C. DEMAURE
 - Observations de terrain avec Y. CHEPEAU et J.C. DEMAURE
- Stage DRAE Bretagne "Golfe du Morbihan" 11-13 février 1985
Interventions SEPNB
 - Evolution des zones humides littorales de Bretagne par F.PONCET
 - Initiatives SEPNB par M. LE DMEZET
 - Observations sur le terrain dirigées par R.MAEHO, et B.VADIER
- Stage DRAE Bretagne "Sensibilisation à la pédagogie de l'environnement naturel" 22-26 avril 1985
3 journées d'animation sur le terrain par B. GAUDEMER
- Journées d'information des élus sur le thème des zones humides avec
l'A.R.I.C. en avril 1985 à Trémaouézan (29)
- Stage des gardes du Conservatoire du Littoral 4-6 Juin
 - La SEPNB et son action
 - La visite guidée de la Réserve Michel Hervé JULIEN dans le
Cap Sizun avec B.BARGAIN et A. THOMAS
- Organisation et animation de circuits touristiques naturalistes pour
l'agence de voyage suisse ARCATOUR.

VACANCES

OF 22.7-85

A BOIS-JOUBERT



Avant le départ.

Venus de la région parisienne, de Grenoble, de Bretagne et des Pays de Loire, 14 enfants viennent de passer trois semaines de vacances Nature en camp à Bois-Joubert. Organisé par la S.E.P.N.B. du 30 juin au 20 juillet, ces vacances Nature amenaient ce groupe de 9 à 12 ans encadrés de 5 animateurs à la découverte de la Bnère avec randonnées en chalands, des sorties

vélo. A l'étude de la nature afin de la protéger avec sorties ornithologiques et étude de la flore. Des activités d'énergie douce par la construction d'un four solaire, d'un aquarium eau douce... jeux de parcours à la boussole.

De vraies vacances nature dont chacun gardera un bon souvenir.

DF 18.4 85

Les élus de la région vont se pencher sur Langazel



Jean-Pierre Gourmelon (à gauche), avec M. Paugam (Langazel), Laurent Charbonnier (S.E.P.N.B.), Raymond Léost et Michèle Geffroy (Eau et rivières).

S.E.P.N.B. (Société d'études pour la protection de la nature en Bretagne), Eau et rivières de Bretagne, A.B.R.I. (association bretonne des relais et itinéraires), Association de défense des tourbières de Langazel en Trémaouézan préparent activement la prochaine journée d'information des élus locaux.

Sous l'égide de l'A.R.I.C. de

Saint-Brieuc (Association régionale d'information communale), les élus locaux et autres passeront une journée entière à Trémaouézan, au cœur du bassin versant de l'Aber-Wrach.

Le maire trémaouézais, Jean-Pierre Gourmelon, a reçu vendredi les « plénipotentiaires » préparant cette journée des élus de la région (notre photo).

A signaler que cinq communes

- pour des réunions identiques
- figurent sur les tablettes de l'A.R.I.C. : Trémaouézan et Sérent (Morbihan) pour leurs tourbières ; Douarnenez (pour la protection du littoral) ; Belle-Isle-en-Terre (Côtes-du-Nord) pour ses forêts, et Chauvigné (Ille-et-Vilaine) pour les sentiers.

VI - "MARAIS - VASIERES- ESTUAIRES"

Animation estivale DRAE BRETAGNE - SEPNB

Au cours des mois de juillet et août, à la demande de la DRAE de Bretagne, l'exposition "Marais-Vasières-Estuaire" a été mise en circulation dans les centres de vacances C.A.F. de Plestin-Les-Grèves (22), Locudy, Combrit, Fouesnant (29).

Parallèlement à l'exposition des projections et des balades naturalistes étaient proposées aux vacanciers.

VII - AUTRES ACTIONS DE FORMATION en collaboration et/ou avec participation

- Stage sur les zones humides littorales au Centre Inter-régional de formation professionnelle de Nantes 16-18 janvier
 - Aménagement de l'estuaire de la Loire par J.C. DEMAURE
 - Observations de terrain avec Y. CHEPEAU et J.C. DEMAURE
- Stage DRAE Bretagne "Golfe du Morbihan" 11-13 février 1985
 - Interventions SEPNB
 - Evolution des zones humides littorales de Bretagne par F.PONCET
 - Initiatives SEPNB par M. LE DEMEZET
 - Observations sur le terrain dirigées par R.MAEHO, et B.VADIER
- Stage DRAE Bretagne "Sensibilisation à la pédagogie de l'environnement naturel" 22-26 avril 1985
 - 3 journées d'animation sur le terrain par B. GAUDEMER
- Journées d'information des élus sur le thème des zones humides avec l'A.R.I.C. en avril 1985 à Trémaouézan (29)
- Stage des gardes du Conservatoire du Littoral 4-6 Juin
 - La SEPNB et son action
 - La visite guidée de la Réserve Michel Hervé JULIEN dans le Cap Sizun avec B.BARGAIN et A. THOMAS
- Organisation et animation de circuits touristiques naturalistes pour l'agence de voyage suisse ARCATOUR.

Centre d'accueil, boulangerie, ferme : la maison de la nature à Donges

La maison de la nature de Bois-Joubert, en Donges, prend forme. Hier, en présence du maire de Donges et de représentants de la jeunesse et des sports, du comité régional du tourisme, du parc de Brière, avait lieu l'inauguration du centre d'accueil, gîtes d'étapes. Dans d'anciens bâtiments restaurés sur trois ans (700 000 F de travaux, par des entrepreneurs et des chantiers de jeunes), une vingtaine de personnes peuvent être logées. La structure est ouverte aux randonneurs, mais peut aussi recevoir des petits groupes venant découvrir le milieu environnant. Elle collabore, ainsi que le souligne Jean-Claude Demaure (responsable départemental de la SEPNE, association propriétaire de Bois-Joubert), avec le parc de Brière, qui ne possède pas d'équipement de ce genre. Le financement a été assuré par la Région, le Département, la Caisse d'allocation familiale, la Jeunesse et les sports, l'Association ABRI (Association bretonne des relais).

Hier aussi, étaient présentés un four à pain et une boulangerie restaurée avec l'aide de la fondation rennaise Langlois (société de produits chimiques), qui finance pour deux tiers la recherche médicale et pour un tiers, la conservation du patrimoine. Four à pain et boulangerie doivent être utilisés

dans le cadre de stages intitulés « de l'épi au pain » et visant à apprendre à fabriquer du pain, à partir des grains de blé. « À travers ces stages, ajoute Jean-Claude Demaure, l'objectif est aussi de redécouvrir la valeur des choses, afin d'éviter le gaspillage : dans le passé, on attachait plus de valeur au pain... »

Un projet unique en France, au niveau des maisons de la nature, se concrétise et doit aboutir à l'automne : l'exploitation d'une ferme, intégrée dans la propriété de Bois-Joubert. Cinquante-deux hectares sont disponibles, dont vingt-sept hectares de marais. Un ancien bâtiment en cours de restauration, accueillera le fermier, Jacques Bernard, et sa compagne, Joëlle Delrus. Jacques Bernard veut faire de l'agriculture biologique et cultiver des céréales. Il projette d'installer une mini-ferme coopérative pour produire de la farine de « qualité biologique », en association avec des boulangers. Sur les terres de marais, Jacques Bernard pratiquera l'élevage de vaches de race nantaise, en voie de disparition, rustiques, et se nourriront sur le marais : joncs, roseaux, etc. La SEPNE participe à cette opération : au niveau du financement. Autre volet, plus pédagogique : des classes de la ferme seront or-



genisées, avec participation aux travaux. « C'est le seul projet où coexistent un accueil et une ferme pédagogique au niveau des maisons de la nature. »

Dans l'immédiat, une urgence : trouver de l'argent pour réparer le toiture du bâtiment principal de Bois-Joubert, destiné au centre d'expérimentation et d'initiation à

l'environnement. Il faut 60 millions de centimes : une demande de mécénat d'entreprise a été faite auprès d'Elf.

M.L.T.

LE DOMAINE DE BOIS JOUBERT

(Loire-Atlantique)

BOIS JOUBERT - 1985

Les temps forts de l'année :

- 19-20 janvier : Assemblée du Réseau FFSPN
- 27 juin : Inauguration (du Four à Pain
du Gîte (2è tranche)
- 6 octobre : C.A. de Rentrée de la SEPNB
- 13 octobre : Journée porte-ouverte (400 personnes accueillies)
- 16 décembre : Acquisition du troupeau de vaches nantaises

Activités et Animations :

- Classes Vertes : Une douzaine de classes vertes ont été accueillies à Bois-Joubert (ENP Nantes, St Jacut les Pins, Lycées agricoles Pontivy, du Mans, Centre Moisson nouvelle, maison d'enfant de Betlehem, groupe nature de la Chapelle/Erdre).

- Les Stages :
 - Stages SEPNB (animation Yves CHEPEAU)

- Avril : Stage BAFA
- Mai : Stage "Chants d'Oiseaux"
- Juin : (Stage photo
Stage "Chants d'Oiseaux"

- Stage FFSPN/SEPNB :

W.E. "Chantier environnement".

- Stage Franco-Hollandais : dans le cadre d'un
voyage d'étude sur
"l'Environnement en France".

- Les Camps d'été (SEPNB)

- Juillet : "Camp découverte nature"
- Août : "Camp de l'épi au pain"
"Camp Rando Brière"

Des Hollandais en Brière

Dix responsables d'associations de protection de l'environnement en Hollande ont été accueillis le semaine dernière par la Société d'étude et de protection de la nature en Bretagne, sur demande de la direction régionale du temps libre, à la maison SEPNE de Bois-Joubert, en Donges. Ils viennent prendre connaissance des objectifs et des moyens des associations de protection de l'environnement françaises, dont la SEPNE. L'une de leur préoccupation est l'éducation du public. Jean-Claude Demaure - responsable départemental de la SEPNE - est frappé « par l'intensité de la demande d'informations » de ces défenseurs de l'environnement hollandais.

Comme l'explique Marie Huitenkamp - de la fédération des associations de la province du Gueldre - « c'est très intéressant de découvrir ce qui se fait en France et de voir les différences ». Marie Huitenkamp et les autres membres du groupe hollandais « ont vu beaucoup de choses pratiquement identiques à ce qui existe en Hollande ». Mais, parmi les différences, ils ont constaté à travers la SEPNE « que les moyens associatifs en France ne sont pas aussi importants ». Un exemple : tous les dix sont des permanents salariés. C'est qu'en Hollande, même si le ministère de l'Environnement a été supprimé pour raisons d'économie voici quelques années, la protection de l'environnement est subventionnée - bien que de manière inégale selon les provinces. Le phénomène associatif est aussi plus fort qu'en France : deux cents groupes de protection de l'environnement existent dans la province du Gueldre, cent vingt dans la province de Nord-Hollande... Ces groupes sont bénévoles ; les permanents - souvent des ingénieurs - existent au niveau de la province ou au plan national.



A travers la découverte de la Brière, de la raffinerie Elf de Donges, de la protection des eaux et rivières de Bretagne (à Lorient), les responsables hollandais ont pris conscience d'une similitude des problèmes nés de la société industrielle. Un phénomène amplificateur existe cependant en Hollande : la densité de population et la forte industrialisation rendent plus aigus les problèmes (en ce qui concerne l'eau potable par

exemple). Le réglementation est plus forte que chez nous : des normes anti-pollution précises sont à respecter pour toute implantation d'entreprise, mais aussi de commerces (boulangerie, charcuterie...). Une préoccupation de l'heure : celle liée aux retombées des « pluies acides » venant de Grande-Bretagne en particulier.

Un constat, malgré tout, chez nos amis hollandais : la crise, avec ses conséquences au niveau de l'emploi, ralentit quelque peu la lutte contre la pollution : « Les administrations sont plus favorables aux arguments des industriels et des agriculteurs que voici quelques années. »

Michel LE TALLEC.

OUEST FRANCE
éditions de Loire-
atlantique

25/06/85

Echanges

Des écologistes néerlandais en sud Bretagne

LORIENT. - Avec une forte densité de population, une forte industrialisation, les Néerlandais sont aussi... très chatouilleux du côté de la qualité de leur environnement. La protection de la nature, la lutte contre les pollutions y mobilisent beaucoup de militants à travers un mouvement associatif que l'Etat subventionne largement.

Cette aide est l'une des différences frappantes avec la France qu'une dizaine d'entre eux ont établi en une semaine de séjour en Loire-Atlantique et dans le Morbihan. Organisé par la société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne, leur voyage

est financé dans le cadre d'échanges programmés entre les gouvernements. L'en prochain : des responsables associatifs bretons se rendront aux Pays-Bas.

Spécialistes de la communication, de la pédagogie et de l'information, les Néerlandais ont découvert que les associations françaises avaient y faire dans ce domaine, notamment par le biais de « l'amour de la nature » (dans le texte). Etonnement de leur part de voir combien les bénévoles les « gens » se sentent motivés, impliqués.

Conduits par Jean-Claude Demaure (SEPNE), les écologistes néerlandais ont visité la Brière, la praetique de Guérande, les raffineries de Donges puis ont rencontré à Lorient les responsables d'eaux et rivières-A.P.P.S.B. Ces rencontres pourraient déboucher sur un jumelage des associations de la région de Hollande et de Loire-Atlantique. Elles ouvrent aussi des perspectives pour les

défenseurs de l'eau et du littoral alors que les nouvelles normes européennes pour la qualité de l'eau et pour la conchyliculture vont être applicables en France cette année. « Nous pourrions échanger informations, points de vue et coopérer avec les Néerlandais pour ester en justice à la cour de La Haye. »

L'eau ne connaît pas de frontières. Les Néerlandais le savent qui servent d'exutoire au Rhin : pouille d'une partie de l'Europe. Normal que les associations de l'environnement passent aussi par dessus les frontières. « Eau et rivières - A.P.P.S.B. » passe, quant à elle, carrément au-dessus de l'océan. Elle vient d'être agréée membre de « Atlantic salmon fédération » qui regroupe de nombreuses associations aux U.S.A. et au Canada. En outre, des échanges vont se dérouler cet été entre l'association et les défenseurs des rivières des Asturies en Espagne.

OUEST FRANCE
éditions du Morbihan
26/06/85

- Les Boulanges : Une dizaine de journées boulange ont eu lieu depuis l'inauguration du four à pain (classes vertes, classes primaires et habitants de la commune, camp,...)
- Les chantiers de Bénévoles : ont travaillé sur les thèmes :
 - Restauration et finition des travaux (Gîte, Ferme, Four...,)
 - Entretien général du domaine (débroussaillage, ramassage du bois de chauffage, clôture,...)
 - Plantation de haies brise-vent en collaboration avec la Chambre d'Agriculture
 - Fabrication de cidre à l'ancienne à partir des pommes du domaine.

- Le chantier Franco-Québécois (Août):

Il a permis de remettre en état la diverticule du Sentier de Grande Randonnée (GR.3) passant sur le Domaine (curage des douves, creusement de fossés, terrassement, débroussaillage,..)

- Le Point Accueil-Jeune : a accueilli près de 200 jeunes et randonneurs soit 360 nuits assurées.

- Le Gîte d'étape : a hébergé plus de 200 randonneurs soit près de 300 nuitées.

Les grands travaux : (achevés et inaugurés au printemps dernier)

- Le Four à Pain
- La 2^e tranche du GITE (foyer réfectoire - chaufferie)
- La Maison d'habitation de la Ferme

Le gros oeuvre a été effectué par des entreprises locales et les finitions assurées par le travail des bénévoles, de deux TUC embauchés pour trois mois et des deux objecteurs affectés au Domaine.

A noter, la collaboration avec le Centre FPA de St Nazaire qui a réalisé la charpente et les ouvertures du Four et de la Boulangerie.

SAINT-NAZAIRE

CHANTIER DE NATURE A BOIS-JOUBERT POUR DOUZE QUEBÉCOIS

« Ils abattent du boulot ! »

Durant trois semaines, douze jeunes Québécois participent au chantier de nature de Bois-Joubert. Objectif : permettre la liaison, par tous les temps, du gîte d'étape au sentier G.R. 3. « Ils abattent du boulot » constate Yves Chepeau, l'animateur de la SEPNB. Les Québécois se sont déjà faits le main dans le cadre du programme Katimavik lancé par le gouvernement fédéral canadien...

Les douze Québécois - sept garçons et cinq filles âgés de 18 à 23 ans - sont arrivés à Bois-Joubert dans le cadre des échanges organisés par l'Office franco-québécois pour la jeunesse. C'est l'association Jeunes et nature qui, en l'occurrence, a servi de relais à l'O.F.Q.J. Jeunes et

nature est la branche « jeunes » de l'association des Sociétés françaises de protection de la nature dont fait partie la SEPNB.

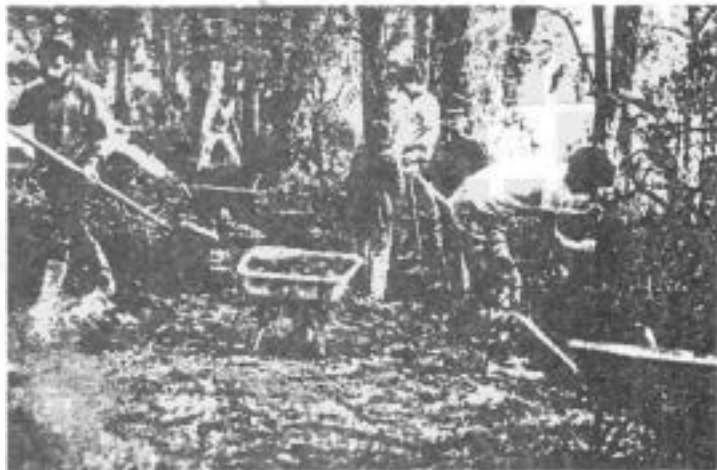
Chemin tous temps

Trois groupes de Québécois travaillent en ce moment en France sur un projet d'une durée de trois

semaines à un mois : un dans les Vosges, l'autre dans le massif central et, en Bretagne, celui accueilli à Bois-Joubert, dans la maison de la nature que la Société d'étude et de protection de la nature en Bretagne possède à Donges.

Après quelques jours passés à musarder dans Paris, les douze Québécois sont arrivés à Bois-Joubert le 4 août. Yves Chepeau, l'animateur de la SEPNB, leur a proposé deux chantiers. Il s'agit d'une part de permettre l'accès, par tous les temps, de Bois-Joubert à partir du sentier de grande randonnée G.R. 3. Un diverticule au G.R. avait été aménagé de manière sommaire lors de l'ouverture, il y a deux ans, d'un relai d'étape à Bois-Joubert. Depuis, le relai est devenu gîte d'étape.

Les Québécois ont débroussaillé le séculaire chemin d'accès à Bois-Joubert : ils recroisent les fossés afin d'assainir le passage et le rendre utilisable toute l'année. La tâche n'est pas facile dans ce secteur situé au cœur des marais. Ils vont également dégerger les douves qui permettaient de relier le port à chaland de Bois-Joubert au marais de la Boulaie. La remise en état du chemin est bien avancée, ils travaillent beaucoup et ils vont vite. Ils auront abattu du boulot ! » constate avec satisfaction Yves Chepeau.



Une expérience canadienne

Il faut dire qu'ils ont une bonne expérience des chantiers de nature. Tous ont, en effet, participé au programme Katimavik lancé par le gouvernement fédéral canadien. Katimavik - qui veut dire : « lieu de rencontre » en esquimaut - s'adresse aux jeunes de 17 à 21 ans ; il s'agit d'un programme de travail bénévole et

communautaire de neuf mois partagé en trois périodes, passée chacune dans une province différente. Chaque groupe est constitué à l'image du Canada : hommes et femmes à part égale, deux tiers d'anglophones et un tiers de francophones. Les jeunes volontaires reçoivent un dollar canadien par jour et une prime de 1 000 dollars (environ 5 500 F) à la fin.

Les jeunes Québécois profitent,

bien sûr, de leur séjour à Bois-Joubert pour visiter la région : ils ont découvert le Pays blanc et, mercredi, ils s'aventureront dans le marais briéron à bord de chaland.

Pas de doute, ils sont très contents de leur séjour.

« Pensez-vous revenir un jour dans la région ?

« Mais on ne veut pas s'en aller ! » répondent-ils en riant.



Travaux effectués en 1985 par les objecteurs :

- avec l'aide - des chantiers bénévoles **C**
- des classes vertes **CV**
- des stages (FFSPN)
- des TUC **T**
- des Québécois **Q**

Sur le Domaine :

- C** - Débroussaillage du chemin d'accès avec l'aide des engins communaux
- Débroussaillage des abords des bâtiments
- CV C T** - Ramassage du bois de chauffage (abattage, élagage, fagots, ...)
- Fauchage des parcelles hors bail
- CV C T** - Plantation de haies brise-vent (Préparation terre, pose de bûches, plantation).
- (FFSPN) - Curage du vieux port (évacuation de l'eau pour assèchement)
- CV Q** - Remise en état du diverticule du GR.3 (consolidation des bords de douves, empierrement chemin, rétablissement circulation d'eau, creusement fossés, débroussaillage).
- T** - Ramassage des Pommes
- C** - Pressage du cidre (+ de 1000 L)
- T** - Bouchage du jus de pomme
- C** - Réfection des clôtures sur les parcelles destinées à recevoir le troupeau de vaches nantaises.

Sur le Four à Pain :

- Démontage de l'ancienne couverture
- CV** - Creusement des tranchées (d'adduction d'eau, d'électricité)d'évacuation des eaux (de pluie)usées.
- CV C** - Pose des collecteurs, bacs dégraisseurs, regards...
- C** - Pose ligne électrique
- Piquetage des murs extérieurs avant enduit.
- T** - Piquetage et rejointoiement du mur de façade
- Pose isolation et revêtements muraux

- T** - Pose contre-solivage, isolation, placoplâtre sous toiture
 - Confection d'une paillasse équipée + placards
 - Pose faïence
 - Pose éclairage intérieur - extérieur
- T** - Peintures plafonds et murs
- T** - Traitement des poutres, boiseries et ouvertures
 - Scellement des nouvelles portes du Four.

Sur le Gîte (1ère Tranche)

- Confection d'un lit-estrade de 9 places avec étagères rangements, bureaux, etc...
- Pose revêtement sol.

Sur le Gîte (2ème Tranche)

- Creusement des tranchées et pose des collecteurs d'évacuation d'eau de pluie
- Empierrement du chemin d'accès, nivellement des alentours, étalement 15 tonnes graviers
- C** - Piquetage des murs intérieurs, nettoyage des pierres, rejointement
- T** - Piquetage et rejointement des murs extérieurs (façade)
 - Traitement des poutres, boiseries, et ouvertures
 - Peintures des murs et plafonds (de la chaufferie, du sas) du réfectoire
 - Peinture de tous les radiateurs
 - Pose d'une paillasse inox équipée avec plaque chauffante intégrée
 - Pose luminaires intérieurs et extérieurs

Sur la Ferme :

- Dépose de l'ancien plancher et des poutres du 1er étage
- C** - Décapage du sol, enlèvement de l'ancien dallage, abaissement des niveaux intérieurs
- T** - Nettoyages des poutres anciennes et des cheminées
 - Dégagement des gravas de piquetage des murs intérieurs
- T** - Traitement poutres, boiseries et ouvertures
- T** - Mise en place collecteurs pour vidange de la Mare de la Ferme

Sur le Manoir :

- Couchages :
 - Nettoyage des greniers
 - Réfection des ouvertures
 - Réfection totale de 4 chambres provisoire (électricité)
)peinture
 - Confection de lits pour 12 personnes
- Création d'une cuisine :
 - Creusement de tranchées pour (l'adduction d'eau,
)évacuation eaux usées
 - C - Pose des collecteurs, bacs dégraisseurs, regards...
 - Confection d'une paillasse équipée.
 - Réfection électrique totale
 - Branchement d'une machine à laver dans la buanderie
 - Confection d'un parc à poubelles en arrière cuisine
- Divers :
 - T - Empierrement de l'accès par le parc
 - Pose d'une barrière à l'entrée du Domaine
 - Confection d'un ouvrage de maçonnerie en tête de garage

Acquisitions faites en 1985:

Outillage :

- Motoculteur 13 cv équipé (d'une remorque
-)d'une faucheuse rotative
- Tronçonneuse (d'une fraise
-)d'une charrue
- Complément (Petit outillage d'atelier
-)outillage d'extérieur

Mobilier :

■ Equipement du Gite :

- Lits superposés pour dortoir Rez-de-Chaussée (12 places)
- Lit estrade pour dortoir Etage (9 places)
- Litterie complète (Matelas, draps, oreillers,...)
- Tables, chaises, meubles pour réfectoire
- Equipement vaisselle complet pour 21 personnes

■ Equipement du Manoir :

- 2 gazinières
- Complément vaisselle pour 35 Personnes
- Installation paillasse, éviers, chauffe-eau,...

Bétail :

- Troupeau de vaches nantaises (1 Taureau
) 13 vaches (pleines)

LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE

DE BREST

CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE BREST

ACTIVITES 1985

I- ACTIVITES SCIENTIFIQUES:

1 - Au niveau régional :

A - Inventaire de la flore menacée du Massif Armoricain :

Publication de l'inventaire des plantes menacées du Massif Armoricain (contrat D.P.N.). Constitue le point des connaissances sur 230 espèces inventoriées en liaison avec un réseau de 25 botanistes ou naturalistes amateurs ou professionnels. Proposition sur ces bases (liaison pour les orchidées avec le groupe de travail SEPNE) d'une liste d'espèces protégées de Bretagne complétant la liste nationale.

B - Suivi scientifique dans la réserve naturelle de St Nicolas de Glénan :

Trois opérations effectuées en 1985 permettant de réaliser un débroussaillage partiel, le suivi du carré expérimental mis en place en 1984, la création d'autres carrés expérimentaux, (évolution + reproduction), recensement précis du nombre de narcisses dans la réserve (6.500) et hors réserve, stockage de semences.

2 - Au niveau national :

Recensement des espèces les plus menacées de la flore de France et mise en culture. Sur 500 espèces examinées environ 150 font l'objet d'une étude plus approfondie car considérées comme très menacées. Travail mené en commun avec le Conservatoire Botanique de Porquerolles qui assume la partie méditerranéenne. La publication des premières données récoltées auprès des correspondants ou sur le terrain est en cours.

3 - Au niveau international :

- Poursuite des programmes engagés au niveau des flores insulaires menacées. Multiplication et diffusion large des espèces menacées auprès des Jardins Botaniques.

- Programme spécifique sur la flore européenne notamment atlantique. Nous avons constaté que peu de Jardins Botaniques conservent leur flore nationale.

.../...

- Participation aux congrès internationaux sur la conservation au cours desquels nous nous sommes attachés à promouvoir auprès des Jardins Botaniques l'idée de conservation et à préciser les impératifs spécifiques à la conservation d'un potentiel génétique représentatif par rapport aux missions ordinairement assurées par les Jardins Botaniques

- Conduite d'une mission de trois scientifiques dans le cadre de l'"International Biological Programme For Genetic Ressources" (F.A.O.), pour la récolte des parents sauvages du chou cultivé dans les falaises de la Manche.

4- Etat de la collection :

Plus de 1.000 espèces végétales menacées sont actuellement conservées à Brest dont :

35 sont éteintes en nature,
236 sont vulnérables,
230 sont en danger.

Selon la cotation de l'UICN.

A noter qu'un pied femelle de *Ruizia cordata* a été découvert à Réunion, ce qui lève les problèmes de reproduction. Une bouture nous a été confiée.

II- AMENAGEMENTS

- L'aménagement paysager des serres est achevé. Croissance très importante des plantes en pleine terre d'où une serre pleine jusque dans les allées.

- Aménagement d'un bloc sanitaire abri-public à l'entrée aval du Conservatoire. La construction est achevée ainsi que l'aménagement des environs immédiats. Cette construction est prévue pour pouvoir être utilisée par des handicapés.

- Des plaques "CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE BREST" ont été placées aux entrées mais seront effaites, l'entreprise n'ayant pas respecté les épaisseurs requises.

III - FONCTIONNEMENT

Le Conservatoire Botanique de Brest fonctionne avec quatre permanents et des équipes d'objecteurs de conscience et de T.U.C.

Deux stagiaires ont été accueillis au Conservatoire en 1985 :

Mlle LE ROUX Rose-Marie du 1er au 12 avril (Ecole Nationale d'Ingénieurs des Techniques Horticoles d'Angers)

Mme DANZE Myriam du 3 au 30 juin 1985 (Préparation BTS)

Le rapport de J. MOALIC (stage 84) sur le thème de "Conservation des végétaux et Horticulture" constitue une réflexion sur les possibilités d'ouverture du Conservatoire Botanique en direction de la profession horticole.

ETUDES

et

RECHERCHE

ETUDES ET RECHERCHE

- Etude d'environnement sur les îles de la Loire (ville de St Sébastien, 44)
- Etude d'environnement de la ZAC à St Joseph de Porterie (ville de Nantes, 44)
- Etude préalable à la création d'un sentier pédagogique en forêt de VIOREAU (44) à la demande de la Caisse des Dépôts et Consignations pour les usagers d'un centre départemental de plein air
- Suivi des études d'impact des projets d'aménagement hydraulique du Brivet et de ceux du canal de La Martinière et du Falleron aval (44)
- La végétation du marais du Brivet et son évolution (44)
- Expertises d'études d'impact pour le compte de la DRAE Pays de Loire (extraction de sable sur l'île Moron/ Varenne et sites favorables à l'aquaculture en Pays de Loire)
- Aperçu écologique du Bois Pierrot en Saint Molf (44)
- Relevés de la flore et des oiseaux de l'étang au Duc en Ploërmel
- Cartographie des espèces végétales des dunes de Gâvres-Plouhinec (en cours)
- Etude écologique du périmètre de la base de loisirs de Larmor-Plage (56) et propositions d'aménagement
- Inventaire des richesses naturelles de la vallée du Moulin de la Mer (Côtes-du-Nord)



Orchidées de Bretagne 35 espèces à protéger

Si les botanistes le savent, le grand public dans sa majorité l'ignore : il pousse en Bretagne au moins 35 espèces d'orchidées sauvages.

Certaines sont belles au point de rappeler, par la finesse et la variété de leurs nuances, les grandes fleurs exotiques en vente dans les boutiques.

C'est le cas d'« *Ophrys Apifera* », dite orchidée abeille, notre photo de gauche, une espèce somme toute assez répandue dans la région.

Beaucoup plus rare en revanche est « *Serapia*

Lingua », deux sites connus seulement en Bretagne.

Comme quelques autres espèces, « *Serapia Lingua* » mérite d'être protégée. Pour cette raison, depuis deux ans, la Société d'étude et de protection de la nature en Bretagne (SEPNB) dresse l'inventaire des orchidées de la région. Un travail qui aboutira à la fin de l'année.

(Photos SEPNB)

● Lire notre reportage en page 5

- Inventaire de la végétation et de l'avifaune de l'agglomération de Rennes (35)
- Etude préalable à la gestion du site de Bodillo (29) pour le Conservatoire du Littoral
- Cartographie et fichier des sites classés et inscrits du Finistère
- Statut actuel du Castor dans les Monts d'Arrée (29)
- Atlas des Mammifères de Bretagne mise en route et participation aux travaux du groupe REUNIG
- Recherche et suivi sur les populations bretonnes de Mammifères marins
cf. nouvelle revue "BELUGA" créée par la SEPNEB en 1985
- Evaluation des populations bretonnes de chauves-souris
(avec Classes vertes de Brasparts 29)
- Recensement annuel des oiseaux échoués sur le littoral breton
- Inventaire et atlas des Orchidées de Bretagne
- Etude éco-éthologique sur le Blaireau (thèse de doctorat en cours)
- Etude "Les réserves d'associations en France" remise au Ministère de l'Environnement

Bretagne, terre d'orchidées

Entendez orchidée, votre esprit se mettra en action pour imaginer les végétations luxuriantes des régions tropicales du globe. Erreur !

Plus de 100 espèces d'orchidées sauvages poussent naturellement dans notre pays. Dont trente-cinq ont leur place dans la flore de la région.

Un groupe de la Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne (SEPNB) a entrepris de dresser un inventaire. Ce travail, bien qu'inachevé, démontre déjà la nécessité de protéger les espèces les plus rares.

AVEC une connaissance étonnante du sujet, Bruno Bargain tourne, pour les commenters, les pages du petit livre de cartes sur lequel sont consignées, à mesure qu'elle parvient, les informations sur les orchidées bretonnes.

« Dactylorhiza majalis, c'est la plus grande des orchidées de la région. Sa fleur s'élève à un mètre au-dessus des dunes de Goulven, à l'ouest de Saint-Pol-de-Léon, sur la côte nord-finistérienne. C'est le seul endroit où elle pousse... Ophrys Abeille ne dépasse, elle, jamais 30 centimètres. Elle peut rivaliser d'élégance avec ses sœurs exotiques... Elle est plus répandue sur notre territoire... ».

Une fouille en règle

Pour le compte de la SEPNB, Bruno Bargain anime un groupe de passionnés. Des gens à ce point intéressés par les orchidées qu'ils ont entrepris d'en dresser l'inventaire de la région.

Le point sur l'inventaire samedi à Lorient

Le groupe SEPNB se réunit samedi prochain à Lorient, autour de Bruno Bargain, pour faire le point de son inventaire et prévoir un calendrier de travail 1986.

Quiconque est intéressé par cet inventaire, ou veut y apporter sa contribution, peut prendre contact avec le SEPNB, 186, rue Anatole-France à Brest, tél. 98.49.07.18.

« Il ne s'agit pas de recenser les espèces. Les botanistes nous ont depuis longtemps déjà éclairés sur ce sujet, explique Bruno Bargain. Nous voulons plutôt par notre travail connaître la répartition géographique, déterminer l'abondance ou la rareté, attirer à partir de là l'attention sur le besoin de protéger certaines espèces ».

Armées donc de petites fiches distribuées par le SEPNB, des volontaires ont arpenté la Bretagne. Pour la fouiller de fond en comble. A chaque découverte d'une orchidée, ou d'une station (c'est-à-dire un petit territoire où les fleurs croissent et se multiplient), ils ont pris des notes sur l'espèce, rencontré, sur le milieu où elle se développe, sur son environnement végétal.

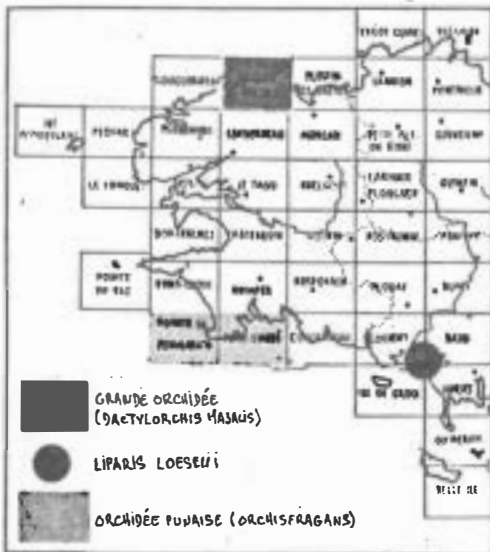
Les informations ont tant afflué que l'inventaire est aujourd'hui en voie d'achèvement. La prochaine belle saison devrait permettre de boucler la tâche.

Vigilance

Cet inventaire tient ses promesses au demeurant. Bruno Bargain s'en explique :

« Nous avons vérifié que les connaissances anciennes méritaient d'être actualisées. Parce que nous avons travaillé de manière rigoureuse, nous savons notamment qu'il faudra être vigilant pour ne pas mettre en péril certaines espèces que l'activité humaine dérange et parfois menace ».

Pour comprendre cette partie du témoignage, et sans entrer dans les détails de caractère scientifique, il faut rappeler que les



Pour recenser les différentes variétés, la SEPNB a procédé à un quadrillage de la Bretagne. Parmi les nombreuses espèces inventoriées trois sont très rares. Les orchidées se comptent à quelques unités seulement.

orchidées sauvages ne se reproduisent et ne se développent que lorsqu'une série de conditions naturelles sont réunies. Les espèces les plus rares en Bretagne n'existent désormais parfois plus que dans une toute petite station, et seulement à quelques unités. Pour celles-là, le point critique est atteint. L'accroissement de la pression humaine ou la moindre modification du milieu leur seraient fatals.

Mieux informer

Sachant ce qui précède, l'ayant établi de manière formelle parce que scientifiquement, la SEPNB demandera des mesures de protection. Après tout c'est sa vocation :

« Cela ne signifie pas toutefois que nous allons exiger que les orchidées rares soient soustraites à l'approche des Bretons. Au contraire. Mieux informée de la valeur de son patrimoine, la population sera bien préparée à prendre d'elle-même les précautions indispensables », assure Bruno Bargain.

Il n'a pas tort. Car connaître les orchidées bretonnes, apprendre à les reconnaître, c'est de toute évidence se condamner à les respecter tant le spectacle qu'elles offrent est de qualité. Attendez le printemps prochain et ne manquez pas d'y vérifier.

Louis-Roger DAUTRIAT.

L'atlas des mammifères : une chasse pacifique aux bêtes sauvages

OF 20.5.85

SAINT-BRIEUC. — En 1984, la société française pour l'étude et la protection des mammifères a publié un « atlas des mammifères sauvages de France ». C'était le fruit de six années d'observations, d'enquêtes et de comptages sur le terrain. Malheureusement, toutes les régions n'ont pas été prospectées avec le même intensité. Pour remplir les « blancs » trop nombreux sur les cartes de l'extrême ouest, un « groupe mammifères » vient de se créer en Bretagne. Il se donne jusqu'en 1990 pour mettre à jour l'atlas.

Voici quelques semaines, à Botmeur, dans le Finistère, la société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (S.E.P.N.B.) et le Centre permanent d'initiation à l'environnement (C.P.I.E.) de Brasparts ont proposé un stage pour étudier plus particulièrement les chauves-souris, les mammifères aquatiques, les chevreuils et les micro-mammifères.

Des sous-groupes spécialisés vont centraliser et synthétiser les observations réalisées un peu partout par les chasseurs, les écologistes ou les simples promeneurs. A Botmeur, l'autre semaine, des chasseurs se sont associés aux scientifiques et aux militants de la protection de la nature pour étudier la répartition et les mœurs des chevreuils. Le « groupe mammifères » va s'efforcer de travailler avec les piégeurs et les sociétés de chasse pour obtenir des informations précises et, au besoin, analyser les contenus stomacaux des animaux tués. Cet aspect d'enquête intéresse plus particulièrement

l'équipe chargée de recenser les mustélidés (petits carnivores sauvages).

Des correspondants départementaux

Une autre équipe travaillera sur les ~~chiroptères~~ (chauves-souris), une troisième sur les grands ongulés sauvages : chevreuils, cerfs, sangliers. Des scientifiques synthétiseront les données qui recourent leurs propres études. Ce sera le cas pour les mammifères marins (Eric Hussenot, S.E.P.N.B., BP 32, 29276, Brest Cedex) et pour les micro-mammifères à partir des pelotes de rejection des chouettes-effraies (J.-Y. Monnat, faculté des sciences de Brest et Fanch Pustoch, faculté des sciences de Rennes).

Des coordinateurs départementaux ont été chargés de réunir, puis de redistribuer les informations recueillies, qui peuvent même concerner un passé récent : notamment pour les espèces rares : chauves-souris, loutres, visons d'Europe.



Parmi les espèces les plus recherchées : le vison d'Europe (dessin Dr Alain Jean, « Les puents »).

Côtes-du-Nord : Patrick Gaudu, rue des Vallées, 22370, Pléneuf-Val-André, et Eric Verdes, La Retalle, Plémy, 22150, Pléau.

Finistère : Lionel Lafontaine, Pen ar Roch, 29117, Quimerc'h, et J.-M. Hervio, C.P.I.E., 29190, Brasparts.

Morbihan : Eric Thoumelin, 15, rue Georges-Camenerre, Saint-Philibert, 56470, La Trinité-sur-Mer.

Ille-et-Vilaine : Fanch Pustoch, faculté des sciences de Rennes.

Loire-Atlantique : Thierry Lodé, 28 avenue du Bois-Raguenet, 44700, Orvault.

Bien entendu, le « groupe mammifères » ne travaille pas pour le seul plaisir de noircir des cartes au 10 000°. A partir d'une meilleure connaissance des populations de mammifères sauvages et de l'évolution des différentes espèces, le groupe espère aboutir à une gestion plus rigoureuse, voire à des mesures de protection locales ou générales.

André FOUQUET

Sable de Loire

DF 7.2.85

On va étudier les effets des prélèvements

Connaître les effets exacts des extractions de sable sur le milieu biologique de la Loire, tel est l'objet d'une étude qui devrait être lancée prochainement entre le Bec de Vienne et Nantes, autrement dit sur le Maine-et-Loire et la Loire-Atlantique.

Cette étude est faite à la demande des fédérations de pêche de ces deux départements, ainsi que de la délégation régionale du conseil supérieur de la pêche qui en prendront leur part de financement avec, pour partenaires, les administrations (exemple l'Environnement) et les professions concernées par l'extraction des granulats en Loire.

Pour que cette étude soit effective, il faut que les différents organismes associés donnent leur accord dans chacun des deux départements.

C'est chose faite pour la Loire-Atlantique, où une réunion à cet effet a eu lieu le 1^{er} février à la préfecture sur l'initiative de la D.R.A.E. (Délégation régionale à l'architecture et l'environnement). Il reste donc au Maine-et-Loire à prendre position.

Les prélèvements de sable, en Loire, ont connu une période importante jusqu'en 1978, non sans d'ailleurs poser de problème d'ordre écologique. A partir de 1978, les choses se sont progressivement planifiées, d'autant que l'administration a tout à la fois introduit des quotas, et délimité les sites d'extraction.

L'étude sur l'impact hydro-biologique donnera lieu à un balayage d'environnement général de la Loire, ainsi qu'à une enquête auprès des pêcheurs professionnels du fleuve. Son principe satisfait d'ores et déjà la S.E.P.N.B. (Société pour l'étude et la protection de la nature en

Bretagne) qui participait à la table ronde de Nantes. « Nous aurions, certes, préféré qu'une telle étude ait été faite plus tôt, mais c'est bien qu'ont l'entreprene, déclare Jean-Claude Demaure, un de ses animateurs, car à l'amont de Nantes, on est dans le brouillard pour ce qui concerne la connaissance du milieu ».

La S.E.P.N.B., quant à elle, se déclare, bien sûr, très attentive à ce qui va se passer maintenant au niveau du Maine-et-Loire. Une fois le feu vert donné, c'est un véritable état des lieux qu'on dressera dans toute une partie du fleuve, un constat qui aura l'éventualité de pouvoir servir d'étude-cadre pour toutes les approches d'impact pouvant intervenir par la suite. Seront ainsi localisées les zones naturelles à obligatoirement préserver et les zones où éventuellement l'exploitation sablière pourra être tolérée.

L'établissement de cet état des lieux sera confié au C.E.T.E. (Centre d'études techniques de l'Equipement) à Nantes.

Vioreau, couleur perse

*Bleu sombre ou clair, l'étang et le grand réservoir
aux couleurs du temps mais toute la déclinaison des verts
sur sept cents hectares de forêts...
C'est Vioreau, nuance perse !*

Découvrez les secrets de Vioreau avec Michel Gestin (botanique) et Pierre Monnier (ornithologie) qui animent une randonnée samedi prochain... Une initiative de la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne.

ENTRE Joux-sur-Erdre et La Melleraye-de-Bretagne, la zone de Vioreau abrite une forêt, un étang et ce grand réservoir créé au début du XIX^{ème} siècle pour alimenter le canal de Nantes à Brest. Si la forêt - privée - est partagée entre plusieurs propriétaires, le réservoir et l'étang appartiennent en revanche au domaine public fluvial.

A vol d'oiseaux

Réservoir de pêche et zone encore sauvage, ce que l'on appelle « la queue du grand réservoir » est bordée d'une saulaie. En cheminant sur la rive, on peut apercevoir de ce poste d'observation une fauvette aquarelle - le rossignol effarvato - et le bruant des roseaux. Plus loin niche le canard colvert, abrité par les iris, les joncs et les tourelles de Carex, ces plantes à tige assez coupante.

Mais en pleine eau, la torpille amphibie (crucifère à fleur jaune) se répand, à l'aube, sur des vastes étendues qui servent de quartier général aux grèbes huppés (oiseaux à la collerette orangée), aux « dames noires masquées de blanc »

répondant au joli nom de lotus macrotis.

À la fin de l'été seulement, quand le niveau de l'eau baisse, découvrent les zones vaseuses, bécassines et chevaliers pointent alors le bout du bec pour se reposer et se nourrir là. L'hiver venu, les mouettes rieuses rappliquent en nombre - quatre à cinq mille oiseaux, rien moins ! - dans ce grand réservoir qu'elles annexent en détail.

L'étang de Vioreau est plus petit (40ha), plus ancien et plus sauvage que le réservoir. Sa bordure nord-ouest en pente douce favorise une remarquable zonation (ceintures) de végétation, déterminées par l'humidité du sol. Réserve de chasse, l'étang accueille l'hiver une grande variété de canards qui viennent pour s'y reposer le jour.

Une importante partie de la forêt a été replantée en résineux, ce qui a provoqué un appauvrissement de la flore et de la faune. Ce secteur, localisé au nord-ouest, est moins intéressant et riche que la forêt de feuillus d'origine.

Les rapaces sont là bien représentés : la buse et le buzzard Saint-Martin, habituels qui vivront toute l'année, côtoient les visiteurs d'été qui transitent le temps de se reproduire (faucon hoberau, milan noir).



Le pic noir. P. Monnier

Quelques espèces enfin, plus rares, peuvent être observées à l'occasion de leur migration. C'est le cas du balbuzard ou aigle pêcheur.

Mais cet endroit abrite surtout la famille des pics : pic épicé, pic échelette et depuis peu, le fameux pic noir.

Un événement ornithologique

La forêt de Vioreau a été le théâtre d'un événement ornithologique pour la région : l'installation du premier couple de pic noir nicheurs en Bretagne.

Le pic noir (le plus grand d'Europe, de la taille d'une corneille) a une calotte rouge chez le mâle, une tache rouge à la nuque chez la femelle. Ses cris sont très puissants et peuvent être entendus d'assez loin (de 500m à 1km). Le tambourinage (perçussion du bec sur les arbres) est formidable : son fracas peut être comparé à celui d'une rafale de mitrailleuse, plus agréable et moins dangereux !.

En France, jusqu'en 1957, le pic noir nichait seulement dans les forêts montagneuses. Il a été observé pour la première fois à Vioreau en 1980. Il y a niché ces deux derniers printemps. La forêt de Vioreau - 718 ha - ne pourra

huit kilomètres carrés. La surface du territoire de cet oiseau varie en fonction de plusieurs facteurs : abondance de la nourriture (fourmilères, insectes), densité et situation sanitaire des peuplements forestiers, proportion d'arbres utilisables pour la nidification (les arbres doivent être grands).

Suivez le guide

Dans le cadre de l'animation « Vous avez dit nature ? », le SEPNS et le PARC organisent diverses randonnées. Se munir d'une paire de bottes, de jumelles et d'un pique-nique.

- Jeudi 11 juillet : la VALLEE DU CENS, en soirée. Rendez-vous à 18h30 devant la Manu ou à 19h devant l'église d'Orvault.

- Samedi 13 juillet : une journée à VIOREAU. Rendez-vous à 9h30 devant la Manu ou à 10h15 devant l'église de Joux-sur-Erdre.

- Mardi 16 juillet : FILE CLEMENTINE en soirée. Rendez-vous à 18h30 devant la Manu ou à 18h45 au pont de Bellevue.

- Jeudi 18 juillet : la VALLEE DU GESVRES en soirée.

- Mardi 23 juillet : ...



QUELQUES ACTIONS

de

PROTECTION DE LA NATURE

en BRETAGNE

Extractions illégales de sable à Ploudalmézeau

La SEPNB sur les dunes

BREST. — Depuis un mois, des extractions massives de sable éventrent les dunes de Tréoumpen près de Ploudalmézeau. La Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne a demandé aux candidats aux cantonales de venir sur place donner leur avis. Ceux qui s'étaient déplacés avec une cinquantaine d'habitants n'ont pu que constater l'ampleur des dégâts et... le travail du bulldozer sur les dunes le candidat principal, Alphonse Arzel, maire de Ploudalmézeau, qui autorise ces extractions. Il présentait à la même heure à Saint-Brieuc les exigences en dommages et intérêts des communes administrées par Amoco Cadiz.

Acte de délinquance

Max Jorin, de la SEPNB, a expliqué que les extractions actuelles

les sont complètement illégales : pas d'autorisation des administrations concernées, pas d'étude d'impact, obligatoire dans le milieu dunais. Pire : la commune de Ploudalmézeau a reçu une subvention pour l'aménagement sur un site voisin, d'un camping, dissuasif contre le camping sauvage. Cette subvention a été votée moyennant le respect d'un cahier des charges qui prévoit, précisément, qu'on ne touche pas aux dunes !

« Acte de délinquance », a conclu Max Jorin, contre lequel personne ne fait rien, sinon les associations comme la SEPNB qui s'efforcent à faire intervenir les autorités compétentes, sous-préfecture ou gendarmerie ». Cette fois, la SEPNB ira devant le tribunal demander, au pénal, des dommages et intérêts.

Les candidats présents :

Edouard Tefarmin, indépendant (et conseiller municipal), Pierre l'Hénaff, indépendant, et Jeanne Pelien, du P.S. ; René L'Hostis, pour Reun-Tréguer de l'ex-U.D.B. ont déclaré « inadmissible » ces extractions « pirates ». René L'Hostis a parlé du « mépris » des élus de Ploudalmézeau pour leur côte, et demandé à la population d'intervenir pour faire cesser les extractions.

Extractions de sable à Tréoumpen

Après l'intervention 0F 7.3.75 de la SEPNB...

TRAVAUX SUSPENDUS

Mardi soir, la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne réunissait les candidats aux cantonales sur les dunes de Tréoumpen... (lire en page départementale). Mercredi matin, des militants de l'association, des habitants et des sympathisants de l'UDB étaient là avec des voitures pour empêcher les extractions de sable par l'entreprise Kervran. Alors qu'il était absent mardi soir, Alphonse Arzel s'est rendu sur place hier matin. Il avait été la veille mis en accusation par Max Jorin de la SEPNB, puisqu'il avait, en tant que maire,

autorisé les extractions « sauvages » sans enquête d'impact préalable, ni consultation des administrations compétentes.

Hier matin, le maire de Ploudalmézeau expliquait que l'entreprise avait outrepassé l'autorisation qu'il lui avait accordée. Alphonse Arzel a d'ailleurs demandé à l'entreprise Kervran de réparer les dégâts le long de la route. Ce qui a été fait dans la journée.

Quant aux travaux sur le site voisin du camping, ils ont été suspendus. L'entreprise Nedelec qui en est chargée a porté plainte auprès de la gendarmerie pour des dégradations commises sur son matériel : un pneu crevé sur un engin chargeur.

ACTIONS DE PROTECTION DE LA NATURE

Actions quotidiennes de la SEPNE à travers ses sections locales et l'action de ses adhérents.

Soulignons ici les principales.

LITTORAL

Nombreuses interventions, un peu partout, à l'initiative des sections ou à l'occasion des réunions des Commissions départementales des Sites, pour la protection du littoral, des milieux dunaires et des zones humides littorales.

Deux dossiers ont été poursuivis jusqu'au Tribunal.

1/ Commune de CROZON (29) : déclassement d'une zone ND boisée au POS pour projet d'équipement tourisme-thalasso-thérapie/ en cours

2/ Commune de PLOUDALMEZEAU (29) : extractions illégales de sable dans les dunes communales. En pleine période électorale la SEPNE fût seule, en première ligne, pour défendre la loi et l'intérêt général. Une procédure d'urgence au Tribunal a reconnu le délit et permis l'arrêt des travaux.

3/ Baie d'AUDIERNE (29) : enfin, les premières mesures concrètes de protection mises en oeuvre par le Conservatoire du Littoral et le Département du Finistère. Nous pensons y être pour quelquechose...

République française
Préfecture du Finistère
Direction de l'administration locale
et du cadre de vie
Bureau de l'urbanisme et des sites
29107 QUIMPER Cedex
tél. (98) 90.02.80

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

n° 85/2748
portant mise à l'enquête
du projet de classement
parmi les sites de la baie d'Audierne

Le préfet, commissaire de la République du département du Finistère, chevalier de la Légion d'honneur,
Vu la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, modifiée notamment par le titre II de la loi n° 67-1174 du 28 décembre 1967 ;

Vu le décret n° 69-607 du 13 juin 1969, portant application des articles 4 et 5-1 de la loi, modifié du 2 mai 1930 sur la protection des sites ;

Vu le projet de classement parmi les sites, établi par M. le Délégué régional à l'architecture et à l'environnement, de l'ensemble formé sur les communes de Plovan, Tréogat, Tréguennec, Plonéour-Lanvern, St-Jean-Trollimon, Plomeur et Penmarch, par la baie d'Audierne tel que délimité par les plans figurant au dossier d'enquête ;
Considérant que la partie sud de la baie d'Audierne constitue un ensemble naturel extrêmement riche par la variété des milieux qui s'y juxtaposent et s'y interpenètrent et des espèces végétales et animales qu'on y trouve ;
Considérant que cet espace d'intérêt national et même international est soumis à des atteintes croissantes (circulation de véhicules à moteur ; camping et caravannage éparpillés, etc.) qui risquent de compromettre son équilibre ;

Qu'il est donc urgent d'assurer sa protection, notamment par l'engagement d'une procédure de classement en site.

ARRÊTE :

Article premier. - Il sera procédé à une enquête administrative du projet de classement parmi les sites de l'ensemble formé sur les communes de Plovan, Tréogat, Tréguennec, Plonéour-Lanvern, St-Jean-Trollimon, Plomeur, Penmarch par la baie d'Audierne.

Art. 2. - M. Dollé, directeur de l'administration locale et du cadre de vie à la préfecture du Finistère, est chargé de conduire l'enquête.

Art. 3. - Les pièces du projet seront déposées respectivement en mairies de Plovan, Tréogat, Tréguennec, Plonéour-Lanvern, St-Jean-Trollimon, Plomeur, Penmarch ainsi qu'à la préfecture du Finistère (Direction de l'administration locale et du cadre de vie) pendant trente jours consécutifs, du 14 octobre 1985 au 12 novembre 1985 inclusivement.

Art. 4. - Le présent arrêté sera, au plus tard le 10 octobre 1985, affiché et publié dans les communes, par tous moyens en usage. Il sera, en outre, inséré en caractères apparents dans deux journaux : « Le Télégramme de Brest et de l'Ouest » et « Ouest-France » avant l'ouverture de l'enquête. Il sera justifié de l'accomplissement de ces formalités par un exemplaire de chacun des deux journaux contenant l'insertion, ainsi que par un certificat des maires des communes concernées.

Art. 5. - Toute personne pourra prendre connaissance du dossier sur place, pendant le délai fixé, chaque jour (samedi, dimanche et jours fériés exceptés), de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, soit à la préfecture du Finistère à Quimper, soit dans les mairies de Plovan, Tréogat, Tréguennec, Plonéour-Lanvern, St-Jean-Trollimon, Plomeur et Penmarch.

Pendant un délai s'écoulant du premier jour de l'enquête au vingtième jour suivant sa clôture, soit du 14 octobre 1985 au 2 décembre 1985 inclus, toute personne intéressée pourra adresser, par lettre recommandée avec demande d'acquit, de réception, des observations sur le projet de classement et, en ce qui concerne les propriétaires, leur position concernant le projet, à M. Dollé, direction de l'administration locale et du cadre de vie à la préfecture du Finistère à Quimper.

Art. 6. - La commission départementale des sites sera saisie du projet de classement à l'expiration du délai de vingt jours qui suit la clôture de l'enquête, soit après le 2 décembre 1985. Il lui sera donné connaissance des observations exprimées par tous les intéressés ainsi que de la position des propriétaires concernant le projet.

Art. 7. - M. le Secrétaire général de la préfecture du Finistère, MM. les maires de Plovan, Tréogat, Tréguennec, Plonéour-Lanvern, St-Jean-Trollimon, Plomeur et Penmarch sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Quimper,
le 20 septembre 1985.

Le préfet,
commissaire de la République
Pour le préfet
commissaire de la République
Le secrétaire général p. l.
André DENULOT.

OF 1.10.85

ZONES HUMIDES

- Marais du Brivet (44), plan d'aménagement hydraulique : la SEPNEB locale étudie le dossier, le critique, informe partenaires et opinion publique et demande une meilleure appréhension de l'environnement.

- Rallye automobile international de La Baule (44) dans le marais guérandais en période de nidification : intervention qui annule la manifestation.

- Intervention contre le comblement de la Ferme des Marais, près de Vannes; réussite puisque le Conservatoire du Littoral intervient finalement début 1986.

- Intervention contre remblais sur DPM à Port St Jean (22)

- Intervention contre le déclassement d'une zone ND et l'assèchement d'une vasière en ria du Minaouët (29)

- Suivi de la protection de la Baie d'Audierne (29)

- etc...

FLORE - FAUNE

- Intervention écoutée auprès des PIT pour obturation des poteaux métalliques téléphoniques (relais action FRAPNA)

- Intervention contre destruction volontaire d'espèce végétale protégée à la Mare des Maffey (35). Action juridique en cours.

- Etablissement des listes départementales d'espèces végétales protégées à partir de la liste nationale et communication pour publication obligatoire à la DPN et aux Préfectures et DRAE (Conservatoire Botanique de Brest)

- Interventions nombreuses pour tir d'espèces protégées (cf. Actions juridiques page) ou pour pêche et vente d'espèces protégées (Marsouin, notamment)

29 - Finistère

Trop de dégâts

Le maire de Trégunc demande l'interdiction de chasse sur les dunes de Trévignon

CONCARNEAU. — Le 1^{er} premier septembre va s'ouvrir la chasse au gibier d'eau. Aux abords des étangs de Loch Cozon et Loch Lourgar, derrière les dunes de Trévignon à Trégunc, les pacifiques observateurs d'oiseaux (1) vont devoir céder la place aux chasseurs. C'est ainsi que les choses se passent jusqu'à présent. Il pourrait en être autrement cette année. Paulette Le Croc, maire de Trégunc, a écrit récemment à Huguette Bouch-

deau, secrétaire d'Etat à l'Environnement, à qui elle demande deux choses : l'interdiction de chasser à partir des dunes de Trévignon ; le report au 29 septembre, date de l'ouverture générale de la chasse, de la chasse sur les étangs. Deux mesures qui ont l'assentiment des associations de protection de l'environnement, mais également de certains chasseurs. On attend la réponse de Mme Bouchardeau.

Zone classée depuis 1983, les 291 hectares de dunes et d'étangs (2) qui s'étendent entre les pointes de la Jument et de Trévignon constituent un milieu très riche tant au point de vue de la faune que de la flore. Le S.E.P.N.B. en sait quelque chose qui suit cette zone depuis près de quinze ans. Ce secteur a fait l'objet de soins les plus attentifs possibles de la part de la commune de Trégunc. « Bien d'autres mesures auraient éliminé ces assemblées dunales et d'étangs », note le S.E.P.N.B. Ici, au contraire, on a réalisé des plantations, on a effectué des enrochements pour empêcher les automobiles d'accéder à la dune, la route ne s'est pas fait attendre. « La flore n'a jamais été aussi belle que cette année. » Le terrain y est tout aussi passionnant. Des espèces rares d'oiseaux se sont installées sur les étangs (voir encadré).



La grèbe huppé

Chaque année le carnage

Ce travail de protection est remis en cause chaque année par les chasseurs. Les canards qui dans la journée se reposent sur le mer vont sur les étangs pour se nourrir. Pour ce faire, ils survolent les dunes où les chasseurs, pratiquant la « chasse à la pelle », font des carnages. Dans les rangs des canards mais aussi sur le terrain, ils creusent la dune pour s'y embusquer. Ils laissent derrière eux des dizaines de cartouches vides, cartouches de plomb, bouteilles de vins, papiers gras, etc. De quel justifier dans l'esprit du maire l'interdiction totale de chasse sur la dune.

Ceux qui pratiquent sur les étangs sont tout aussi meurtriers... et bêteux : les cartouches font les mêmes dégâts sur un cochet, espèce permise et sur les hérons ou les cygnes, espèces protégées. Cette année, des jeunes bécasses des roseaux, fuligues morillon, grèbes huppés (sont d'espèces rares et protégées) sont nés sur les étangs. Au 1^{er} septembre, ils ne savent pas encore voler. Une bonne raison pour Paulette Le Croc pour demander le report de l'ouverture de

la chasse au gibier d'eau au 29 septembre.

Une réserve naturelle ?

Cette position du maire de Trégunc est bien comprise par certains chasseurs. Pierre Calver, vice-président de la société de chasse des étangs, trouve par exemple « honteuse » l'attitude de certains chasseurs à la pelle : « Ils creusent la dune à la pelle, tel carnage de gros dégâts. »

« Ils creusent la dune à la pelle, tel carnage de gros dégâts. » Pierre Calver demande par ailleurs « depuis longtemps que l'ouverture sur la dune soit mise au feu en même temps que sur le domaine terrestre ».

Le S.E.P.N.B. quant à elle appuie à fond les initiatives de Paulette Le Croc. Mais elle souhaite aller plus loin. Au-delà d'un report d'ouverture, elle demande l'interdiction totale de la chasse sur la zone des étangs de Trévignon et la constitution dans ce secteur d'une réserve naturelle. Reste à convaincre les autres intervenants, chasseurs et gouvernement.

Alexis TCHEREPPOFF.

Les niches de Trévignon

Espèces nouvelles installées : Grèbe huppé : seulement 3 000 couples en France. Un couple a niché en 85 à Loch Cozon et a eu deux jeunes dont un est observé actuellement sur le Loch Lourgar.

Fuligues morillon : 500 couples en France. L'espèce vient de Grande-Bretagne où elle a à faire face à « une crise du logement ». Un couple a niché au Loch Lourgar. On observe actuellement la femelle et ses six canards de trois semaines.

Bécasses des roseaux : 30 couples en Bretagne. Un couple a donné naissance à quatre jeunes début juin sur le Loch Cozon. Deux jeunes mâles sont actuellement viables.

Autres espèces faisant la richesse ornithologique des étangs :

Butea blongios : espèce de héron migrateur, nocturne (deux couples).

Bécasse d'été : deux couples pour un total de 300 couples en France.

Canard écarlot : cinq couples sur 32 jeunes nés en 84, pour 1 000 à 1 500 couples en France. Gravelot à collier interrompu : 20 à 25 couples sur l'ensemble du cordon dunier.

Vannier huppé : 10 à 15 couples.

Niches courantes : Foulques au bec blanc : 130 couples réchus.

Grèbe castagnette : 30 à 40 couples réchus.

Canard arctique : 30 couples niches.

A ces niches, il faut ajouter plusieurs autres espèces migratrices qui s'arrêtent sur les étangs.

(1) Ils ont été 250 chasseurs en août, sous la conduite de la S.E.P.N.B.

(2) Sept kilomètres de long sur une moyenne de 200 à 300 mètres de profondeur dont 56 hectares occupés par le Conservatoire national du littoral.

- Constitution de dossiers pour "Arrêtés de protection de biotope"
 - pour : + stations d'orchidées à Penmarc'h(29)
 - + étang au Duc à Ploërmel (56)
 - + Tourbière de Logné (44)
 - + flots à Sternes
- Essai de limitation de la chasse sur les étangs de Trévignon (29) et au Moros (29- Concarneau) et sur les zones humides du Morbihan en juillet.
- Projet de création d'une réserve biologique aux Roches du Cragou (29) en collaboration avec les "Amis du Cragou" . Le dossier a obtenu le 4ème prix du concours national "La Nature est partout". (Ministère de l'Environnement).
- etc...

DIVERS

- Interventions aux P.O.S. de Vannes, Ploërmel, Pouliguen,...
- Interventions pour préserver le bocage lors du remembrement de Matignon(22)
- Intervention contre la construction d'une usine de traitement des plumes... sans autorisation !
- Intervention pour limiter le moto-cross dans les Monts d'Arrée
- Intervention contre la pollution des mines d'uranium de Piriac (44)
- Intervention contre l'installation des porcheries jusqu'à sur-saturation des sites (cas d'Hanvec,29)
- etc...

LA SEPNEB a apporté sa réflexion critique

aux projets de loi "littoral" et de loi "chasse" à travers les groupes de travail constitués par elle-même au niveau régional, par la FFSPN et par l'administration.

NATURE

MARAIS DU BRIVET LES PROTECTEURS DE LA NATURE NE SONT PAS DE « DOUX SAUVAGES »

Dans notre édition du 1^{er} février, M. de Baudinière, président de l'Union des Marais du Bassin du Brivet, faisait paraître une lettre ouverte sous le titre « Refaire ce que nos pères ont fait ». Il y exposait ses arguments en faveur du plan d'aménagement hydraulique de cette partie de la Brière, tel qu'il est actuellement présenté. Mise en cause et estimant que ses objections avaient fait l'objet d'« interprétations abusives », la Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne répond par la voix de son vice-président, Jean-Claude Demaure, assistant en biologie à la Faculté des Sciences de Nantes.

La SEPNS tient à rappeler qu'elle n'est pas et n'a jamais été opposée par principe, à tout projet d'aménagement, que ce soit dans les Marais du Bassin du Brivet ou ailleurs.

Elle n'a jamais prétendu, comme certains cherchent à le faire croire, qu'il fallait laisser les marais dans l'état, partout et toujours. Mettre la nature « en bocai », pour la protéger n'est pas, pour nous, une fin en soi. La création de réserves naturelles peut correspondre, cas par cas, à une nécessité ou à une opportunité, mais elle ne doit pas être une politique exclusive. Au contraire, nous avons maintes fois prouvé qu'une véritable politique de conservation des richesses naturelles ne pouvait qu'être intégrée aux processus économiques et que, bien souvent, le maintien de l'activité humaine était une condition nécessaire, sinon suffisante, au maintien de ces richesses ou de leur développement.

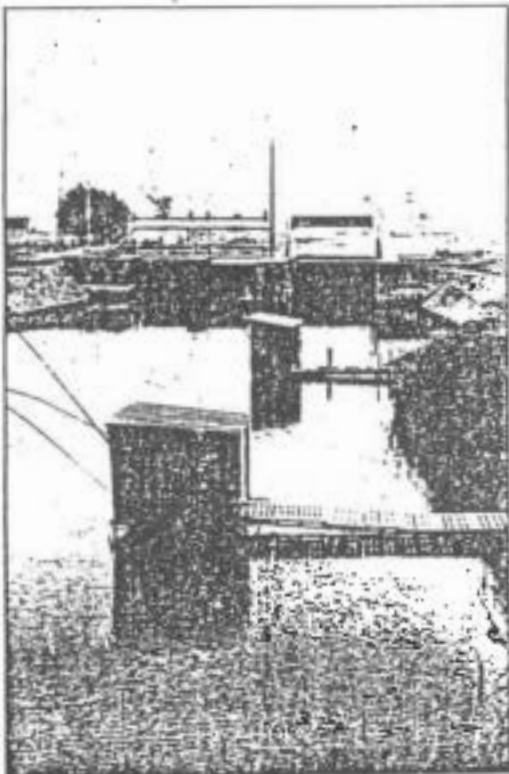
Cela est tout particulièrement vrai en zone de marais soumis au pâturage extensif.

Aussi, vouloir faire croire que nous sommes partisans du retour à la « vie du temps des cavernes et des huttes » participe d'une évidente mauvaise foi. Tout ce qui est excessif est négligeable... et vouloir ridiculiser ceux qui ne pensent pas comme soi-même est méconnaissable et relève de la démagogie... Pour ce qui concerne une grande partie des marais de Donges et de Boulaie par exemple, ceux-ci ayant été profondément aménagés par l'homme, (...) Le maintien d'une activité d'agriculture extensive (pâturages, prairies de fauche), constitue un facteur essentiel de conservation de la diversité floristique, élément déterminant de leur richesse écologique et économique.

A PROPOS

« D'IRRESPONSABILITÉ »

C'est pourquoi nous ne pouvons nous laisser accuser de vouloir la mort du marais, alors que nous avons été parmi les premiers à dénoncer le laxisme du Port Autonome, qui a abandonné l'entretien des exutoires du marais (Pior, Martigné, Taillée), et avons été parmi les rares à nous battre (et les seuls sur le terrain juridique) pour tenter de maintenir, quand il en était encore temps, le débouché naturel du canal de La Taillée vers l'aval, et éviter le remblaiement de l'île Chevalier. Zone écologique d'intérêt ma-



Le port du Brivet à l'écluse de Méan.

• Cette ouverture mérite d'autant plus d'être signalée qu'elle est exceptionnelle si on en juge par la procédure expéditive mise en place pour l'aménagement des marais sud-vendéens et

considérée que sous l'angle des « espèces globales », comme si l'on n'estait pas ici d'autres espèces, tout aussi nobles, protégées, voire plus représentatives de la diversité des milieux.

jour.

À l'époque (1978-1980), où nous nous battons seule pour tenter de maintenir les écosystèmes écologiques fragiles de l'estuaire, dont dépendent en grande partie la qualité des eaux envoyées dans le marais en été et la possibilité d'y maintenir un élevage, nous aurions exprimé un espoir du monde agricole et de ses représentants qui ne se sont guère manifesté alors.

Nous estimons donc n'avoir de leçon de morale ou de civisme à recevoir de quasiment.

Nous voudrions également rappeler à ceux qui nous accusent d'irresponsabilité ou de passivisme, que les maux qu'ils déplorent aujourd'hui :

— écros des terrains connexes aux remembrements sur certaines communes de l'embranchement du bassin qui ont pour conséquence d'amener plus d'eau et plus vite en aval dans les zones basses ;

— risque d'inondation de maisons d'habitation menacées par les hautes eaux d'hiver.

Ne sont pas notre fait, mais qui, bien au contraire, les associations de protection de la nature, dont la nôtre, ont longtemps préconisé, assues dans le désert pour dénoncer les excès de certains remembrements et le lacomp de P.O.S. autorisant le mitage inconsidéré de l'espace rural ou des constructions en zones inondables. Mais personne ne voulait écouter ce langage à l'époque : il remuait en cause trop d'habitudes établies et trop d'intérêts particuliers.

On veut faire passer les « écologistes » pour irresponsables, mais, pour des élus, est-ce bien responsable de dénoncer aujourd'hui les conséquences d'aménagements du territoire pour lesquelles ils ont si longtemps fermé les yeux ?

POUR UNE ÉTUDE D'IMPACT PLUS « FERTILE »

Cette mise au point nécessaire étant faite, il ne s'agit plus de savoir qui a tort ou qui a raison, but sont les bons et les mauvais, mais d'essayer de faire en sorte que cet aménagement qui tout le monde attend ne soit pas fait à l'écume comme nous au lieu de la totalité de la diversité des intérêts en jeu, tant qu'écologiques qu'économiques, les deux étant ici étroitement liés.

Mais il ne suffit pas de déclarer, même solennellement, que les intérêts écologiques seront maintenus, encore faut-il en donner les moyens et engager les processus nécessaires.

Nous résumons enfin ce qui nous semble constituer les points positifs et les points de faiblesse de ce projet.

LES POINTS POSITIFS

• Nous recommandons une certaine volonté d'ouverture dont a fait preuve le président de l'union des syndicats des Marais qui a engagé une procédure d'information publique (auditions individuelles, réunions publiques d'information) et mis sur pied un groupe de travail pluridisciplinaire pour la réalisation de l'étude d'impact, aussi collaborent des universitaires spécialistes des problèmes à traiter et maîtrisant bien les données locales.

Mais il faut aller plus loin et engager désormais une véritable concertation sur le terrain : nous proposons la constitution d'un groupe de travail spécifique « environnement » sur le problème du régime d'eau zone par zone, du devenir des marais « sauvages » (jamais cultivés ou abandonnés depuis plus de 20 ans), qui associerait les parties prenantes directement concernées : associations de protection de la nature, montées localement et ayant une bonne connaissance du terrain et des problèmes, usagers du marais, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, syndicats de marais.

les graves blocages qu'elle suscite.

• Certains éléments constitutifs de la future étude d'impact font l'objet de concertation entre administration, élus et laboratoires universitaires. C'est une bonne chose. Nous formons toutefois l'espoir que les informations glanées au cours de ces rencontres, aussi bien que les résultats des études des scientifiques engagées sur le terrain, ne seront pas étiquetées, déformées ou mis au placard dans le document final. Cette restriction qui ne se veut pas une mesure de défiance systématique, mais une simple mise en garde, nous est inspirée par l'histoire et l'expérience : « chât échaudé craint l'eau froide ». Les études d'environnement du groupe interdisciplinaire « Estuaire » piloté par l'ORFEM de 1974 à 1975, malheureusement à son aménagement, devaient en effet tomber dans les oubliettes. Leurs conclusions bafouées sous la pression des intérêts économiques immédiats.

LES POINTS DE FAIBLESSE

• La justification agro-économique du projet paraît encore floue et demande à être précisée sur bien des points :

— l'impact de l'eau du marais, c'est bien : mais quel faire ensuite, zone par zone ?

— maintien d'un pâturage extensif (pour marais, friches, alluvions) ou réajustement de prairies, mise en culture, intensification avec choix de cultures exigeant des intrants nutritifs (peu de déchets nutritifs les plus gâtés) ou de pesticides plus ou moins rémanents ?

— qui, cas par cas, outre les recommandations générales, définira et pourra (ou voudra) contrôler l'usage qui sera effectué des sols ainsi irrigués d'eau et les contre-mesures à l'environnement ?

— qui arbitrera les conflits d'usage émergeant entre le « fluvien » de l'élevage (élevage) et l'usage agricole (élevage) ?

— l'étude Praud-BCEOM définit un programme d'aménagement essentiellement hydraulique.

Cette étude doit-elle être considérée comme un avant-projet préparant l'aménagement ? une simple hypothèse d'écologie ? un volet d'une étude plus détaillée ?

Dans le 1^{er} cas, elle aurait dû être précédée, et non pas suivie, par l'étude d'impact. Dans l'esprit du législateur (...) c'est l'étude initiale d'environnement qui doit déterminer ce qu'il est possible de réaliser comme aménagement, ce que le milieu peut supporter sans dommage (...) Il est vrai, à la lumière de l'union des syndicats du Brivet, que l'ordre logique de cette démarche définie par la loi est bien rarement respectée.

Par ailleurs, réaliser une étude d'impact au sein d'une équipe ouverte, c'est bien. Mais il est à craindre que certains paramètres soient insuffisamment pris en considération, notamment ceux relatifs à l'hydrologie et à l'économie, faute de consultation des spécialistes. Pour s'assurer qu'ils soient bien pris en compte, il faut être judicieux d'associer au groupe de travail les représentants locaux d'association ornithologique ou les universitaires locaux compétents. Pourquoi 2 poids 2 mesures entre végétation et faune sauvage ?

Dans le second cas, c'est une hypothèse floue et bien coûteuse.

Dans le 2^e cas, qui réalisera les études complémentaires, et quand ?

ACTEURS A PART ENTÈRE

Enfin, le volet « environnement » de l'étude Praud est d'une grande faiblesse. Un exemple : l'aviation n'est

Par ailleurs, le rapport envisage de façon évidente d'abandonner à tous chasseurs les seuls espaces considérés comme sans intérêt pour l'agriculture, à savoir : les plans d'eau anciens bords de canaux réséqués...

L'environnement doit ainsi se contenter des rebuts de l'aménagement agricole : cela n'est pas sérieux. Tous les chasseurs, les ornithologues, les naturalistes savent qu'on ne mange pas, dans la région de plan d'eau, d'accueil pour les oiseaux (horspans) en étiage ou sur l'estuaire, en zones de réserve. Par contre, ce sont les zones de pignage et de nidification en prairies inondables qui font l'intérêt et la richesse internationale reconnues des marais de Brouais, notamment pour les limicoles en particulier. Or l'étude Praud n'en dit pas un mot.

Tous se passent comme si les études antérieures réalisées sur ce secteur dans le cadre des « préétudes d'aménagement des Marais de l'Ouest » en 1982-83 étaient ignorées ou laissées pour compte. Ceci est insupportable.

Enfin, on peut s'étonner que le problème, crucial pour l'économie, de la valorisation agricole du marais, ne fasse plus actuellement l'objet d'autant de sollicitude qu'à l'issue de la publication de l'étude hydrologique.

On a dit souvent que ce problème au futur, puis au présent, maintenant on n'en parle plus, ou même on s'accroche de plus en plus l'idée que le langage des prairies par les vœux de la Loire est le plus sûr garant de la lutte de la pollution et de la santé de ces eaux.

Nous arrêtons là ce bilan incomplet qui risque de paraître fastidieux : il est permis de penser qu'on aura compris à sa lecture que les représentants de la SEPNE ne sont pas les durs sauvages égarés dans la société industrielle, mais ceux qui ont tenté de les éduquer.

Certaines questions que nous avons posées vous semblent suffisamment importantes pour qu'il soit légitime d'y apporter des réponses.

— Pourquoi la SEPNE non contente d'analyser, voire de critiquer, a-t-elle décidé d'apporter sa pierre à l'édifice en organisant, au mois de mai prochain, à Donges, un séminaire de 2 jours sur le thème « Agriculture et environnement en zone de marais : les conditions de la cohabitation » au cours duquel interviendront des agronomes, des universitaires, des environnementalistes, des agents de développement de Parcs Naturels, des chercheurs de l'INRA afin d'apporter des éléments de réponses et de prouver que les « écologistes » doivent désormais être considérés comme des acteurs à part entière de l'aménagement du territoire.

Jean-Claude DEMAURE
vice-président SEPNE

En raison des lacunes et des imperfections qui subsistent dans l'information relative au projet d'aménagement des Marais du Brivet et pour aider à une meilleure compréhension des impacts de ce projet sur l'environnement, la S.E.P.N.E., la société d'écologie de St-Joachim, l'association des pêcheurs de Brivet ont l'honneur de vous inviter au débat qu'elles organisent ce vendredi 5, à 20h30, salle des fêtes de St-Joachim.

Cette réunion et celles qui suivront dans les autres communes du Bassin ont aussi pour but de présenter les propositions de tous les défenseurs des zones humides pour l'avenir des Marais du Brivet.

La SEPNB contre l'enrochement

QUIMPER. - « Les enrochements systématiques ne répondent que momentanément à des problèmes ponctuels. Ils ne permettent pas d'éliminer les causes de l'érosion. Ils ne garantissent pas l'avenir et ils coûtent très cher aux contribuables. » La SEPNB est toujours opposée à l'enrochement du cordon dunaire à Moustierlin, dans la commune de Fouesnant. Et le dit dans un communiqué.

Après avoir constaté la situation actuelle de ce site, la so-

ciété estime que l'urgence des travaux ne se justifie pas, « compte tenu des faibles enjeux économiques ». Et leur coût peut permettre d'envisager le déplacement des commerces concernés et construits également sur le domaine public maritime.

La SEPNB suggère donc d'entreprendre une étude « historique et dynamique » du site, prenant en compte toutes les données (économiques, écologiques, humaine) permettant d'assurer son avenir.

Nature

OF 11.2.85

Pour une fermeture anticipée de la chasse

La SEPNB et la centrale ornithologique bretonne se félicitent des récentes prises de position de la Fédération départementale des chasseurs du Finistère, visant ces dernières semaines à suspendre toute chasse en cette période de conditions climatiques sévères pour la faune sauvage.

Les prospections sur le terrain des membres de ces associations ont permis « de mettre en évidence les dommages subis par de nombreuses espèces : grèves, vannesaux, pluviers, etc... Par ailleurs, une vague de braconnage sans précédent perpétrée dans la grande majorité des cas par

de non-chasseurs) a été constatée aggravant encore les effets du froid ».

Le redoux permet aujourd'hui aux oiseaux affaiblis, notamment aux canards et bécasses particulièrement concentrés dans le département, de refaire leurs réserves pour préparer leur migration vers les sites de reproduction.

A l'instar de chasseurs responsables, la SEPNB et la centrale ornithologique bretonne demandent en conséquence la fermeture anticipée de la saison de chasse considérant que les pertes enregistrées sont déjà suffisamment importantes.

T. 31/01/85

**Chasse :
la SEPNB et la COB
demandent la fermeture
anticipée de la saison**

Dans un communiqué, la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne et la centrale ornithologique bretonne demandent la fermeture anticipée de la saison de chasse, en raison des pertes de gibier à plume dues aux conditions climatiques.

Les deux associations proposent que la commission départementale soit convoquée par le préfet dans les plus brefs délais.

Allo... un phoque à Portsall !

Très souvent des coups de téléphone signalent à la SEPNB l'échouage de phoques gris à Portsall ou ailleurs. L'hiver, et le mois de février en particulier, de nombreux mammifères marins s'échouent en effet sur les côtes bretonnes. Le plus fréquemment, des dauphins ou des phoques, parfois quelques marsouins ou globicephales arrivent à la côte, soit vivants et affaiblis, soit morts.

Les échouages sont fréquents aux périodes de dépressions et de tempêtes. Les conditions de vie des mammifères marins deviennent quelquefois précaires. Certains éprouvent beaucoup de difficultés à lutter contre le vent et dérivent parfois jusqu'à nos côtes. Ainsi tous les ans, des phoques gris originaires des colonies anglaises sont observés sur les côtes bretonnes (certains d'entre eux sont, en effet, porteurs de bague d'identification).

Soignés à Brest

S'ils sont prévenus rapidement, les membres du Groupe d'études des mammifères ma-

Tel 22.1.85



Sa vie mérita bien un « coup » de téléphone.

rins de la SEPNB peuvent intervenir lorsque l'animal est vivant. Des opérations de remise à l'eau sont quelquefois possibles comme ce fut le cas en baie d'Audierne pour le petit rorqual. Dans le cas où c'est un phoque épuisé, l'animal est soigné et nourri à Brest pendant une semaine environ pour qu'il puisse reprendre vigueur. Il est ensuite relâché.

Que ce soit un dauphin ou un phoque, lorsque l'animal est mort, une autopsie est le plus souvent pratiquée de façon à déterminer les causes du décès.

De plus, des mensurations sont effectuées, ainsi que des prélèvements qui permettent de préciser certains aspects de la physiologie de ces animaux.

Dès que vous voyez un mammifère marin échoué, de St-Malo à Nantes, prévenez à Brest les membres du groupe en téléphonant au (02) 49.07.18 (SEPNB), ou à la Faculté des sciences au (02) 03.16.94, poste 424. En cas d'impossibilité, prévenez la gendarmerie ou le bureau des Affaires maritimes le plus proche.

COMMUNIQUEES DE PRESSE

186, rue Anatole-France
B.P. 32 - 28276 BREST Cedex
Tél. (98) 49.07.18



SEPNEB

V/Réf. :
N/Réf. :

COMMUNIQUE DE PRESSE - 3.1.1985

La S.E.P.N.B. , une nouvelle fois, tient à exprimer une vive inquiétude sur l'avenir des espaces naturels protégés dans le contexte nouveau de la décentralisation. Est-il concevable que leur protection soient soumises à l'incertitude des options politiques locales, départementales ou régionales au rythme des changements des équipes de gestionnaires élus ?

L'exemple récent offert par la municipalité de CROZON nous apporte malheureusement des éléments bien concrets renforçant cette inquiétude .

A huit clos "de manière à ne pas porter prématurément le débat sur la place publique", le conseil municipal décide le déclassement d'une zone ND en zone U et NDA pour permettre la réalisation d'un centre de thalassothérapie. C'était la dernière fenêtre d'espace naturel boisé du littoral urbanisé de MORGAT ! Le P.O.S. en avait fait une zone naturelle à protéger en raison de la qualité des paysages, un site sensible, d'ailleurs situé dans la bande littorale de 100 mètres réglementée par la Directive d'Août 1979, mais qu'importe aux nouveaux élus qui ne sont pas responsables de ce P.O.S. ! Des contacts seraient déjà pris avec des financiers (groupe A.C.O.R.) Sans d'ailleurs que soit précisée la qualité actuelle des eaux marines, la plage de MORGAT étant mise à l'index par la Revue QUE CHOISIR en été 1984.

Et qu'importe aussi, semble-t'il, à la Direction Départementale de l'Equipe-ment qui a été chargée de l'élaboration du dossier de mise à l'enquête d'Utilité publique. Cette administration n'est-elle pas aussi chargée de faire respecter la Directive nationale d'Aménagement du Littoral d'Août 1979 ?

La grande braderie va-t-elle commencer sur le littoral breton avec les nouveaux pouvoirs attribués aux maires dans le cadre de la décentralisation ? On peut le croire quand on sait que la même municipalité de Crozon refuse tout accord avec le Conservatoire de l'Espace Littoral et autorise le stationnement (pourtant interdit par la loi) de 200 caravanes en sites classés



COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour une fermeture anticipée de la chasse

La SEPNB et la Centrale ornithologique bretonne se félicitent des récentes prises de position de la Fédération départementale des chasseurs du Finistère visant ces dernières semaines à suspendre toute chasse en cette période de conditions climatiques sévères pour la faune sauvage.

Ceci va dans le sens des directives ministérielles et témoigne d'une responsabilisation croissante en matière de gestion des espèces.

Les prospections sur le terrain des membres de ces associations ont permis de mettre en évidence les dommages subis par de nombreuses espèces : grives, vanneaux, pluviers, etc... Par ailleurs, une vague de braconnage sans précédent (perpétrée dans la grande majorité des cas par de non-chasseurs) a été constatée aggravant encore les effets du froid.

Le redoux permet aujourd'hui aux oiseaux affaiblis, notamment aux canards et bécasses particulièrement concentrés dans le département, de refaire leurs réserves pour préparer leur migration vers les sites de reproduction.

A l'instar de chasseurs responsables, la SEPNB et la Centrale ornithologique bretonne demandent en conséquence la fermeture anticipée de la saison de chasse considérant que les pertes enregistrées sont déjà suffisamment importantes.

A cet effet, elles proposent que la commission départementale concernée soit dans les plus brefs délais convoquée par le Préfet du Département.



6/03/1985

Communiqué : EXTRACTION DE SABLE DE DUNE À TREOMPAN en PLOUDALMEZEAU

V/Réf. :

N/Réf. :

La manifestation organisée par la SEPNB ne visait nullement Monsieur Alphonse ARZEL, Maire, Sénateur et Conseiller Général sortant de la commune de Ploudalmezeau, pas plus qu'il ne s'agissait pour la SEPNB d'une "provocation électorale".

La SEPNB conformément à ses objectifs et à la permanence de ses actions sur le terrain pour la défense de l'environnement depuis de nombreuses années a choisi une action de terrain afin d'attirer l'attention de la population sur une affaire qui rencontre des blocages au niveau administratif depuis plusieurs semaines.

Dans la mesure où dans notre pays on se refuse à toute intervention en période électorale, il nous a semblé au contraire qu'il était bon de faire s'exprimer sur un problème de cette nature et de cette importance, les hommes politiques. C'est pourquoi la SEPNB a invité à cette manifestation l'ensemble des candidats aux élections cantonales, y compris Mr. ARZEL, qui avait donc la possibilité de se faire représenter.

Par ailleurs, la SEPNB avait également prévenu de son action la Sous-Préfecture de Brest, la Préfecture de Quimper et la Direction Interdépartementale de l'Industrie et des Mines, administration qui a en charge le problème des carrières et extractions de sable.

La SEPNB maintient ses accusations et le caractère illégal de ces extractions et tient à affirmer le caractère apolitique et de défense de l'intérêt général de son intervention.

SOCIÉTÉ POUR L'ÉTUDE ET LA PROTECTION DE LA NATURE EN BRETAGNE

186



SEPNB

186, rue Anatole-France
B.P. 32 - 29276 BREST Cedex
Tél. (98) 49.07.18

7/03/1985

V/Réf. :

N/Réf. :

Communiqué de presse : EXTRACTION DE SABLE DE PLOUDALMEZEAU (suite)

Le communiqué de presse de l' U.D.F. dénonçant l'action de la SEPNB et tendant à faire croire que la SEPNB a agi à des fins politiques montre à l'évidence que la démocratie est malade. Toute l'action de cette association depuis 30 ans en Bretagne atteste de son indépendance politique et de son action d'utilité publique et d'intérêt général.

En ce qui concerne les extractions de sable de Tréompan, la SEPNB tient à rappeler qu'une rencontre avec Monsieur le Maire de Ploudalmézeau a eu lieu le 7 février, que le 9 février, Monsieur le Maire a été averti personnellement par un administrateur de l'association que celle-ci ne pourrait pas ne pas intervenir compte tenu de ses objectifs et de ses statuts et qu'enfin la totalité des candidats en campagne dans le canton de Ploudalmézeau a été convié à la manifestation organisée sur le terrain.

Si donc, il y a utilisation politique de l'évènement, ce n'est pas le fait de la SEPNB. Si, comme cela semble être le cas par contre, les extractions ont cessé, la SEPNB peut être satisfaite de son action qui, rappelons le, intervenait après un mois de tentative de concertation avec les élus et administrations.

En outre, il est vrai que la SEPNB est défavorable à tout camping sauvage ou organisé en milieu dunaire, comme elle est opposée à tout permis de construire sur le littoral. C'est son droit et, en la matière, elle garde une attitude cohérente aussi bien sur le terrain qu'en Commission départementale.

Une association doit rester indépendante des Pouvoirs politiques mais pourquoi n'utiliserait-elle pas le débat politique, dans sa pluralité, pour faire émerger les vrais problèmes?

La décentralisation pour être réussie nécessitera un dialogue constructif entre élus et associations. Il semble que nous en soyons loin. C'est bien dommage...

Reconnue d'Utilité Publique

Agrément au titre de la loi sur la Protection de la Nature



V/Réf.: COMMUNIQUE DE PRESSE

18/3/1985

N/Réf.:

TREOMPAN : les extractions de sable continuent

Le 5 mars, la SEPNEB attirait l'attention du public sur l'illégalité des extractions de sable dans les dunes de Tréompan, portant atteinte à la protection du littoral en invitant à une manifestation sur le site les médias, les candidats aux élections cantonales et la population

Cette manifestation décidée après un mois de vaines concertations avait provoqué quelques vives réactions dans certains milieux politiques mais dès le 7 mars on pouvait croire les travaux suspendus.

Force est de constater aujourd'hui que si des voix se sont élevées rapidement ce ne fût malheureusement que pour ajouter au débat politique en cours et non pas pour tenter de sauvegarder le milieu dunaire. Les travaux d'extraction ont repris dès le 8 mars et se poursuivent depuis régulièrement. La SEPNEB se doit de dénoncer de nouveau le caractère illégal de ces travaux, de dénoncer les carences d'une administration qui, à tous les niveaux, refuse d'intervenir pour faire respecter la loi et de réclamer en matière de droit de l'environnement la mise au point d'une procédure de flagrant délit qui seule permettra avec efficacité la préservation des milieux naturels.

**SOCIÉTÉ POUR L'ÉTUDE
ET LA PROTECTION DE LA NATURE
EN BRETAGNE**

A02

186, rue Anatole-France
B.P. 32 - 29276 BREST Cedex
Tél. (00) 49.07.18



SEPNB

V/Ref.:
N/Ref.:

COMMUNIQUE DE PRESSE : 1/4/85

TREOMPAN : extraction de sable ... (suite)

Suite aux extractions illégales de sable sur les dunes de Tréompan, sur simple autorisation abusive du Maire de Ploudalmézeau et devant l'impossibilité d'obtenir, par la seule concertation avec la commune et les administrations responsables, la reconnaissance de cette illégalité et l'arrêt des prélèvements, la SEPNB a été contrainte d'entamer une procédure juridique sous la forme d'une assignation en référé à la Commune de Ploudalmézeau et à la Société NEDELEC de Landivisiau.

D'^{une}~~autre~~ part cette action a permis enfin l'arrêt des extractions de sable. D'autre part, devant la Présidente du Tribunal de Grande Instance de Brest, la commune de Ploudalmézeau a reconnu l'illégalité des extractions de sable et a accepté la fermeture de la carrière ouverte par la Société NEDELEC.

La SEPNB tient à faire les remarques suivantes :

- La SEPNB a pour objectif la défense de l'environnement dans l'intérêt général et l'issue juridique de cette affaire confond ses détracteurs.
- Il est parfaitement anormal qu'une association doive se substituer aux Pouvoirs Publics et aux agents de l'Etat pour faire appliquer la loi.
- cet exemple navrant laisse mal augurer de la mise en place de la décentralisation et des rapports nouveaux à établir entre les élus, l'administration et les citoyens.
- Enfin, la SEPNB, association reconnue d'utilité publique, a dû dépenser plus de 3000 F pour que la loi soit appliquée et l'environnement des dunes préservé. Ce qui semble inadmissible. Elle se permet donc de rappeler que seules des associations soutenues par un grand nombre d'adhérents pourront désormais agir concrètement sur le terrain pour la protection de l'Environnement.

Reconnue d'Utilité Publique
En vertu du titre de la loi sur la Protection de la Nature



V/Réf.:
N/Réf.:

COMMUNIQUE DE PRESSE / Championnat de France de Chasse Sous-Marine
23/05/1985 à CAMARET en Juin

Alors que les idées de protection de la nature commencent à gagner le plus grand nombre, alors que, de plus en plus, on parle de gestion des ressources, des milieux naturels, de peuplements animaux et végétaux, alors que les chasseurs eux-mêmes sont enfin conscients de la nécessité de réduire les prélèvements de gibier,

la S.E.P.N.B. s'étonne

que l'on puisse encore organiser des championnats de chasse sous-marine dont le principe repose sur une concentration de chasseurs en un même lieu et une compétition visant à tuer un maximum d'animaux.

Ces manifestations ne peuvent qu'être dommageables pour le site et sa faune. De plus, elles perpétuent une image archaïque des rapports de l'homme et de son environnement.

La S.E.P.N.B. s'élève vigoureusement contre ce projet et en demande l'interdiction dans sa forme actuellement connue.

La S.E.P.N.B. demande en outre au Ministère de l'Environnement de réglementer la pratique de la chasse sous marine en interdisant notamment les rassemblements de plus de 5 chasseurs, par exemple, pour la pratique de leur activité.

Environnement

OF S G 20

Championnat de France de chasse-sous-marine

à Camaret

La SEPNB proteste

La SEPNB s'étonne que l'on puisse organiser des championnats de chasse sous-marine dont le principe repose sur une concentration de chasseurs en un même lieu et sur une compétition visant à tuer un maximum d'animaux. Ces manifestations ne peuvent qu'être dommageables pour le site et sa faune. De plus, elles

des rapports de l'homme et de son environnement. La SEPNB qui s'élève vigoureusement contre ce projet demande son interdiction dans sa forme actuellement connue.

Elle réclame en outre une réglementation sur la pratique de la chasse sous-marine en interdisant les rassemblements de plus de



V/Réf.:

N/Réf.:

COMMUNIQUE DE PRESSE 10/9/1985

CAMPING EN ZONE LITTORALE

Le camping et le caravanage non organisés ont, au fil des années, créé une situation déplorable sur le littoral de Bretagne.

Laxisme de l'administration, laisser-faire de nombre d'élus en l'absence d'une législation adaptée aux problèmes posés, mépris des lois et des réglementations existantes, le strict intérêt particulier du campeur, du commerce, ~~à~~ prévalent sur l'intérêt général : gestion de l'espace, sauvegarde du patrimoine, assainissement, etc... Parler, à ce propos, de liberté ne fait que révéler un égoïsme forcené et galvaude gravement la notion même de liberté.

La S.E.P.N.B., qui travaille depuis de nombreuses années à la protection du littoral, approuve et soutient le Maire de Moëlan sur Mer dans son action.

On ne peut qu'apprécier, dans le cadre de la décentralisation, la détermination d'un élu à faire appliquer les lois protégeant l'environnement et il faut espérer que son exemple sera largement suivi tant par les maires que par les administrations.

M. JONIN

105

Reconnue d'Utilité Publique

Agrément au titre de la loi sur la Protection de la Nature

Agrément auprès de la Jeunesse et des Sports

Association Française pour l'Étude et la Protection de la Bretagne

SOCIÉTÉ POUR L'ÉTUDE ET LA PROTECTION DE LA NATURE EN BRETAGNE

186, rue Anatole-France
B.P. 32 - 29276 BREST Cedex
Tél. (98) 49.07.18



SEPNEB

COMMUNIQUE DE PRESSE 16/9/1985

V/Réf. :

N/Réf. :

ENVIRONNEMENT - CHASSE - ESPECES PROTEGEES

"CHASSEURS ne tirez jamais un animal imparfaitement reconnu"

Il faut aujourd'hui compléter ce conseil en indiquant aux chasseurs que, désormais, le tir d'une espèce protégée pourra leur coûter très cher.

Lasse de voir que sur le terrain la loi de protection de la nature n'est pas appliquée avec rigueur et, qu'en particulier, chaque année de très nombreux oiseaux protégés sont tirés par des chasseurs conscients, la S.E.P.N.B. a décidé, il y a deux ans, d'entreprendre des actions en justice systématiques. Cela est long en procédure, cela est coûteux mais si les associations n'agissent pas, il semble bien que personne ne le fera. Et l'on doit s'étonner de voir certaines administrations plus promptes à faire appliquer la loi que d'autres.

Les tribunaux ont suivi la S.E.P.N.B. dans ses plaintes et ont reconnu l'intérêt général défendu par l'association. Amendes, dommages et intérêts, dépens, ... les sommes globales décidées par les juges sont à la hauteur de notre souhait d'une bonne dissuasion envers les mauvais chasseurs. Quelques exemples :

Tir de Grand Cormoran	11.000 F
Tir de Harle huppé	7.300 F
Tir de Faucon crécerelle	9.000 F
Tir de 3 Bernaches cravants	7.100 F
Pêche d'ormeaux	6.600 F
Usage d'une arme prohibée en période d'interdiction de chasse et blessure involontaire d'un enfant	5.500 F

107

M. JONIN



Communiqué de Presse - 4/10/1985

L'EXPLOITATION DES ALGUES

V/Réf. :

N/Réf. :

Depuis quelques mois, la presse se fait l'écho de divers projets d'exploitation des laminaires, diversification de la récolte dans les champs d'algues locaux ou culture d'une espèce étrangère *Undaria*, à Quessant.

La demande par la société CECA sous contrôle du CIAM (Comité interprofessionnel des algues marines), d'exploiter les champs de *Laminaria hyperborea* suscite de grandes inquiétudes parmi les pêcheurs de l'archipel de Molène et d'Audierne. Cette polémique, engagée une fois de plus à propos de l'utilisation du milieu naturel par différentes catégories de professionnels de la mer entraîne quelques réflexions de la part de la SEPNEB.

Le grand intérêt porté par les industriels à l'exploitation de *Laminaria hyperborea* est lié à la qualité des composés extraits. La répartition de cette espèce dans les zones plus profondes que celles actuellement exploitées a entraîné la mise au point, par les industriels, d'un nouvel outil de récolte. Il consiste en une sorte de drague flottante travaillant à la hauteur des stipes des plus grandes algues, il permettrait de prélever les individus les plus hauts sans arracher les jeunes. Ainsi cet appareil serait peut être moins traumatisant que le scoubidou, utilisé pour la récolte de *Laminaria digitata*, dont l'action provoque un réel bouleversement des champs de blocs. S'il est vrai que les fonds rocheux sont un substrat plus stable, ils restent toutefois un milieu encore peu connu où on ignore les résultats que toute perturbation peut entraîner. *Laminaria hyperborea* représente, certes, un produit non négligeable de nos côtes, mais on peut s'interroger sur les conséquences d'une récolte intensive mettant à nu des zones jusque là en équilibre: installation temporaire d'autres espèces (*Saccorhiza*

AOL

.../...

.../...

par exemple), influence sur les populations larvaires.

Avant toute décision, il paraît indispensable d'étudier sur une zone limitée les effets de l'exploitation puis de suivre la recolonisation algale et animale.

Cette attitude réservée paraît d'autant plus justifiée que l'exploitation intense faite actuellement sur les champs de *Laminaria digitata* ne tient pas compte de la capacité de restauration du milieu. Le plafond de 45 .000 tonnes, admis par toutes les parties intéressées, n'a-t-il pas été dépassé allègrement en 1984 au vu et au sus de tous et les quotas de prélèvement ne sont-ils pas déterminés par la seule capacité de traitement et d'écoulement des usines ?

Il importe de réactualiser la réglementation en intégrant les paramètres écologiques et économiques qui permettraient de ménager les intérêts des différents utilisateurs de la mer tout en préservant les potentialités du milieu.

Mais comment croire que l'Etat exercera son rôle coercitif dans une éventuelle réglementation de la récolte de *L. hyerborea* qui se fera plus en profondeur, donc plus loin des côtes, alors qu'il n'est pas capable de s'opposer à une récolte excessive de *L. digitala* faite sous le regard de tous ? Alors qu'il n'est pas capable d'interdire l'introduction d'espèces étrangères dans nos eaux ce qui est pourtant contraire à la décision commune des pays européens ? L'exemple de la propagation fulgurante sur les côtes de la Sargasse japonaise, inconnue sur les côtes françaises il y a dix ans, ne suffit-elle pas à faire réfléchir les pouvoirs publics français ? La politique du laisser faire est-elle la meilleure ?

SOCIÉTÉ POUR L'ÉTUDE ET LA PROTECTION DE LA NATURE EN BRETAGNE

186, rue Anatole-France
B.P. 32 - 29276 BREST Cedex
Tél. (98) 49.07.18



SEPNEB

COMMUNIQUE DE PRESSE 14.11.1985

V/Réf.:

N/Réf.:

A PROPOS DE L'ENROCHEMENT DU CORDON DUNAIRE DE MOUSTERLIN EN FOUESNANT.-

Au moment précis où l'Administration centrale diffuse une plaquette d'information et de conseils pour protéger les dunes pour laquelle il est recommandé de n'utiliser l'enrochement que dans les cas de protection indispensable d'enjeux économiques importants, la commune de Fouesnant avec l'appui enthousiaste de la Direction départementale de l'Équipement poursuit l'enrochement systématique du cordon dunaire de Moustierlin. Incohérence et gaspillage.

Au siècle dernier, l'érosion liée aux activités humaines était déjà si forte que les paysans qui traversaient le cordon avec leur charrette à cheval, se voyaient infliger une amende de cinq francs ! Aujourd'hui, les fonds publics servent à y aménager des aires de stationnement...

Quel est le constat sur ce site ?

1/ de Kerlosken au Litty, cordons dunaires et marais côtiers sont du Domaine public maritime selon le Tribunal Administratif de Rennes, en 1977, qui parle de "laxisme" par lequel il a été disposé illégalement du bien de la collectivité publique pour des intérêts privés nuisibles au milieu naturel. Le Conseil d'Etat a confirmé ces jugements en 1980 et 1983.

2/ le milieu est très dégradé par des routes, parkings, enrochements, apports de terre végétale, etc... dûs à la commune de Fouesnant mais il n'y a que peu de constructions. La valeur économique du site réside dans son patrimoine naturel et non pas dans un patrimoine bâti.

3/ cette situation foncière est favorable à la vocation naturelle du site, confirmée par l'intervention du Conservatoire de l'Espace Littoral. Ces cordons dunaires, dont l'évolution naturelle n'est pas figée, doivent servir d'espaces-tampons entre terre et mer et le maintien de vastes

A40

.../...

(1) se renseigner à la Préfecture, D.R.A.E., ou... à la S.E.P.N.B. !

.../...

marais littoraux en arrière est bénéfique économiquement pour la pêche littorale.

Que proposer ?

L'urgence des travaux ne se présente pas compte tenu des faibles enjeux économiques et leur coût peut permettre d'envisager le déplacement des commerces concernés et construits illégalement sur le domaine public maritime.

Une étude dynamique historique et actuelle du site doit être rapidement entreprise, compte tenu de la complexité des phénomènes naturels en cause.

Une réglementation stricte doit permettre la gestion actuelle de cet espace et les apports de terre, destructeurs du milieu naturel, doivent être interdits.

Enfin, à long terme et dans l'intérêt général, un programme de protection et de gestion du site de Moustierlin dans son ensemble - c'est-à-dire cordons dunaires et marais littoraux - doit être élaboré par les différents partenaires : la commune, l'Etat, le Conservatoire du Littoral, la population, les associations...

Les enrochements systématiques ne répondent que momentanément à des problèmes ponctuels. Ils ne permettent pas d'éliminer les causes de l'érosion, ils ne garantissent pas l'avenir et ils coûtent très cher aux contribuables.



12/12/85

V/Réf.:

Communiqué : CHASSE - ESPÈCES PROTÉGÉES

N/Réf.:

Pages régionales toutes éditions

NE TIREZ PAS LA BERNACHE CRAVANT

La Bernache cravant est une petite oie grosse comme un colvert de basse-cour. Elle niche sur le littoral de la Sibérie et elle passe l'hiver sur les côtes atlantiques du sud de la Grande Bretagne et des Pays Bas au Sud Ouest de la France (bassin d'Arcachon).

Les bernaches sont présentes dans toutes les baies et rias de Bretagne, du Mont Saint Michel aux Traicts du Croisic. Elles se nourrissent des feuilles de zostères, d'algues vertes, d'herbe des prés salés.

Les bernaches sont protégées : le tir en est interdit en tout temps et en tout lieu.

Cette protection est internationale, particulièrement justifiée par deux mauvaises saisons de reproduction.

Malheureusement, la bernache, pourtant facilement identifiable, fait l'objet régulièrement de tirs de la part de chasseurs peu scrupuleux.

La S.E.P.N.B. rappelle qu'elle intervient systématiquement en justice pour chaque acte de chasse illégal constaté. A ce jour, les tribunaux de Bretagne ont chaque fois jugé avec la sévérité souhaitée.

CHASSEURS, NE TIREZ PAS SUR UN ANIMAL IMPARFAITEMENT RECONNU.

113

ENVIRONNEMENT .

PROJET "D'AMENAGEMENT" DES MARAIS DU BASSIN DU BRIVET : Les Protecteurs de la Nature et les Chasseurs de la Région s'unissent pour mieux s'y opposer.

Devant les menaces que fait peser le "Projet d'Aménagement" des marais du Brivet, la S.E.P.N.B. , l'Association des Chasseurs de BRIERE, l'Association des Pêcheurs de BRIERE, la Société Communale de Chasse de Saint-Joachim, et d'autres Sociétés de Chasse Communales Sympathisantes, ont décidé de mener une action concertée pour la défense de ces zones humides. La première phase de cette lutte est la diffusion d'une pétition qui demande l'annulation du projet dans sa forme actuelle. Ils espèrent ainsi faire prendre conscience à la population de la région de la gravité des conséquences des importantes modifications du milieu naturel. Ayant assisté à la plupart des réunions publiques dites "d'information", organisées par Monsieur DE BAUDINIERE, Conseiller Général, Vice-Président du P.N.R. de Brière, Président de l'Union des Syndicats des Marais du BRIVET, etc..., et promoteur du projet, le bien-fondé de nos inquiétudes se trouve renforcé.

En effet:

- le langage qui est tenu lors de ces réunions par Monsieur DE BAUDINIERE est très variable, voire même contradictoire, selon les catégories d'usagers du marais auxquels il s'adresse .

- Ces réunions n'ont suscité que très peu d'intérêt, dans un premier temps, de la part de la population locale. Peut-être que l'information préalable était trop timide? Le nombre des participants à chaque réunion ne dépassait guère 25 personnes, mis à part la réunion du 29 Octobre à SAINT-JOACHIM, où plus de 150 personnes ont manifesté leur désapprobation, tout en formulant leurs nombreuses critiques et leurs suggestions. Un sondage réalisé auprès des personnes présentes à l'issue de cette réunion a démontré les inquiétudes et les réticences, quant aux menaces que ce projet fait peser sur l'environnement, ainsi qu'aux augmentations d'imposition et de taxes qui résulteront de la mise en oeuvre de ce lourd programme.

- malgré toutes les promesses nous assurant une large consultation des usagers du marais pour l'ensemble du projet, la circonspection excessive de l'information relative à "l'Etude d'impact des vannages aux exutoires du PRIORY, de la TAILLEE, et de MARTIGNE," la brièveté (15 jours) des délais de l'enquête publique, et le nombre volontairement restreint des dossiers disponibles, n'ont permis qu'à très peu d'usagers de formuler leurs remarques.

Il est d'ailleurs scandaleux que cette première phase du projet (vannages à la LOIRE) ait pu être ainsi artificiellement dissociée de l'ensemble du projet d'aménagement.

Cette méthode est couramment employée lorsqu'il s'agit de mieux imposer un vaste projet, tout en officialisant délibérément une politique du fait accompli. (exemples des marais poitevins, vendéens, normands, etc...)

De plus, l'étude d'impact s'avère très insuffisante puisqu'elle néglige les conséquences des travaux de recalibrage local et de creusement des canaux (dépôt de dragage sur le milieu naturel) lors de l'édification de ces nouvelles portes. Elle se refuse à prendre en compte les nuisances sur l'avifaune aquatique, les batraciens et les poissons, allant même jusqu'à prétendre que ce milieu se présente "comme une aire alimentaire de faible valeur pour les poissons" !!

Ainsi donc nos craintes sont pleinement justifiées, au cours d'une période ambiguë, où les discours scientifiques et écologiques (il faut faire des études pour connaître le fonctionnement du milieu naturel en vue d'éventuels aménagements) sont pratiqués par les Administrations (D.D.A., Environnement) et repris par Monsieur DE BAUDINIERE, alors que dans le même temps les procédures de décision et d'exécution des travaux sur le terrain ne sont fondées en définitive que sur des préoccupations écologiques sommaires.

Il faut, à ce propos, rappeler que l'étude qui était soumise à l'enquête publique porte explicitement le sous-titre: "Avant-Projet d'étude sommaire"! Ce qui reflète bien sa valeur.

Ce projet d'aménagement n'est qu'une partie du schéma général d'aménagement des Marais de l'Ouest, dont les objectifs d'ordre économique sont peu clairs, et où les arguments écologiques s'avèrent accommodés à la sauce des technocrates. Il s'agit en fait d'un vaste projet qui met en péril toutes les zones humides de la Côte Atlantique. L'exemple passé de l'aménagement des Marais de la VILAINE, dont les conséquences ont été désastreuses (suppression totale de la submersion hivernale, disparition définitive de l'hivernage régulier de l'oie rieuse, et forte diminution des autres espèces, échec des tentatives de mise en culture du maïs, et de la relance de l'élevage...) nous laisse perplexes, puisque dix ans après la construction du barrage d'Arzal, les promoteurs de ce projet (Monsieur DE BAUDINIERE) en sont toujours très satisfaits!!

Car en définitive, ce que nous avons tous présent à l'esprit, c'est l'avenir des Marais du Bassin du BRIVET, et la continuation d'un patrimoine qui n'a jusqu'à présent jamais connu la perspective d'un bouleversement d'une telle ampleur. En vérité, nous devons tous, décideurs et gestionnaires en particulier, être sûrs d'y avoir bien réfléchi, avant de prétendre avoir trouvé la solution miracle.

Nous faisons appel à toutes les bonnes volontés, notamment associatives, qui seraient susceptibles d'élargir avec nous ce débat tant nécessaire.

RAPPEL: Une pétition pour la suppression du programme prévu est à la disposition de ceux qui le désirent, chez Monsieur Yves BOUILLARD, Armurier à St JOACHIM, ou au Siège de la Société d'Etudes et de Protection de la Nature en Bretagne.



SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE
de SAINT-JOACHIM (35720)

ACTIONS JURIOIQUES

RESERVE D'ER LANNIC Atterissage de l'hélicoptère d'Antenne 2 "La Chasse au Trésor" sur la réserve en période de nidification... en juin 1982.

Après trois années de procédure, l'affaire a enfin été jugée par le tribunal correctionnel de Vannes. La réserve biologique, protégée par arrêté préfectoral, a été reconnue et la SEPNB et la FFSPN ont obtenu réparation.

OF 31.10.85

« La chasse au trésor » dans les nids des sternes d'Er Lannic

VANNES. — Er Lannic, dans le golfe du Morbihan, c'est l'île aux cormorans, menhirs en arc de cercle qui s'enfoncent dans la mer. « La chasse au trésor », la fameuse émission d'Antenne 2, ne pouvait évidemment imaginer meilleure cachette pour un « torleque » (collier celtique). Il n'y a qu'un malheur, c'est que le 29 juin 1982, date de l'émission, les sternes qui nichent sur l'îlot couvaient ou bichonnaient déjà leurs petits.

Trois atterrissages d'hélicoptère en vingt-quatre heures et le massacre fut assez considérable sur une espèce protégée. La Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne qui a la gestion écologique de l'îlot ne pouvait laisser passer. Elle porta plainte.

« Quelques oiseaux contre une grande émission TV », le ministère public estima que ça ne faisait pas le poids et classe le dossier. Réaction de la S.E.P.N.B. et de la Fédération nationale des sociétés de protection de la nature : elles se sont constituées parties civiles. Et l'affaire aboutissait devant le tribunal de Vannes le 30 octobre 1985, plus de trois ans après les faits !

M^e Polet représentait le

producteur Jean-Jacques Pasquier poursuivi pour « destruction d'œufs et de nids d'animaux protégés », pour « altération et dégradation du milieu particulier d'une espèce animale protégée » et pour violation de l'arrêté préfectoral du 12 janvier 1982 interdisant toute fréquentation d'Er Lannic du 15 avril au 31 août, période de la reproduction des sternes.

La S.E.P.N.B., par M^e Pelletier (Vannes), réclamait 10 000 F de dommage-intérêt, plus une large publicité du jugement. La Fédération nationale, par M^e Roche (Paris), réclamait, elle aussi, 10 000 F.

L'ombre de Philippe de Dieuleveult, animateur vedette de l'émission, ami de Gérard d'Abboville dont le père est propriétaire d'Er Lannic, plaide sur ce procès dont le jugement sera rendu le 14 novembre.

M^e Polet a plaidé le relaxe du producteur, estimant que le dossier ne contenait pas de preuve contre lui. Il est vrai que les seules constatations proches des faits ont été faites par la S.E.P.N.B., aujourd'hui partie civile. Cela pourra-t-il fonder un jugement ?...

Jean PINVIDIC.

LES OISEAUX D'ER LANNIC ETAIENT PROTÉGÉS

Tel. 31-60-85

Au mois de juin 1982, l'hélicoptère de la « Chasse aux trésors », une émission d'Antenne 2, animée par Philippe de Dieuleveult récemment disparu au Zaïre, s'est posé à deux reprises sur l'îlot Er Lannic, dans le golfe du Morbihan.

A cette époque, l'île est totalement interdite. C'est la pleine période de nidification des sternes. La venue de l'hélicoptère a fait fuir les oiseaux qui ont abandonné leurs œufs.

Cette affaire était évoquée hier devant le tribunal correctionnel de Vannes. La SEPNB et la Fédération française de protection de la nature, parties civiles, demandent 10.000 F chacune. Le jugement sera rendu le 14 novembre.

L'île Er Lannic appartient au colonel d'Abboville, père de Gérard d'Abboville qui a participé aux recherches de Philippe de Dieuleveult.

OF 13.11.85

L'omelette de la « Chasse au trésor » : 17 000 F.

VANNES. — Les 28 et 29 juin 1982, l'hélicoptère de « La Chasse au trésor » (Antenne 2) atterrissait trois fois sur l'îlot d'Er Lannic dans le golfe du Morbihan. Après bien des péripéties, le producteur de l'émission, Jean-Jacques Proust dit Pasquier, vient d'être condamné par le tribunal de Vannes...

Il était interdit d'accoster ou d'atterrir sur l'île du 15 avril au 31 août (arrêté préfectoral), c'est-à-dire pendant la reproduction des sternes ou grandes hirondelles de mer. Ces oiseaux ont besoin d'un sol net pour atterrir et s'envoler. La Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne débroussailla régulièrement Er Lannic à la fin de chaque hiver pour favoriser la nidification des sternes... et non pour permettre l'atterrissage d'hélicoptères ! Le 29 juin, certaines couvées avaient déjà

éclos. Les dégâts furent assez importants.

Le tribunal a donc condamné le producteur de télévision à 5 000 F d'amendes.

La S.E.P.N.B. et la Fédération nationale des sociétés de protection de la nature ont obtenu chacune 6 000 F de dommages et intérêts, plus « la publication du jugement dans les cinq éditions bretonnes d'Ouest-France ». (Ah ! le tribunal rend à la Bretagne son cinquième département !)

Jean PINVIDIC.

EXTRACTION ILLEGALE DE SABLE DUNAIRE

En pleine période électorale, devant l'immobilisme général et l'inaction des administrations, la SEPNB est obligé de "plonger" pour faire respecter la loi et l'intérêt général sur la commune de PLOUDALMEZEAU (Finistère).

Campagne de presse et assignation en référé de la commune et de l'exploitant devant le Tribunal de Grande Instance de Brest. Réussite totale... mais il a fallu aller jusqu'au Tribunal, alors que l'ensemble des niveaux administratifs étaient avertis depuis plus d'un mois !

ACTES DE VANDALISME SUR LA RESERVE DE FALGUEREC

Opération commando...

Mesure de représailles ? Plainte contre X ...

qui sera classée "naturellement" !

DECLASSEMENT DE ZONE ND, en bordure du littoral, au P.O.S. de CROSON (Finistère)

Changement d'équipe municipale, changement de P.O.S. - 'Projet thalassothérapo-touristique- Zone littorale des 100 m couverte par la directive de 1979.

Recours du Tribunal administratif (en cours)

DESTRUCTION VOLONTAIRE D'ESPECES PROTEGEES

MARE DES MAFFEYS à St Jacques de la Lande (35)

(cf. C.R. section Rennes et "Volée de bois vert")

Exemple typique d'un Maire recevant l'information, la refusant et faisant obstacle à des mesures de protection.

La SEPNB a été débouté à l'assignation en référé (dossier mal préparé) mais l'affaire se poursuit par dépôt de plainte et constitution de partie civile.

Affaire en cours.

Un pêcheur chassait sans permis une espèce protégée : 4.000 F d'amende

29.5.85
Le Télégramme

Le 28 novembre 1983, M. Pierre Henry, 24 ans, marin-pêcheur à Plougrescant, tuait trois oies-bernache, oiseaux faisant partie d'une espèce protégée. De plus, cet acte avait été commis sans permis de chasse.

Hier après-midi, le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc, suivant l'avis de la SEPNB et

de la Fédération départementale des chasseurs, qui s'étaient portées partie civile, estimant qu'un marin-pêcheur, de par son activité professionnelle, connaît parfaitement les espèces d'oiseaux maritimes (et donc celles qui sont protégées), a condamné M. Henry à 3.500 F et 1.000 F d'amende pour ce délit et cette infraction.

06.11.85
Oiseaux protégés

Tirs désormais
hors de prix

« DÉSORMAIS, le tir d'une espèce protégée peut coûter très cher », souligne la S.E.P.N.B. (Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne, B.P. 32, 29276 Brest Cedex). En effet, l'absence de voir que la loi sur la protection de la nature n'était pas appliquée, la S.E.P.N.B. a décidé d'entreprendre des actions en justice systématiques : procédure longue, coûteuse, mais les tribunaux ont reconnu que l'association défend l'intérêt général ; ils ont prononcé des condamnations qui devraient être dissuasives (amendes, dommages intérêts et dépens).

Exemples : le tir du grand cormoran, 11 000 F ; pour un harle huppé, 7 300 F ; un faucon crécerelle, 9 000 F ; trois bernaches cravantes, 7 100 F. D'autre part, 5 600 F pour pêche d'ommesux et 5 500 F pour usage d'une arme prohibée en période d'interdiction de chasse et blessure (involontaire) d'un enfant.

Conclusion, ce conseil : chasseurs, ne tirez jamais un animal imparfaitement reconnu.

CHASSE

Le Progrès
de Lyon

Le prix d'un oiseau
protégé 3.195

Tirer un oiseau d'une espèce protégée coûte cher. Les chasseurs bretons, en particulier, en savent quelque chose. La « Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne » (S.E.P.N.B.) a entrepris systématiquement depuis deux ans des actions en justice contre les chasseurs à la godaillade rapide. Les tribunaux ont chèrement taxés ces tirs maladroits : 11 000 francs pour un grand cormoran, 9 000 francs un faucon crécerelle, 7 300 francs un tir de harle huppé et 7 100 francs celui de 4 bernaches cravantes.

UNE ACTION EN JUSTICE

DÉSORMAIS SYSTEMATIQUE

LES TRIBUNAUX SEMBLENT NOUS SUIVRE

DES RESULTATS A MOYEN TERME...

...PEUT ETRE.

Ne tirez pas sur la bernache cravante !

La société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne, dont le siège est à Brest, rappelle en ce début d'hiver que l'oie bernache cravante est une espèce protégée.

La bernache cravante est une petite oie grosse comme un colvert de basse-cour. Elle niche sur le littoral de la Sibérie et elle passe l'hiver sur les côtes atlantiques.

Les bernaches sont présentes dans toutes les baies et rias de Bretagne, du Mont Saint-Michel au Croisic. Elles se nourrissent des

feuilles de zostères, d'algues vertes, d'herbe des prés salés.

Les bernaches sont protégées : le tir en est interdit en tout temps et en tout lieu. Cette protection est internationale, particulièrement justifiée par deux mauvaises saisons de reproduction. Facilement identifiable, cette espèce d'oie est cependant l'objet de tirs, ce que dénonce la SEPNB qui n'hésite pas à ester en justice.



Le Télégramme 16.11.85

ELEVAGE HORS SOL et POLLUTION - PORCHERIE GOURVENNEC à HANVEC (Finistère)

Recours au Tribunal administratif : étude d'impact indigène et permis de construire litigieux (en cours).

L'affaire fait une belle unanimité d'opposants (pour divers motifs!) et est remontée jusqu'au Ministère de l'Environnement. On attend... le cas étant assez exemplaire

USINE CONSTRUITE SANS PERMIS !

Usine GUYOMARC'H à PLEUCADEC (56)

C'est une usine de traitement de plumes qui doit utiliser de l'acide en quantité... une étude d'impact semble un minimum à demander.

Recours gracieux auprès de l'Administration.

RECOURS CONTRE LE P.O.S. de GUIDEL (Morbihan)

Pour quelques défauts de procédure, la SEPNE a été déboutée... mais l'action entreprise demeure positive car 3 des 4 points contestés dans le P.O.S., ont finalement été pris en compte dans le P.O.S. définitif approuvé.

POLLUTION PETROLIERE EN LOIRE-ATLANTIQUE

Dépôt de plainte - A suivre.

EDITION

EXPOSITIONS

CENTRE DE DOCUMENTATION

PLOGOFF, c'est déjà loin...

La belle mort d'« Oxygène »

CETE SEMAINE LA REVUE ECOLOGISTE « OXYGÈNE », dont le siège est à Concarneau, fait paraître son dernier numéro. Elle meurt tranquillement, sans convulsions, avec le sentiment d'avoir rempli sa mission. Créée en février 1979 par le S.E.P.N.B., « Oxygène » a connu son heure de gloire durant le conflit de Plogoff, tirant jusqu'à 7 000 exemplaires par mois. Les trois derniers numéros, trimestriels,

n'ont pas dépassé 2 500 exemplaires. « Oxygène » est déficitaire et d'un commun accord les associations gestionnaires ont décidé de cesser la publication. Pour Yves Le Gal, rédacteur en chef, la fin d'« Oxygène » correspond aussi à une démobilitation des écologistes. Cette baisse d'influence s'inscrit dans ce qu'il appelle « la chute inquiétante des contre-pouvoirs en France ».

« Oxygène » est née à l'initiative de l'Association pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne. Contrairement aux revues purement scientifiques, son ambition était de contraindre les analyses aux événements, de faire aussi de l'information. « Il n'existait aucune source d'information sur le nucléaire à part celle fournie par E.D.F. Nous avons servi de contre-poids ».

A l'origine la revue était rédigée par un journaliste professionnel, Yves Quentel, et des scientifiques bénévoles. Après quelques années, le journaliste a été licencié, faute de moyens et d'autres associations sont venues former un consortium autour d'« Oxygène » : Plogoff-Alternative, Le Plan Alter Breton, Les amis de la Terre, etc.

La qualité des dossiers d'« Oxygène » n'est plus à démontrer. Certains articles figuraient aujourd'hui en bonne place dans les livres scolaires de géographie. « Oxygène » a fait passer dans le public des notions comme celle d'agriculture alternative, de bio-technologie ou d'écologie de gestion. Une des toutes premières, elle a donné cette idée que ce sont les surplus occidentaux qui étouffent le tiers monde, et non l'achat des matières premières.



A Plogoff, l'hiver 80. « Les idées sont faites pour être récupérées ».

Place à « l'écologie tranquille »

Si « Oxygène » n'a plus sa raison d'être, c'est peut-être qu'elle a rempli sa tâche et que les mentalités ont évolué. « Les idées sont comme les déchets, elles sont faites pour être récupérées. Les nôtres sont aujourd'hui largement passées dans l'opinion.

Tout le monde recherche les économies d'énergie. Récemment dans un rapport, des agents de l'Équipement ont noté que le morale de Foucault était hoglie. C'était in-

concevable il y a dix ans ». Si tout le monde devient écologiste, l'écologie disparaît. « On commence peut-être à radoter... ».

Le dernier numéro d'« Oxygène » présente un certain nombre de réflexions sur l'école, une enquête sur la mise en service de Super-Phénix et un dossier jardinage. « Le jardinage, c'est l'écologie tranquille. Ce n'est pas une démission des militants, mais une façon de mettre ses idées en application ».

Jean-Luc COCHENNEC.

Le temps de vivre

OF 26.10.85

Médias

« Oxygène » : positif

« Oxygène », après plusieurs années de bons et loyaux services à la cause de l'environnement, disparaît (OF du 23 octobre). Le numéro 77-78 est le dernier d'une longue série. Cette disparition (sans doute provisoire) réjouit plus d'un. Il n'est un secret pour personne que les animateurs de tous poils, les pollueurs, certains décideurs et quelques joyeux technocrates n'ont jamais accepté de voir leurs projets remis en cause dans la revue des

« écoles ». Même s'il s'est avéré que ceux-ci avaient vu juste dans bien des cas avant tout le monde (remembrement mal conçu, Plogoff, pollution de l'eau souterraine, des rivières, de la mer, etc.). « À la relecture de l'ensemble de la collection, écrit Yves Le Gal, responsable de la publication, nous pouvons sans fausse modestie trouver le bien positif. »

C'est aussi notre avis.

EDITION

PENN AR BED

Au cours de l'année 1985, deux numéros de la revue ont été publiés

n° 117 - TOURBIERES ET MARAIS

n° 118 - Sommaire divers : Dépôt de roches étrangères en baie de Locquirec/Le Carabe à reflet d'or dans le Massif Armoricaïn/ Décen-tralisation et environnement/ Tribula-tions d'un phoque gris breton/Rencontres naturalistes/etc...

OXYGENE

1985 aura vu la suspension de cette revue

BULLETIN DE LIAISON

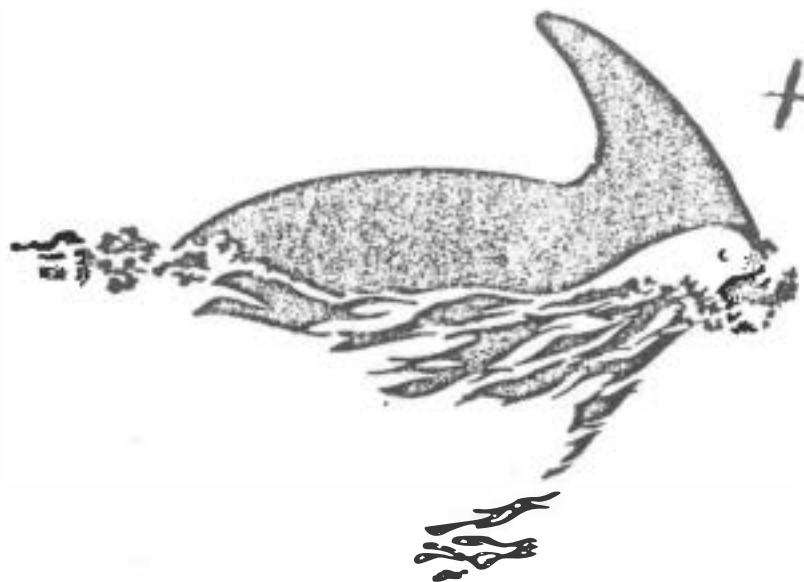
Parution régulière au rythme de 5 livraisons annuelles

TRAVAUX DES RESERVES - TOME III

Au sommaire :

Le Grand Corbeau à la Réserve de Carteret/ La Loutre sur les côtes de Bretagne/ Historique des marais salants de Falguérec (Ière partie)/ Aspect de la biologie de reproduction du Goéland Brun à Banneg/ Recensement et cartographie des nids de goélands sur l'île Banneg et ses dépendances en 1983/ Evolution réciproque des biocénoses et des activités humaines dans les réserves naturelles jusqu'à nos jours: cas de la réserve du Cap Sizun (réserve Michel-Hervé JULIEN)

Béluga



ANNUAIRE DE MAMMALOGIE MARINE



SOCIÉTÉ pour l'ÉTUDE
et la PROTECTION de la NATURE
en BRETAGNE

N° 1



BELUGA

Une nouvelle publication
Annuaire de Mammalogie marine
Au sommaire du n° 1 :

- Les Cétacés : Les observations à la mer en 1984
Les opérations ponctuelles/ Les
échouages de 1984 recensés en Bretagne
- Le Phoque Gris : Les échouages et captures de 1983
à 1984 en Bretagne/ Récupération et
soins à Brest/Observations à la mer
1983/84 /Reproduction en Bretagne

LES RESERVES LIBRES de BRETAGNE

Dépliant couleur présentant le réseau régional des réserves
biologiques de la SEPNB/Edition CPRN-DPN

CARTES POSTALES

Une série de 4 cartes (simples et doubles) d'après des gravures
originales de Robert HAINARD : Barge à queue noire à Tréguennec/
Goélands argentés au Cap Fréhel/ Mouettes tridactyles au Cap
Sizun/Castor

CATALOGUE SEPNB

Edition de notre premier catalogue

DEPLIANT de présentation de la SEPNB, édition nouvelle entièrement revue.

EXPOSITIONS

- * Une nouvelle exposition "L'OISEAU MIGRATEUR"
en onze panneaux réalisée par la section Morbihan/Vannes
- * Les expositions disponibles ont circulé régulièrement entre les diverses
sections et ont été présentées dans divers lieux publics
(cf.Chapitre III Activité des sections)

Nouveau!

EXPOSITION

L'OISEAU MIGRATEUR



- 1) **LE BAGUAGE** : Techniques de capture
Techniques de baguage
- 2) **INFORMATIONS** fournies par la capture
fournies par le baguage
- 3) **LA MIGRATION** : POURQUOI ?
Principales causes de la migration
- 4) **LA MIGRATION** : OU ?
• Principales voies de migration
- 5) **LA MIGRATION** : QUAND ?
Exemples d'oiseaux : hivernant
estivant nicheur
migrateur de passage
résidant
- 6) **LA MIGRATION** : COMMENT ?
Migrateurs diurnes - Migrateurs nocturnes
Repères, altitudes et vitesses de vol
- 7) **UN EXEMPLE DE MIGRATION** : VOTRE ROUGE GORGE
- 8) **L'HIVERNAGE DES OISEAUX D'EAU**
Morbihan : distribution sur le littoral
Origine des hivernants
- 9) **LES ZONES HUMIDES : ESCALES MIGRATOIRES**
SITES D'HIVERNAGE
Principales zones humides françaises
Evolution d'une unité fonctionnelle : La Bretagne Sud
- 10) ...
Fonctionnement des zones humides : cycles d'activités
des canards, oies, limicoles.

Réalisation de la section vannetaise de la SEPNB

LOCATION: 250 F / semaine ou 50 F / jour + frais de port.

SEPNB / BP 209 56006 VANNES Cedex

* Cycle permanent d'expositions au Pavillon d'accueil du Conservatoire Botanique de Brest (voir chapitre II Animation Communauté urbaine de Brest page 43).

* "LES RESERVES DE BRETAGNE"

Cette exposition a été présentée dans le wagon expo de la SNCF (Loisirail) entre Paris et Brest et Quimper du 9 au 17 août. Très net succès !

Elle fût par ailleurs présentée très régulièrement en divers lieux:

Février	Cafétaria "FLUNCH"/Hypermarché Euromarché BREST (29)
Mars	Lycée et Maison pour Tous de CHATEAULIN (29)
Avril	Maison de quartier de Kerlédé/ SAINT NAZAIRE (44) Maison de la Consommation et de l'Environnement/RENNES (35)
Mai	Amicale Laïque de GUERANDE (44) Ecole publique d'EVRAIN (22)
Juin Juillet	Espace Graslin/ NANTES (44)
Août	Animation Loisirails/SNCF. Lignes PARIS/BREST et PARIS/ QUIMPER Centre Renouveau/ FOUESNANT (29)
Octobre	Siège régional du Crédit Mutuel de Bretagne/LE RELECQ KERHUON (29)
Novembre	Maison de la Chasse/ QUIMPER (29)

L'invitation au voyage... dans le train

Tel 10-8-48.

Les réserves naturelles bretonnes exposées jusqu'au 17 août

LES oiseaux du Cap-Sirun, les plantes des Monts d'Arrée, les espèces les mieux préservées de la région, toutes ces richesses naturelles circulent quotidiennement entre Paris et Brest, entre Paris et Quimper et en sens inverse sur les deux itinéraires selon les jours.

Vous avez sûrement compris qu'il s'agit d'une exposition. Encore faut-il préciser que cette exposition est installée... dans le train, expliquer aussi comment et pourquoi.

L'idée, pour le moins originale de cette action, on la doit bien évidemment à la SNCF. Dans le but légitime de mieux accueillir et servir sa clientèle, la société a voulu animer un peu les longues rames qui parcourent les itinéraires nationaux. Elle a monté l'opération « Loisirail et, en Bretagne, ajoutée un wagon-expo sur les rames des rapides vers Paris.

Le moyen mis en place, il fallait l'utiliser à bon escient. Le Conseil régional, puisqu'il participe à la couverture financière de l'opération, a voulu qu'elle serve à promouvoir les atouts que sont pour le tourisme et l'économie bretonne, les patrimoines naturel, culturel, artistique.

Ne restait plus qu'à trouver des partenaires prêts à se relayer pour occuper l'espace disponible en

respectant l'esprit défini par le transporteur et les élus.

Défendre et militer

On l'a dit plus haut, depuis quelques jours et jusqu'au 17 août prochain, l'exposition roulante est consacrée aux réserves naturelles. Sur des panneaux attractifs alternant photos, dessins, explications écrites. C'est la Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne qui a préparé cette exposition. Fidèle à sa vocation, cette société profite intelligemment de l'occasion pour militer sans agressivité en faveur de la nature et de l'environnement.

Mais cette exposition se présente aussi comme une initiation destinée à ceux qui ne connaissent pas le Bretagne et l'approchent, pour la première fois, par le train.

Une initiation d'autant plus habile qu'un membre de la société est toujours à disposition pour éclairer de ses commentaires la curiosité des voyageurs qui l'interrogent.

Les départements aussi

Avant les réserves naturelles de la SEPNB, d'autres exposants avaient profité de l'eubaine. Leurs thèmes : les châteaux, les estuaires, les Fêtes de Cornouaille, les mégolithes, le Festival interceltique... Victor Hugo, anniversaire oblige, prendre, le dernier, position dans ce wagon.

A cette dernière exception près le SNCF aura incontestablement offert une vitrine de choix à la Bretagne. A la Bretagne tout entière

faut-il insister. Car quels qu'aient été les thèmes retenus, les départements se sont aussi succédés dans le petit coin qui leur était réservé pour mettre en valeur leur particularisme et leurs arguments touristiques. Et chanteurs, conteurs, comédiens, conférenciers ont aussi alternativement profité du voyage.

15 % de visiteurs

Au moment de conclure, on relèvera que les usagers du train, s'ils n'ont pas systématiquement envahi ce wagon un peu différent, n'ont pas non plus boudé l'initiative qui leur permettrait de tromper utilement l'ennui de leur long voyage.

15 % de la clientèle, selon les comptages des accompagnateurs, font en moyenne et à chaque parcours l'honneur d'une visite à l'exposition du moment. Les appréciations portées sur le livre de bord mis à la disposition des visiteurs confirment l'intérêt qu'ils prennent à ce petit détour. A les lire, ceux qui n'ont pas bougé de leur siège éprouveraient sans doute des regrets. Leur immobilisme pourtant ne mérite pas d'excuses car, entre chaque gare, contrôleurs et animateurs de l'exposition renouvelent systématiquement les appels à la visite.

L.-R. DAUTRIAT

Tous les jours sauf samedi

Le wagon-exposition « Loisirail » circule les lundis et mardis sur Paris-Quimper (départ 7 h 07 à Montparnasse et retour 15 h 14 à Quimper); les mercredis et jeudis il est sur Paris-Brest (7 h 07 à Paris et retour 14 h 53 à Brest). Il est accessible aussi sur Paris-Rennes le vendredi (départ 7 h 07) et sur Rennes-Paris le dimanche (départ 19 h 21).

RÉGION DE RENNES
Service de la Communication
22, boulevard de Beaumont - 2022 X - 35040 RENNES CEDEX
Tél. : (09) 30.64.97
R.C.S. PARIS B 552 049 447 - N° SIREN 552 049 447
14 NOV. 1985

Monsieur Alain Thomas
SEPNB

186 rue Anatole France

BP 32 - 29876 Brest cedex.

VOS REFERENCES :
NOS REFERENCES : RN. ECO. AP.

Veuillez trouver ci-joint, quelques photocopies du livre d'or de la voiture exposition régionale relatives à l'opération Laissez-les de cet été.

J'en profite également pour vous remercier de la qualité de l'exposition et surtout de la compétence et du sérieux de vos intervenants.

Je me tiens à votre disposition pour réitérer une présentation de votre choix, la voiture exposition circulant à partir de l'été prochain sur Paris dans les mêmes conditions que notre précédente expérience estivale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

J. A. J.

Signé J. A. J.

Nature

Quint F. Nana

13/02/85

L'oiseau-symbole et les missions de l'ornithologue

« Il faut former les jeunes pour qu'ils connaissent bien la nature. Alors ils sauront la protéger. » M. Roger Mahéo s'exprimait ainsi en présentant l'exposition consacrée aux oiseaux migrants.

A la Cohue, jusqu'à la fin de la semaine.

Le scientifique de Bellerson, délégué départemental de la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne, ajoute quelques considérations nées de son expérience professionnelle et de son rôle d'animateur : « L'oiseau est symbole de vie et de liberté. Un vol d'oiseau a toujours quelque chose d'émouvant. Quand il arrive quelque chose aux oiseaux, le public est assez spontanément sensibilisé... »

Ce qui arrive aux oiseaux est, en effet, un bon signal pour l'homme. M. Mahéo poursuit : « 80 % des oiseaux migrants sont représentés en Bretagne, de même que 40 % des limicoles et échassiers et 15 à 20 % des canards. Cela veut dire qu'il y a chez nous un potentiel d'accueil de l'oiseau : il faut le protéger. »

Étudier l'oiseau et son (ou ses) milieu (x) de vie constitue une approche importante de notre propre environnement. C'est là le sens profond de la semaine vannetaise organisée par le S.E.P.N.B. et la Ligue pour la protection de l'oiseau. Sur le plan scientifique, le sommet de cette semaine d'animation sera la conférence avec projection de M. Francis Rous, directeur du centre de recherche

L'OISEAU MIGRATEUR



sur la biologie des populations d'oiseaux.

Ce centre est, entre autres, le lieu où l'on fait le bilan des observations d'oiseaux bagués. A Vannes, les ornithologues de la S.E.P.N.B. et ceux de la S.M.S.N. (Société morbihannaise de sauvegarde de la nature) envoient leurs relevés aux services de M. Rous.

Quand on parle milieu de vie (ou écosystèmes) on pense aux eaux, aux bois et landes, etc. Il existe en Morbihan un rapport ad-

ministratif détaillé sur les défrichements dans le département. Un rapport très secret, du reste, que des écologistes veulent étudier de près.

J.P.

*** L'OEUVRE NATURALISTE de MATHURIN MEHEUT**

En collaboration avec le Musée Mathurin MEHEUT de Lamballe, la S.E.P.N.B. a monté cette exposition montrant au public un aspect souvent méconnu de l'oeuvre du peintre breton Mathurin MEHEUT.

En juillet à Nantes, en août et septembre à Brest, puis en fin d'année à la D.R.A.E. de Rennes cette exposition a rencontré un réel succès et a été vue par plus de 7.000 personnes.

CENTRE DE DOCUMENTATION

Après le Centre de Documentation de Brest, un nouveau Centre s'ouvre au public à Lorient (voir document joint) avec le soutien de la D.R.A.E. Bretagne.

JEAN LOUIS, le Dauphin

Film FR 3 pour l'émission "Coups de soleil" de l'été 1985 réalisé avec le concours du groupe Mammifères marins de la S.E.P.N.B.

Meilleure audience nationale 8.250.000 téléspectateurs.



133

Mathurin Méheut peintre naturaliste

La société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (S.E.P.N.B.) organise actuellement à Nantes (jusqu'au 31 juillet), une exposition et diverses animations sur le thème : « Vous avez dit nature... ». L'oeuvre naturaliste de Mathurin Méheut tient une part importante dans cette manifestation, tout en illustrant un aspect trop peu connu du grand peintre lamballais. Cette exposition tournera dans d'autres villas de l'Ouest.

53-1-1-10

Chasseurs des marais salés

Pas des oiseaux de grande taille et de grande envergure, en revanche, petits et agiles. Après l'échouage de la barre de la S.E.P.R. on parvenait à transformer des marais salés en champs, en évitant parfois les marais à l'eau.

1. Les marais à l'eau. Les champs de l'eau et les marais à l'eau.

2. Autre vue. Les marais à l'eau et les marais à l'eau.

3. L'eau qui coule à l'eau et l'eau qui coule à l'eau.

4. L'eau qui coule à l'eau et l'eau qui coule à l'eau.

5. L'eau qui coule à l'eau et l'eau qui coule à l'eau.

6. L'eau qui coule à l'eau et l'eau qui coule à l'eau.

7. L'eau qui coule à l'eau et l'eau qui coule à l'eau.

8. L'eau qui coule à l'eau et l'eau qui coule à l'eau.

9. L'eau qui coule à l'eau et l'eau qui coule à l'eau.

10. L'eau qui coule à l'eau et l'eau qui coule à l'eau.

11. L'eau qui coule à l'eau et l'eau qui coule à l'eau.

12. L'eau qui coule à l'eau et l'eau qui coule à l'eau.

13. L'eau qui coule à l'eau et l'eau qui coule à l'eau.

14. L'eau qui coule à l'eau et l'eau qui coule à l'eau.

15. L'eau qui coule à l'eau et l'eau qui coule à l'eau.

16. L'eau qui coule à l'eau et l'eau qui coule à l'eau.

17. L'eau qui coule à l'eau et l'eau qui coule à l'eau.

18. L'eau qui coule à l'eau et l'eau qui coule à l'eau.

19. L'eau qui coule à l'eau et l'eau qui coule à l'eau.

20. L'eau qui coule à l'eau et l'eau qui coule à l'eau.

21. L'eau qui coule à l'eau et l'eau qui coule à l'eau.

22. L'eau qui coule à l'eau et l'eau qui coule à l'eau.

23. L'eau qui coule à l'eau et l'eau qui coule à l'eau.

24. L'eau qui coule à l'eau et l'eau qui coule à l'eau.

25. L'eau qui coule à l'eau et l'eau qui coule à l'eau.

26. L'eau qui coule à l'eau et l'eau qui coule à l'eau.

27. L'eau qui coule à l'eau et l'eau qui coule à l'eau.

28. L'eau qui coule à l'eau et l'eau qui coule à l'eau.

29. L'eau qui coule à l'eau et l'eau qui coule à l'eau.

30. L'eau qui coule à l'eau et l'eau qui coule à l'eau.

31. L'eau qui coule à l'eau et l'eau qui coule à l'eau.

32. L'eau qui coule à l'eau et l'eau qui coule à l'eau.

33. L'eau qui coule à l'eau et l'eau qui coule à l'eau.

34. L'eau qui coule à l'eau et l'eau qui coule à l'eau.

Une série de tableaux traite de la végétation (= Les éléments vé-

L'utilisation des réserves à des fins éducatives étant un des soucis de la SEPNB depuis sa création, quelques sites - comme ce lui du Cap-Sizun - sont ouverts au public. C'est aussi dans un but pédagogique qu'auront lieu, dans le cadre de l'exposition, les mardi 19 et vendredi 22 novembre, diverses projections pour les scolaires (2).

(2) Maison de la chasse, cité administrative, 29000 Ouessant.
tél. 98 95 85 35.

un centre de documentation sur la nature

nouveau à Lorient!

Dans un local spacieux et accueillant, la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (S.E.P.N.B.) met à votre disposition :

- livres
- périodiques
- brochures
- dossiers de presse
- cartes
- photographies aériennes
- fichier de 2000 références

Unique en Morbihan, cette documentation est un outil précieux pour les étudiants, lycéens, écoliers, et pour tous ceux qui désirent mieux connaître la nature en Bretagne, en France ou à l'étranger.

Ce local est aussi un endroit pour discuter, rencontrer des personnes partageant les mêmes intérêts, participer à des activités.

Conditions d'utilisation :

- ouverture le mercredi de 14 h à 18 h
- libre consultation sur place
- possibilité de photocopies
- vente de documentation
- emprunt gratuit réservé aux adhérents

Notre statut d'association de bénévoles ne nous permet pas actuellement de proposer d'autres dates d'ouverture ni d'élargir les conditions d'emprunt.

Adresse :

S.E.P.N.B./section Pays de Lorient, Maison du Moustoir,
rue Professeur Mazé, 56100 Lorient, tél. 97.83.17.29
(près du Plateau des Quatre-Vents).

A bientôt !

La S.E.P.N.B. c'est aussi une association de 2000 adhérents sur les 5 départements bretons, créée en 1958 et reconnue d'utilité publique ; 12 sections locales, 40 réserves naturelles, 3 centres de documentation, un service quotidien pour tous ceux qui veulent connaître sur le terrain la nature bretonne et la protéger efficacement, l'innovation dans la gestion de l'environnement et la sensibilisation du public.



COLLOQUES, SEMINAIRES

CONFERENCES

MANIFESTATIONS REGIONALES

PARTICIPATION A DES COLLOQUES, SEMINAIRES, ...

- + Colloque "Nature en réserves : nature en conserve ? "
AJNC - Université de Paris-Saint Denis/1-2 février
Invitation et communications de M. JONIN et M.LE DEMEZET

- + Colloque "Landes intérieures et littorales"
C.I.E. Plevenon-Fréhel 2-3 Février

- + Assemblée générale de la FFSPN à Grenoble au mois de Mai
 - P. BEAUFRETON et S.HILBERT avaient animé le réseau "communication et nature"
 - Stand SEPNE lors de l'Assemblée Générale

- + Colloque national de Mammalogie Rouen 19-20 Octobre
- + Journées d'études "Environnement et démocratie - La réforme de l'enquête publique" Nantes 25-26 Octobre
Communication de J.C. DEMAURE

- + Colloque "Politiques locales de l'environnement" St Priest 14-15 novembre
Th. GILSON animateur de la Table ronde
"Les associations et le Public"

- + Forum "Temps libre : des métiers pour demain" 15-16 novembre à Rennes
Invitation et communication de M. JONIN

- + "Comité de la Protection du milieu marin" 22^e session, Londres 2-6 décembre
Note sur les mortalités d'oiseaux de mer imputables aux rejets d'hydrocarbures au large des côtes bretonne présentée par le Gouvernement de la France à partir des données communiquées par la SEPNE

- + Semaine de travail à Toulouse le 11 septembre sur la collaboration entre amateurs et professionnels organisée dans le cadre des premiers rendez-vous mondiaux des sciences et de la jeunesse par l'association nationale Sciences Techniques Jeunesse
Invitation et communication de L. GAGER

CONFERENCES, FORMATION,...

à l'Institut Français de la Mer le 9 mai

"Littoral et protection de la nature "

par M. LE DEMEZET, invité

à l'Université de Bretagne Occidentale le 19 septembre

pour les étudiants de l'Université de Hannover
(Allemagne de l'Ouest) et le CESA de Tours

"Les associations de protection de la nature
partenaires de l'aménagement : l'exemple de la
SEPNB" par M. JONIN

à la cellule Inter-parcs, du Ministère de l'Environnement

à Montpellier

Intervention au cours du stage de commissionnement
des agents des Parcs et Réserves naturelles : la
loi de 1976, ses décrets; le réseau des réserves
bretonnes; le CREP; la CPRN; ... par M. JONIN

MANIFESTATIONS DIVERSES

- + "La nature pousse dans le métro" Ministère de l'Environnement/RATP

La SEPNB invitée tient un stand (via la FFSPN)
le 17 juillet dans le métro

- + "Vous avez dit nature " 12 juin - 31 juillet

Agence nantaise de médiation culturelle/SEPNB

- + "Rentrez dans la science" 5 septembre - 6 octobre à Brest

- + Foire aux Associations BREST 28-29 et 30 septembre

- + R.I.E.N.A. de Royan en octobre

- + "Environnement et Tiers Monde - Notre Terre menacée"

6 décembre à Lorient

Collectionnez
ces cartes postales
que vous recevrez
sur simple demande
à l'adresse
indiquée ci-contre.



"VOUS AVEZ DIT NATURE ?"

12 juin - 31 juillet 85

**Cycle de sensibilisation à l'Environnement Naturel
proposé par la Société pour l'Étude
et la Protection de la Nature en Bretagne**

ANIMATIONS :

Rendez-vous : Manufacture des Tabacs, 10 bis bd Stalingrad, Nantes, Tél. 40.29.36.50.

Dimanche 9 juin
Littoral La Turballe-Piriac-Marais Salants
(botanique) journée.

Mercredi 12 juin
Loc de Grandlieu (ornithologie, écoute
des amphibiens) soirée.

Jeuvi 20 juin
Vallée de la Chézine, soirée.
W.-F. 22 et 23 juin

Découverte Brière à partir de
Bois-Joubert

Jeuvi 27 juin
Boul de l'Île Beaulieu, soirée.

Mardi 2 juillet
Vallée du Gesvres (Pont des Forges),
soirée

Jeuvi 4 juillet
Parc de la Chézine (Saint-Herblain),
après-midi

Sorties organisées par le PARC DE BRIÈRE :

Mardi 2 juillet
Visite du Parc Animalier

Jeuvi 11 juillet
Sortie pédestre

ANIMATION POUR LES SCOLAIRES :

Rendez-vous à prendre par téléphone au 74.50.70, poste 325.

CONFÉRENCES : Espace Graslin et Muséum d'histoire naturelle.

Les animaux dans leur milieu :

le loup, le saumon, la loutre, les rapaces, les petits mammifères...

Renseignements et réservations pour les randonnées et les conférences :
40.29.36.30 et 40.73.42.22.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la campagne du Ministère de l'Environnement :

"La nature est partout" et celle de la Direction Départementale Jeunesse et Sports : "Loisirs d'Été"

Pôle d'Animation et de Rencontre Culturelles, B.P. 69, 44003 Nantes cedex Tél. 40.73.42.22. Délégat. Générale : Danielle Sison-Chauviel

Protéger l'environnement en privilégiant l'information et la concertation : gérer les ressources naturelles, espèces autant qu'espaces, enfin proposer une éducation à l'environnement tous publics (classes de nature, randonnées découvertes, centres de vacances, stages d'initiation, publications, expositions, documents audiovisuels), telle est la vocation de la **Société pour l'Étude et la Protection de la Nature en Bretagne, S.E.P.N.B.** S'éveiller à son environnement pour pouvoir le protéger, c'est avant tout pouvoir s'en émerveiller, d'un regard d'enfant, c'est au départ un choc pour nos sens. À partir de l'œuvre naturaliste d'un grand peintre breton, Mathurin Méheut, d'animations et de découvertes "sur le terrain", la S.E.P.N.B. se propose de sensibiliser le public nantais, jeunes et moins jeunes, à la Nature ; celle extraordinaire, des grands espaces préservés, mais aussi celle, ordinaire, qui est à notre porte.

"Vous avez dit Nature" a été réalisé avec les concours suivants :

- Musée Mathurin Méheut
- Amis de Mathurin Méheut
- Parc Naturel Régional de Brière
- Comité Départemental du Tourisme
- Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement
- Muséum d'Histoire Naturelle de Nantes
- Directions Régionale et Départementale Jeunesse et Sports

ESPACE GRASLIN* : EXPOSITIONS - ATELIERS - FILMS

- **Mathurin Méheut**
Œuvre naturaliste
- **Les Réserves de Bretagne**
Exposition de la S.E.P.N.B.
- **Musique Verte**
Exposition et ateliers de réalisation d'instruments de musique à partir d'éléments naturels.

Projections permanentes de films et de vidéos sur le thème de la nature

*1 rue Lekain. 44000 Nantes. **40.73.42.22.**

Neuilly le 17 DEC. 1985

**Direction de la Prévention
des Pollutions**

**Service de l'Eau
Sous-Direction de la Qualité des Eaux
Contininentales et Marines
Bureau des Affaires Internationales**

Affaire suivie par : JM MASSIN

Poste : 32.71

E/Réf : n° 3263 DPP/SE-QE/JMM-JC
J Cr

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver, ci-joint, le texte - en langues anglaise et française - de la communication sur " les mortalités d'oiseaux de mer imputables aux rejets d'hydrocarbures au large des côtes bretonnes " présentée par la France lors de la 22ème session du Comité de la Protection du milieu marin tenue à Londres du 2 au 6 décembre dernier.

Ce document, établi à partir des données que vous avez eues l'amabilité de transmettre à mes services a suscité un certain intérêt de la part des Etats représentés au sein du Comité et en particulier de la République Fédérale d'Allemagne.

Ceci étant, il entre dans mes intentions de tenir régulièrement informé cette assemblée de l'évolution de la situation au droit des côtes françaises telle qu'elle ressort de vos travaux et, à cet égard, j'aimerais pouvoir ultérieurement disposer des données relatives aux campagnes que vous avez effectuées depuis 1984.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Monsieur le Président de la Société
pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne
(S.E.P.N.B.)

BP 32
29276 BREST CEDEX

Le Directeur de la Prévention
des Pollutions

Thierry CHAMBOLE

14, Bd du Général Leclerc - 92524 NEUILLY/SKINE CEDEX
Tél: Duvir 620602 P - Télécopieur 2 Ta (1) 745.04.74
Téléphone : (1) 758.12.12

Vos gueules, les mouettes !

Non seulement ces insolents volatiles assourdissent la Bretagne, mais ils bombardent de leurs fientes toute une partie du littoral



Signalement : ailes grises, corps blanc, pattes roses. Poids : entre 700 et 1 200 grammes. Envergure : 1,20 mètre. Nom : goéland argenté, plus communément — et à tort — appelé mouette. Signe particulier : prolifère.

Brest au petit matin. Face au port de commerce que baigne un soleil pâle, sur la jetée au ras de l'eau, immobiles et inombrables, se tiennent les goélands argentés. Ils ont l'œil rond et le

cœur content. Pensez ! Ici le couvert, là-bas le nid. Brest tient table ouverte sur vingt-huit hectares, offrant viandes variées, os, poissons, pâtes, fromages, ficelles, carton, papier alu, marc de café... Cette bonne adresse, c'est la décharge de Spérnot, la plus importante de tout l'Ouest français. Dès 8 heures du matin, quand les éboueurs arrivent, les oiseaux affluent par milliers, volent avec des cris sauvages derrière les bennes qui prennent des airs de bateaux de pêche rentrant au port.

Quant au nid, le goéland occupe tous les îlots, tous les rochers de la côte bretonne, pour peu qu'ils soient tranquilles. Il peut loger à des dizaines de kilomètres de l'endroit où il se nourrit.

L'espèce fait une percée phénoménale. Alors qu'au début du siècle elle avait quasiment disparu, on compte plus de soixante mille couples en Bretagne actuellement, soit les deux tiers du total des oiseaux marins de la région. Avec une croissance de 8 % par an. Pierre Migot, chercheur au Muséum d'Histoire naturelle, étudie la question sur l'îlot de Tréberon, un caillou posé dans la rade de Brest. Fantastique ! Avant même de la voir, on l'entend déjà : une clameur aiguë, hachée, vibrante dans l'air bleu. « Mille cinq cents couples de goéland argentés vivent là », dit Pierre Migot. Depuis trois ans, il observe, baguette les oiseaux et numérote les nids pour en suivre la croissance démographique.

Cette montée en puissance nuit aux autres espèces. Car le goéland se conduit en voisin agressif, voire meurtrier : casse les œufs, mange les petits et même leurs parents, comme le pétrel tempête, pas plus gros qu'une hirondelle. Du coup, les sternes, les macareux, les pingouins décampent, leurs colonies s'éparpillent à la recherche de sites de nidification plus propices, mais de plus en plus rares. Et leurs effectifs déclinent.

Non contents de s'aturer le littoral, les goélands essaient en ville. A Saint-Malo, du haut du clocher reconstruit, on compte plus d'une centaine de nids dans les cheminées. « On les voit pénétrer devant le rebord des fenêtres pour réclamer de la nourriture, entrer même dans les cuisines pour un bout de jambon. Sans parler des fientes sur les voitures, les terrasses de café », dit Yvon Le Gars, photographe. A Saint-Brieuc, ils manifestent un attachement particulier pour les centres administratifs. A Brest, « ils nous réveillent tous les jours à 5 heures du matin, et, croyez-moi, ce ne sont pas des serins », dit une Brestoïse de la rue Branda. Huit villes et ports de Bretagne sont colonisés depuis 1980.

Généraux, les goélands ? Parlez-en donc aux paludiers et aux mytiliculteurs. Les marais salants de Guérande, au nord de La Baule, forment un immense damier silencieux de bassins d'eau, certains très bleus, d'autres tirant vers le rouge, miroitant au soleil entre les minces talus herbeux. Charles Perrault, palu-

dier, s'en plaint : « En période de récolte, ils viennent se poser sur les coillots, ces bassins où l'on ramasse le sel, et transforment la plaque d'argile très plate où se déposent les cristaux de sel en un vrai champ labouré. Ou bien ils stationnent sur les petits tas de sel à égoutter, nettoient leurs plumes, déposent leurs chiures. »

Dans les Côtes-du-Nord, la mytiliculture a gussé maille à partir avec ces tribus de volatiles. La baie nacrée de Saint-Brieuc à marée basse est une forêt pétrifiée de pieux noirs, les bouchoirs, enguirlandés de petites moules — les naissains. Régulièrement, le goéland ! « Dès le mois de mai, il mange jusqu'à deux cents grammes de naissain par jour », dit un mytiliculteur d'Hillion, près de Saint-Brieuc. « Soit pour la baie une perte d'un million et demi de francs par an », ajoute-t-il.

Chaque profession y est allée de son couplet au ministère de l'Environnement, car pour toute intervention il faut une autorisation puisque le goéland est une espèce protégée dans le cadre de la loi du 10 juillet 1976. En 1980, les mytiliculteurs ont obtenu un droit de gardiennage armé des naissains, associé à celui d'abattre deux cents oiseaux par an. Aux salines de Guérande, on diffuse cette année une bande enregistree de cris de détresse du goéland et on l'effarouche au canon à gaz.

Toutes mesures orchestrées par la SEPNB, la Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne, qui gère une trentaine de réserves ornithologiques, une dans la péninsule. Elle va plus loin. Pour maintenir dans certains sites naturels les espèces menacées, notamment les sternes, la SEPNB, dûment autorisée, élimine systématiquement. « L'éradication touche mille à deux mille individus par an sur une demi-douzaine d'îlots en Bretagne », dit Jean-Yves Monnat, maître-assistant au laboratoire de zoologie de la faculté des sciences à Brest. La SEPNB opère au début de mai, quand commence la ponte. « On empoisonne l'oiseau en déposant près du nid des tartines de margarine bourrée de narcotiques. »

Les mesures se font au coup par coup, faute d'une politique d'ensemble au ministère de l'Environnement sur les espèces « à problèmes ». « Il aurait fallu prévoir cette explosion démographique. Quand on laisse se développer un animal au point de devenir une gêne évidente pour le public, estime J.-Y. Monnat, on risque de cristalliser le mécontentement sur cette espèce. » Ce serait une injustice dangereuse, car « le goéland argenté joue un rôle essentiel en tant qu'éboueur du littoral. Il mange les organismes morts. Sa prolifération actuelle n'est rien d'autre qu'un reflet des perturbations apportées par l'homme à son environnement ».

La décharge de Spérnot doit être fermée à la fin de 1986. Où s'alimenteront alors les bordes ailées ? « Elles trouveront ailleurs sans doute. »

Caroline Brizard

LE ROLE SOCIAL DE LA S.E.P.N.B.

Stagiaires "Jeunes volontaires"

Objecteurs de conscience

Travaux d'Intérêt général

Travaux d'Utilité collective

Stages en entreprises

Points d'accueil jeunes (P.A.J.)

Stages "Jeunes Volontaires"

Eric KERNEIS, à Nantes, a travaillé sur le dossier
d'aménagement des marais du Brivet

Objecteurs de conscience

19 objecteurs de conscience affectés à la SEPNB au
31 décembre...

C'est une collaboration efficace à nos actions mais
c'est aussi de l'administration, de la gestion, de
la comptabilité et parfois quelques soucis...

Ils sont affectés au siège régional (permanence,
gestion du stock, bulletin de liaison, ...)

auprès des sections locales (permanences,
animations,...)

au Domaine de Bois Joubert (accueil,
entretien, ...)

au Conservatoire Botanique de Brest
(jardinage...)

Travaux d'Intérêt général

Deux personnes ont effectué des travaux d'intérêt général dans le
cadre de la convention SEPNB-Tribunal de Brest (peines de substitution).
Aucun problème particulier. Nous avons participé au Tribunal de Brest
à une rencontre entre les magistrats et les collectivités et associations
engagées dans cette action, en vue d'établir le bilan des Travaux
d'Intérêt général.

Travaux d'Utilité collective

En 1985, la SEPNB a accueilli

9 T.U.C. / 12 mois au Conservatoire Botanique
de Brest

5 T.U.C. / 3 mois dans les Réserves biologiques
1 au Domaine de Bois Joubert
1 au Centre de Documentation de
Lorient

Stagiaires divers

+ à la Réserve M.H. JULIEN au Cap Sizun (29)

Christiane HARDER

Anselme BAUER

étudiants allemands en biologie

Travail sur la Mouette tridactyle

Yves LE DONGE

E.N. Ingénieurs Travaux Horticoles
d'Angers

Travail sur le Crave à bec rouge

Marie-Laure CLOAREC

Véronique AUGUIL

Lycée agricole de Suscinio-Morlaix
Cartographie botanique

+ au Conservatoire botanique de Brest

Rose-Marie LE ROUX

ENITH d'Angers

Myriam DANZE

C.E.R.C.A. d'Angers

+ au siège régional de Brest

Bernard GOAOC

Christelle VIAUD

Etudiants I.U.T. Brest "Gestion des Entreprises
et administrations/ Option G.A.P.M.O.
Année 1984 - 1985/ Stage "gestion informatique

Jean-Yves BON

Lionel GODEC

Etudiants I.U.T. Brest/ idem supra ""
Année 1985 - 1986 / Marketing

Christiane SEITZ (21-23 Octobre)

Etudiante allemande en journalisme
Solutions alternatives

Eric BERTHOU

Etudiant Faculté des Sciences juridiques de Rennes
Mémoire de D.E.A. sur la SEPNB soutenu en décembre

**LA S.E.P.N.B. et le
tissu associatif régional
et national**

La S.E.P.N.B., depuis sa création, est une association régionale comprenant des sections départementales et des sections locales.

Actuellement, la S.E.P.N.B. n'adhère pas à l'Union Régionale pour l'Environnement en Bretagne (U.R.B.E.)

Le niveau fédéral national est privilégié au sein de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature (F.F.S.P.N.) dont la S.E.P.N.B. est adhérente (membre fondateur), membre du Conseil d'Administration et membre de diverses commissions.

Par plusieurs de ses membres actifs, la S.E.P.N.B. participe aux travaux de la Conférence Permanente des Réserves Naturelles (C.P.R.N.)

A l'échelle régionale, la S.E.P.N.B. contribue aux projets des Assises Permanentes de l'Environnement en Bretagne (A.P.E.B.), association née des Etats Régionaux et dont l'objectif essentiel est la promotion du Livre Blanc régional, à travers la permanence de la réflexion et de la concertation entre les divers partenaires (associations - élus administrations - corps socio-professionnels). La S.E.P.N.B., dans les Pays de Loire, est membre fondateur de la Fédération Régionale des Associations de Protection de l'Environnement en Pays de Loire (F.R.A.P.E.L.)

LA S. E. P. N. B.

ENRICHIT LE TISSU ASSOCIATIF

En 1985, la S.E.P.N.B. a initié ou encouragé :

- * REUNIG groupe mammalogique de Bretagne
- * ERMINEA groupe mammalogique des Pays de Loire
- * GRAINE Art et Nature en Pays de Loire
- * FORET VIVANTE papier recyclé en Pays de Loire

LA PARTICIPATION INSTITUTIONNELLE

L' ACTION AU NIVEAU NATIONAL

La S.E.P.N.B. est représentée, aux niveaux départemental, régional et national, dans un certain nombre de structures administratives ou associatives en temps que telle ou par la nomination d'un de ses membres actifs :

Commission départementale des sites, Perspectives et Paysages : dans le Finistère, le Morbihan et l'Ille et Vilaine.

Commission départementale d'Urbanisme et commissions d'arrondissement, dans le Finistère.

Commission départementale des carrières : dans le Finistère et l'Ille et Vilaine.

Conseil départemental d'Hygiène du Morbihan

Commission départementale de conciliation du Finistère (M. JONIN et J. SALAUN) (mise en place en 1984).

Collège régional du Patrimoine et des Sites (M. JONIN) (mis en place en 1984)

La S.E.P.N.B. a été sollicitée pour proposer un membre à la commission régionale de la Forêt et des produits forestiers (B. LE GARFF et B. CLEMENT).

La S.E.P.N.B. a été nommée, à titre d'expert, dans la commission technique locale créée pour la restructuration du G.E.R.B.A.M. de Lorient.

La S.E.P.N.B. est par ailleurs, ici et là sollicitée pour participer à diverses commissions locales ou groupes de travail et son avis est demandé assez régulièrement sur des problèmes d'environnement.

Opération "GRANDS SITES NATIONAUX" dans le Finistère : la S.E.P.N.B. joue le rôle d'expert auprès des opérateurs, à la demande de la Direction à l'Urbanisme et aux Paysages (D.U.P.)

Par ailleurs,

Max JONIN est Président de la Conférence Permanente des Réserves Naturelles (C.P.R.N.)

membre du Comité de la Recherche dans les Espaces Protégés (C.R.E.P.)

Président des Assises Permanentes de l'Environnement en Bretagne (A.P.E.B.)

Maurice LE DEMEZET est membre du Conseil National pour la protection de la Nature et de son Comité permanent.

siège au Comité Ecologie et Gestion du Patrimoine naturel (Mission Etudes et Recherches du Ministère).

au Comité de Gestion de la Taxe Parafiscale sur les granulats.

au C.A. du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.

au C.A. du Parc National du Mercantour

au C.A. de la F.F.S.P.N.

Jean-Yves MONNAT est membre de la Commission scientifique de la C.P.R.N. et de celle des inventaires ZNIEFF.

Paskal BEAUFRETON
et Serge HILBERT ont animé le réseau "Communication et nature" de la F.F.S.P.N.

CHAPITRE III

ACTIVITES DES SECTIONS

SECTION NORD-FINISTERE

Adresse de la section : S.E.P.N.B. Nord-Finistère
186, rue Anatole France
B.P.32
29276 BREST CEDEX

Réunion mensuelle : dernier mardi de chaque mois à 20 H 30 au siège SEPNE

Composition du bureau :

Président : Jean-Noel BALLOT - Route de Perwan Toul
29219 LE RELECQ KERHUON
Tél : 98.28.01.62

Trésorier : Francis ALLAIN - 7, rue du Trégoir- Plouzané
29290 SAINT RENAN
Tél : 98.48.47.82

adjoint: Jacques MAOUT - 8, rue Villeneuve
29210 MORLAIX
Tél: 98.63.30.55

Représentant C.A.:Jean-Claude LINARD - 4, rue de Roubaix
29200 BREST
Tél: 98.46.05.64

Secrétariat : - Dominique LINARD

Bulletin de liaison :

Yann LE NOZER'H - 4, rue de Poul ar Bachet
29200 BREST
Tél: 98.44.79.49

Audiovisuel : Catherine MAILLARD- 24, rue du Pourquoi Pas
29200 BREST
Tél : 98.45.36.82

Jean BLANCHARD - 18, rue de Kerargroas
29200 BREST
Tél : 98.45.36.82

Médias : Laurent CHARBONNIER- 1, rue d'Aiguillon
29200 BREST
Tél: 98.46.13.18

Activités d'animations

Participation aux expositions et Salons

- Exposition Marais et Estuaires organisée par la DRAE-MORLAIX / courant Mars
- Salon de la Nature - Ploudalmézeau / 25 au 28 Mai
- Journées vertes Cours d'Ajot : l'agriculture péri et inter-urbaine / 3 au 9 Juin
- Salon de la mer à Plouguerneau / 6-7 juillet
- Exposition permanente SNCF / 4 au 16 Août
- Fête de la bruyère à Trémaouézan / 1er septembre
- Foire aux associations / 29 septembre

Projections - débats

- Les insectes , animé par G. BOEUF / 15 Mars à la FAC
- Ciné nature , "L'Oiseau rieur" et "L'Ecorce et la plume" de L. CHARBONNIER / 21 Mars au siège SEPNB

Fest -Noz

- Landerneau, le 4 avril animé par le groupe CABESTAN

Radio F.M 101

- Emission sur l' Environnement naturel proposée et réalisée par Laurent CHARBONNIER
Chaque dernier samedi du mois de 10 à 11 H.

Sorties sur le terrain

16/02/85	:	débroussaillage à LANGAZEL
23.24/02/85	:	journée européenne de recensement des oiseaux échoués
02/03/85	:	débroussaillage à LANGAZEL
10/03/85	:	sortie "marée" à Fourn Cros en Tréompan
16/03/85	:	débroussaillage à LANGAZEL
20/04/85	:	débroussaillage à LANGAZEL
26.27/04/85	:	Ouessant (milieu insulaire/ornithologie)
01.02/06/85	:	Forêt du CRANOU (découverte du milieu)
29.30/06.85	:	CAP SIZUN/BAIE D'AUDIERNE (balade naturaliste)
10.13/10/85	:	Ouessant (sortie naturaliste - oiseaux - flore - milieu insulaire)

Protection de la nature :

* **Projet d'aménagement de Sainte Anne du Portzic**

Participation à des réunions et rencontres avec les responsables de
l'association des amis de Ste Anne

Inventaire de la faune effectué par J. MAOUT et J.P. ANNEZO

Lettre de soutien de la SEPNE mentionnant quelques réserves !

* **Extraction de sable illégale à Tréompan (Ploudalmézeau)**

Considérées comme légales selon le maire

Il faudra deux mois et l'appel au Tribunal pour que la SEPNE obtienne
gain de cause

* **Chasse : J. MAOUT s'intéresse de très près aux problèmes de tirs sur
espèces protégées, tirs hors saisons, sur réserves et autres
infractions.**

* **Décharge du calvaire : Suivi du projet**

SECTION QUIMPER-PAYS BIGOUDEN

Adresse : Jacques GARREAU
1, rue du Roussillon
29000 QUIMPER
Tél : 98.52.93.58

Réunion le 1er mercredi de chaque mois à Quimper et Pont l'Abbé en alternance

Activités :

- 1/ . Exposition au Festival de Cornouailles
 - Permanence à la maison de la chasse autour de l'exposition réserves
 - Visite du Conservatoire botanique de Brest
 - Week-end de travail et d'observation à Ouessant début Octobre

- 2/ . Dossier d'arrêté de biotope pour une station d'orchidées à la carrière de Poulguen/Penmarc'h
 - Deux numéros de Ero Vili : courrier d'information à l'intention des élus et des administrations
 - Participation à des réunions sur le classement de site de la baie d'Audierne

- 3/ . Baguage de cormoran huppé à Brilinc/Glénans
 - Recensement des oiseaux échoués en baie d'Audierne

- 4/ . Participation aux réunions sur la loi chasse au niveau régional
 - Installation d'une clôture à moutons à la réserve du Cap Sizun

SECTION CONCARNEAU - TREGUNC

Adresse : LE ROUX Charles
Ti Louzouar - Pendruc
29128 TREGUNC
Tél : 98.97.62.48 (Secrétaire)
BEUCHER Michel
10, Impasse des Trois -Mâts
29110 CONCARNEAU
Tél : 98.97.85.30 - Membre du C.A. - Trésorier de section

Date et lieu de réunion : Une réunion par trimestre en moyenne, Centre des Arts et de la Culture de Concarneau

ACTIVITES D' ANIMATION

1/ Sorties sur le terrain

- a) deux secteurs concernés
Baie de Concarneau- sorties hivernales - Découverte des migrateurs, hivernants, limicoles
1 sortie en janvier 1980 - 1 sortie en décembre
Etangs de Trévignon-sorties estivales - juillet /août -
1 tous les quinze jours en moyenne
Découverte de la flore et de la faune des dunes et marais littoraux de Trévignon : 350 participants
- b) Animation en milieu scolaire - Programme de sorties axées sur une approche de notre environnement
Classes primaires du canton - Au total six écoles sont intéressées
Lieux de sorties : Plan d'eau du Moros (zone d'hivernage de nombreux canards) - Etang de Trévignon (voir articles de presse ci-joints)

2/ Soirées

Deux soirées en collaboration avec l'Association Culturelle de Concarneau et faisant suite à des expositions organisées par l'A.C.A.C.

- a) Printemps 85 - Les réserves de Bretagne (SEPNB) + soirée diapos (Animation Alain THOMAS)
- b) Novembre 1985 - Dans le cadre de l'exposition de la D.R.A.E. (Marais, Vasières, estuaires) - soirée diapo vidéo (Animation locale)
+ sortie sur le terrain (découverte des marais littoraux de Beg-Meil-Mousterlin - 70 personnes)

Ecole buissonnière

Les enfants de Lanriec à la découverte du Moros

Chose promise, chose due. Trois membres de la SEPNB (Société d'étude et de protection de la nature en Bretagne) ont promené jeudi après-midi des enfants de l'école publique de Lanriec sur les ri-

ves des plans d'eau du Moros. Pas très longtemps, à cause des trombes d'eau. « Assez de temps tout de même pour leur montrer la richesse en oiseaux de ce secteur.

« Moi, j'ai vu une foule », « Moi, un canard moulin », « Moi, des dormeurs. Un jeune et un vieux. Les jeunes ont une tache blanche. Les vieux sont tout noirs ». Manifestement, la leçon de choses a eu de l'effet parmi les vingt-deux filles et garçons de la classe de CE1-CE2 de Mme Le Roux.

La proposition de la SEPNB de mettre ses talents au service des écoles du canton qui le souhaitent tombe à pic. Les instructions officielles de l'Education nationale insistent sur l'étude du milieu, la découverte du monde vivant. Ces promenades sur le terrain se pro-

longeront par un travail en classe. Les enfants ont parlé du mal à faire le lien entre ce qu'ils voient sur les rives et le monde réel. Ce type de sorties, complété par un travail sur la documentation, les y aide ». Mme Le Roux compte poursuivre cette expérience en faisant découvrir à ses élèves la rivière du Minouët.

En attendant, pour les deux jours à venir, ce sont des élèves du Roux qui seront les invités de la SEPNB.

Un milieu très riche

Ce n'est pas par hasard que la SEPNB a emmené les enfants sur



Observons sous la pluie.

les rives du Moros. C'est une zone très riche au point de vue de l'hivernage des canards. « On peut y observer une dizaine d'espèces », note un passionné.

Les plans d'eau du Moros sont sur le domaine maritime (1). Ce qu'on parfaitement compris les chasseurs Absents de cette zone les années dernières, ils y chassent cette saison. La SEPNB le regrette pour plusieurs raisons.

« La promenade du Moros est une des plus fréquentées par les Concarnois. D'autre part, le plan d'eau est pour les oiseaux un lieu de repos.

Ils y passent la journée avant d'aller dans la soirée chercher leur nourriture sur les autres plans d'eau du littoral et notamment les étangs de Tréguignon. Les chasser ici, c'est les priver de tout point de repos, et

les inciter à ne plus Niver dans le secteur. Les chasseurs fréquent d'être les premiers à pêcher.

Des Concarnois se sont retirés auprès de la ville, en présence de chasseurs dans le lieu très fréquenté par les promeneurs. Le municipal, lors de la réunion de lundi, s'en est étonné.

Faire comprendre la nature aux enfants

La SEPNB retourne à l'école

Les militants locaux de la SEPNB (Société d'étude et de protection de la nature en Bretagne) avaient pris la décision l'année dernière de leur service aux écoles de Concarneau et de Tréguignon. Leur but, aider les professeurs qui souhaitent donner aux élèves une approche de notre environnement, susciter chez eux « une prise de conscience du milieu ».

Six écoles ont d'ores et déjà répondu aux offres de service de la SEPNB : Saint-Philibert, l'école du bourg et Saint-Michel à Tréguignon, Lanriec, Le Roux et Sainte-Thérèse à Concarneau.

Les écoles de Saint-Philibert (1) et de Sainte-Thérèse ont pu depuis septembre bénéficier de l'intervention de la SEPNB. Elle a consisté à fournir des montages audio-visuels. L'expérience va être

poursuivie. Ces montages abordent la connaissance de la nature à partir de thèmes précis : les zones humides, les oiseaux des viles, la faune et la flore sous-marines (réalisés par le laboratoire de biologie marine de Concarneau), les étangs de Tréguignon. En général, les militants de la SEPNB n'interviennent pas dans les classes. Ils se contentent de fournir les montages aux maîtres qui les utilisent avec les enfants comme bon leur semble.

La deuxième prestation fournie par la SEPNB s'intègre dans les cadres des objectifs pédagogiques de découverte du milieu. Il s'agit de sorties sur le terrain. Les premiers à tenter l'expérience seront jeudi après-midi des enfants de Lanriec. Ils seront encadrés par trois membres de la SEPNB, dont deux ornithologues. Ils vont à la découverte du plan d'eau du

Moros. Dans notre coin, c'est un des plus riches au point de vue hivernage de canards. Un peu plus tard, venu le printemps, les enfants seront également invités à aller découvrir les étangs de Tréguignon. Actuellement, ce n'est pas le moment le plus intéressant. La pression de chasse y est telle qu'il n'y a pas beaucoup de choses à voir. Le printemps, c'est l'époque de la nidification. En emmenant les enfants sur ces lieux, nous voudrions leur apprendre à voir, à observer, à comprendre mais également à respecter l'environnement, en leur montrant par exemple qu'il ne faut pas aller marcher au milieu des zones de nidification.

Ces sorties vont obliger la SEPNB à s'équiper en matériel d'observation. Elle a sollicité les deux maires Tréguignon se dit prêt à fournir du matériel. Concarneau examine

la question dans le cadre de son budget primitif en début d'année 1985.

L'Si des écoles ont répondu positivement, c'est que des maîtres se sont sentis concernés. L'école publique de Saint-Philibert a déjà eu dans le passé l'occasion de sensibiliser les élèves à l'environnement soit par l'intermédiaire d'interventions de la SEPNB soit en participant à la plantation d'oyats sur les dunes de Tréguignon, toutes proches.

PRESENCE A DES SALONS

Stand SEPNB 1/ Fête des filets bleus 19/20 août 1985

2/ à l'A.G. de la DMS (Association Découverte du Milieu Sous Marin.) le 16/11/85 à Concarneau

- Exposition-vente durant l'été au S.I. de TREGUNC.

ACTIONS DE PROTECTION DE LA NATURE

- Prises de position et interventions auprès des élus dans les domaines suivants :

1/ pour interdire la chasse sur le domaine maritime des étangs de Trévignon (voir communiqués de presse ci-joints)

pour diminuer la pression de chasse sur les étangs

Participation à une table ronde organisée par la mairie de Trégunc et réunissant élus, SEPNB, responsables de société de chasse - Premier contact assez difficile

2/ pour interdire la chasse sur le plan d'eau du Moros (ancienne ria aménagée en plan d'eau et lieu de promenade toujours chassé en domaine maritime. Intervention auprès du maire de Concarneau

3/ prise de position et intervention concernant l'aménagement d'un grand complexe touristique au fond de la ria du Minaouët (Déclassement de zone ND et assèchement d'une vasière)

4/ réalisation et diffusion d'un tract d'information à l'usage des estivants visant à supprimer la circulation et le stationnement sur les dunes

Projets

2 projets : 1 montage audio-visuel sur les étangs de Trévignon

• des panneaux information grand public dans le secteur Trévignon (en collaboration avec la mairie de Trégunc)

Réalisations diverses

1/ à court terme - 1986

Réalisation d'une flamme postale sur TREGUNC sur le thème "dunes, zones humides" (avec concours d'enfants pour le choix du motif)

2/ à plus long terme

En collaboration avec l'Amicale Philatélique de Concarneau, réalisation d'un timbre "Zones humides" avec 1er jour à Concarneau

Sur la piste des castors

Vol 17-7-XI.

Quand le guide de la SEPMB est arrivé, à 14 h 30, devant l'église de Brennilis, où les personnes voulant découvrir le territoire des castors ont rendez-vous, son premier regard sur les trois pères de famille, leur progéniture, l'anglaise, sa fille et moi-même, fut entièrement approbatif : tout ce petit monde avait bien mis ses bottes... On allait pouvoir trotter gentiment derrière lui sur les bergees de l'Élez, rivière des Monts-d'Arrée.

Encore que à l'usage, trotter ne soit pas l'expression la mieux appropriée. Tout compte fait, un ou deux kilomètres à patauger et progresser ainsi dans la rivière et une mer d'herbes d'un mètre de haut, cela équivalait bien, question effort physique, à une marche d'entraînement de fantassins. Ce jour là, à l'issue de la randonnée castors, qui avait pris fin peu avant 18 h, la petite colonie de citadine qui s'était défilée pesamment (la chaleur et les bottes sans doute...) derrière Serge Hilbert, son guide et accessoirement, véritable ouvrage de botanique vivant, était d'ailleurs fourbue. Mais fourbe et contente tout à la fois !

Certes, elle n'avait pas vu de

castors. Ceux-ci s'activent de préférence pendant la nuit. Mais elle avait appris à relever leurs traces : herbes, plantes ou branches cisailées en pointe de crayon, troncs d'arbres abattus, écorces rongées, barrages que l'homme mettrait un temps fou à enlever. Pour la simple raison que le castor, animal fûté et costaud, enfle chaque branche dans les autres, ce qui rend le tout inextricable...

En fait, la découverte de l'itinéraire « castorien » revivait les insomnieuses qui pourront désormais envisager de passer leurs nuits blanches à l'effort des petits mammifères plutôt que de se tour-

ner et retourner sur leur lit, en se rongant les ongles.

A condition, qu'ils se mettent « sous le vent » (du chasseur, d'images ou du naturaliste embusqué) : qu'ils choisissent une nuit d'au moins un quart de lune et qu'ils se placent de telle sorte que l'eau courante ne leur couvre pas tout autre bruit. Ils pourront alors caresser l'espoir d'assister à l'industrielle activité de ces rongeurs. Ils fêteront toujours au moins leurs noces de vermeil (45 ans) dans la mesure où ils peuvent vivre 50 ans. Et lorsqu'ils se marient, disait le guide, « C'est pour la vie ».

Joëlle GODFRIN

• RANDONNÉES SUR LE TERRITOIRE DES CASTORS, AU VOISINAGE DE LA CENTRALE DE BRENNILIS. — Chaque mercredi, jusqu'à fin août : rendez-vous à 14 h 30, en face de l'église de Brennilis et chaque samedi, jusqu'à fin août : rendez-vous à 14 h 30, à Bormeur, au lieu dit « La croix cassée ».

Les bottes sont indispensables.

bies.

La randonnée est gratuite. Mais on peut remercier la SEPMB (Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne, 188, rue Anatole France, à Brest, tél. (09) 48.07.28, qui en est l'organisatrice, en devenant l'un de ses adhérents ou en achetant l'une de ses brochures. Se renseigner auprès du guide.



SECTION MONTS D' ARREE

Adresse : Ecole de Botmeur
29218 HUELGOAT

- * Réunions bimestrielles
- * Local aménagé permettant l'hébergement d'une vingtaine de personnes

ACTIVITE :

Dossiers suivis en 1985 :

- Projet "GRAND SITE NATIONAL"
Définition du tracé de sentiers de randonnée en collaboration avec l'ABRI
- Montage audio-visuel sur les Monts d'Arrée avec l'ACAV
(subvention DDJS) / en cours
- Animations estivales "Randonnées-Découverte des Castors"
(subvention PNRA)
- Réalisation d'un document de synthèse : "CASTORS DES MONTS D' ARREE , un bilan de la réintroduction de castors rhodaniens et de leur dispersion dans le bassin supérieur de l'Ellez de 1968 à 1985".
- Cartographie des espaces sensibles menacés par les adeptes de la moto verte
/ en cours
- Analyse du régime alimentaire de la loutre dans la cuvette du Yeun-Ellez
- Participation à la création d'une réserve dans les landes du Cragou, menacées par un projet de ligne Haute Tension
/ en cours

SECTION ILLE-ET-VILAINE / RENNES

Adresse de la section : S.E.P.N.B.

Maison de la Consommation et de
l'Environnement (M.C.E.)
48 Bd Magenta
35100 RENNES

Tél : 99.30.35.50

Responsables départementaux :

Président : Michel DANAIS - 63, Bd Jean Mermoz 35000 RENNES
Tél : 99.31.64.38

Secrétaire : Thierry GILSON - 13, rue St Euran - 28.000 CHARTRES
Tél : 37.30.01.92

Trésorière : Claude BELLY - 16, rue Le Bastard 35000 RENNES
Tél : 99.79.39.45

Objecteur de

conscience : Bruno GAUDEMER - 13, rue de la Monnaie 35000 RENNES
Tél : 99.78.14.16

Réunion de la section : chaque 1er mardi du mois à la M.C.E. Bd Magenta
à 20 H 30

Permanences : chaque mercredi de 17 H 30 à 19 H à la M.C.E.
chaque lundi après midi et vendredi matin à la M.C.E.
et 1 ou 2 samedi par mois au Marché des Lices

I-ACTIONS DOMINANTES : protection et gestion des milieux naturels

1/ Mare des Maffey's

Ce site, largement étudié depuis que son intérêt a été découvert, il y a un an et dont nous avons recherché une protection efficace, s'est vu subitement défiguré par des remblais massifs en Février. Malgré la vague de froid qui a bloqué l'accès (barrière de dégel) et les constats d'usage juridique avec demande d'arrêt en référé, le dépôt a repris. Dans cette affaire, les responsabilités sont probablement d'abord celles du Maire de St Jacques de La Lande, ensuite du propriétaire, enfin du Préfet qui s'est refusé, malgré nos démarches réitérées et des séances houleuses en Commission des Sites, à prendre un arrêté de protection de biotope. Les nombreuses démarches légales, administratives, militantes, scientifiques, nous ont beaucoup mobilisé.. Cet échec n'a fait que renforcer notre détermination de parvenir à sauver ce qui peut l'être encore aux environs de l'agglomération rennaise.

La section 35 a donc décidé de porter plainte contre X pour destruction d'espèces végétales protégées au titre de la loi du 10 juillet 1976 du décret d'application n° 77-1295 du 15 novembre 1977 et de l'arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces protégées dont la "Boulette d'eau" ou *Pilularia globulifera*.

La Cour de Cassation de Paris a mis en cause Mr. Georges CANO, Maire de la commune de St Jacques de La Lande. Actuellement, la chambre d'accusation fixe une consignation à la S.E.P.N.B. pour rendre crédible cette plainte.

suite au prochain épisode...

1.2. Itinéraires pédagogiques

Ce projet qui a émergé en 1984, s'est amplifié : collaboration acceptée par l'A.P.B.G., intérêt de plusieurs communes avec articles locaux, poursuite de l'inventaire, participation de l'A.U.D.I.A.R. et de la F.F.R.P. à la mise au point d'une synthèse provisoire, cartographique des éléments connus sur ce territoire du Sud de Rennes.

1.3 Nature en ville

Grâce au stage MST-AMUR de Pascale MEILLIER pris en charge par la M.C.E. et à la participation des bénévoles de la SEPNB (Bruno GAUDEMER, Claude BELLY, Régis GOHIER, Michel DANAIS, Thierry GILSON) ainsi qu'à la collaboration de l'A.U.D.I.A.R. (Denis PEPIN), de la Société d'Horticulture (Yves LEBouc), de la D.R.A.E (Alain RADUREAU), de l'Université (Jean-Claude MASSE), des Amis de la Terre, de la ville de Rennes, l'inventaire de la végétation et de l'avifaune ont été réalisés sur 1/3 de l'agglomération. L'objectif était d'élaborer un document d'analyse et de propositions pour mieux intégrer la nature dans la ville et mieux concilier les besoins, les techniques d'entretien et de gestions, l'aménagement des espaces "libres".

La soutenance du mémoire de Pascale MEILLIER s'est déroulée le 25 septembre à 11 H. Ce document a fortement impressionné les responsables des espaces verts rennais et contribue à faire passer notre message.

Un document en direction du public sera bientôt disponible.

Peut être ce premier travail sera-t-il suivi d'un autre inventaire axé sur l'entomofaune

(à suivre : voir en 86...)

CONTACTS ET ACTIONS AVEC D'AUTRES ASSOCIATIONS

Société d'Horticulture - C.I.S.T.E.M. - C.N.E.R. - F.F.R.P - Association loisirs et Culture de St Erblon - Maison de Quartier de Maurepas - M.C.E O.S.E.R. - A.B.R.I. - Espaces et Recherches - A.U.D.I.A.R. - Mission locale - Triangle

COMMISSION MAMMIFERES

Didier NICOT, Sylvie FORTEAUX, Antoine ALBRESPY, Régis GOHIER, Fanc'h PUSTOC'H, Hubert GUEDON

Une mini-expo sur les rapaces et leurs pelotes de réjection a été faite à l'occasion de la foire de Rennes. Quelques sorties et de nombreuses soirées ont été consacrées à l'analyse des pelotes.

REUNIG lance un projet d'atlas des mammifères en septembre 85 auquel nous nous sommes associés avec Fanc'h PUSTOC'H, Alain BUTET et Bernard LE GARFF

II-SORTIES NATURE

- 12 Janvier : Sortie "Mousses et Lichens" (Bernard CLEMENT et Daniel CHICOUENE) dans les landes de Lassy et Baulon
20 personnes ont suivi cette sortie dans le froid et sous la neige.
- 17 Février : Sortie ornithologique (Joe LELANNIC, Bernard LE GARFF, en baie de St Briec : 80 personnes.
- 17 Mars : Connaissance des passereaux (J. LE LANNIC, B. LE GARFF) dans le bois de Cicé, appartenant au district : 30 personnes
- 21 Avril : Sortie de l'A.G. dans le bois de Cicé (M. DANAIS)
Un milieu naturel et sa gestion : 40 personnes
- 23 Juin : Sortie sur le littoral (M. DANAIS). Découverte et mode de gestion des différents milieux naturels rencontrés : 15 personnes
- 22 septembre: Sortie orthoptère (Alain GUEGUEN, Anne RICHARD).
Initiation à la connaissance des sauterelles et des criquets à l'étang de Belouze et aux landes de Lassy.
30 personnes ont apprécié la remarquable animation d'Alain GUEGUEN.
- 23 Octobre : A.P.B.G.-S.E.P.N.B. (J.C. GLOAGUEN - B. LE GARFF)
40 enseignants de l'association des professeurs de biologie et géologie ont participé à la découverte du milieu naturel du bois de Cicé.
Un document pédagogique co-édité sur le bois de Cicé sera disponible en juin 86.
- 27 Octobre : Sortie A.G. départementale (D. CHICOUENE, M. DANAIS).
Un milieu naturel : gestion-aménagement-devenir
40 personnes ont pu découvrir les landes de Lassy.
- 17 Novembre : Sortie ornithologique (L. GOHIER, J.M. JOLY, B.GAUDEMER)
Sur l'étang de Châtillon en Vendelais, milieu naturel récemment acquis par le département et qui est à protéger impérativement - 35 personnes.
- 7 Décembre : Gravières du Sud de Rennes (D. CHICOUENE- J.M. JOLY)
Mise en évidence des problèmes d'aménagement des gravières
15 personnes

III - ANIMATION - FORMATION

a) Stage BAFA "Vie de camp nature"

avec l'ARRS à Medreac du 9 au 13 avril: 24 stagiaires du milieu rural.

b) Stage technique ornithologique de CISTEM du 20 au 24 décembre.

c) Animation tout public

. 29 Janvier : Sortie ornithologique - formation continue des enseignants en baie du Mt St Michel (V.SCHRICQUE - DRAE - B. GAUDEMER) 15 personnes.

. 7 Mars : Sortie passereaux à Bazouges sous Hédé avec "Le Club féminin rencontre" de Bréquigny (B. GAUDEMER)

. 28 Mai : Festival sur la nature à Retiers organisé par l'Ecole publique de Marcillé Robert et le CES de Retiers.

1 et 2 Juin : Stage insectes à Paimpont avec l'OPIE - Intervenants : G.TIBERGHEN, B.CHAUVET, A.GUEGUEN, P.VERNON, A.BELIDO, A.RICHARD.

. 27 Juin : Ecologie de la rivière et des berges (B.GAUDEMER) 20 TUC de l'association Etudes et Chantiers ont étudié l'écologie de la rivière pour mieux comprendre leurs travaux de nettoyage de rivière.

. 7-8 Novembre : Stage à Marcillé Robert (B.GAUDEMER) 18 conseillers pédagogiques départementaux de l'inspection académique se sont réunis pendant deux jours pour mettre en place un document pédagogique à l'usage des enseignants et de leurs élèves sur l'histoire et la biologie de l'étang de Marcillé Robert.

Intervenants : 3 gardes fédéraux (ONC), Patrick DANIEL(Instituteur à Marcillé Robert), Max Boulmer et Patrick LE LOUARN (SAE-DDE), Bruno GAUDEMER (SEPNB)

. 19 Novembre : Diaporama sur la biocénose de l'ortie par Bernard CHAUBET. Une centaine de personnes ont découvert avec beaucoup d'intérêt ces véritables mégapoles que sont les orties.

. 23 Novembre : Inauguration des aménagements de l'étang de Marcillé Robert par M.Pierre MEHAIGNERIE Président du Conseil Général d'Ille et Vilaine. La SEPNEB y étant invitée en a profité pour montrer les oiseaux de l'étang aux conseillers généraux.

. 28 Novembre : Stage CPR (rectorat) histoire-géographie en baie du Mt St Michel. 18 stagiaires CPR ont pu apprendre la démarche de découverte d'un milieu naturel réinvestissable lors d'une sortie avec les élèves.

d) Animations enfants

- + 5_mardis (janvier - Février) à la maison de quartier de Maurepas pour la construction de niochirs.
- + 9_janvier : pose de niochirs au parc de Maurepas avec l'autorisation de la ville de Rennes (service des jardins) et nourrissage des oiseaux
- + 16_janvier : fin de la pose des niochirs (C.BELLY - A.ALBESPRY J.M. JOLY, P. BROSSAY)
- + 30 - 31 Mars : W.E. Nature à Mezière s/Couesnon avec les enfants du quartier de Maurepas. Découverte de l'environnement par des jeux nature (B.GAUDEMER - A. ALBESPRY)
- + 4 Avril : Sortie jeux de découverte de la lande de la Chambre Loups d'Iffendic avec les mêmes enfants.
- + 22 Mai : Sortie dans le parc de Maurepas avec les enfants du quartier du même nom pour vérification de la nidification.
- + 31 Mai : Festival du film nature à Retiers. Intervention entre les films pour répondre aux questions des enfants.
- + 15 - 16 Juin : W.E. Nature à St Senoux organisé par le Club Loisirs et Culture de St Senoux (Henri LABBE) concernant 24 enfants de 7 à 12 ans.
- + 23 Septembre : Sortie connaissance des arbres (A. ALBRESPRY) Des jeux de découverte étaient proposés aux 20 enfants de 8 à 12 ans de carrefour 18 (équipement socio-culturel de ZUP-Sud).

IV - MARCHES ET MANIFESTATIONS DIVERSES

- Marché des Lices de Rennes : 9 samedis matins
- 4 /5 Mai : Stand à la foire de Rennes
- 18/19 Mai : Transarmoricaïne à Redon
- 26 juin : Stand à la braderie de Rennes
- 4/5/6 Octobre : Stand à la fête de la non-violence à la MJC du Grand Cordel

V - EMISSION A RADIO FRANCE-ARMORIQUE

Tous les mardis de 9 H 30 à 10 H 00, la SEPNB en alternance avec la Société d'horticulture fait une émission Nature sur radio France-Armorique (couvrant les trois départements: Morbihan - Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine) 17 émissions ont été faites abordant différents sujets : les plantes, les milieux naturels: leur protection et gestion, les animaux, les oiseaux...

VI - EXPOSITIONS

- 3 expos durant l'A.G. à l'Université et à l'Auberge de Jeunesse: 20-21 Avril.
- 22 Avril au 3 Mai : Expo Migration à la Mairie de St Erblon.

VII - ASSEMBLEE GENERALE

+ 20 -21 Avril à Rennes la section a organisé et accueilli l'Assemblée Générale régionale de la SEPNB (cf. chapitre IV).

+ le 27 Octobre 1985 - Assemblée Générale Départementale.

Au mois d'octobre, la section 35 tenait son Assemblée Générale qui a accueilli 70 personnes à la Maison du Champ de Mars. Un bilan d'actions menées ces dernières années a été dressé. La réunion a été l'occasion pour la SEPNB d'expliquer les objectifs de la section en exposant quelques thèmes anciens et nouveaux : l'eau le remembrement et le bocage, la Nature en ville, les gravières du Sud de Rennes, les itinéraires pédagogiques, les inventaires des milieux naturels en Ille-et-Vilaine, de mammifères, d'orchidées, d'oiseaux, la baie du Mont Saint Michel.

Ces thèmes constituent aussi pour la section, l'essentiel de sa politique d'actions à mener au cours des prochains mois.

1er. France.
6 avril 85

Découvrir et connaître la nature 50 enfants de Maurepas prennent la clé des champs...



On a aussi joué au bâton avec les différentes espèces ramassées.

Une colline couverte de landes et parsemée de rochers de schiste rose. Une dérive sable encaissée, occupée par les saules blancs d'un étang. Une route étroite balayée par le vent et un panorama qui englobe les environs. C'est à la Chambre des Lacs, à quelques encablures du bourg d'André, qu'une vingtaine d'enfants du quartier de Maurepas se sont mis au vert ce jeudi, pour y déguster de bonnes recettes d'air frais.

Mais aussi pour y découvrir quelques-unes des facettes de notre Maure. Les petite citadins chevronnés de botte ont appris durant la journée cet endroit préservé des agressions de la pollution, et à peine troublé par le roulement lointain de quelques tracteurs.

Se balader à travers la campagne n'était pas le seul but de cette sortie organisée par la Maison de quartier et le Centre social de Maurepas, avec la S.E.P.N.B. (Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne). Une fois dans le pays de petite campagne, ils se sont livrés à une leçon de choses grandeur nature. Et de s'étonner des formes capricieuses des pommes de pin ou des fougères.

Pour que la leçon soit retenue, les animateurs n'ont nullement choisi la méthode forte, mais au contraire un ensemble de jeux qui permettent aux petites têtes blondes de mieux apprendre à distinguer les différents espèces. Par exemple, une partie de cartes où les traditionnelles figures sur carton font place à des plantes et à des herbiers récoltés auparavant par les enfants. « Ils travaillent ainsi plus vite », explique un des animateurs de la S.E.P.N.B.



Approcher à bien reconnaître la flore pour mieux aimer la nature.

La mer avant les champs

Avant de s'intéresser à la campagne, ils sont déjà partis goûter l'air un peu salé du littoral. Ils y retourneront la semaine prochaine. Avec toujours ce double objectif. Se promener mais aussi découvrir. Les plages et le site du département leur offrent assez d'occasions de s'étonner.

Cette nature, ils apprennent aussi à la sauvegarder. Durant cet hiver, les enfants de Maurepas ont, en effet, construit des ré-

fectoires pour les oiseaux, et installé des mangeoires pour une faune qui a souffert des rigueurs du temps. D'autres actions sont en projet, comme la construction de matériel d'observation du milieu naturel. Quant à la redécouverte éventuelle dans les rivières, un suivi en sera organisé. Une initiative de la jeunesse locale qui s'est aussi des oiseaux dans la ville. « Cela permet de servir les enfants du quartier. Parfois, ils ne savent pas ce qu'est une plante ».

Il n'y a pas que des pigeons ou des étourneaux ardoonnais à Rennes. Pascale Moëller, dans le cadre d'une maîtrise de sciences et techniques d'aménagement et mise en valeur des régions, a dénombré 44 espèces d'oiseaux sur seulement 70 hectares.

Elle a en effet limité son étude à huit secteurs du nord-est de la ville : les jardins privés de quartier Oberthur, le parc Oberthur (2,7 ha), le stade de Courtoisville et les innombrables qui l'entourent, le parc de Maurepas (2,50 ha), les prairies Saint-Martin, les jardins privés et les jardins collectifs de Maurepas, les grands ensembles de Maurepas et le chemin rural du quartier Patton.

La pression humaine

Inutile de dire qu'il s'agit de sites très différents. Là, au milieu de surfaces très impénétrables, se trouvent des jardins dont la végétation est extrêmement diversifiée, là ce sont des parcs entourés de maisons basses. Autres pelouses, arbustes et arbres se partagent l'espace et se partagent souvent à des espèces dites « artistiques ». Ce et là ce sont de petits espaces verts un peu perdus dans des paysages très minéralisés. Plus loin haies, arbustes, arbres indigènes forment un paysage « très naturel ». D'un lieu à l'autre, la pression humaine s'exerce très différemment.

Du pigeon

à l'hyppolite polyglotte

Pascale Moëller a fait la description des oiseaux vus selon les sites. Son étude montre que la diversité des oiseaux est liée à la présence à la fois d'arbres, d'arbustes et d'herbiers, mais surtout à la densité des masses végétales. Dans les espaces verts des grands ensembles se trouvent surtout des oiseaux ayant un régime alimentaire herbivore ou insecte. Dans les prairies Saint-Martin où les végétaux dominent graminées, fougères et laies et attirent les insectes, « le nombre total d'oiseaux est assez différent et plus élevé ».

44 espèces. Le nombre peut sembler élevé. A côté de celles que nous identifions assez facilement : pigeons, moineaux domestiques, étourneaux ardoonnais, rouges-gorges, merles, troglodytes, mésanges... il en est d'autres plus méconnues ou surprises : poules d'eau, courcilles, à petites échouettes, pie éperdée, roitelet triple bandé, sans compter l'hyppolite polyglotte.

Réduire l'entretien

A la suite de cette « étude exploratoire », Pascale Moëller fait un certain nombre de propositions

destinées à améliorer la qualité du cadre de vie de la population urbaine et à favoriser la « nature » dans la ville.

Il s'agit notamment de « diversifier le choix des espèces végétales et de faire davantage appel aux espèces indigènes ; d'arrêter l'entretien systématique de tous les espaces verts et revenir à des modes de traitement plus naturels ; de laisser à certaines endroits une végétation plus sauvage... »

Un travail d'information

« Ces propositions, devant dire M. Le Ruzic, directeur du service des jardins, nécessitent des préoccupations... »

Beaucoup de critiques sont faites à l'entretien qui trouble la tranquillité des oiseaux, rompt les équilibres biologiques. Mais il a souligné la difficulté de changer les habitudes du personnel chargé d'acquiescer une autre façon de travailler connue de la population. La présence de certains insectes, de feuilles mortes ou d'herbes non coupées attire souvent des nidifications.

Déjà des efforts ont été faits. Le chemin du Patton, le bois de pain et des Courtoisville ont été bien aménagés. Mais l'entretien de tels parcs pose divers problèmes dont celui du matériel.

Quant à la plantation de végétaux très diversifiés dans les grands ensembles se pose le problème du coût de leur entretien. « Chaque mètre carré, les services du service des jardins nécessitent des tonnes et des tonnes d'entretien après des grands ensembles. » Si la végétation est soignée, il sera difficile d'entendre tous ces déchets. Ceci exige donc un travail d'information auprès de la population.

« Une première »

Cette étude a été financée par la Délégation régionale à l'environnement et à l'aménagement qui a soutenu aussi son développement avec la société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne, les Amis de la terre, la société d'horticulture d'Ille-et-Vilaine et l'Agence d'urbanisme du district de l'agglomération rennaise.

Tout à tout plusieurs représentants de ce collectif ont soutenu l'intérêt et l'originalité de ce travail qualifié de « première » par le président du jury, M. Tréhan.

SECTION FREHEL - RANCE
(Côtes-du-Nord)

Responsable : Michel GUET
Le Pré Chaivin
22550 MATIGNON

Tél : 96.27.75.00

ou 96.41.22.82

Animation et sorties naturalistes :

- Découverte du milieu naturel du Cap Fréhel le 19 mai avec le COSINAT
- Visite de la réserve du Cap Fréhel pour les habitants de MATIGNON le 27 Juillet
- Découverte du milieu naturel de la Baie de la Fresnaye le 16 juin, pour l'Amicale Laïque de Saint Cast
- 8 interventions en relation avec le V.V.F. de St Cast :
découverte du milieu naturel l'après midi et projection-débat en soirée
Baie de la Fresnaye (vasière, flore, avifaune) les 25 mars, 8 avril, et 27 juin.
Cap Fréhel (réserve ornithologique, landes, tourbières)
26 mars, 11 avril, 4-11 et 17 juillet
- les vasières littorales de la Baie de La Fresnaye, tout public, en Octobre

Gestion des Milieux

La section SEPNEB Fréhel-Rance assure le suivi et la gestion des réserves biologiques du Cap Fréhel et de l'îlot de la Colombière (cf. Annuaire des Réserves Bretonnes de la SEPNEB, 1985)

Actions de protection de la nature.

- Vallée du moulin de la mer : inventaire des richesses naturelles.
- Remembrement sur la commune de Matignon : intervention pour la sauvegarde des talus, des haies et des arbres.
- Port Saint Jean, intervention contre remblais illégal sur le D.P.M

Environnement

Sortie naturaliste dans les vasières du littoral « Connaitre pour protéger »

Les images évoquant le littoral de notre région sont le plus souvent celles de falaises, dunes et plages dorées en avant dequelles émergent une multitude de rochers et d'îlots rocheux. Depuis longtemps, la nécessité de protéger ce domaine maritime a été reconnue et des réserves ont été créées (cap d'Erzy, cap Fréhel...). Plus récemment, un regain d'attention s'est développé à l'égard des zones humides, appelées vasières, situées au fond des baies et souvent prolongées par des marais.



« Garder contre toute atteinte irréversible : l'espace, les espèces végétales et animales et en tout premier lieu la qualité de l'eau... »

Un nombre d'associations pour la protection de la nature militent aujourd'hui pour protéger ces zones humides. L'une d'elles, le Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB) regroupe des scientifiques, des pédagogues et des militants actifs. Son animateur local, Michel Guet, organise régulièrement des sorties naturalistes pour sensibiliser le grand public. La dernière en date avait lieu en baie de la Fresnaye.

Des lieux maudits...

Le moins qu'on puisse dire est que vasières et marais n'ont jamais eu très bonne réputation. Ces espaces humides, de tout temps fréquentés par les populations riveraines pour « couper au plus court », constituaient aussi de lieux de passage périlleux qui décourageaient la curiosité et l'imaginaire des voyageurs. La peur de l'empoisonnement par le mûrissement des forêts (même comparée en baie de Saint-Michel à celle d'un cheval au galop), le peur de l'effacement dans les sables mouvants, hantent encore les esprits.

Quant aux marais, de vieilles légendes leur attribuent toujours des vertus maléfiques :



Michel Guet à gauche sur la photo. « Développer une meilleure connaissance de la nature pour contribuer à une meilleure protection ».

L'homme s'est empressé de

184

Communication

- Bonne couverture des actions dans la presse locale
- La télévision (TF1) au Cap Fréhel en Juillet pour l'émission "Bonjour la France"

Un appel au civisme

La baie de La Fresnaye reste un des plus beaux sites de la Côte d'Émeraude. Veste rectangulaire de 5,5 km de long sur 1,5 km de large, l'estuaire du Frémur découvre à chaque marée. En 1977, un rapport scientifique de synthèse de la SEPNE (1) portait sur divers critères esthétiques, biologiques, économiques et établit comparativement à d'autres baies (comme celle du Mont-Saint-Michel), attribuait à la baie de La Fresnaye, la cotation élevée de 8 points sur 10. Une réactualisation de ce rapport tend à remettre en cause, aujourd'hui, cette bonne note du fait de quelques interventions humaines malencontreuses qui risquent de produire certains déséquilibres d'ordres biologiques et esthétiques...

Au point de vue végétal et animal, la richesse de l'estuaire du Frémur tient à la juxtaposition de milieux variés, depuis les marais salés (marais de Saline), les rochers recouverts de lichens, jusqu'aux étendues de sables nus, d'apparence désertiques mais cachant une vie intense : vers, coques, courtesues, peloures, crustacés... lesquels font la bonheur des pêcheurs à pied. La densité de certaines espèces peut être extraordinaire et constitue une source de nourriture abondante pour une faune nombreuse : poissons et crabes, qui viennent se nourrir à marée haute et bêche bruyante d'oiseaux à marée basse. Pour les scientifiques, ces espèces humides constituent en fait une véritable « nurserie » riche en nourriture pour un grand nombre de poissons (soles, turbot, daurades, plies, mullets, bars...) qui s'y développent aux premiers stades de leur vie. D'autre part, les huîtres et les moules (dont l'élevage est florissant en baie de La Fresnaye) se nourrissent d'algues microscopiques et de particules organiques par filtrage de l'eau de mer. Leur croissance est d'autant plus rapide que ces éléments sont contenus en abondance dans l'eau.

Les algues vertes prolifèrent

Parmi les déséquilibres d'ordre biologique qui sont susceptibles de porter atteinte à l'intégrité de la baie, on citera en premier lieu celui né de la prolifération des algues vertes, appelées encore « laitues de mer » ou « vivaces ». Leur prolifération est due, semble-t-il, en amont, à l'utilisation massive d'engrais azotés, par l'agriculture. Situation accentuée par la disparition progressive du bigorneau (ou littorine) qui est le prédateur de cette algue. Les algues vertes, amenées par chaque marée, se déposent en couches successives et forment un épais tapis imperméable qui asphyxie la végétation et la vie de la vasière. De plus, l'odeur fétide émanée par leur décomposition peut porter préjudice au développement du tourisme dans cette zone.

Le pouvoir épurateur de l'eau ne suffit donc plus pour « digérer » les concentrations de plus en plus importantes de nitrates, phosphates, insecticides, lièges et autres rejets polluants apportés par les rivières. La pollution de l'eau constitue ainsi une menace directe pour la flore et la faune de la baie et, par voie de conséquence, pour la pêche à pied, la pêche côtière, l'équiculture, le tourisme, la baignade...

Trop d'hémorragies esthétiques !

Depuis une trentaine d'années, l'attrait du littoral est à l'origine de diverses transformations qui revêtent des aspects variés : ports de plaisance, parkings, campings, projets immobiliers, activités artisanales, industrielles et commerciales. En outre, les communes littorales décuplent parfois en période estivale. Tout cela entraîne souvent de nouvelles altérations des zones humides dont l'aspect esthétique n'est pas le moindre.

Ainsi, suite à une destabilisation de la cale de Port-Saint-Jean, sur la commune de Matignon, due à une forte marée, le service de l'Équipement a créé de part et d'autre de cette cale, un enrochement avec comblement par remblai composé de matériaux divers : panneaux de signalisation usagés, poteaux EDF, buses etc.

Le tout empiétant largement sur le domaine maritime, sans souci du cadre environnant... Émue par ce « cancer » dans un site aussi splendide, la section SEPNE locale a obtenu récemment de M. Kerferic, responsable de l'Équipement, le tassement du remblai, la plantation d'arbustes et l'implantation de panneaux appelant le public à plus de civisme et l'invitant à ne plus considérer ce site comme une décharge sauvage.

Dessine-moi un sentier...

Lieux de promenades et de découvertes, les sentiers de randonnée sont de plus en plus prisés par les touristes ou même la population locale. La municipalité de Saint-Cast a fait un effort tout particulier dans sa politique touristique pour développer un sentier de randonnée qui court aujourd'hui de la pointe de la Corbière jusque Port-Saint-Jean.

Une initiative contrariée actuellement par l'invasion de déchets de sacs plastiques utilisés par les mytiliculteurs pour empêcher les crabes de grimper sur les bouchots. Refoulés par les marées et par le vent, ces déchets vont s'accrocher aux épaves bordant le sentier et former des « arbres de Noël » d'aspect peu esthétique qui défigurent le site.

A Matignon, nombreuses sont les associations locales et les particuliers à regretter l'absence sur leur commune d'un sentier de randonnée côtier. La possibilité exista depuis le Moulin-de-la-Mer jusqu'à Saline. Bon nombre de volontaires sont déjà prêts au débroussaillage.

La nécessité d'une réelle protection des sites comme celui de la baie de La Fresnaye est de plus en plus admise. De nombreuses associations de protection de la nature, comme la SEPNE, militent en sa faveur et contribuent à l'information et la sensibilisation d'un large public des écoles (classes de nature et classes de mer). L'État, propriétaire, contrôle et réglemente l'usage de son domaine : le domaine public maritime. Il peut sanctionner par voie répressive ceux qui porteraient atteinte à l'intégrité des baies (frambais, dépôts de toute nature) et poursuivre les contrevenants devant le tribunal administratif, lequel pourra ordonner la remise en état. Quant à Michel Guet, tout en rappelant les textes et décrets relatifs à la protection et l'aménagement du littoral (2), il met plutôt l'accent sur le bon sens et fait appel au civisme de chacun afin que « ce patrimoine, partie intégrante de notre cadre de vie et matière première économique et touristique, soit préservé ».

Jean DAGORNE.

(1) Michel Guet est animateur à la Société pour la protection de la nature en Bretagne (SEPNE). On peut le contacter au Préchaux, 22550 Matignon, tél. 86 41 22 82.

(2) Entre autres : JO du 26 août 1979 et art. 160-6 du Code de l'urbanisme concernant le libre circulation du public le long du littoral et mise en œuvre de la servitude du passage des piétons.



BIOGRAPHE : « Marais, vasières, estuaires », document réalisé par le Ministère de l'environnement, aux Éditions Ouest-France.

SECTION DU PAYS DE PLOERMEL (MORBIHAN)

Adresse : Le Vieux Bourg de Taupont 56800 Ploërmel

Réunions : L'avant dernier mercredi de chaque mois à 20 h.30
à la mairie de Ploërmel

Responsable : Nicole Labilais
Tél. 97 - 93 - 60 - 25 .

Activités d'animation

Animations "Tout Public":

- 9 janvier : oiseaux hivernants golfe du Morbihan (25 personnes).
- 3 février : oiseaux hivernants étang au Duc de Ploërmel (40 pers.)
- 17 février : idem (12 pers.)
- 24 mars : sortie passereaux (15 pers.)
- 12 mai : flore mellifère (23 pers.)
- 19 mai : oiseaux nicheurs cap Fréhel (25 pers.)
- 24 mai : soirée d'information sur la loutre (10 pers.)
- 9 juin : sortie passereaux (12 pers.)
- 16 juin : sortie botanique en forêt de Paimpont (14 pers.)
- 23 juin : tourbière de Sérent (8 pers.)
- 13 octobre : sortie botanique à l'étang au Duc de Ploërmel (7 pers.)
- 8 décembre : oiseaux hivernants Mont St. Michel (60 pers.)

Animations scolaires :

- 27 mars : présentation S.E.P.N.B. et étang au Duc à un groupe d'irlandais (échange scolaire dans le cadre du jumelage) (20 élèves).
- 8 mai : arbres et arbustres, école primaire St. Joseph (Ploërmel) (30 élèves)
- 24 mai : tourbière de Sérent, collège Max Jacob de Josselin (25 él.)
- 11 juin : arbres et arbustres, école primaire de St. Guyomard (25 él.)
- " : interview école d'agriculture de Ploërmel.
- 14 juin : découverte de la nature, écoles primaire de Quelneuc et St. Laurent sur Oust (30 élèves)
- 15 juin : tourbière de Sérent, groupe cyclo de Josselin (20)
- 17 octobre : fruits sauvages, école primaire St. Joseph Ploërmel (23)
- 19 décembre : faune et flore de l'Etang au Duc, St. Armel L.E.P. Ploërmel (21 élèves)
- 20 décembre : idem (22 élèves)

Stages :

- 1 et 2 juin : l'écologie à Ploërmel (10 pers.)
- 14 au 17 juillet : découverte de la Nature dans le cadre des Assemblées Gallèses.

Actions de Protection de la Nature :

- Réalisation d'un dossier dans le but de demander un arrêté de protection de biotope à l'étang au Duc de Floërmel.
- Suivi de l'enquête d'utilité publique et de l'installation d'une usine de traitement de plumes de volailles pour obtenir de la cystine (usine unique en France). La construction a commencé au mois d'avril, le permis de construire a été accordé en juin et l'enquête n'a démarrée qu'au mois d'octobre, la commission d'hygiène n'a pas statué.
- Contacts avec la municipalité de Floërmel à propos du comblement d'une zone de marécages classée en zone N.D.A. sur le P.O.S.
- Courrier envoyé au Commissaire de la République pour manifester notre désaccord concernant une course de 2cv. nautique organisée sur l'Etang au Duc de Floërmel au mois de mars.

Etudes :

- Relevés floristiques et dénombrement ornithologique, recensement des nuisances et montage diapos concernant l'étang au Duc de Floërmel.

Commissions :

- La section est représentée au sein de la Commission extra-municipale chargée de l'Environnement et de l'urbanisme à Floërmel.
- La section a assisté à une partie de la réunion du Syndicat Mixte de l'étang au Duc de Floërmel le 6 décembre.

Réalisations diverses :

- Présentation d'un dossier sur la Tourbière de Sérent pour le Concours la Nature est Partout, organisé par le Ministère.
- Rénovation du Sentier Botanique de Lizio. Pancartes et textes remplacés et mise en place d'une dizaine de panneaux pédagogiques (système questions / réponses).
- Tourbière de Sérent, balisage d'un sentier botanique, réalisation d'une aire de stationnement, construction d'une structure bois pour abriter le panneau d'information. Réalisation d'une maquette du panneau qui sera posé au printemps.
- Participation de la section à l'Entente socio-Culturelle du Pays de Floërmel.
- Participation aux réunions A.R.I.C. (formation des élus).
- Réunion Générale de la section le 29 novembre. Bilan des activités de la section et projection débat sur le thème de l'étang au Duc de Floërmel en présence des élus et de divers présidents d'associations (société de pêche, de chasse au gibier d'eau, moto-club...)
- Présence lors de diverses manifestations locales (Caro...)
- Envoi de demandes de subventions aux différentes mairies du canton.
- Recherches négatives d'un local.

Réunion sur l'avenir de l'étang au Duc

La hache de guerre est restée enterrée

OF 2.12

Première du genre depuis la création de la section locale, la réunion générale de la SEPNB de vendredi soir a été marquée par une grande courtoisie dans les échanges. Pourtant, le sujet principal de la réunion portait sur l'étang au Duc et son aménagement. Un sujet volontiers passionné. D'autant plus que certains « usagers » de l'étang — et pas des moindres — étaient dans le collimateur de la société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne. Eh bien, la hache de guerre n'a pas été déterrée ! Vendredi, l'heure était aux explications directes, pas à la polémique. Comme si chacun voulait mesurer les forces et les intentions de l'autre avant d'agir...

Créé au XV^e siècle, l'étang au Duc s'étend sur 250 hectares et renferme 5 millions de mètres-cubes d'eau. L'idée de son aménagement remonte à 1968. A cette époque, un syndicat mixte avait été mis sur pied avec le conseil général et les communes de Ploëmel, Taupont et Loyat. En 1969, l'étang passait dans le domaine public.

La SEPNB avait bien fait les choses. Après un bref historique et grâce à un montage diapositives, les personnes présentes (et elles étaient nombreuses) ont tout vu sur les plantes, les animaux...

et les nuisances de l'étang. Si l'on trouve 4 espèces de plantes protégées et de nombreux oiseaux intéressants, les photographes de la SEPNB ont aussi l'accent sur des aspects moins agréables. « Les nuisances sont de différents ordres : il y a les moles, les voitures sur les berges, les hors-bords, l'abandon de déchets en plastique, de bouteilles, la pollution par les phosphates et le liège ». Également sur la salinité, « l'ancienne station d'épuration peu esthétique, les ramblais effectués par la ville de Ploëmel sur une zone sensible ».



Les responsables de la section SEPNB.

« Les erreurs du littoral »

Avec dans la salle des représentants du club moto venant, des chasseurs et, représentant la municipalité de Ploëmel, M. Armand Cocaud, adjoint chargé de la commission environnement, on pouvait s'attendre à quelques échanges vifs. Ce fut le contraire. « Nous roulons autour de l'étang seule-

ment lorsque le niveau de l'eau est bas. Ce soir, j'ai appris des choses que j'ignorais, surtout en ce qui concerne le liège. Je vais faire passer l'information parmi mes adhérents » a dit le responsable des motards.

BILAN DES ACTIVITÉS

La réunion a aussi été l'occasion de présenter un bilan des activités de la section SEPNB du Pays de Ploëmel.

Les points forts : le tourbière de Sérent (14 ha) qui sera inaugurée l'an prochain ; le sender botanique de Lizio (5 km) visité par 2 000 personnes environ cet été ; les sorties du dimanche (800 personnes en 04-05) et l'animation en milieu scolaire (750 élèves touchés en un an).

De son côté, M. Cocaud s'est montré rassurant en confirmant que le projet d'aménagement de l'étang, du côté ploëmelais, concernait seulement « un golf et un hôtel, ou un terrain de camping ».

Pour l'adjoint, « les projets évoluent en fonction des besoins. Ce que vous faites vous-mêmes n'est pas étranger non plus à cette évolution ». Et d'ajouter : « l'important, c'est le respect du travail des autres ». Enfin, pour M. Cocaud, « l'essentiel passe par l'aménagement ».

Pour le moment, la SEPNB prépare un document dans lequel seront intégrées des propositions pour l'aménagement de l'étang au Duc. « Nous ne sommes pas contre le tourisme, mais nous voulons éviter les erreurs commises sur le littoral breton » a déclaré Jean-Charles Michel.

Reste à savoir si l'accord presque parfait obtenu samedi soir résistera à la publication de ce rapport.

Jean-Pierre LE CARROU.



L'avenir de l'étang au Duc concerne les gens : témoin, la bonne participation à cette réunion

10-11-1985 - 85-06

L'ouverture au grand public de la tourbière de Sérent

Ou comment voir le repas d'une plante au bout de ses pieds

Cela ressemble presque à un vulgaire bout de landes exiguëment encadré par des rizières. La carte postale offre une impressionnante de l'arrière-pensée du Morbihan. C'est vrai que la tourbière de Caste-Fortaine, à Sérent, cache bien son jeu. Un peu comme si elle redoutait les excursions de visiteurs qui ne viendront pas plus loin que le bout de leur nez. On se trouve dans le monde de l'effacement petit. Le spectacle est au sol. Sur les flancs d'une motte de terre ou à l'ombre

de quelques centimètres carrés de mousse. Jusqu'à présent, cette nature jouait sa partition pour les seuls vôtres. Maintenant, elle donne des appoints pour le grand public. Le S.E.P.N.B. (Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne) s'apprête à donner le programme de sa maîtrise minière en plein air, en liaison avec le municipal de Sérent, qui travaille main dans la main avec l'association pour sauvegarder le site.



Une visite de la tourbière par des amateurs présents de Sérent
parfois de Lorient sur les réserves régionales.



Suivre les lieux et vous assister au repas d'une drosse déguisée
en fausse.

lui, les acteurs ont de drôles de noms. Et ils jouent de formes multiples. La drosse, par exemple, a une spécialité. Elle joue les fausses qui ont le tort de ne pas se méfier un peu plus de son ardent. D'autres plantes pourrissent des dessous plus profonds comme les éponges. Jusqu'à présent, les 10 hectares de la tourbière, situés à 2,5 kilomètres du littoral, sur la petite route de Ruffec, étaient leurs secrets à une seule condition : des solitaires de la flore devaient guider les pas des visiteurs. A nous d'expliquer attentivement leurs secrets. Pas question de laisser

le premier se balader, pour le voir jouer avec la plus parfaite candeur des fleurs.

Un acte vieux de 4 000 ans

Il pourra bientôt se promener tout seul sur la tourbière, en suivant les lieux plantés dans le sol. Le jeu de piste fait drapeau aux endroits les plus intéressants. Un panneau à l'entrée dessine l'itinéraire et l'histoire de l'endroit. Avec un esprit, ne pas se contenter d'une simple description. Mais expliquer tout ce qui s'est passé il y a près de 4 000 ans. Comme le

précis l'acte même, l'une des activités de la S.E.P.N.B., dans ce site à y a le tout - suite - à l'acte de protéger la nature, il faut le connaître. C'est aussi simple que cela. Sans doute le site n'est pas unique, mais il est unique dans la région, comme le premier site de la gravette du Portugal. Des plantes que l'on peut croquer dans le plus totale indolence à quelques indications ne servent à rien autre. Ce sera chose faite dans quelques semaines. Le temps d'achever le paysage de la tourbière. Sans des milliers de des visiteurs venus

en groupe sous la conduite d'animateurs bénévoles, mais au lieu d'apprendre Caste-Fortaine. Les zones les plus riches restent néanmoins toujours fermées. Le sentier de visite est tout dans la partie la plus haute de la tourbière. C'est celle qui est le plus facilement accessible. On y trouve le plus grand des plantes. C'est tout le monde l'acte. Tous les visiteurs attentifs apprendront que des routes imperméables retiennent l'eau. Et que le tout d'écouler du milieu et l'absence d'oxygène empêchent le milieu d'organiser de se décomposer. Ce qui explique sans au-

pression pas comme de marcher sur un sol spongieux.

Admirez le site regarder de très près la tourbière, le site dans la zone de sa bonne adaptation. L'endroit est considéré comme une réserve naturelle, mais par conséquent de vouloir en ramener quelques plantes en pots de maison. « La nature est fragile », dit Marc Buisson, un des membres de la S.E.P.N.B. « Et même si des personnes s'occupent de restaurer des fleurs, elles ne peuvent pas les faire. »

B. G.

SECTION LORIENT

Séction Pays de Lorient
Maison du Moustoir
Rue Professeur Mazé
56100 LORIENT
tél. 97.83.17.29

Réunions : le 2^e vendredi de chaque mois à 20h30, au local.

Responsable : Jean-Pierre FERRAND
28 rue Duguay-Trouin
56100 LORIENT
tél. 97.21.66.96

Permanence:

Mercredi : 14 H à 18 H

1 - ANIMATION

- . Six sorties "A la découverte de la nature sur la commune de PLOUHINEC" durant le 1^{er} semestre; 120 personnes concernées.
- . Sortie "la nature en ville" en janvier pour le Centre social du moustoir; 25 personnes.
- . Sortie à la réserve de Groix en juin, 12 personnes.
- . Sortie "Lecture du paysage" à Quistinic pour l'I.U.T. de Lorient en ~~septembre~~ novembre, 20 personnes.
- . Sortie dans les montagnes noires en juin, 40 personnes.
- . Semaine "Rapaces" en janvier (films, montages diapos, interventions dans des centres sociaux) : 250 personnes concernées au total.
- . Participation à la quinzaine "Environnement et Tiers-monde" (exposition de l'UNESCO) : environ 2000 personnes. (decembre)
- . Stand durant l'escale de la "Course de l'Europe" : présentation de l'exposition "les oiseaux marins et le vent", diffusion de la documentation du Conseil de l'Europe. (août)

Animations en milieu scolaire :

- . 2 séances en salle sur le thème des dunes pour les écoles de PLOUHINEC; 60 personnes.
- . 2 visites de la réserve naturelle de Groix pour une école; 50 personnes.

2 - PROTECTION DE LA NATURE

- . Gestion courante des réserves de CLESSEVEN, de la RIVIERE D'ETEL, de ROHILLAN, de la réserve naturelle de GROIX (3 chantiers sur ce dernier site).
- . Participation à une étude d'impact sur la commune de PLOUHINEC et suivi des projets d'aménagement du Polygone de Gâvres.
- . Relations avec le SIVOM du Pays de Lorient concernant les projets d'aménagement de la base régionale de loisirs de Larmor-Plage.

Lorient, cité... ornithologique



Voilà une activité qui mériterait une plus large audience. Le club Nature du Moustoir a déjà deux ans et il initie sa vingtaine de jeunes adhérents aux charmes discrets de notre environnement.

Hier encore, le club qu'anime Brigitte Le Gars, organisait une « sortie » ornithologique à travers Lorient, sous la conduite de Jean-Paul Ferrand, un « militant » de la Société d'études et de protection de la nature en Bretagne (SEPNB). Contrairement à ce qu'on pour-

rait croire, notre ville recèle en effet des richesses réelles en matière de faune abîmée. Surtout en ces périodes de grand froid où les oiseaux des terres viennent chercher leur pitance sur la côte et dans les vides.

Avec jumelles

Sur le terrain du Moustoir, en quelques minutes, les membres du club ont pu ainsi apercevoir avec jumelles et même lunettes, des di-

verses d'oiseaux très différents : vanneaux, mauves, tourterelles turques, goélands en tous genres, moettes, pigeons, etc.

Ils ont même découvert de « magnifiques » nids... de chenilles prometteuses.

Toute l'équipe devait ensuite se rendre au port de commerce, dont les déchets (graines, etc.) sont bien sûr très tentants pour les animaux à plumes, et à Kéroman où rendez-vous était pris avec les oiseaux marins.



Le début de cette « sortie » ornithologique se déroulait sur les terrains du Moustoir.

3 - ACTIONS EN JUSTICE

- . Désistement partiel dans l'affaire du P.O.S. de GUIDEL (le POS approuvé tenant compte de nos griefs dans trois des quatre points contestés).
- . Jugement d'irrecevabilité sur le dernier point restant.

4 - ETUDES

- . Etude écologique du périmètre de la Base régionale de loisirs de LARMOR-PLAGE et propositions d'aménagement; brochure livrée au SIVOM du Pays de Lorient en novembre.
- . Cartographie des espèces végétales des dunes de Gâvres-Plouhinec, en cours.
- . Participation active des adhérents à diverses enquêtes (mammifères marins, atlas des mammifères, orchidées, oiseaux nicheurs...)
- . Suivi biologique des quatre réserves relevant de la section.
- . Etude du problème des défrichements en Morbihan, publication dans Penn ar Bed.

5 - REALISATIONS DIVERSES

- . Poursuite de la mise en place d'un centre de documentation sur la nature dans le local de la section; recrutement et formation d'une stagiaire TUC pour la réalisation d'un fichier de 2000 références; acquisitions d'ouvrages et de documents; aménagement du local; accueil du public le mercredi après-midi; fréquentation en hausse constante. Inauguration prévue début-1986. Ce local sert désormais de lieu de réunion régional pour la SEPNE (11 réunions en 1985).
- . Participation à la mise sur pied d'une nouvelle section SEPNE dans le Pays d'Auray.

DANS LA PETITE MER DE GÂVRES

Sortie ornithologique de la S.E.P.N.B.

Samedi dernier, la Société pour l'Étude et la Protection de la Nature en Bretagne (S.E.P.N.B.) de Lorient et son ami de Plouhinec, ont organisé une sortie dans les dunes de la Petite Mer de Gâvres.

Durant cette matinée, nous avons observé des pluviers, des courlis, 3 000 hérissons se trouvant de jour-là sur la grève et phéromones plus rares, quatorze albatres échoués dans les dunes.

leur survie. À noter également le vol d'un busard, sorte de petit rapace, au-dessus de la campagne proche de la mer.

Sous la responsabilité de M. Jean-Pierre Fournier, des personnes ont pu se livrer aux observations, tant sur mer que sur terre et la présence de chasseurs dans la mer, n'a en rien contrarié cette sortie très intéressante. Les responsables tiennent d'ailleurs à souligner

l'effort des chasseurs en matière de respect des espèces protégées.

Le soutien en début d'année de ce mouvement écologiste, ainsi que des réserves naturelles sont mieux répartis et plus nombreuses sur le secteur compris entre l'embouchure de la Loire, jusqu'à la rivière d'Izal et de créer un refuge, une étude faite par M. H. Roger Muel et Pierre Fournier durant l'hiver 1983/1984, à L'écologie de la rade de Lorient sur les oiseaux.

Il faut rappeler que la S.E.P.N.B. existe depuis 1958 et qu'elle a participé au festival « Chasse et nature » qui a eu lieu cet été dans la commune, ainsi qu'à la « Semaine de la nature » organisée par la mairie au mois d'avril 1984.

La S.E.P.N.B. dont les membres se veulent un peu à la fois les premiers de l'écologie et à des priorités d'observation en milieu naturel - à Plouhinec, pour apprendre aux jeunes à connaître et à respecter les dunes et les oiseaux qui les peuplent, car une étude permanente qui dure depuis douze ans, nous fait sentir que l'on a pu observer le passage de 185 espèces différentes. Elle propose également une étude sur la richesse faunistique de la végétation de cette zone où poussent des espèces d'orchidées très rares. Les responsables de ce milieu qui devient le jour en 1985, espèrent des subventions pour mener à bien cette étude. Lors des sorties qu'ils organisent, ils ont mis à la disposition du public, des jumelles et des longue-vues pour l'observation.

La S.E.P.N.B. édite également une revue trimestrielle qui sert de lien d'union avec tous les membres. Cette revue qui s'appelle « l'écologie », est diffusée par abonnement. Pour tous renseignements, s'adresser à la Maison de Mouton, rue du Professeur-Hélène à Lorient, au 83.17.28 l'après-midi, ou à l'antenne de Plouhinec à Rampeau chez Valérie Le Berre au 36.74.62.



Quand les ornithologues bravent la froidure ...



Dernièrement, les membres de la Société pour l'Étude et la Protection de la Nature en Bretagne (S.E.P.N.B.) de Lorient et Plouhinec, ont organisé une sortie d'étude ornithologique, dans les dunes de la petite mer de Gâvres.

Pluviers, courlis, albatres et bécasseaux

ont été observés dans ce milieu écologique où se retrouvent quantité d'espèces protégées. Une zone extrêmement riche, tant par sa faune que par sa flore, inégalement, les très rares espèces d'orchidées sur lesquelles les adhérents de la S.E.P.N.B. préparent une étude.

Randonnée pédestre

dans les Montagnes Noires

Tel. 18/06/85



Les randonneurs sur les hauteurs du Mine-Du jouissant d'un magnifique panorama.

Diman 18, des membres de l'association intercommunale des sentiers «Ar Wenoden» de Gourin et Le Saint, ont accompagné des randonneurs de la SEPANE (Société d'ét de et de protection de la nature en Bretagne) représentée notamment par M. Carereff de Le Faouët, conservateur de la réserve de Clameven, à la limite de Plouray-Clameven.

Au programme de cette sortie, qui comptait une dizaine de kilomètres environ dans nos montagnes, les participants ont observé plus particulièrement des plantes carnivores spécifiques au milieu tourbeux, des traces et empreintes ou fiente de loutres et autres animaux. Ils ont suivi, grâce à leurs jumelles, des mouvements d'oi-

seaux et vu, entre autres, un busard cendré et courlis cendré également.

Après une pause pique-nique sur les hauteurs du Mine Du le panorama est remarquable, nos randonneurs se sont dirigés dans les bois de Conveau pour s'intéresser plus précisément aux cerfs et aux chevreuils.

Par ailleurs, dans le cadre des activités touristiques du syndicat intercommunal du Pays Pourlet et de la Cornouaille morbihannaise, Mlle Sylvie Pensivy a préparé, pour les amoureux de la nature, diverses promenades sur les trois cantons de Gourin, Le Faouët et Guéméné et qui figureront sur un dépliant édité à cet effet.

ADRESSE SEPNB MORBIHAN
BP 209
56006 VANNES Cedex

LOCAL Sous-sol Batiment FI / Cité Radieuse Kercado
Vannes
Tel : 97.40.92.95

REUNION MENSUELLE Le premier vendredi du mois à 20 H 30 au local

PERSONNEL PERMANENT Brigitte VADIER - Animatrice (FONJEP)
Daniel HUMBERT - Permanent (objecteur de conscience)

PERMANENCE au local de la section
le mercredi de 14 h à 18 h

RESPONSABLE DEPARTEMENTAL
Roger MAHEO
SEPNB - BP 209 - 56006 VANNES Cedex

La section du Morbihan participe aux réunions de :

- + commission départementale des sites
- + conseil départemental d'hygiène
- + commission chasse

FERME DES MARAIS

A la fin de l'année 1984, dans le cadre de l'aménagement global de la zone de la foire exposition, la Ville de Vannes envisage de poursuivre le remblaiement du marais de la Pointe des Enigrés.

Encore une zone humide littorale vouée au comblement !
La nouvelle carte IGN au 1/25.000 a déjà gommé ce marais !

La SEPNE intervient auprès de la mairie en vue de justifier son intérêt écologique.

Pour appuyer son intervention, une pétition est lancée à Vannes: plus de 2000 signatures en 10j, en pleine vague de froid.

Suite à nos interventions la mairie de Vannes décide d'une étude complémentaire qui confirme totalement l'argumentation de la SEPNE.

La ville de Vannes en tire les conséquences et décide de céder le marais saumâtre au conservatoire du littoral.

Mais nous devons rester vigilants afin d'éviter le grignotage du marais pour maintenir la libre circulation de l'eau de mer, pour obtenir la mise en oeuvre d'un véritable plan de réhabilitation des potentialités naturelles de ce marais.

CHASSE

Comme chaque année, les problèmes liés à l'ouverture estivale de la chasse au gibier d'eau déclenchent les passions.

Changeant radicalement d'attitude par rapport à 1984, la Fédération Départementale des Chasseurs propose à l'unanimité une ouverture au mois de Juillet.

La SEPNE conteste bien sûr cette position qui va à l'encontre d'une véritable gestion des populations d'oiseaux gibiers :

- + reproduction non achevée
- + oiseaux en mue, donc très vulnérables, concentration des oiseaux sur des espaces réduits compte tenu de la pression touristique.

Malgré les observations de la SEPNE, le Ministère décide d'une ouverture en Juillet; la SEPNE entreprend alors une action auprès des maires des communes littorales, pour demander un arrêté d'interdiction de la chasse.

Le maire de Séné prend un arrêté dans ce sens, ce qui provoque une réaction violente des chasseurs locaux et la dégradation des installations de la réserve de Palguérec-Séné.

Les vandales courent toujours malgré les promesses de diverses personnalités, notamment le Président de la Société de Chasse de Séné

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE Vannes

La révision du P.O.S. concerne 43 modifications .

Pour ce qui concerne le milieu naturel, la SEPNB confirme le classement en zone NDA du site de la Ferme des Marais.

La SEPNB souhaite la protection du site de Kermesquel (zone vallonnée du ruisseau de Meucon) qui présente un attrait paysager certain.

La SEPNB souhaite que soient réservés (NDA) les terrains correspondants à l'ancienne voie ferrée vers St AVE (création de sentiers pédestres) ainsi que les berges du ruisseau du Liziec en prolongement du ruisseau de l'Etang au Duc.

EXPOSITION : L'OISEAU MIGRATEUR

La section de Vannes a pris en charge la préparation, la réalisation et le montage des 11 panneaux qui illustrent ce thème et que de nombreux adhérents et autres publics ont déjà eu l'occasion de voir en Bretagne.

Le lancement de l'exposition s'est effectué dans le cadre d'une présentation publique à la Cohue à Vannes, du 9 au 16 Février 85.

Plus d'un millier de visiteurs et de scolaires ont découvert ces panneaux ainsi que le film "Entre terre et mer".

A cette occasion , Monsieur F. ROUX, Directeur du Centre National d'Etudes des migrations d'Oiseaux a présenté une conférence sur l'importance des zones humides, comme habitat des oiseaux migrateurs de la Sibérie à l'Afrique

PROTECTION DES ZONES HUMIDES

Dans le cadre du lancement de la campagne mondiale de sauvegarde des zones humides, une soirée publique animée par R. MAHERO permet de découvrir deux films :

- + Une mer en ses terres
- + Entre terre et mer

SORTIES TOUT PUBLIC

Elles sont surtout axées sur l'extraordinaire potentiel que représente l'avifaune aquatique hivernant dans le Golfe du Morbihan et sur l'originalité d'une concentration "citadine" de canards (Etang au Duc à Vannes)

A l'occasion de l'ouverture de la Réserve Biologique de Falguérec-Séné une demi-journée porte ouverte permet d'accueillir un nombreux public.

AUTRES ACTIVITES

Circulation des expositions de la section dans les écoles, associations et organismes divers :

- + les dunes du Morbihan
- + la rivière de Noyal
- + l'oiseau migrateur

Présence d'un stand de la SEPNB à la fête de Port-Anna / Séné

Animation permanente : voir rapport d'activités de Brigitte VADIER

AMÉNAGEMENT DE LA FERME DES MARAIS

15/01/85

Ouest France

Des remblais qui suscitent la colère des écologistes

Le 28 janvier prochain, le conseil municipal de Vannes va examiner le projet de schéma d'aménagement de la Ferme des Marais. Un projet qui ne sied pas aux deux associations de protection de la nature présentes sur Vannes. Celles-ci ont décidé de lancer une pétition...

Le schéma d'aménagement de la Ferme des Marais a fait l'objet d'une longue consultation... Après les architectes, les élus se sont penchés, le mois dernier, sur ce dossier afin de déterminer les orientations à donner aux services de la ville chargés d'élaborer le projet final.

Ces services viennent de rendre leur copie, actuellement examinée par les commissions. Visiblement, cette copie ne satisfait pas la S.E.P.N.B. (Société pour l'Étude et la Protection de la Nature) et la S.M.S.N. (Société Morbihannaise de Sauvegarde de la Nature) dont font partie des membres

siège au conseil municipal. Cette association, avec l'appui de la S.M.S.N. (Société Morbihannaise de Sauvegarde de la Nature), lance en effet une pétition dont les signataires demanderont « la protection intégrale du marais et quelques aménagements pour permettre la découverte de ses richesses naturelles ». En outre, la S.E.P.N.B. sera présente mercredi et samedi sur le marché où, à l'aide de cinq panneaux de photos et de plans, elle présentera son point de vue sur cette zone sensible.

Des objectifs inconciliables ?

Le projet d'aménagement de la Ferme des Marais qui sera examiné par le conseil municipal doit concilier des aménagements de loisir avec la protection du marais subsistant. Ce projet doit encore tenir compte de la foire-exposition qui s'installe sur le site une quinzaine de jours tous les deux ans. Et c'est là que le bât blesse... Car la foire a besoin d'une certaine surface de terrains, d'où la nécessité de remblayer une partie de l'ancienne saline, partie d'ailleurs déjà en piètre état.

Quant au bassin d'eau douce, il sera transformé en bassin de « régulation », mais une parcelle en sera remblayée pour permettre l'aménagement d'un rond-point. Ors leur pétition, S.M.S.N. et S.E.P.N.B. soulignent le danger de

ces remblais qui « remettent en cause l'existence même du marais ».

Et, elles rappellent que ce marais « par sa situation privilégiée est doublement intéressant puisqu'il est fréquenté par de nombreuses espèces d'oiseaux du Goffe et qu'on y trouve des plantes caractéristiques des marais côtiers, y compris une espèce d'orchidée ».

Les deux associations de protection de la nature attachent une importance d'autant plus grande à ce site qu'elles avaient collaboré à une étude sur le Pont Vert (voir O.F. du 8 décembre 1983) et espèrent bien qu'il serait tenu largement compte de leurs propositions.



Le marais d'eau salée sera diminué.

Conseil municipal

Comblement du marais au Racker :

le maire rencontrera le président de la S.E.P.M.B.

Une séance menée rondement, des
bordersaux votés, presque tous, avec

de la classe d'application de l'école élé-
mentaire Jean Moulin, en classe élém-

Ouest France 26-27/01/85

Ferme des Marais Plus de 2 000 signataires pour la pétition de la SEPMB

Les membres de la SEPMB n'ont pas ménagé leurs efforts ces derniers semaines. Et, sem-ble-t-il, ils ont été payés de retour. En effet, 2 033 personnes ont signé la pétition qu'ils ont lancée pour protester contre le projet de comblement du marais de la ferme des Marais (OF et 11 janvier).

Ces pétitions seront échantillonnées aujourd'hui à la mairie... et il en sera faite une double question au conseil municipal de l'après-midi qui examinera les conclusions du plan directeur d'aménagement de la ferme des Marais.

A noter encore que la SEPMB organise ce dimanche, de 14 h à 17 h, une sortie à vélo au Duc. Il y aura aussi des ateliers de seau, mais aussi de décider de l'avenir de la ferme des Marais.



Photos et plans à l'appui, les membres de la SEPMB ont présenté, sur le marais, leur position sur l'avenir de la ferme des Marais.

Un certain nombre de tarifs actuellement en vigueur sont réactualisés. Ainsi pour le port de plaisance, en tenant compte d'une majoration de 4% par rapport à ceux pratiqués en 1985.

De même pour le camping de Conleau, une hausse de 3% sur les redevances et diverses prestations pratiquées en 1984, applicables à compter du 15 juin.

A la même date, les tarifs concernant les gens du voyage de Bohaigo, au même pourcentage.

M. Mousset pour « Vannes - Alternatives », devait interpellier le maire au sujet du comblement de la zone humide (marais des Racker), et lui en demander l'arrêt.

« La S.E.P.M.B. et moi-même avons demandé que les comblements soient arrêtés (...). Ils continuent dans le périmètre de la zone humide de la ferme des marais sur une zone de transition entre le milieu d'eau douce et le milieu marais. Tous indiqués en avril, qu'une étude pour définir le périmètre du marais, était être demandée au C.E.M.A.-O.R.E.F. de Bordeaux (Centre national du machinisme agricole du génie rural, des eaux et forêts), le vous demande donc de bien vouloir respecter les taxes de la direction d'aménagement du littoral qui a force de loi et dont les

dispositions rendent notamment obligatoire une étude d'impact préalablement à tout comblement de marais littoraux ».

M. Pavac, lui répondait que : « ces travaux s'inscrivent tout à fait dans le cadre du plan directeur du site de la ferme des marais tel qu'il a été approuvé par le conseil municipal, le 28 janvier dernier. Il s'agit de la préparation de la plateforme du giratoire prévu au Racker et de l'emprise de la voie d'accès sur le site de la ferme des marais ».

Puis soulignant que ces apports de terre proviennent de la zone de Cis-couët actuellement aménagée dans le cadre d'un lotissement, M. Pavac, s'est fait remarquer que cela représentait « une déconction de l'ordre de 1 (-), pour le surplus, les terres revu des apports de déblais situés en zone constructible. Un plan d'occupation des sols, si en 1979. »

En conclusion il annonçait que M.A.O.R.E.F. venait, sur place de mai, avant de déposer son rapport qu'il recevrait à la fin de ce président de la SEPMB.

Ouest France 24/04/85

Vannes express

Ferme des Marais : l'étude complémentaire en cours

A la suite de divergences entre la SEPMB et l'État de « Vannes alternatives » d'une part et les élus de la majorité du conseil municipal d'autre part, quant à la limite des marais, à proximité de la pointe des Engrais, une étude a été demandée à la CEMACHOP (Centre national des machines de l'agriculture, génie rural, eaux et forêts) installée à Bordeaux.

L'un des chercheurs de ce centre, M. Clément doit aller à Vannes, en avril, pour effectuer des relevés et des études de terrain. Les résultats de son travail seront transmis à la SEPMB et à la municipalité dans quelques semaines.

Il est également sur le domaine de la ferme des Marais, se trouve un technicien du service Prad (Comport), chargé de l'étude

15-16/04/85

Ouest France 09/01/85

Les oiseaux et le froid

VANNES. — Un observateur de la S.E.P.N.B. est venu compter les miloins et les morillons sur l'étang au Duc gelé dans sa partie inférieure. Il s'attendait à voir quelques hérons parmi le troupeau, mais non, miloins à casque marron sur robe grise et morillons (plus rares) à casaque noire sur robe blanche, sonnoient seuls sur l'eau froide. Soudain un grand bruissement d'ailes dans les airs : « Des sercelles ! », s'exclame l'observateur frigorifié.

Mais c'étaient d'autres miloins qui arrivaient en vol freiné comme une escadrille de chasseurs abordant leur porte-avions.

Une demi-douzaine de touffes, encore nommées judelles se faufilaient dans les roseaux du bord à la recherche de quelque nourriture. Un grand gôland cendré fait bon ménage, là-bas, avec les mouettes rieuses qui se mirent dans... la glace.

Notre observateur se félicite de l'arrêt ministériel interdisant la chasse pour cause d'intempérie. Nous croisons un promeneur qui nous dit : « Les mouettes et les canards reconnaissent une vieille personne et son chien : dès qu'ils arrivent au bord de l'étang, les oiseaux accourent. Car il y a le casse-croûte ! ».

J.P.



Dimanche avec la S.E.P.N.B.

Ouest France 19-20/01/85

La découverte des oiseaux de l'Étang au Duc

Suite au succès que connaissent les sorties de découverte des oiseaux sur les bords du golfe du Morbihan, la société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (S.E.P.N.B.) propose dimanche, de 14 h à 18 h, de découvrir les oiseaux de l'Étang au Duc.

Si pendant plus de 5 mois de l'année, le promeneur peut, au

cours de la journée, observer cette remise de canards, c'est parce qu'au cœur de la ville, l'Étang au Duc offre à ces oiseaux un havre de paix leur permettant d'accomplir diverses activités de « confort » (toilette, sommeil).

De même, toute zone humide préservée ou correctement aménagée peut présenter des structures d'accueil identiques. À ce si-

tre, la ville de Vannes a encore cette chance inespérée de posséder sur son territoire un dernier espace naturel d'un intérêt exceptionnel : les Marais du Pont Vert. Pour la S.E.P.N.B., la coexistence de la modernisation et de la vie sauvage est possible : il n'est pas trop tard pour sauvegarder ce morceau de nature, pour l'aménager et le restaurer afin

d'y développer un sanctuaire naturel accessible aux Vannetais tout comme l'Étang au Duc.

Dimanche, on pourra tout à la fois découvrir les oiseaux de l'Étang au Duc, et aborder les problèmes d'aménagement de la Ferme des Marais, avec des membres de l'association.

En cas d'intempérie, la sortie est reportée au dimanche 27.



Les oiseaux de l'étang au Duc accueilleront le dégel avec soulagement. Déjà beaucoup de morillons et de miloins avaient dû émigrer vers le chenil du port, faute d'espace dégagé sur l'étang.

CHASSE AU GIBIER D'EAU

La mairie de Séné donne le ton : pas de canard

GIBIER D'EAU :

La S.E.P.N.B. tire avant l'ouverture

VANNES. - Certains départements de l'Ouest, dont le Morbihan et la Loire-Atlantique, vont mettre en vigueur une autorisation ministérielle de chasse au gibier d'eau. Cet arrêté du 28 juin est ainsi rédigé : « Sauf dans les réserves approuvées par arrêtés ministériels où la chasse est interdite en tout temps, la chasse au gibier d'eau est autorisée du 28 juillet à six heures au 4 août... ».

Avec les conseils d'un scientifique de réputation mondiale, la S.E.P.N.B. a décidé de... tirer sur cet arrêté avant l'ouverture du 28 juillet. Motif : juillet-août, c'est la pleine période de reproduction d'un moins six espèces de canards ; des adultes sont en nids ; l'éclosion de la deuxième ponte des vanneaux et des gambettes vient de se faire. Arguments plus généraux : avec 225 journées par an, la France bat le record d'Europe de l'amplitude (deux fois plus qu'aux U.S.A.). Autre record : 22 millions de canards abattus en France en année moyenne ; autant que le reste de l'Europe.

La S.E.P.N.B. se défend d'être anti-chasse. Elle veut parler avant tout gestion des espèces : 50 à 60 % de mortalité chez les canards de moins d'un an ; plus de 90 % si l'on observe seulement les produits d'élevage lâchés ensuite dans la nature. Par ailleurs, en dix ans, les zones humides ont régressé de 50 %.

Cet ensemble d'observations fait dire à D. Forlot : « On mange le capital au lieu de toucher les intérêts ».

La S.E.P.N.B. intervient près des maires du littoral pour leur demander de prendre des arrêtés d'interdiction sur leurs territoires, comme ils l'avaient fait en 1963 à Saint-Gildas-de-Rhuys, Guidel, Lomquelluc, Quiberon, etc. En 1984, il n'y a eu pas de chasse d'été en Morbihan. Cette année encore, le Finistère, par exemple, n'autorise pas cette période.

Voilà, le tir S.E.P.N.B. est lâché. Polémique assurée dans les jours qui viennent. Déjà, certains maires se constituent un dossier pour éclairer leur jugement et soutenir une éventuelle décision d'interdiction.

Jean PERVIDIC

Sur le panneau d'affichage de la Mairie de Séné est apparu, mardi dernier, un nouvel arrêté qui suscitera, sans doute, ces prochains temps, des réactions passionnées. Le Maire de Séné, comme ceux de Quiberon, Saint-Pierre-Quiberon et d'autres villages du Morbihan, a interdit la chasse d'été au gibier d'eau sur le territoire de la commune. La raison invoquée étant la fréquentation touristique et les risques d'accidents. Mais cette interdiction tombe fort à propos si l'on tranche momentanément et localement un débat qui divise le milieu des chasseurs et celui des scientifiques et associations qui s'intéressent à la protection de la nature.



Une espèce protégée: La Tadouze de Baie.

Véloplanchistes, pêcheurs, et plaisanciers étant attirés par les mêmes lieux que les chasseurs, seraient-ils, en effet, écoper de quelques plombs égarés. Un sondage effectué à la demande du Ministère de l'Environnement révèle que 79,2 % des personnes interrogées se méfient de la chasse à cause, justement, de ses éventuels accidents. M. Noblanc, adjoint au Maire de Séné, justifie l'arrêté par ce besoin de sécurité, mais il laisse entrevoir une autre raison : après enquête, il s'envoierait que les jeunes canards ne seraient pas assez matures pour participer à une partie de chasse.

Les canards et les limicoles n'ont pas de domicile fixe ; ils sillonnent régulièrement la France qui représente pour eux une zone de transit d'une très grande importance. Après leurs activités amoureuses sur leur quartier d'hiver, ils migrent au printemps vers leurs lieux de reproduction, et la période d'envol des jeunes s'étale de mai à fin septembre. Juillet et août, mois durant lesquels s'ouvre généralement la chasse au gibier d'eau, sont ainsi capiteux pour le développement des jeunes canards. Durant leur traversée d'un grand nombre de pays, les oiseaux sont accueillis de différentes manières. La France détient le record pour le nombre de canards tués avec le chiffre de 2 millions, alors que le prélèvement ne dépasse pas quelques centaines de milliers d'individus pour les autres pays européens.

Si les canards peuvent craindre de laisser des plumes lors de leur passage en France, ils ont aussi à s'inquiéter de la disparition progressive de leurs lieux d'hivernage : l'ensemble des zones littorales humides de Bretagne a été réduit de 50 % en 10 ans. Ainsi est le difficile vie de canard sauvage.

28 août au matin et ce pour une semaine. « La chasse d'été au gibier d'eau, on ne tenait pas compte de la gestion du capital gibier », est revendiquée au nom d'une tradition. Elle a accueilli avec soulagement la décision de la Mairie de Séné. Considérant quel cycle de reproduction des oiseaux, n'est pas encore achevé en cette saison, M. André Forlot fait part de ses inquiétudes au sujet de la réserve de Falgoutier dont il a le charge. « En 1983, nous étions sur le mirador le jour de l'ouverture et nous avons pu constater une pression de chasse exceptionnelle autour de la réserve.

L'étape migratoire était stérilisée par cette chasse : les merles de la réserve qui ont une potentialité d'accueil extraordinaire n'étaient, ainsi, pas exploités. En 1984 la fermeture avait été le fait d'une initiative de la fédération des chasseurs du Morbihan. Mais le problème risque de nouveau d'être repoussé en automne, avec l'ouverture le 8 septembre ; mais cette période la majorité des canards pourront voler et la saison touristique sera finie, rien ne s'opposera donc à son déroulement. La S.E.P.N.B. ne se veut pas anti-chasse mais est en faveur d'un respect du cycle de la vie faune. « Sinon les oiseaux sauvages disparaîtront au profit du gibier de repeuplement. »

La station biologique de Baie ron de Séné propose, quant à elle, dans une note remise à M. Mitterrand, une meilleure coordination entre les équipes étudiant le fonctionnement des écosystèmes naturels et celles, plus techniques, chargées de la gestion de la faune. Il serait nécessaire, selon les auteurs, de privilégier les espèces des espèces chassées et non pas celles des chasseurs. Mais les chasseurs sont-ils prêts à l'écouter ?

SECTION SAINT-NAZAIRE -PRESQU'ILE

Adresse SEPNB Section Saint-Nazaire Presqu'île
Maison du Peuple
Place S. Allende
44600 SAINT-NAZAIRE

Responsable Frédéric BIORET

Réunions mensuelles de section : Le 3^{ème} Jeudi du mois à 20h 30
à la Maison de quartier de Kerlédé
de St-Nazaire

Soirées mensuelles ouvertes au public :

Le 2^{ème} Vendredi du mois à 20h30 à la Maison du Peuple
de St-Nazaire

Adresses de contact: F. BIORET 2, rue des bouleaux 44600 ST-NAZAIRE
R. GAUTRON Ecole Paul Minot 44500 LA BAULE
C. THOMAS 28, rue de Stalingrad 44600 ST-NAZAIRE
S. TARDIF 72, rue F.Buisson 44600 ST-NAZAIRE

Comme les écoliers de Paul-Minot : aidez les oiseaux en danger

Les oiseaux sont en danger. Comment les aider à affronter un hiver rigoureux auquel ils ne sont pas habitués dans notre région ? Leur nourriture, source d'énergie, se fait rare. Le sol est gelé, couvert de neige, la nourriture est inaccessible au moment où justement les oiseaux ont besoin de toutes leurs forces.

Que doit-on leur donner de préférence ?

Des aliments riches en graisse : os (moëlle), graisse animale (non salée), couenne, fromage, plat préférentiel des troglodytes et des rouges-gorges. Des graines,avoine (farine, flocons), maïs, graines de tournesol, millet, noix et cacahuètes (non salées) ; des fruits secs (raisins), des fruits, pommes de terre bouillies, aliments pour chiens et chats (pâtes, riz), oeufs durs.

A éviter : noix de coco sèches, pain sec, aliments salés qui peuvent gonfler dans le jabot et provoquer l'étouffement.

Les oiseaux ont besoin d'eau, et comme les abreuvoirs sont inutilisables en raison du gel, y ajouter quelques gouttes d'alcool à 90°.

Rémy Gautron, enseignant à l'école Paul-Minot, et responsable local de la Société d'étude et de protection de la nature en Bretagne (siège à la Maison du peuple de Saint-Nazaire, tél 24.42.66), a mis au point, avec ses élèves (notre photo), plusieurs systèmes d'aide à ces oiseaux en péril.

Les systèmes D

au service des oiseaux

En concevant les différents



systèmes pour placer la nourriture.

Par terre bien sûr, mais sur un terrain découvert hors de portée de chats. Ou bien en utilisant des mangeoires à pendre aux branches des arbres, toujours pour éviter les chats. Un petit pot de fleur (plastique), pendu à l'envers à une branche et rempli de graisse avec cependant un morceau de bois enfoncé dans la graisse pour que les oiseaux puissent se poser. Une

pomme de pin ouverte, pendue elle aussi, et bouchée de graisse et de graines fera aussi l'affaire. Ou encore un petit filet d'emballage de saucissons ou d'oignons, remplis de graines. Autre solution, la possibilité de boucher de graisse les fissures des écorces des arbres.

Par ce système particulier, chacun peut rivaliser d'audace, le système D prenant toute son utilité.

Derniers conseils, quand appro-

visionner les mangeoires ? Le matin, pour faire face à la perte d'énergie de la nuit, et en fin d'après-midi, pour permettre aux oiseaux d'affronter la nuit suivante.

Regrettons enfin que des chasseurs et même des enfants avec des frondes, et nous l'avons constaté, profitent de la situation pour tirer des oiseaux paralysés par le froid...

Rapport d'activité 1985

ANIMATION

* 22 Soirées, Conférences, Projections-Débats (1115 personnes)

- 9 Soirées mensuelles Maison du Peuple de St-Nazaire :

11 janvier, Un groupe menacé, les batraciens par R. LE NEUTHIEC

8 Février, Les rapaces: - Les nuits de la dame blanche

- La plaine aux busards

8 mars, 1^{ère} soirée exposés-environnement :

- La faune du bois d'Escoublac, R. Gautron

- Présentation géographique des Vosges,
par G. Lemoine

- Le Banc de Bilho, F. Bioret

12 avril, Le milieu marin à Kerlédé :

-Les oursins

- La mer des Wadden, paradis des oiseaux

10 mai, Traces et empreintes d'animaux

14 juin, La faune des eaux douces

11 octobre, 2^{ème} soirée exposés-environnement :

- La mare

- Papillons et flore du Queyras, P. Monnot

- Larves de libellules et de moustiques,
par L. Mahé

8 novembre, Les zones humides :

- Quand à la terre, les eaux se mêlent

- Ardea cinerea, le héron cendré

13 décembre, Les oiseaux migrants :

- Orgambideska, col libre

- Tunisie, refuge aux oiseaux

- 13 Interventions extérieures : projections, Conférences, ...

8 janvier, UIA de St-Nazaire, Les dunes littorales

25 janvier, Maison de quartier Kerlédé, Les oiseaux marins

7 février, projection: "Entre Terre et Mer", aux Amis de la Nature de St-Naz.

29 mars, VVF La Turballe, Les oiseaux de la Presqu'île Guérandaise

30 mars, Le Croisic, Les orchidées indigènes de la Presqu'île Guérand.

Recensement de la S.E.P.N.B. encore trop d'oiseaux victimes des hydrocarbures

Pour la 6th année, la S.E.P.N.B. (Société Pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne) a participé les 23 et 24 février, au recensement européen des oiseaux marins échoués. Cette opération a traditionnellement lieu le dernier week-end de février, sur toutes les côtes européennes du Danemark à l'Espagne, en passant par les îles Britanniques.

Les résultats de cette vaste enquête sont centralisés à Londres par la R.S.P.N. (Royal Society for the Protection of Birds).

Le but de ce recensement est d'estimer le pourcentage des oiseaux marins échoués, mortués et par conséquent, l'impact de la pollution chronique par les hydrocarbures : les décharges sauvages des pétroliers en mer, l'effet au niveau des zones de forage et d'extraction en mer, les rejets (Donges)...

Au niveau de la Presqu'île guennadine, une trentaine de bénévoles de la section St-Nazaire-Frangois, répartie en 10 équipes, ont parcouru de nombreux quasi-échouages, le littoral entre Lohé-et-Vieux.

Les participants se sont retrouvés dimanche dernier à 17 h 30, avenue Général de Gaulle à La Baule puis la soirée s'est terminée à la Maison du quartier de Kérébel par un buffet accompagné après dîner d'un concert de la chorale.

Les résultats pour cette année sont au premier abord surprenants : ainsi environ 70 cadavres d'oiseaux marins ont été recensés, dont seulement 4 étaient mortués. Donc un nombre relativement élevé d'oiseaux et un pourcentage faible de mortués.

La S.E.P.N.B. se penche bien, dans un premier temps, de formuler des analyses et des conclusions relatives quant à ces chiffres. Il faudra attendre d'abord au les résultats sur les 15 départements bretons.

D'autre part, il est possible de faire quelques commentaires sur ce bilan :

— 1. Depuis la dernière tempête de fin novembre 1984, l'hiver aura été très calme (absence de tempêtes) et les vents dominants ont soufflé longtemps à l'est ce qui n'est pas favorable aux échouages en général. En effet, les plages ne sont pas encombrées de



Notre photo : Guillemot de Troie échoué. Cette espèce appartient à la famille des Alcidés (Macareux, petit pingouin, Guillemot) qui est traditionnellement très touchée par la pollution chronique et par les hydrocarbures.

balises de haute mer alors qu'à cette époque, on note des quantités importantes de déchets divers sur la côte.

— 2. Cependant, comment expliquer le nombre relativement élevé de cadavres ? Il faut de rappeler le site dévasté vague de froid de janvier. Elle aura causé la mort de nombreux oiseaux parmi lesquels figurent les mouettes roses. En effet, la plupart des cadavres n'étaient pas frais, ce qui laisse supposer qu'ils étaient sur les grèves depuis deux à trois semaines. Les oiseaux affaiblis se sont plus ou moins regroupés sur les plages où une partie d'entre-eux sont morts.

— 3. Rappelons enfin que ces oiseaux sont des prédateurs occupant le sommet de la chaîne alimentaire (se nourrissant principalement de poissons) au même rang que l'homme. Pour ces espèces on observe une mortalité importante naturelle en période hivernale (mortalité peu abondante) surtout pour les jeunes. Ce taux de mortalité élevé contribue à une auto-régulation de ces populations au sein desquelles ne survivent que les individus les plus résistants (c'est la « sélection naturelle »).

Ainsi donc un certain nombre de cadavres correspondent à des oiseaux ayant péri de leur mort naturelle.

Après ces remarques, il convient de rappeler les chiffres des années précédentes : pour l'ensemble de la Bretagne (% d'oiseaux mortués) : 1980 : 60,7 % ; 1981 : 34 % ; 1982 : 26,4 % ; 1983 : 53,5 % ; 1984 : 48,8 %.

Habituellement les Alcidés (petit pingouin, Guillemot, Macareux) sont les principales victimes des hydrocarbures.

Ces oiseaux passent une grande partie de leur vie sur l'eau où ils ne quêtent que pour se rapprocher sur les bords maritimes. Ils sont donc les premiers touchés par les rejets de pétrole à la surface de la mer.

Lorsqu'un oiseau est touché par du pétrole, il va essayer de s'en débarrasser avec son bec : afin d'éliminer que le mazzouage est le cause réelle de la mort des oiseaux trouvés mortués. Il serait nécessaire d'empêcher les cadavres pour voir si le système digestif est contaminé.

En effet, un certain nombre des oiseaux mortués peuvent être entrés en contact avec du mazout après leur

En conclusion, la S.E.P.N.B. reste vigilante vis-à-vis des risques de pollution chronique par les hydrocarbures qui malgré les réglementations en vigueur restent élevés (l'appareil que cette forme de pollution tue plus d'oiseaux chaque année qu'une marée noire). La S.E.P.N.B. demande instamment que ces mesures soient strictement appliquées et les facteurs sévèrement punis. La S.E.P.N.B. rappelle également que les oiseaux trouvés blessés ou morts sur les plages peuvent être signalés à M. R. Gaudon, école Paul Mirat à La Baule (tel. 24.42.66). Pour tout oiseau porteur d'une blessure, contactez : C. Thomas, 28, rue de Strasbourg (tel. 66.35.87).

2 mai, La Baule, Les oiseaux de la Presqu'île Guérandaise
 3 mai, Guérande, Les réserves de la SEPNB
 23 mai La Turballe, projection de Grain de sel
 24 mai , La Baule, " "
 6 juin, " " "
 19 juin, " " "
 4 juillet, " " "
 3 octobre, UIA de La Baule, Les réserves SEPNB de la Presqu'île Guér.

* 10 Sorties sur le terrain (230 personnes)

- 4 Sorties de section :

31 mars, Découverte des oiseaux du trait du Croisic
 16-17-18-19 mai, sortie à Groix : visite de la réserve naturelle
 F. Le Bail, géologie, botanique, ornithologie
 et découverte du milieu insulaire
 26 octobre, Sortie ornithologique à Sissable
 11 novembre, Randonnée découverte du milieu forestier à la Forêt
 du Gâvre

- 6 Interventions dans des sorties :

23 mars, Randonnée sur le chemin côtier de St-Nazaire avec les
 Amis de la Nature
 12 mai, Visite de la Brière et des marais salants avec un groupe de
 naturalistes suisses
 26-27 mai, Visite de la Brière, des marais salants et des marais du
 Haut-Brivet en canoë avec un groupe d'ornithologues
 saumurois
 8-9 juin Organisation et participation au week-end Orchidées de la
 SEPNB dans le Maine- et-Loire
 2 juillet, Visite de la Brière en chaland
 9 août, Sortie découverte du milieu dunaire à Pénestin, organisée
 par Les amis du pays entre Mèes et Vilaine

* 4 Expositions

du 14 au 25 janvier, maison de quartier Kerlédé,
 LES OISEAUX MARINS ET LE VENT
 du 1^{er} au 12 avril, maison de quartier Kerlédé,
 LES RESERVES DE BRETAGNE
 du 1^{er} au 5 mai, Guérande, LES RESERVES DE BRETAGNE
 du 9 au 13 décembre Maison du Peuple de St-Nazaire,
 L'OISEAU MIGRATEUR

Le maxi sur les adhésions

Que chacun recrute un adhérent: c'est la consigne donnée l'autre samedi lors de l'assemblée générale de la section locale de la SEPNB.

SUR les 2000 militants de la SEPNB des cinq départements bretons, une centaine appartient à celle de Saint-Nazaire-Pré-Fresquière. En un an et demi, la section a même connu une poussée d'adhésions appréciable: en 1983, n'en dénombrerait que trente-huit bénévoles

protecteurs de la nature. L'autre samedi à la Maison du peuple, l'accent a été principalement mis sur la nécessité de recrutement, mais aussi de formation. On a également tenté de sensibiliser: pas besoin d'être scientifique ou d'être sorti de l'ENA pour appartenir à l'association. C'est ce qui a peut-être encouragé quelques bonnes volontés à venir grossir les

rangs des instances dirigeantes, se portant volontaires pour être correspondants sur des secteurs comme Le Croisic ou La Turballe. Au cours de l'année et demi passée (la dernière AG date du printemps 1984), la SEPNB a proposé une vingtaine d'animations sous forme de projections, débats ou de sorties sur le terrain. Des rencontres ont

également eu lieu avec d'autres associations et collectivités locales, une grande part d'avis et la gestion des réserves biologiques, domaine d'occupation plus particulièrement le Baulois Rémi Gauron. Une fois de plus, l'accent a été mis sur le problème de l'éducation. Pourquoi, par exemple, n'existe-t-il pas de conseiller pédagogique

pour l'environnement, comme on peut en trouver dans l'Education nationale en sports ou en musique? L'important est en effet de sensibiliser les populations les plus jeunes au respect de la nature, et tout naturellement les scolaires.

Parmi les actions de prévention à prévoir dès cet hiver: la préparation d'une campagne de sensibilisation à destination des esti-

Deux objectifs à la S.E.P.N.B. DOUBLER LE NOMBRE D'ADHÉRENTS EN 86, DÉCENTRALISER VERS LA BAULE, LE CROISIC

EP 22/11/85

La section Saint-Nazaire-Pré-Fresquière de la S.E.P.N.B. (Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne) a tenu son assemblée générale annuelle le samedi 16 novembre 1985 devant une trentaine d'adhérents. Au cours de cette année, plusieurs axes de travail ont été dégagés:

— le secteur animation aura permis la sensibilisation d'un public nombreux (au moins 800 personnes) au cours de la « semaine de la nature », conférences, projections et sorties sur le terrain.

L'action éducative auprès des adultes et des scolaires doit demeurer une priorité essentielle de la SEPNB.

— le développement des actions de concertation, participation ou même de contestation auprès des pouvoirs publics et administrations s'est traduit par plusieurs entretiens avec les élus des communes de la Presqu'île, des sorties sur le terrain avec élus et personnels de la DDE, DRAE.

La SEPNB a fait connaître ses craintes et réticences face au vaste projet d'assèchement des marais du Brivet au cours d'une action concertée avec les pêcheurs et chasseurs de Brière.

La SEPNB a apporté son soutien aux associations locales soucieuses de la protection de l'environnement dans une optique d'intérêt public.

La gestion des réserves biologiques demeure l'une des activités fondamentales de la section. Une dizaine de réserves non visitables, compte-tenu de leur fragilité et de leur faible superficie, font l'objet d'une gestion et d'un suivi régulier des populations d'oiseaux nicheurs.

La saline du Grand Quatrième en St-Molf devenue propriété de la SEPNB en 1979 a fait l'objet de travaux de restauration et de remise en état. Pendant 5 années, des bénévoles et surtout les parkiers du marais ont travaillé dans ce but. Ainsi dès 1984 sur les 22 collets remis en état en 1983 et 1984, 6 tonnes de sel furent récoltées par un jeune paludier. Cette année, 18 tonnes supplémentaires ont fonctionné, permettant une récolte d'environ 14 tonnes de sel.



Le point sur les effectifs.— Le Président fait le constat suivant: partie avec 38 adhérents en mars 83, la section St-Nazaire-Pré-Fresquière en compte actuellement une centaine. Cependant ce chiffre n'est pas considérable comparé aux 1800 à 2000 adhérents que compte la SEPNB sur l'ensemble des départements bretons. De plus moins d'une dizaine d'adhérents sont des militants participant au fonctionnement de l'association.

Face à ce problème d'effectifs, le Président émet le vœu de voir doubler le nombre des adhérents au cours de 1986 et lance un appel aux personnes intéressées pour venir aider l'équipe actuelle. Il précise qu'aucune compétence particulière n'est nécessaire préalablement. « La protection de la nature, c'est l'affaire de tous... La SEPNB, c'est vous » a-t-il lancé en guise de conclusion.

Au cours du débat qui s'ensuit, l'idée d'une décentralisation vers la région de La Baule, Le Croisic fut retenue. Certaines réunions et sorties d'animation auront lieu en dehors

de Saint-Nazaire pour essayer de drainer et sensibiliser un nouveau public et de motiver une partie des adhérents qui hésitent à se déplacer régulièrement vers Saint-Nazaire. La SEPNB tentera ainsi de mettre en place un réseau de correspondants locaux.

La question de la sensibilisation du public scolaire fut abordée.— Comment parvenir à sensibiliser un maximum d'enfants aux problèmes de protection de la nature? La rédaction d'un papier incitant le public au respect de l'environnement est possible mais la SEPNB n'est pas maître de la diffusion. De telles actions de sensibilisation ont eu lieu il y a plusieurs années et sur l'ensemble des affiches diffusées dans toute la Presqu'île, bien peu ont été apposées dans les communes.

Après l'élection de l'équipe du bureau, un film a été projeté à l'assemblée: « Espèces en péril ».

SEPNB, soirées mensuelles à la Maison du Peuple de St-Nazaire le 2^e vendredi du mois à 20 h 30. Pour tout contact, écrire à: SEPNB, Maison du Peuple, place S. Allende, 44800 Saint-Nazaire.

vants et vacanciers. Des affiches portant quelques grandes recommandations à observer pour éviter la dégradation de l'environnement avaient déjà été proposées en juin dernier.

L'accueil avait été très bon auprès des maires. Malheureusement, on s'est aperçu qu'un bon nombre avaient été laissés au fond d'un tiroir...

La SEPNB a promis de se montrer plus vigilante l'été prochain.

* 5 Interventions en milieu scolaire (250 personnes)

9 février, projection de La plaine aux busards et Les nuits de la dame blanche aux enfants d'une classe primaire de La Baule.

Février, Découverte des oiseaux du traict de Mesquer et projection de diapos aux enfants d'une colonie de Mesquer

14 mars, Projection de Grain de sel et Entre terre et mer
-dans une école de Pénestin
-dans une école de St-Gildas-des-Bois

14 octobre, Projection sur les oiseaux de la Presqu'île guérandaise au centre de classe de mer de Piriac

* Participation de la SEPNB à des débats

8 février, Pornichet, débat sur les marais salants

8 juillet, débat sur la Brière

* Participation à la Fête de la mer de St-Nazaire, les 24 et 25 août, avec tenue d'un stand et vente de sel

ACTIONS DE PROTECTION DE LA NATURE

* Les zones humides : Projet d'aménagement des marais du Brivet

La SEPNB a entrepris une action commune avec les pêcheurs et les chasseurs de Brière, face au vaste projet d'assèchement de l'ensemble des marais du Brivet.

Plusieurs réunions ont eu lieu. Au cours d'une soirée publique à St-Joachim, devant plus de 300 personnes, pêcheurs, chasseurs et la SEPNB ont fait connaître leurs craintes et réticences vis à vis du projet.

Intervention lors du creusement d'une route pour la construction d'une écluse en bordure d'une héronnière dans l'estuaire de la Loire.

* Littoral :

Au cours de plusieurs entretiens avec les élus de Mesquer, Le Croisic, Batz-sur-mer, les problèmes de dégradation et de protection du littoral ont été abordés.

La SEPNB a inscrit ses remarques relatives au projet de révision du POS du Pouliguen, lors de l'enquête publique en novembre. L'étude d'environnement est quasi inexistante; il est en outre prévu le remblaiement de marais salants, tout en préservant l'intérêt biologique de ces zones naturelles!!

* Marais salants :

Succès de l'action menée en collaboration avec 5 autres associations dont les paludiers, contre une épreuve chronométrée (135 voitures) du 18^{ème} rallye international de La Baule, devant se dérouler dans le marais guérandais.

Débat à la radio, articles de presse.

Oiseaux mazoutés

La SEPNB porte plainte

Depuis quelques jours, la section Saint-Nazaire-presqu'île de la SEPNB (Société pour l'Étude et la Protection de la Nature en Bretagne), est contactée par de nombreuses personnes ou services officiels ayant recueilli des oiseaux touchés par un produit pétrolier.

DÈS le mercredi 4 décembre, sur les 150 mouettes dénombrées au Parc Paysager de Saint-Nazaire, 80 portaient des traces fraîches de mazout. En même temps, aux environs de Couéron, 87 mouettes sur 147 étaient touchées, ainsi que 17 avocettes sur 115.

Quant à l'impact sur l'important stationnement de canards dans l'estuaire, il est difficile de l'évaluer, compte tenu de la teinte naturellement foncée des plumages.

- Du jeudi 5 au dimanche 8 décembre, près d'une centaine d'oiseaux marins échoués ont été recueus sur tout le littoral de Saint-Brévin à Pénestin.

Sur ce nombre, une vingtaine, encore vivants, ont été confiés à la SEPNB, qui



tenté actuellement de les sauver malgré des moyens limités (manque de local équipé).

Cette vague d'échouage massif est à relier à la mini marée noire qui sévit depuis quelques jours sur nos côtes: plages de Saint-Nazaire, Les Jaunais, Sainte-Marguerite, Pomicet... touchées par une multitude de coulées d'hydrocarbures. La SEPNB s'interroge sur l'origine

exacte de ce phénomène faisant remarquer que l'apparition des premiers oiseaux mazoutés correspond précisément au lendemain du déversement d'hydrocarbures constaté en Loire, le mardi 3 décembre au soir.

D'après les articles de presse relatant cet incident, deux hypothèses ont été retenues:

- celle d'une fuite due à une fausse manœuvre en

provenance de la centrale EDF de Cordemais;

- celle d'une fuite à partir d'un navire transitant en Loire. Malgré l'avis des autorités responsables, minimisant l'impact direct de la pollution sur l'estuaire de la Loire, en affirmant que la nappe serait rapidement dispersée vers le large, la SEPNB tient à préciser les faits suivants:

- Sous l'influence des courants et des vents, les nappes de pétrole se dispersent au large en se fractionnant. C'est à ce moment que les oiseaux marins nageurs comme les guillemots et petrels ont le plus grand risque de se noyer et d'être emportés par le courant. Ils sont alors très fatigués, épuisés, sans beaucoup de chances de survie. Les études réalisées à la suite des catastrophes du Torrey Canyon et de l'Amoco Cadiz, sur 1500 oiseaux mazoutés, un seul aura des chances de survie au-delà de deux années.

- Chaque année, des incidents semblables (fuites ou déversements en Loire, dégazages sauvages...) (sont à déplorer dans notre région, sans que les coupables ne soient sanctionnés, malgré la législation en vigueur.

Devant cette situation grave, la SEPNB a décidé de porter plainte pour destruction d'espèces d'oiseaux protégés (loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature du décret du 24 avril 1979). Ainsi la SEPNB souhaite voir aboutir l'enquête actuellement en cours par les services officiels.

Afin d'établir une estimation précise de l'incidence de ce phénomène sur les populations d'oiseaux marins, (particulièrement nombreux à cette époque de l'année (hivernage), la SEPNB demande aux particuliers et aux services municipaux du littoral de rassembler les cadavres et oiseaux échoués et de contacter les responsables suivants:

- Remy GAUTRON (Le Gault). Tél. 40.24.42.66.
- M. Mincier (La Turballe). Tél. 40.23.41.13.
- Conrad Thomas (Saint-Nazaire). Tél. 40.68.35.97.

ACTIONS JUDICIAIRES

Une plainte a été déposée contre un photographe animalier surpris en flagrant délit dans une réserve non visitable du marais salant, en pleine période de nidification, et malgré les indications (panneaux).

Pollution pétrolière : Début décembre, en l'espace d'une dizaine de jours, plus de 250 oiseaux marins mazoutés ont été recensés sur les côtes de St-Brévin à Pénestin. Parmi ces victimes, figurent en premier lieu de nombreux guillemots, ainsi que des Fous de Bassan, eiders, cormorans, petits pingouins et mouettes rieuses.

Les premières observations correspondaient au lendemain de la fuite d'hydrocarbures décelée en Loire (3 déc. au soir). La SEPNEB a décidé de porter plainte pour destruction d'espèces animales protégées, en souhaitant que l'enquête officielle aboutisse et que les coupables soient sanctionnés. à suivre. (Nombreux communiqués de presse, radios, flash à FR3)

ETUDES

St-Molf : Le Bois Pierrot, Aperçu écologique

Après plusieurs entrevues et sorties sur le terrain avec les élus, la section a rédigé un rapport à la demande de la municipalité qui souhaite aménager un terrain communal (bois et prairie), en vue de son ouverture au public. Seules quelques remarques et conclusions ont été prises effectivement en compte lors des travaux à la fin de l'été

GESTION DES RESERVES BIOLOGIQUES

Bilans ornithologiques :

Pierre-percée, faible reproduction de la sterne pierre-garin

Héronnière, stabilité de la colonie de hérons cendrés, doublement de la colonie d'aigrettes garzettes >100 couples, nidification du milan noir avec succès

2 nouvelles héronnières se constituent en presque île guérand.

Reserves marais salants, La reproduction des échasses et des avocettes se maintient ou progresse; bonne année pour les sternes pierre-garin sur ce site

Ile à Bacchus, reproduction du tadorne de Belon

Îlot de Bel-air, augmentation de la pression du goéland argenté

Réserve Orchidées, Progression du peuplement

Salines de Quifistre, sur les 39 oeillets retsaurés, la saline a produit 15 tonnes de sel

Eradication des goélands argentés :

5 opérations ont été menées sur Bacchus et Pierre-percée avec succès

Eider à duvet : Toujours présent dans la baie de La Baule et 3^{ème} tentative de nidification

L'époque des migrations

De tous les aspects de la vie des oiseaux, le phénomène de la migration est celui qui exerce la plus grande fascination.

En prévision de la mauvaise saison, des centaines de millions d'oiseaux quittent chaque année leur site de nidification pour des lieux plus hospitaliers, y passent de quelques semaines à plusieurs mois, parcourent des routes souvent démesurées, puis reviennent avec le retour des beaux jours.

La façade Atlantique abritant de nombreuses zones humides littorales, constitue un ensemble de valeur internationale, où chaque année, des millions d'oiseaux effectuent leur migration.

Les vastières représentent un lieu de nourriture pour de nombreuses espèces d'échasseiers (bécasseaux, pluviers, chevaliers) et d'anatidés (oies, canards).

La presqu'île guérandaise, située entre le golfe du Morbihan et l'estuaire de la Loire, permet à de nombreuses espèces de faire des haltes migratoires ou même de passer l'hiver comme, par exemple, les oies bernaches cravant qui retournent ensuite dès le printemps nicher dans les toundras sibériennes.

Ces zones humides littorales (vasières, prés salés) sont malheureusement trop souvent détruites

(remblaiement, urbanisation). Face à cette situation, il faut prendre conscience que la protection et la gestion de ces espaces passent nécessairement par celles de leurs lieux de nourriture et de reproduction.

Une exposition sur les oiseaux migrateurs se tient jusqu'au 13 décembre dans le hall de la Maison du peuple, organisée par la section Saint-Nazaire-Préque de la SEPNB.

CES formidables déplacements sont une réponse aux variations de leur milieu de vie: il faut impérativement, quelque soit la saison, trouver de la nourriture en quantité suffisante pour assurer l'équilibre métabolique.

Le rayon de ces pégrinations hivernales peut parfois se limiter à quelques dizaines de kilomètres et à un nombre plus ou moins grand d'individus d'une même espèce: il peut aussi dépasser les limites d'un continent et concerner des populations entières comme les hirondelles.

En France, environ 90 espèces disparaissent ainsi totalement avant l'hiver, pour gagner des lieux plus cléments, jusqu'en Afrique pour certaines d'entre elles. D'autres oiseaux viennent de régions nordiques pour établir leurs quartiers d'hiver sur nos côtes.



Photographie SEPNB. Rassemblement d'oies riveraines

DU 9 AU 13 À LA MAISON DU PEUPLE

Exposition de la SEPNB sur les oiseaux migrateurs

La section Saint-Nazaire-Préque de la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne propose une exposition sur le thème Les oiseaux migrateurs, du lundi 9 au vendredi 13 décembre, dans le hall de la Maison du peuple.

Les renseignements sont notamment invités à venir voir cette exposition qui peut constituer un outil pédagogique. La SEPNB pourra leur fournir de plus amples renseignements.

Pour clore cette exposition, le vendredi 13 à 20 h 30, salle E de la Maison du peuple, seront projetés

deux films sur la migration des oiseaux: Organisme et colibri (un col du Pays basque louché depuis plusieurs années par le fonds d'intervention pour les espaces avec l'aide du ministère de l'environnement) et Yousia, refuge aux oiseaux (de grands efforts ont été consentis par les autorités de ce pays pour protéger les espaces migrateurs et nicheurs).

La SEPNB tiendra une permanence avec diffusion de matériel pédagogique (livres, brochures et papier recyclé). Entrée libre.

ACTIONS DIVERSES

Recensement européen des oiseaux marins échoués :

Les 23 et 24 février, une vingtaine de participants a prospecté les côtes de St-Nazaire à Pénestin : En raison des conditions météorologiques (absence de tempêtes de nov. 84 à fév. 85 et vents d'est dominants), seuls 4 oiseaux mazoutés ont été recensés parmi les 80 cadavres dénombrés. La soirée s'est achevée par un buffet campagnard. (Articles de presse et émissions de radio)

Signature avec les paludiers d'une nouvelle demande de mise en réserve de chasse sur le DPM de la totalité des traicts du Croisic

A la demande de la FFSPN, visite du parc zoologique de la Boissière du Doré (Loire-Atlantique)

CONTACTS AVEC D'AUTRES ASSOCIATIONS

Les amis du pays entre Mèe et Vilaine

Pornichet-Demain

PRO SI MAR de Pornichet

Les amis du Croisic

Les Amis de la Nature de St-Nazaire

VVF La Turballe

Renouveau La Baule

Fédération pour la protection de la Presqu'île Guérandaise

Erminea

Les paludiers du marais

ASSEMBLEE GENERALE DE LA SECTION

Elle s'est tenue le 16 Novembre à St-Nazaire et a rassemblé 30 adhérents (sur les 100 que compte la section). Deux correspondants locaux ont été désignés et l'équipe s'est trouvée renforcée par deux nouveaux militants

Une soirée Kig-ha-farz à Bois-Joubert, agrémentée par trois musiciens, clôture l'année le 21 décembre.

SECTION LOIRE-ATLANTIQUE

Adresse : S.E.P.N.B.-Loire-Atlantique
Maison des Associations
10 bis, Boulevard Stalingrad
44000 NANTES

Tél : 40.29.36.50

Responsables : Christine JEAN déléguée départementale
21, rue A. de Vigny
44300 NANTES

Gilles MABON Secrétaire
6, av. des Louveteaux
44300 NANTES

Pierre MONNIER Trésorier
La Mercerie
JOUE SUR ERDRE
44440 RIAILLE

Le Bureau se réunit les 2^e et 4^e mardis de chaque mois
à la Maison des Associations

NATURE

La Chézine à la loupe

Il est 14h30. A l'entrée du Parc de la Chézine, ce jeudi, on attend avec impatience Éric Keméis, jeune volontaire du SEPNB.

SEPNB ? Le temps de s'interroger, Éric Keméis arrive et de son sourire timide explique : « Le SEPNB, c'est le Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne. Voulez-vous en savoir plus ? En bien, suivez-nous ! »

Nous entrons dans le parc de la Chézine et, tout en marchant, Béatrice, jeune étudiante en sciences naturelles à Nantes, explique : « ce qui m'amène à cette randonnée, c'est l'amour de la botanique, et puis c'est aussi une certaine curiosité à propos de la SEPNB ». La curiosité est partagée, mais il nous faut écouter, juste avant le petit pont, les premières explications d'Éric.

« La Chézine est un milieu botanique intéressant à cause de son foisonnement dû à l'humidité constante et à l'ensoleillement. » Le groupe écoute avec attention et s'entend les paillassons pour se délecter des noms des différentes espèces qu'Éric énumère : Omithogale des Pyrénées, ou Aspergette, Moscatelle, etc.

Mais revenons à la SEPNB. Éric sourit : « Depuis 1959, nous cherchons à nous développer de plus en plus, grâce à quelques subventions, dont celle du ministère de l'Environnement. En dehors de quelques permanents, tout le monde est bénévole. Notre but est de sensibiliser les gens, de les

éveiller à leur environnement, pour pouvoir le protéger. C'est avant tout pour pouvoir s'en émerveiller d'un regard d'enfant. C'est au départ, un choc pour nos sens. » Et l'environnement de cautionner Éric : « Écoutez, s'exclame-t-il, Tchp, tchp, tchp ! C'est le chant tout à fait caractéristique du Pouilleux véloce. »

La description s'engage. Un mot de Jeanine, une quadragénaire aux yeux pétillants de vitalité : « Les randonnées pédestres m'intéressent en ce qu'elles m'apprennent à observer la nature. J'ai besoin du contact avec la terre. Chez moi, j'ai un jardin, et dans mon jardin, j'ai un gros arbre.

Sans eux, je ne pourrais pas vivre. »

Et pendant qu'on se passe la loupe, pour observer une renoncule, retour à la SEPNB avec Éric : « La société propose diverses activités. Ce sont des conférences, des randonnées, des expositions à l'espace Grassin, ou bien des stages de formation au Bois-Joubert. C'est une ferme de cinquante hectares au nord de

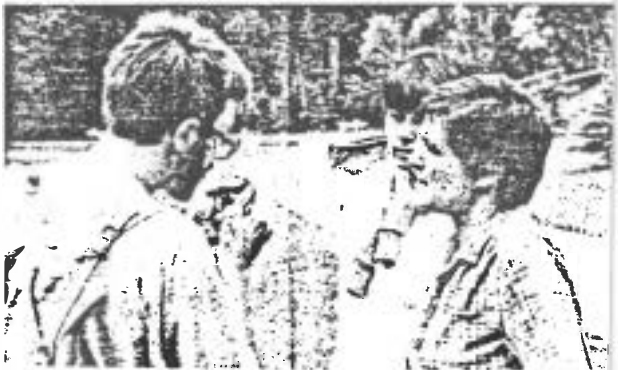


Donges, en bordure de la Grande-Brière. Elle appartient à la société et on organise des stages photos, des stages d'observation ou d'informations sur la nature. »

Au passage, il cueille quelques feuilles de hêtre ou de charme et développe avec passion quelques explications. Il continue pour son auditeur d'un jour : « Nos randonnées sont gratuites et sont réparties tout au long du mois de ju-

let. Les renseignements sont par téléphone à ce numéro 73.42.22. » Un chêne attire son regard. Il examine une feuille avec attention et, dans un soupir, dit : « C'est un chêne pé-

culé ! » Avec une telle passion de feuille, il aurait pu faire un journaliste...



ANIMATIONS PERMANENTES - ACTIONS EDUCATIVES

YVES CHEPEAU - comme en 1984, interventions ponctuelles et stages ont été poursuivis
ANIMATEUR en direction d'un large public (scolaires, tout public, et pour la
PERMANENT première fois animateurs de centres de vacances avec une première session
de perfectionnement BAFA)

Pour toute information concernant l'animation et la formation en Loire-Atlantique
le numéro professionnel de téléphone d'Yves Chépeau est le :

40 74 01 31

L'adresse postale reste la même : SEPNB - 10bis bd Stalingrad - 44000 Nantes

ANIMATIONS SCOLAIRES Le projet d'animation et de formation de Bénédicte BOUCHERIT
s'est concrétisé par :

- * des interventions en milieu scolaire, dans le cadre de classes transplantées et de P.A.E.
- * un week-end de sensibilisation à l'animation-nature auprès de professionnel du milieu socio-culturel.

LES SORTIES DE LA SECTION 44

6 Janvier	ornitho- Estuaire de la Loire et réserve du Massereau
10 Février	ornitho- Baie de Bourgneuf
17 Février	la forêt en hiver. Etude d'un milieu ornitho à l'étang de la Poitevine
14 Avril	botanique. Bords de Loire et vallée de la Diva
9 Juin	la flore du littoral. Dunes de la Turballe Piriac Pointe de Castelli.
Juin-Juillet	15 sorties (cf bulletin de liaison) pour "Vous dit Nature"
15 Septembre	migration d'automne des Limicoles. Ecologie de la vasière. Baie de Bourgneuf.
24 Novembre	randonnée découverte d'un site la Loire aux Folies Siffait dans le cadre du concours d'idées DRAE sur ce site, et de l'expo "Art et Nature 85"
1e Décembre	randonnée "Erdre et Gesvres" avec le Groupe Nature de la Chapelle sur Erdre

LES MANIFESTATIONS

"Vous avez dit :
Nature" * succès de "Vous avez dit Nature", organisé en Juin avec le concours du P.A.R.C., de la D.D.T.S. et du Ministère de l'Environnement autour de l'oeuvre de Mathurin MEHEUT et le ETE l'expo "réserves" de la SEPNB.

Les tourbières de Mazerolles

«Il règne là une ambiance particulière.

Ça n'a rien de pittoresque, mais c'est très dépayçant...»



La vallée de l'Ender



Dans le cadre de l'animation "Vous avez dit nature?", le SEPNE propose aux estivants de découvrir les coulées vertes de la région nantaise. Claude Chépeau vous guidera dans les tourbières de Mazerolles, le samedi 6 juillet.

SITUÉS à vingt kilomètres au nord de Nantes, sur la rive droite de l'Ender, les marais de Mazerolles s'étendent sur un millier d'hectares. Des travaux d'aménagement hydraulique débutèrent en 1980: la construction d'une digue en tourbe permit d'isoler sept cent cinquante hectares. La récupération de ces terrains devait offrir aux agriculteurs la possibilité de développer les cultures fourragères et l'activité d'élevage.

Mais: l'échec

Puis, les paysans se lancèrent progressivement

dans la grande culture du maïs, tentative qui connut un certain nombre de déboires: conditions climatiques du marais (plus froid et humide que sur les coteaux environnants), mauvaise maîtrise de l'eau (faibles capacités de la station de pompage, dégradations de la digue dues à l'action des ragondins ou au tassement de l'ouvrage), problème de désherbage (malgré des doses intensives d'herbicides, les mauvaises herbes résistèrent bien).

Cet échec a provoqué une reconversion. Devant les mauvais résultats de l'agriculture, l'activité d'extraction de la tourbe s'est intensifiée.

Aujourd'hui, trois entreprises, deux de type industriel, une artisanale, exploitent la tourbe: extraction, fabrication et conditionnement du terreau. Cette activité très rentable répond à une forte demande du marché intérieur. La tourbe et les terreux sont utilisés par les maraichers, les horticulteurs, les pépiniéristes, les champignonnières.

«Mais une exploitation industrielle et méthodique des marais détruit rapidement et totalement la tourbière sans lui laisser le temps de se reconstruire... Le laboratoire d'écologie de Nantes est intervenu auprès des exploitants afin qu'ils tentent de sauvegarder les biotopes - sites géographiques - les plus intéressants et qu'ils favorisent la reconquête par la végétation», explique Claude Chépeau.

Car cette transformation du marais n'a pas été sans conséquence sur le milieu naturel.

Le violet-bleu de la gesse des marais

Ce qui était avant une vaste roselière abrite aujourd'hui, dans la partie endiguée, des arbustes en grande quantité, particulièrement des saules. La gesse des marais aux délicates fleurs violet-bleu, le comarot, l'osmonde royale-fougère géante ou les rosolles (plantes carnivores qui dévorent de microscopiques insectes) sont des espèces remarquables qui ont considérablement régressé. Mais il n'est pas impossible, samedi prochain, que les randonneurs découvrent ces spécimens rares au fil de la promenade.

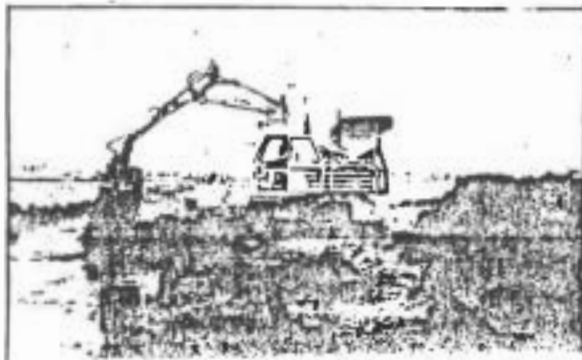
En revanche, il est probable qu'ils ne verront que peu d'oiseaux, hormis les hérons. Les moments les plus spectaculaires pour les apercevoir sont l'hiver, quand les sarcelles et colverts viennent se nourrir dans le marais inondé ou au printemps, période de nidification abondante du vanneau huppé.

«Il règne à Mazerolles une ambiance particulière. Ça n'est pas touristique, ni pittoresque, mais c'est un lieu dépayçant. Ça procure parfois le même genre d'effet que le désert... Avis aux amateurs!»

© Jean Ar Bod, bulletin trimestriel de la SEPNE (Société pour l'étude et la promotion de la nature en Bretagne), a consacré un numéro spécial aux tourbières et les marais, n°117.



La gesse des marais est une espèce à floraison tardive et rare dans le Massif Armorican. Elle n'est présente qu'en quelques sites de Loire-Atlantique, dont les marais de l'Ender.



Suivez le guide!

Jusqu'à la fin du mois de juillet, le SEPNE anime des randonnées, gratuites, d'une heure de durée, de dimanche et d'un pique-nique.

• Jeudi 4 juillet: PARC DE LA CHEZINE. Rdv 14 h devant le Manu.

• Samedi 6 juillet: LES TOURBIÈRES DE MAZEROLLES. Rdv 9 h 30 devant le Manu ou 10 h, église de Carquefou.

• Mardi 11 juillet: LE LAC DE GRANDLIEU, sortie botanique. Rdv 18 h 30 devant le Manu ou à 19 h devant l'église de Saint-Aignan.

• Jeudi 11 juillet: la VALLEE DU CLERC en soirée. Samedi

- dans "La Tribune" et dans "Ouest-France".
- Des projections conférences
- Une projection permanente de films Nature à l'Espace Graslin

Vous avez eu de larges échos dans le bulletin de liaison et dans la presse locale.

expo Loire : * succès aussi en décembre 84 de la première grande expo "Art et Nature", sur le thème "La Loire, la Nature et les Hommes", avec plus de 2.000 visiteurs à la Manu.

Cette expo se loue et circule

* Cette année, Art et Nature sur le thème :

"NANTES, SES COULÉES VERTES, SES ILES"

du 18 Novembre au 4 Décembre

à la Manu, grand hall de la Maison des Associations

L'expo comporte trois volets :

- Présentation des activités des diverses associations participantes.
- Présentation des "Coulées verts", Chézine, Cens, Gesvre, Erdre, Loire, Sèvre, au travers des aspects : flore, faune, pollution domestique et industrielle, qualité des eaux.
- Exposition des oeuvres d'une trentaine d'artistes locaux sur le thème de la manifestation.
- * D'autre part, se sont déroulées dans ce cadre deux sorties 24 Novembre et 1er Décembre, ainsi que la possibilité d'acheter sur place : livres, posters, cartes de vœux, oeuvres d'art.....
- * Enfin les dessins d'enfants primés lors du concours associé comme l'an dernier à cette manifestation ont également exposés.

A.G. de la section du 23 Novembre s'est tenu pendant l'expo. Bonne participation des adhérents (73 personnes).

Projection d'un film sur les pluies acides - débat animé par J.C. Demaure.

RELATION AVEC D'AUTRES ASSOCIATIONS

COTE DE JADE

- * Le comité de défense de l'Environnement de la Cote de Jade à adhéré en 85 à la SEPNEB. Plusieurs soirées projections et sorties nous ont réunis cette année.

FORET VIVANTE

- * Le projet "papier recyclé" de Lucette Echappe s'est concrétisé par la création de l'association "Forêt Vivante", dont les objectifs sont la sensibilisation aux problèmes de gaspillage, de la récupération, et du recyclage, ainsi que la promotion du papier recyclé.

Association "Forêt Vivante"- La Bauche Benoit

- 44 000 Nantes

- Tel : 40 04 46 02

ERMINEA

- * La filière "mammifères" de la SEPNEB accède à l'autonomie avec la création d'ERMINEA, Associations Pays de la Loire pour l'étude des mammifères.

La SEPNB et la pollution

"Des moyens dépassés"

Suite à la récente pollution (plus de 100 000 l) qui souille encore une fois les rives de l'Estuaire, la SEPNB (Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne) tient à faire part de ses remarques concernant l'impact de la pollution sur le milieu naturel.

● Les oiseaux marins

Ils sont nombreux en cette période d'hivernage, aussi bien dans l'Estuaire de la Loire (canards, cormorans, mouettes), que plus au large (aiders, guillemots, pingouins, fous de Bassan...). Le moindre contact avec une nappe d'hydrocarbure, même très limitée, leur est fatal: par ulcération de l'appareil digestif après ingestion; par perte de l'imperméabilité du plumage.

Les oiseaux récupérés encore vivants et confiés à la SEPNB suite à la marée noire du début décembre ont presque tous péri, malgré les soins qui leur ont été prodigués.

Les conditions dans lesquelles ces oiseaux ont été traités restent empiriques et précaires, en raison de l'absence de locaux équipés. La mise à disposition d'un local permettrait d'améliorer notablement les conditions des soins, de diminuer la mortalité et d'augmenter le nombre d'oiseaux relâchés dans le milieu naturel.

C'est pourquoi la SEPNB fait appel aux administrations et autorités concernées et responsables pour essayer de résoudre ce problème.



● L'impact réel de la pollution

Contrairement à l'opinion répandue jusqu'à présent par les médias (1) au sujet de l'impact écologique (faible nombre d'oiseaux touchés), il paraît à la SEPNB prématuré d'établir un bilan définitif. Il va sans dire que les zones touchées ne se limitent pas exclusivement aux plages, et que les échouages d'oiseaux vont s'accumuler dans le temps ce qui rendra difficile leur recensement.

En effet, dès le 3 janvier, la totalité des larides (mouettes et goélands) observés dans le port de Saint-Nazaire étaient plus ou moins mazoutés.

D'autre part, qu'en est-il des conséquences sur des milieux moins touristiques que les plages, mais néanmoins biologiquement très riches, tels que vaseuses, bancs et flets qui servent notamment de rochers aux poissons plats, et de reposoir et de lieux de nourrissage pour des milliers de canards dans l'estuaire de la Loire?

L'impact sur le milieu marin (coquillages, larves et alevins de poissons) ne doit pas être minimisé malgré l'absence d'une pollution visuelle.

● Nettoyage du littoral

Suite aux travaux de nettoyage des plages, entrepris par les municipalités,

la SEPNB souhaite connaître le devenir et la destination des matériaux pollués épaves.

La SEPNB tient également à préciser que le nettoyage des enrochements des rives de la Loire et des rochers maritimes ne peut être qu'une solution pour résoudre le problème esthétique de la pollution, et qu'il déplace et aggrave les nuisances par dilution du produit.

Face à une pollution causée par cent tonnes d'hydrocarbures, la situation est grave, et les moyens mis en œuvre semblent dépassés et dérisoires. Qu'en serait-il dans le cas d'un accident pétrolier grave dans l'estuaire, ce qui a d'ailleurs failli arriver le 11 avril 1985 lorsque le pétrolier norvégien Daina est venu s'échouer dans l'estuaire avec ses 70 000 tonnes de pétrole brut. Heureusement, plus de peur que de mal.

La SEPNB rappelle que jusqu'à ce jour elle n'a toujours pas eu connaissance des origines et des responsabilités dans le cadre de la pollution précédente survenue dans la semaine du 3 décembre 1985.

La SEPNB invite la population à aller se rendre compte elle-même de cette marée noire, plus particulièrement sur la plage du Grand-Traict de Saint-Nazaire, dans l'entrée du port et sur les plages et rochers de Keriéd.

Afin d'établir une estimation précise de l'incidence de ce phénomène sur les populations d'oiseaux marins, la SEPNB demande aux particuliers et aux services municipaux du littoral de rassembler les cadavres et oiseaux échoués et de contacter les responsables suivants:

Rémy Gautron (La Baule), tél. 40.24.42.68; M. Mercier (La Turballe), tél. 40.23.41.13; Gérard Thomas (Saint-Nazaire), tél. 40.36.25.37.

(1) NDLR: Pas tous, quand même!

ERMINEA - 3 rue de Winnipeg
- 44 000 Nantes
- 40 94 24 30 : Tel

GRAINE

* A l'issu de l'exposition "Art et Nature 84" est née une nouvelle association, GRAINE, en vue de contribuer à la sauvegarde de l'environnement et de promouvoir toute expression artistique qui puisse en permettre une meilleur connaissance.

GRUPE RECHERCHE ARTISTIQUE INTERNETIONAL POUR LA NATURE ET L'ENVIRONNEMENT.

- Les Goulets (Mr Bertrand PETIT)
- 44 880 Sautron
- Tel : 40 94 75 41

ART ET NATURE EXPO 85..A LA MANU

* Le groupe Nature Environnement de la Chapelle et l'association CLEMENTINE, nous ont aidé à réaliser l'expo Art et Nature 85, "Nantes, ses coulées vertes, ses îles".
(expo à la Manu du 18 Novembre au 4 Décembre)

HOLLANDAIS

* Dans le cadre d'un échange bigouvernemental, nous avons accueilli à Bois-Joubert pendant une semaine, 10 néerlandais membres d'associations d'Environnement. Objectif de leur voyage, mieux connaître les objectifs et les moyens des associations françaises, surtout en matière de lutte contre les pollutions et d'actions éducatives.

PROTECTION DU MILIEU NATUREL

TOURBIERE

* Demande d'un arrêté de classement de biotope pour la tourbière de Logné, dont l'autorisation d'exploitation existante arrive à la fin de l'année.

URANIUM

* Action en cours : uranium à Piriac ; la pollution est à nouveau préoccupante, peut être en relation avec l'extension de la mine... Affaire à suivre.

MARAIS

* Actions de concertations et de propositions à propos de l'aménagement des marais du Brivet.

CONTRATS D'ETUDE

* Etude d'environnement sur un bois humide à proximité de Challans, pour la D.D.E.

En cours actuellement :

* Etude d'environnement sur les îles de la Loire. Contrat mixte Ministère de l'Environnement. Ville de St Sébastien.

* Etude d'environnement d'une ZAC à St Joseph de Porterie. Contrat ville de Nantes

Par ailleurs la SEPNEB est associée :

* Au suivi de l'étude d'impact liée au projet d'aménagement hydraulique du Brivet.

* Ainsi qu'à celle liée au projet d'aménagement hydraulique sur le canal de la

Martinière et sur le Falleron aval.

- * Eric Kerneis, dans le cadre de son activité de "Jeune Volontaire", a constitué une documentation sur la végétation du marais du Brivet et sur son évolution.
- * Enfin, dans le cadre général du contrat SEPNE-DRAE d'expertise d'études d'impact:
 - détermination de l'impact de l'extraction de sable sur l'île Moron (Varenne)
 - détermination de l'impact sur les sites favorables à l'aquaculture en Pays de Loire
- * Contrat d'étude d'aménagements légers et de sentiers, découverte en forêt de Vioreau, pour les propriétaires.

REALISATIONS DIVERSES

Il est enrichi de nombreux ouvrages et documents, notamment à l'occasion des camps d'été.

On peut consulter ceux-ci sur place.

BOIS-JOUBERT : VOTRE MAISON DE LA NATURE

Etat d'avancement des travaux fin 85 :

- * La restauration de l'aile principale du centre d'accueil est terminée :
 - avec la réalisation du réfectoire et de la chaufferie
 - et la finition de l'aménagement intérieur de la partie hébergement (lits, rangements).

Cette opération a été essentiellement financée par le Conseil Général.

ASSEMBLEE GENERALE

19 - 20 - 21 avril 1985

RENNES (Ille et Vilaine)

Vendredi 19 avril 1985

En soirée, HOMMAGE à JEAN PAINLEVE

sous le patronage du CNRS

à la Maison du Champ de Mars

Samedi 20 avril 1985

En matinée , Travail en commission

- * "EDITION"
- * "AMENAGEMENT ET URBANISME"
- * "ANIMATION"
- * "GESTION DES MILIEUX NATURELS"

Amphithéâtre 1er cycle de
la FACULTE DES SCIENCES de
RENNES BEAULIEU

L'après-midi, Rencontres naturalistes:

- 1)*"Gestion des populations piscicoles d'eau douce
en France"
par Max THIBAUT, I.N.R.A. Rennes
- 2)*"Films de Jean PAINLEVE" par
Armelle GUIMARD
avec le patronage du CNRS
- 3)*Première présentation du montage réalisé par la
SEPNB "Mammifères Marins de Bretagne"

Amphithéâtre 1er cycle de
l'Université des Sciences
de RENNES BEAULIEU

DEBAT PUBLIC : "GESTION DES MILIEUX NATURELS"
en présence de nombreux invités :

Prof.J.C.LEFEUVRE (Comité EGN), Mme HELIAS (Tourisme)
MM. ELAIN (Région), GROUSSARD (DRAE), LANNUZEL (D.R.E)
PIRON (Min.Environnement), BEGUIN (FFSPN)

Dimanche 21 avril 1985

Assemblée générale statutaire

Les rapports moral, d'activité et financier sont adoptés
à l'unanimité.

Elections au Conseil d'Administration. Ont été élus :

Messieurs, BEUCHER, CLEMENT, DEMAURE, GARNIER,
JONIN, LE DOMEZET, LE DUC, LE GAL,
LINARD, MAHEO et SALAUN

Le prix HERMINE 1985 est attribué au Maire de TREMAOUEZAN (29)
et à son conseil municipal pour la protection exemplaire d'une zone
humide intérieure.

La VOLEE de BOIS VERT 1985 est attribuée au Maire de ST JACQUES DE
LA LANDE pour destruction délibérée d'espèces végétales protégées

Réflexions sur la gestion des populations piscicoles d'eau douce en France

par

Max THIBAUT (1)

Laboratoire d'Ecologie hydrobiologique I.N.R.A.

65, rue de St Brieuc - 35042 RENNES CEDEX

Résumé

La gestion des populations piscicoles d'eau douce en France est présentée dans son contexte historique. Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, la pêche (qui ne constitue qu'une des activités humaines liées à l'eau) est faite presque exclusivement à des fins alimentaires. La réglementation, mise en place surtout depuis l'ordonnance de 1669, vise à empêcher la capture des adultes au moment de la reproduction et des jeunes qui en sont issus.

A partir du milieu du XIX^e siècle, deux événements modifient profondément et durablement la situation : la redécouverte de la fécondation artificielle de la truite et l'arrivée de la pêche de loisir. Le premier événement est rapidement utilisé pour la production de poissons et leur déversement ultérieur dans le milieu aquatique. A la charnière fin XIX^e -début XX^e siècle, une corporation de pêcheurs à la ligne, actifs, omniprésents, se met en place. Elle reçoit sa consécration par la loi du 12 juillet 1941 qui donne aux pêcheurs un véritable pouvoir réglementaire.

Tout au long de cette seconde période, une réglementation de plus en plus complexe est appliquée. Elle répond davantage à des critères socio-culturels, voire socio-politiques qu'à des critères scientifiques.

Une gestion reposant sur une bonne connaissance de l'exploitation et des stocks par l'intermédiaire de statistiques de pêche et d'expérimentation en vraie grandeur, reste à mettre en place.

(1) Cet article correspond à la communication orale présentée le 20 Avril 1985 dont le thème (la gestion des milieux naturels) constituait un des éléments de l'assemblée générale de la SEPNB. C'est pourquoi, dans la mesure du possible, il est fait référence à des exemples régionaux.

INTRODUCTION AU DEBAT "GESTION DES MILIEUX NATURELS"

par Michel DANAIS - Vice-Président de la S.E.P.N.B.

Au préalable à toute réflexion, il faut définir notre thème de débat : "Gestion des Milieux Naturels".

Nous éviterons le piège d'affirmer qu'en France, il n'y a plus de milieu naturel.

Pour nous, tous les milieux dans lesquels se trouvent des espèces (animales ou végétales) rares, importantes pour les équilibres biologiques, abondantes ou diversifiées) seront des "milieux naturels", de même que tous les milieux, quels que soient leur degré d'artificialisation, où il y a encore des ensembles diversifiés sur le plan des biocénoses seront des "milieux naturels".

Cela veut dire aussi que le terme "milieu" est au moins aussi important. Pourquoi préférer "milieu" à "espace" ? parce qu'un espace est une conception à priori statique, à 2 ou, au plus, 3 dimensions, et c'est une conception d'abord géographique. Or dans la nature, il n'y a pas vraiment de frontières, mais des gradients ou des discontinuités. Les milieux sont vivants, ils évoluent et correspondent à des écosystèmes qui ont eux-mêmes entre eux des échanges. Un milieu naturel doit être géré en sachant qu'il est dynamique et ouvert sur l'environnement.

La "gestion" n'est pas prise ici uniquement au sens des affaires, c'est-à-dire de fructification maximale d'un capital; mais d'une conception plus large, de nature autant qualitative que quantitative, où interviennent les connaissances sur la structure et le fonctionnement des écosystèmes, où les choix d'intervention, de non intervention, dépendent à la fois des valeurs sociale, culturelle, biologique, écologique et économique des milieux.

A titre d'exemple, citons :

- les activités valorisantes sur le plan économique (agriculture, élevage, sylviculture, pêche-chasse, exploitation de la tourbe, tourisme...)
- les activités épisodiques d'entretien et de maintenance sans apport économique direct (lutte anti-incendie, débroussaillage, canalisation de la fréquentation...)
- les investissements volontaires de la collectivité tels que gîtes d'accueil, informations, équipements divers, contrôle hydraulique, etc...)

Autrement dit il faut poser le problème de l'appréciation en termes économiques de nature qualitative (paysage, faune, flore, patrimoine naturel en général...).

Dans la plupart des cas, le milieu et ses populations naturelles sont eux-mêmes, de par leur structure ou leur dynamique, créateurs de problèmes : - incendies

- comblement et assèchement
- dégénérescence génétique, surexploitation par les herbivores, surfréquentation, ces derniers cas étant étroitement liés à l'influence de l'homme : ségrégation des espèces selon les parties du territoire, contraintes de circulation (voieries, SNCF, créant des coupures), zonages des SDAU et des POS amenant à concentrer la fréquentation, sélection des composantes du milieu (disparition des prédateurs)..

Force nous est de constater qu'actuellement, à l'exception des zones les mieux protégées, extrêmement réduites en nombre et en surface, l'impératif économique à court terme détermine souvent les choix d'usage du milieu. Ces choix vont de l'exploitation intensive (monocultures, très subventionnées en engrais et pesticides) à l'abandon total suite à la perte de fonction socio-économique (du moins les choses sont vécues comme telles).

Ces deux extrêmes sont pareillement condamnables : une vraie

gestion éclairée du territoire ne cherchera t-elle pas à concilier ce qui ne l'est pas de soi ?

Pour préciser notre pensée :

- les zones abandonnées ou en voie d'abandon (landes, marécages, taillis...) n'ont-elles pas des potentialités que leur abandon cache ou remet en cause ?

- n'ont-elles pas de ce fait des potentialités économiques?

Dès lors, il ne suffirait plus de protéger (c'est-à-dire de "mettre sous cloche", une portion du territoire, sans se soucier des activités qui s'y déroulent ou ne s'y déroulent plus) mais d'associer, selon un certain dosage, protection et gestion. Associés aux contraintes des incitations ou des valorisations.

Il convient, à ce stade de réflexion, de noter quelques points majeurs qui se dégagent de manière convergente des rapports officiels réalisés ces dernières années :

1) la protection juridique et l'acquisition ont été souvent les seuls outils d'action en matière de patrimoine naturel, or ils ne sont pas en soi, des objectifs.

2) la gestion ne s'est pas appuyée sur des structures pouvant associer les divers niveaux de responsabilité et les différents partenaires pour abriter aboutir à une politique cohérente et acceptée.

3) Ne faut-il pas rééquilibrer les objectifs et les moyens dans une plus grande part faite à la gestion ?

4) la gestion des milieux naturels serait créatrice d'emplois, et à ce titre elle s'intègre à la notion d'écodéveloppement (conciliant économie et écologie).

5) il y a un manque d'information et de sensibilisation en matière de gestion des milieux naturels.

6) il faut rechercher une plus grande solidarité entre les communes dans la prise en charge de la gestion des milieux, certaines étant plus avantagées que d'autres.

7) il faut associer davantage les associations.

8) il serait nécessaire de réaliser un recensement approfondi des milieux existants.

Quels sont aujourd'hui les acteurs en matière de gestion ?

Nous nous contenterons, en guise d'introduction au débat, de signaler qu'actuellement, dans la plupart des cas, ni les chasseurs, ni les pêcheurs, ni les sylviculteurs publics ou privés, ni les agriculteurs, ne peuvent être considérés comme des "gestionnaires" de la nature (pas plus que les protecteurs de la nature ne prétendraient en être les seuls représentants):

- dans la plupart des cas ils ne prennent en compte qu'une partie du milieu à gérer
- ils gèrent souvent en fonction d'impératifs presque exclusivement économiques
- ils ne réalisent pas de véritable gestion, mais souvent des interventions empiriques sans fondement scientifique.

Deuxième grande remarque : gérer ne peut être uniquement local, il n'y a de gestion que globale, hors toute limite administrative, territoriale, foncière, fiscale, du fait de l'organisation même de la nature et de son fonctionnement.

Troisième remarque : les collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer en matière de gestion des milieux naturels. Que ce soit dans l'entretien des espaces fragiles menacés par l'érosion, dans la valorisation écologique des terrains non agricoles, dans le soutien aux acteurs économiques acceptant de concilier économie et écologie, etc...

Un élu peut-il assurer la gestion à long terme des milieux?

Les mêmes questions se posent d'ailleurs au niveau du département et de la région.

Conclusion du Débat par Michel Danaïs

En conclusion, il me semble nécessaire tout d'abord de rappeler les principales idées qui se dégagent du débat; l'affirmation principale me semble être de ne pas traiter les problèmes sans appréhender les interrelations, autrement dit savoir effectuer une approche en terme de "systèmes". Structurer l'espace c'est faire cohabiter des activités en relations éventuelles, conflictuelles sur l'ensemble du territoire, rural ou urbain. Il ne faut pas obérer des potentialités à cause de priorités à court terme, ou d'orientations trop étroites.

La plupart des problèmes de gestion sont aussi des problèmes de conflits d'intérêt d'usage du milieu, ou de pouvoir.

Même les réserves naturelles doivent être des outils permettant, entre autres, la confrontation de points de vue divers, à travers des Comités de gestion ou des Syndicats d'usagers. Une gestion raisonnée des milieux consiste à gérer des conflits, des objectifs souvent contradictoires.

A ce sujet, on peut citer, à titre de démarche exemplaire, le programme engagé entre le Département de la Manche, la D.D.A., l'O.N.C., les associations de chasseurs, de protection de la nature, et la D.R.A.E. de Caen, pour établir une action concertée d'aménagement, de gestion hydraulique, agricole, et écologique dans les marais de Carentan.

Citons l'extrait du P.V. d'une réunion tenue sur place le 29 janvier 1981 (cf.copie jointe).

Ce projet représente une "Charte des zones humides" dégageant des objectifs communs. Il convenait de citer ce cas exceptionnel, même si la multiplicité des partenaires, les contradictions sous-jacentes, la complexité du milieu, le déséquilibre des poids économiques en présence, risquent d'en hypothéquer, à terme, l'aboutissement.

Bien entendu, la S.E.P.N.B. est disponible, dans ce contexte, à toute action d'information, de vulgarisation, de sensibilisation, d'initiation à la nature. Il est évident que depuis des années, c'est l'une de nos

principales orientations que cette action pédagogique, de "communication du plaisir". Encore faut-il nous offrir un espace d'information : des occasions de le faire.

Dans la mesure où nous assumons déjà la gestion de réserves naturelles réparties sur les régions Bretagne et Pays de Loire, il est aussi évident qu'il existe de plus en plus une action de collaboration avec les acteurs locaux en matière de gestion. L'exemple d'Ille et Vilaine doit pouvoir être repris et multiplié; encore faut-il que cela se concrétise à travers la volonté des collectivités locales.

Nous préférons de beaucoup, plutôt que de nous voir contraints à jouer un rôle défensif ou à réagir contre des faits accomplis dans un contexte contentieux, comme cela nous arrive encore, nous préférons de loin investir notre énergie dans une action positive.

Même si nous n'hésiterons pas à engager, aussi souvent qu'il le faudra, des actions vigoureuses, nous sommes prêts à jouer le jeu de la décentralisation, à travers ces processus délicats de la concertation.

LA GESTION DES DUNES

Intervention au débat "Gestion des espaces naturels"
A.G. de ls SEPNE

Il est bien connu que les dunes sont à la fois fragiles et menacées. Elles sont fragiles en raison de la nature même de leur sol et de la minceur de leur tapis végétal. Elles sont menacées par l'action érosive de la mer et du vent, favorisée par les dégradations infligées par l'homme à ce milieu ouvert dépourvu de défenses naturelles. Ces menaces concernent non seulement l'intégrité des massifs dunaires, mais aussi leur intérêt biologique. Parmi les activités humaines susceptibles de contribuer à la détérioration des dunes, on peut citer l'urbanisation, la création de routes, l'exploitation du sable, les activités militaires, la fréquentation touristique entraînant piétinement, circulation et stationnement de véhicules, le camping-caravaning, certaines activités traditionnelles comme celles liées à la récolte du goémon, etc...

A l'heure actuelle, les dunes bretonnes sont toutes en recul et leur richesse biologique est profondément altérée. Dans cette situation, deux attitudes sont possibles. La première consiste à laisser cette évolution se poursuivre au motif qu'elle serait "naturelle"; une telle abstention déboucherait à terme sur la disparition des dunes et par voie de conséquence sur la disparition des activités et des aménagements dont elles peuvent être le support. L'autre attitude consiste à organiser les activités de manière à les rendre aussi peu agressives que possible pour le milieu dunaire et à freiner le recul des dunes par des mesures appropriées.

Cette action de protection des dunes requiert deux types de mesures, à savoir une réglementation et une gestion. Ces notions ne sont pas synonymes : la réglementation pose des interdictions de faire, alors que la gestion s'exprime par des activités matérielles.

Comme il n'existe aucune réglementation spécifique à la protection des dunes, à part des dispositions très ponctuelles du code forestier, on utilise divers instruments tirés de l'habituel arsenal du droit de la protection des espaces naturels, auquel vient s'ajouter la police générale. Ces mesures ont montré leur utilité pour prévenir certaines dégradations lourdes, telles que l'urbanisation ou les carrières de sable. L'état de dégradation croissant des dunes bretonnes montre cependant qu'elles ne permettent pas d'endiguer la marée montante des agressions infligées par certaines activités liées aux loisirs et au tourisme.

Une gestion est donc nécessaire, en complément de cette action réglementaire. Elle suppose au préalable une acquisition foncière par la collectivité, le régime de propriété privée étant incompatible avec l'usage social des dunes et avec une gestion cohérente (sauf à recourir à des procédés contractuels difficiles à mettre en oeuvre et peu encouragés par le droit actuel). Cette acquisition n'est pas par elle-même un acte de gestion, elle n'a d'intérêt pratique que si elle est suivie par un travail sur le terrain.

Cette tâche incombe au Conservatoire du littoral et aux départements, ainsi qu'à l'Office national des forêts dans quelques cas et aux communes dans la mesure où les deux premiers organismes leur confient la gestion de leurs terrains.

La gestion basée sur une maîtrise foncière présente l'avantage de permettre une prise en charge globale des problèmes; en revanche, elle est onéreuse, longue à mettre en oeuvre, et elle doit pouvoir être prolongée dans le temps pour produire tous ses effets.

Les services de l'Équipement sont par ailleurs concernés par la gestion des dunes au titre des travaux de défense contre la mer, qui ne supposent pas nécessairement une maîtrise foncière lorsque ces travaux sont réalisés sur le domaine public maritime.

En matière de gestion des dunes en tant qu'espaces, la doctrine unanimement admise, intégrant un bon nombre de notions longtemps défendues par la SEPNE et longtemps perçues comme extravagantes, contient les propositions suivantes :

- . évacuation des activités qui détériorent les dunes et peuvent s'exercer ailleurs en produisant moins de dégâts (le camping par exemple);
- . suppression ou canalisation très stricte de la circulation automobile et aménagement d'aires de stationnement bien délimitées;
- . canalisation de la fréquentation par le public;
- . organisation des activités économiques traditionnelles ayant besoin des dunes;
- . aménagements légers liés à la fréquentation estivale (poubelles, sanitaires...);
- . remise en état de secteurs dégradés (remodelage, nettoyage...);
- . information et éducation du public.

La mise en application de ces principes de gestion par les diverses collectivités concernées donne des résultats prometteurs en divers points du littoral breton, par exemple à Keremma, Le Conquet ou Tregunc (Finistère).

Les travaux de défense contre la mer nécessiteraient au préalable des études très approfondies afin de maîtriser des phénomènes complexes et de prendre les mesures les plus appropriées. Dans ce domaine, la doctrine dominante dans l'administration consiste encore à utiliser de manière systématique des techniques lourdes et onéreuses (murs de béton, enrochements) qui, bien souvent, se révèlent au mieux inutiles et, au pire, néfastes, alors que des procédés moins onéreux et respectant le milieu naturel peuvent dans certains cas donner de meilleurs résultats. Des progrès substantiels sont donc à attendre dans ce domaine.

La politique de gestion basée sur une maîtrise foncière semble être souvent considérée comme une panacée, tandis que les mesures réglementaires sont dénoncées comme dépassées ou inadaptées. A vrai dire, ces dernières ont surtout l'inconvénient d'exacerber les tensions entre propriété privée et intérêt général alors que la première permet de ne pas avoir à poser ce problème, d'où son intérêt, même si le prix à payer par la collectivité est très élevé. L'expérience montre toutefois que la réglementation (à condition qu'elle soit adaptée au but poursuivi) demeure indispensable et qu'elle doit continuer d'être utilisée, et appliquée, de manière complémentaire vis-à-vis de la gestion.

Jp Fen...

RAPPORT MORAL

Bien que la S.E.P.N.B. se soit réorganisée, elle est toujours à la recherche de nouveaux adhérents.

Nous avons été parait-il 5000, nous sommes 1834 actuellement et dans le dernier bulletin de liaison notre secrétaire général titre : "un objectif pour 1985 doubler nos effectifs."

Ce serait bien sûr magnifique, mais comment réaliser cet objectif.

Si l'on se réfère à l'étude sur la vie Associative extrait de l'état de l'environnement 1984"

on s'aperçoit que les membres les plus nombreux des associations d'environnement et du cadre de vie sont des jeunes actifs de statut socio-culturel élevé et qu'ils sont du sexe mâle (37,8% - de 18 à 39 ans)."

Il me semblerait important de savoir pourquoi cette catégorie est sur-représentée (en pourcentage). Mais il serait aussi intéressant de savoir pourquoi les ouvriers sont sous représentés.

Cela permettrait peut être de parfaire le recrutement dans la 1ère catégorie et de le développer dans la seconde.

Dans le dernier bulletin de liaison il y a un "point de vue" intéressant. C'est l'interrogation suivante : Comment nos adhérents conçoivent-ils la SEPNB et son rôle dans le combat pour la protection de la Nature?"

Espérons qu'elle provoquera des réponses exploitables.

Il faudrait peut être aussi la poser aux non adhérents.

Beaucoup de citoyens se posent des questions sur la décentralisation, la S.E.P.N.B. aussi.

Comment devons-nous la vivre ? elle fonctionne depuis un peu plus d'un an pour les documents d'urbanisme et nous nous apercevons que cela ne va pas être simple.

Nous n'avons jamais eu de relations privilégiées avec les élus.

Par contre nous en avons avec l'administration et la D.D.E. en particulier

Hélas la D.D.E. semble être devenue une société prestataire de services (66% collectivités locales) avec en son sein une cellule de contrôle de légalité des documents d'urbanisme, le tout chapeauté par son directeur et le Commissaire de la République.

Le Maire lui est devenu le véritable Maître d'Oeuvre de l'aménagement communal. Où se placent les associations de protection de la nature dans ce contexte ?

En aval des décisions bien sûr, alors que la décentralisation aurait dû être précédée ou accompagnée de mesures pour favoriser la démocratie locale.

Hélas il n'en a rien été et nous sommes de plus en plus confrontés à ce que l'on peut appeler des abus de pouvoir "Modification ou revision des P.O.S., caravanning, extraction de sable, décharge sauvage, destruction d'espèces protégées".

Comment devons-nous réagir ?

En essayant d'argumenter sur le fond bien sûr dans la mesure où les délais nous le permettent.

Mais bien souvent nous devons avoir recours aux Tribunaux ce qui nécessiterait d'avoir des juristes parmi nous. Hélas, ils ne sont pas légion à la SEPNB.

Mais nous ne pouvons pas bien entendu faire des procès en permanence.

Il faudrait donc rechercher toutes les possibilités de dialogues avec les élus.

C'est déjà dans ce sens que travaille la Commission Animation en relation avec l'A.R.I.C. , pour des problèmes d'aménagement.

Cette démarche devrait être plus approfondie, il serait intéressant par exemple de savoir s'il existe auprès des Conseils généraux ou régionaux un interlocuteur habilité à discuter avec nous des problèmes d'environnement.

Sur un plan plus général, on peut dire que la SEPNE se porte bien, qu'elle est toujours très active.

Il est cependant un secteur, bien qu'actif, qui pourrait nous poser un problème à plus ou moins long terme, c'est l'animation.

En effet, de plus en plus de gens font de l'animation, et le créneau se réduit, à nous d'être performant.

Protection de la nature

Quand le succès devient problème...

Le Télégramme

Lundi 22 avril 1985

Pages régionales

Protection de la nature : pour la SEPNB le succès est une source de problèmes

Plus de 1.500 adhérents, 30 permanents qui ne sont pas tous des salariés, un budget de 3,3 millions de francs, 42 réserves naturelles en gestion, un rapport annuel d'activité aussi épais qu'un bouquin de librairie, en voilà largement assez pour observer que la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB) va bien.

Mex Jonin, secrétaire général, le rapportait hier à la Faculté des sciences de Rennes, où la société tenait assemblée générale autour de son président Jean Salaün.

Epouser la cause de la nature

Mais une association qui se porte bien ne passe pas nécessairement à côté des difficultés. Surtout pas si sa vocation consiste à épouser la cause de la nature pour militer et plaider sans cesse en sa faveur.

Certain, le succès de la SEPNB tient surtout aux progrès permanents de la prise de conscience de la population pour ce qui concerne son environnement naturel. Mais les succès viennent aussi du fait que se multiplient pour les membres de l'association les raisons d'intervenir.

Pour être efficaces il faudrait que nous renforcions les structures, a été dit substance Mex Jonin. Sa déclaration visait à pousser chaque membre de l'as-



Mex Jonin, Yves Salaün et Maurice Le Dervenat : de son assemblée générale.

sistance à mieux s'engager dans son secteur au service de la nature.

Si l'on a bien compris les débats, il en ressort que l'idéal consisterait à trouver, dans chacun commune, un adhérent plus actif. Ces adhérents plus engagés seraient formés dans ce que l'on appellera une « école maison ». Leur vocation : exercer une vigilance quotidienne au bénéfice des patrimoines naturels locaux.

Les inconvénients de la décentralisation

Ces militants joueraient aussi un rôle important au moment où, par voie de décentralisation, les élus locaux récupèrent des pouvoirs qu'ils n'exercent pas toujours à bon escient, du moins pour ce qui concerne la nature. Yves Le Dervenat n'a pas manqué de s'en alarmer devant l'assemblée générale. Il s'est appuyé, pour avancer cette critique, sur quelques exemples éminemment probants.

Poursuivant d'ailleurs dans cet ordre d'idées, il faut admettre avec l'ensemble des participants à l'assemblée que la classe politique n'est manifestement ni armée ni formée pour prendre en charge et régler les problèmes liés à la préservation de la nature.

« 90 % des plans d'occupation des sols sont élaborés sans tenir compte des critères d'environnement », a reproché le directeur régional à l'Architecture et à l'Environnement, M. Groussard, qui assistait à l'assemblée générale.

Douce Hermine et volés de bois vert

Cette année, le prix Hermine de la SEPNB ira à la municipalité de Trémeuzéan (Finistère). Avec leur maire, les élus de cette commune sont ainsi récompensés de l'attention permanente qu'ils prennent à régler, sans dommage pour le patrimoine naturel, leurs problèmes locaux d'environnement.

Au maire de Saint-Jacques-de-la-Lande (Ille-et-Vilaine), la SEPNB administre sa volée annuelle de « bois vert » : « En raison de son refus obstiné de dialoguer avec nous », ont expliqué les participants à l'assemblée générale.

« Une de nos missions prioritaires devrait, pour l'avenir, venir à assister les élus, à mettre notre compétence à leur disposition », a ajouté l'un des participants. Moyennant quoi l'assistance tout entière a retenu le

principe de dresser une carte des milieux naturels intéressants. Ce document aiderait sans doute les élus s'ils devaient se mettre à l'abri d'erreurs, souvent malencontreuses, néanmoins gravement préjudiciables au milieu naturel régional.

Même en ne s'en tenant qu'à cela, on observe que l'assemblée générale — qui a envisagé bien d'autres projets par ailleurs — s'est donné d'importantes raisons de continuer à militer.

Son action, toutefois, sera désormais influencée par le contenu du débat auquel elle assistait, la veille, invité public et expert. « Gestion des milieux naturels » : tel était le thème à priori un peu éponique de l'exercice. Dans le feu des interventions, pourtant, chacun a pu vérifier que la défense de la nature ne revenait plus obligatoirement qu'à satisfaire, dans la sévérité, à un devoir. Le vrai protecteur des milieux naturels est celui qui s'y plonge pour en profiter et en les respectant. Et pour les respecter il faut les connaître.

Apprendre cela passe peut-être par la SEPNB.

Voilà qui fournit finalement une explication à la bonne santé de l'association, par laquelle on a ici commencé.

L.-R. D.

La nature à l'épreuve de la décentralisation

RENNES. — « La protection de la nature, c'est d'abord le principe du plaisir ; on protège ce qu'on a envie de voir et de conserver ; ensuite nos enfants en feront ce qu'ils voudront », déclare M. Piron. Propos un tantinet provocateur de la part d'un haut fonctionnaire du ministère de l'Environnement. Mais il donne le ton de l'assemblée régionale de la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne qui s'est tenue, samedi et dimanche, à Rennes et au campus scientifique de Beaulieu.

« Il faut rajouter notre discours », recommande le Nantais Jean-Claude Demeure. Il a été gâté : le style de ce congrès était aussi direct et coloré que les débats d'étudiants ou de jeunes de maisons de quartier, malgré les titres des intervenants et la gravité des problèmes évoqués.

La gestion des milieux naturels, c'était le thème du débat de samedi. Michel Danals, responsable de la section d'Ille-et-Vilaine, a rappelé que les milieux naturels sont ceux où les espèces sont nombreuses et diversifiées. La gestion n'est pas prise au sens économique et financier, mais dans une conception autant qualitative que quantitative.

Il ne suffit pas de « mettre sous cloche » une portion du territoire, mais d'associer tous les usagers à la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel : « Ni les chasseurs, les pêcheurs, les sylviculteurs, les agriculteurs ne peuvent être considérés comme des gestionnaires de la nature ; pas plus que les protecteurs ne prétendent en être les seuls représentants ».

Dans cette gestion globale, les collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer.

Le professeur Jean-Claude Lefebvre, président du Comité scientifique Ecologie et Gestion, a présenté le programme de recherche 1985-89 proposé

au ministère de l'Environnement.

M. Lanuzel et M. Boulmer ont expliqué l'action entreprise en Ille-et-Vilaine pour sauvegarder le littoral, le marais de Guendel, l'étang de Marcellé-Raoul et la tourbière de Parigné. Le Brestois Maurice Le Demezet insiste sur la gestion de l'eau « milieu, ressource et support économique ». Le Lorientais J.P. Ferand défend les dunes de Plouhinec-Erdevan comme de la Baie d'Audierne.

On évoque les conséquences néfastes du barrage d'Arzal. Le fiasco de la « ferme modèle » du marais Vernier.

« Il n'y a pas de cohérence entre des modes d'exploitation contradictoires », déplore M. Julienne, ancien délégué régional à l'Environnement.

Max Jonin, secrétaire général de la S.E.P.N.B., affirme : « La région n'a pas de politique de gestion des milieux naturels ». Jean-Claude Groussard, délégué à l'architecture et à l'environnement, constate : « 95 % des Plans d'occupation des sols ne

tiennent pas compte des questions d'environnement ».

Or, la décentralisation accorde des pouvoirs étendus aux élus locaux ; il faut donc qu'une association comme la S.E.P. .B. soit présente dans chaque commune.

« Dimanche, les problèmes de structures de la S.E.P.N.B. ont été évoqués avec un projet d'école des cadres pour former les responsables.

Une motion a été adoptée qui conteste les coûteux travaux d'enrochement entrepris sur le littoral : « Comment admettre la transformation de nos côtes en mur de l'Atlantique ? ».

Le mot de la fin sera pour M. Hubert, représentant du préfet de région : « C'est une révolution culturelle : la gestion de ce qu'on veut protéger nécessite la cohabitation et le dialogue. Une association comme la S.E.P.N.B. n'a pas seulement à défendre certaines zones, mais à faire partager aux autres le plaisir que vous ressentez ».

Guy BARBEDOR.

L'Hermine à Trémaouézan, la « volée de bois vert » à Saint-Jacques

L'assemblée a décerné son prix Hermine à la municipalité de Trémaouézan pour son action en faveur d'une tourbière : sa « volée de bois vert » à M. Cano, maire de Saint-Jacques-de-la-Lande près de Rennes, qui a fait ramblayer le marais des Matfays, d'un intérêt biologique exceptionnel, en refusant tout dialogue.

OF 22.4.15

Trémaouézan

OF 21.4.15

A la municipalité l'« Hermine » de la société d'étude et de protection de la nature

(Lire page « Bretagne »)

ouest
france



V/Réf.: Municipalité de Trémaouezan (29N) : Prix Hermine 1985..

N/Réf.:

Trémaouezan, petite commune agricole du Léon de 360 habitants, se situe à 20 Kms au Nord Est de Brest dans le canton de Landerneau. La tourbière de Lan Gazel s'étend sur quelques 300 hectares au Nord Est du bourg. Elle correspond à un des derniers grands complexes humides du Léon et s'inscrit aux sources même de l'Aber Wrac'h. Outre l'importance de sa situation sur la qualité des eaux de la rivière, cette mosaïque de zones humides présente un intérêt certain pour la diversité de ces biotopes et par la dynamique de son évolution. Lan Gazel a longtemps été exploité pour sa tourbe et pour l'élevage (pacage et fauchage). Cette valorisation économique a dans l'ensemble plutôt contribué à l'entretien des milieux. Ces activités aujourd'hui marginalisées ont récemment fait place à des pressions d'une toute autre note mettant en jeu l'existence même de la tourbière. En 1978, un projet d'une usine de broyage d'ordures ménagères menaçait la qualité des eaux et l'intégrité de la tourbière. L'association de défense de Lan Gazel, créée à cette occasion a menée avec la SEPNEB une série d'actions qui ont abouties en 1980 à l'abandon du projet. Depuis une dizaine d'années, de nombreuses opérations de drainages menées en périphérie de la tourbière et réduisant un peu plus sa surface, menaçaient à terme l'ensemble de la zone humide d'assèchement. Aussi, la nouvelle équipe municipale (élue en 1983), décidait elle, conformément à son programme, de tout mettre en oeuvre pour soustraire définitivement la zone humide de Lan Gazel de toute agression. La tenacité de la municipalité et son étroite collaboration avec les associations de protection de la nature, locales et régionales, ont permis d'aboutir à la protection de la zone humide (arrêté de protection de biotope de 1984) et d'engager sans tarder sa valorisation (création de sentiers pédestres de découverte, chantiers de nettoyage de rivières, mise en place d'animations pédagogiques). Dans le même temps, la municipalité réalisait un petit équipement destiné à l'accueil des groupes de passage. Ainsi, tout sera bientôt en place pour que les effets de protection et de gestion du patrimoine naturel de la commune s'accompagne de retombées économiques, qui pour aussi modestes qu'elles soient, ne seront pas négligeables dans une économie communale jusqu'alors presque exclusivement agricole. Ce contexte, tout à fait exceptionnel dans notre région, désigne tout naturellement la municipalité de Trémaouezan pour recevoir le prix Hermine 1985 de la SEPNEB.



V/Réf. :

N/Réf. :

Quelques chiffres :

- Dans cette commune, 300 hectares de zones humides sont désormais protégées (pour une surface totale de 840 hectares).
- 30% de la population fait partie d'une association de protection de la nature.
- La municipalité participe maintenant, en collaboration avec les sociétés de protection de la nature régionales, à un programme de formation des élus locaux sur la gestion des zones humides.

Attribution de la "Volee DE BOIS VERT" à Monsieur le Maire de St Jacques de La Lande.

Monsieur le Maire de Saint Jacques de La Lande (35) s'est distingué depuis le début 1984 par son refus de toute rencontre avec la SEPNB. Il a opposé systématiquement une fin de non-recevoir à nos demandes de dialogue en vue de protéger deux hectares d'une grande richesse biologique à proximité immédiate de Rennes, sur sa commune de St Jacques. Il a fait obstacle à toute intervention du Département d'Ille-et-Vilaine au titre de la Taxe départementale d'Espaces verts pour acquérir le site en vue de sa sauvegarde. Il s'est ensuite opposé formellement et sans conciliation possible à notre demande d'arrêté de protection de biotope auprès du Préfet, demande pourtant appuyée par la DRAE. A l'occasion de la Commission des Sites du 13 Décembre 1984, il a bloqué par son intransigeance, à l'aide d'arguments des plus hétéroclites (mare à moustiques, vocation agricole, vocation routière) l'avis pourtant favorable de la Commission. Celle-ci ayant tout de même voté pour des études complémentaires afin d'examiner si l'on pouvait éviter la disparition du site sous les projets de voirie, il a chargé l'entreprise de travaux publics dès la mi-janvier 1985, sous aucun préalable, de remblayer la zone humide, après avoir obtenu l'autorisation du propriétaire. Malgré un avis l'informant de notre part de notre désaccord et des conséquences écologiques de ses travaux, il n'est pas intervenu pour faire respecter sur sa commune la loi de juillet 1976 (Art.3 relatif à la destruction d'espèces protégées). Il a ainsi créé un précédent en Bretagne en matière de destruction d'espèces végétales protégées, et du milieu d'élection d'espèces animales protégées.

Pour ce refus de concertation, cette persistance dans une opposition sans appel et cette destruction irrémédiable d'un milieu d'une diversité exceptionnelle, présentant des espèces rares protégées par la loi, le Maire de St Jacques de la Lande mérite indiscutablement la "Volée de Bois Vert" de la SEPNB.

MOTION présentée et adoptée à l'Assemblée Générale de la S.E.P.N.B. le
21 Avril 1985 à RENNES

La SEPNE tient à rappeler que le littoral, zone limite entre le milieu marin et la terre, n'est pas figé pour l'éternité.

De tout temps, y compris dans un passé historique récent, et même à l'échelle d'une vie humaine, le trait de côte a varié, progressant ou régressant de façon parfois considérable.

On assiste actuellement à un mouvement de transgression des mers vers le continent et, quels que soient les progrès techniques, les travaux de l'homme ne pourront rien y changer.

Or, depuis quelques années, "les travaux de défense contre la mer" constitués de cordons d'enrochements ou d'ouvrages maçonnés se multiplient sur notre littoral dès que se pose la question de l'érosion de la ligne de rivage.

Cette solution "toute prête" est systématiquement appliquée pour tenter d'empêcher une dune de reculer ou une falaise de s'effondrer.

Ces aménagements lourds, outre l'enlaidissement considérable du paysage qu'ils provoquent, possèdent de nombreux inconvénients :

Ils s'avèrent pratiquement inefficaces dans la mesure où ils ne luttent pas contre la cause principale de la dégradation du littoral : une érosion continentale d'origine humaine.

- Ainsi ils n'empêchent pas la circulation et le stationnement des véhicules sur le sommet de la falaise, responsables de la disparition progressive du couvert végétal. L'érosion par ravinement peut alors entraîner par endroits des effondrements et des glissements de terrain aussi spectaculaires qu'inattendus.

- Les enrochements en milieu dunaire, interrompent brutalement et irréversiblement les échanges sableux entre plage et dune, cette dernière reculant

inexorablement sans être protégée en arrière des effets de la surfréquentation estivale (piétinement).

Ainsi, à l'avant des dunes enrochées, la plage n'existe plus à marée haute et les vagues libèrent leur énergie sur les blocs rocheux.

. A terme ces obstacles lourds finissent par s'enfoncer dans le substrat sableux meuble.

. Enfin en période de crise économique, le coût excessivement élevé de ces ouvrages n'est pas négligeable : de 3000 F à 10.000 F le mètre linéaire. Il est supporté par la collectivité.

Comment accepter aujourd'hui la transformation progressive de notre littoral en un "Mur de L'Atlantique" ?

Le système des primes de technicité, toujours en vigueur dans l'administration de l'Equipement, tend à privilégier la multiplication de ces enrochements par rapport à d'autres méthodes plus douces, moins spectaculaires, moins onéreuses, qui permettraient cependant de traiter ces problèmes à leurs sources.

Pour citer quelques exemples : - à Mesquéry en Assérac (44) les 400 mètres d'enrochements ne protègent rien : ils suppriment l'inondation lors des grandes marées d'un petit marais situé en arrière (ce qui contribuerait à la diversité biologique de cette zone humide).

- à Mesquer (44) la technique n'est pas maîtrisée : ainsi des enrochements posés au cours de l'été 84 se sont effondrés en Mars 85 minés par les eaux de ruissellement du Parking situé en arrière et qu'ils étaient censés protéger...

En revanche des municipalités comme celle de Trégunc (29) ont choisi de ne pas enrocher leur littoral mais de protéger et de gérer les massifs dunaires à la satisfaction générale dans la commune.

En conclusion la SEPNE souhaite que :

1°) Les spécialistes du milieu naturel (D.R.A.E., Scientifiques, Associations de Protection de la Nature) soient consultés préalablement à tout aménagement, afin que la solution la plus efficace soit adoptée (pas nécessairement la plus coûteuse).

2°) Les crédits alloués pour ces aménagements lourds et peu efficaces puissent être attribués (même en partie) à la mise en place d'aménagements légers de restauration et de plan de gestion des massifs dunaires luttant contre les causes réelles de l'érosion du littoral, permettant ainsi de réaliser des économies considérables.

3°) Que des implantations touristiques ou d'urbanisation cessent dans toutes les zones sensibles de notre littoral.

4°) Que les élus soient informés sur ce problème.

Protéger le littoral, ce n'est pas le transformer en un Mur de Béton, mais c'est lui conserver son rôle écologiquement et économiquement nécessaire de transition entre la Mer et la Terre.

